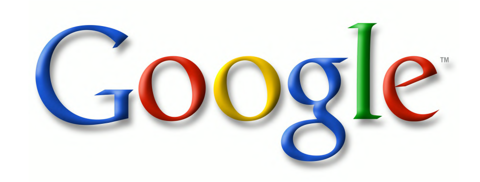
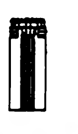
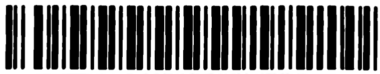
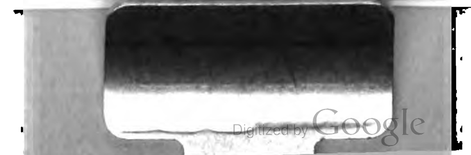
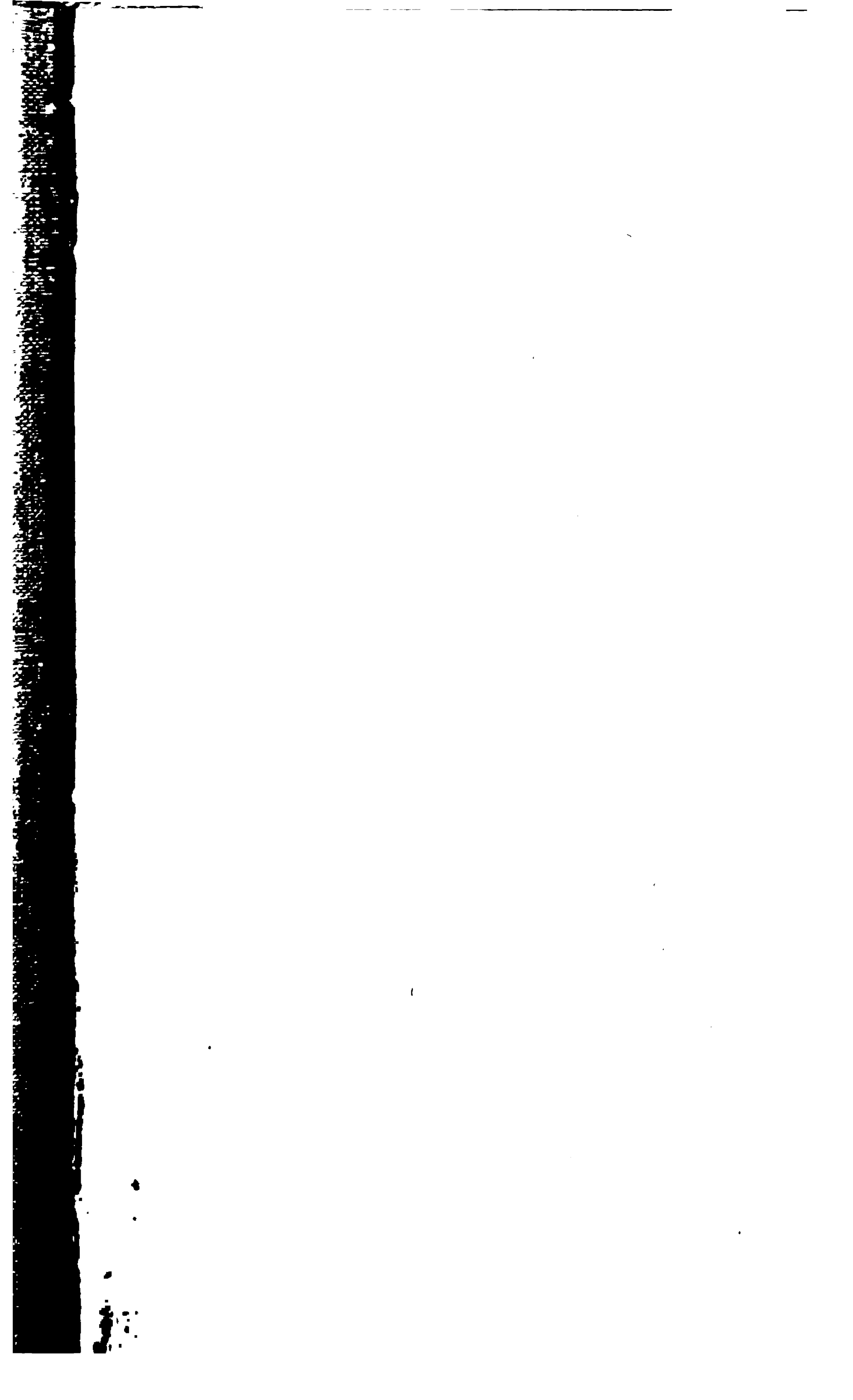












ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

De l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

TOME IV, 2e SÉRIE, Nos 3 ET 4.

IMPRIMERIE DE VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1846.

N° 33.

Le Président,

Le Secrétaire,

LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

MESSIEURS :

1. L'abbé C. CARTON, directeur dc l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, etc. *Président.*
2. P. DE STOOP, pharmacien, membre de la société des sciences physiques etc. de Paris. *Trésorier.*
3. EDMOND VEYS, docteur en droit, chef de division au gouvernement provincial.
4. L'abbé J. O. ANDRIES, chan. honoraire, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.
5. H. VANDE VELDE, procureur du roi à Furnes, membre du conseil provincial de la Flandre-Occidentale.

6. L'abbé F. Vande Putte, curé à Boesinghe, membre de la société des antiquaires de la Morinie etc.
7. J. J. De Smet, chanoine, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8. Bogaerts, professeur à l'athénée de Bruges et archiviste de la ville.
9. F. Van Hamme de Stampaertshoucke, chevalier du St-Sépulcre.
10. J. J. Vermeire, propriétaire à Bruges.
11. E. Van Damme, propriétaire à Furnes.
12. De Net, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à Bruges.
13. Van De Weyer, ministre plénipotentiaire du roi des Belges, à Londres.
14. Rudd, architecte de la ville de Bruges.
15. Théodore De Geus, à Ypres.
16. Le baron De Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque royale, à Bruxelles.
17. Antoine Vervisch, particulier, à Bruges.
18. Ph. Blommaert, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
19. Jules Van Praet, ministre de la maison du roi, à Bruxelles.
20. De Meyer, docteur en chirurgie, président de la commission provinciale de médecine, membre de l'académie de médecine, chevalier de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur à Bruges.
21. Le comte François Goethals-Pecsteen, chevalier de l'Éperon d'or, à Bruges.
22. Le Dr De Ram, recteur magnifique de l'université catholique, à Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines et de Notre-Dame de Paris, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire etc. etc.
23. W. J. d'Ablaing van Giessenburg, à la Haye.

24. Le comte De Muelenaere, ministre d'État, gouverneur de la Flandre-Occidentale, à Bruges.

25. Joseph De Necker, commissaire d'arrondissement, à Ypres.

26. Kervyn de Lettenhove, à St-Michel lèz-Bruges.

27. L'abbé Verdeghem, professeur, à Roulers.

28. Le comte De Looz, à Bruxelles.

29. Verbeke, curé à Meulebeke, ex-principal du collège de Courtrai.

30. L'abbé J. B. Malou, chan. hon., prof. de théologie et bibliothécaire à l'univ. catholique de Louvain.

31. Imbert des Mottelettes, à Bruges.

32. Van Huele-Verhulst, à Bruges.

33. Théodore De Jonghe, rentier, à Bruxelles.

34. Chalon, président de la société des bibliophiles de Mons, à Bruxelles.

35. J. De Meersseman, docteur en médecine, membre de l'académie de médecine, de la societé des beaux-arts à Gand, secrétaire de la commission provinciale de médecine à Bruges.

36. Serrure, professeur à l'université de Gand.

37. F. Vergauwen, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands, à Gand.

38. Jules Mazeman De Couthove, membre des États provinciaux, à Ypres.

39. Le Glay, archiviste-général du département du nord, chevalier de l'ordre de Léopold, à Lille.

40. J. B. Blommaert, à Gentbrugghe-lèz-Gand.

41. Drouet, secrétaire de légation près de l'ambassade à Londres.

42. Wallaert, doyen à Thourout, membre de la chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold.

43. David, président de la pédagogie du Pape Adrien IV, membre de l'académie de Bruxelles, à Louvain.

44. Le chevalier De Schietere de Lophem, à Bruges, *Secrétaire.*

45. Auguste Lambin, antiquaire, à Ypres.

46. De Crane d'Heysselaer, bourgmestre d'Aertselaer, à Malines.
47. Nolet-De Brauwer van Steelant, docteur ès lettres, à Louvain.
48. Conway, intendant de la liste civile de S. M. le Roi des Belges.
49. A. Van de Peereboom, membre des États provinciaux de la Flandre-Occidentale, à Ypres.
50. L'abbé Visschers, curé de St-André à Anvers, ancien professeur au petit séminaire de Malines.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS:

1. Baron d'INGELMUNSTER, à Ingelmunster.
2. P. BUYCK, architecte-voyer de la Flandre-Occidentale.
3. J. CLOEDT, à Bruxelles.
4. WALLAYS, peintre d'histoire, à Bruges.
5. WITTOUCK, chirurgien, à Hulste.
6. M. DIEGERICK, à Ypres.
7. SNELLAERT, docteur en médecine, à Gand.
8. MARCHAL, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, à Bruxelles.
9. Baron DE WESTREENEN DE TIELLAND, conseiller-d'État de S. M. le roi des Pays-Bas.
10. D. LOYS, major de la gendarmerie belge, chevalier de la légion d'honneur.
11. H. PIERS, membre de la société royale des antiquaires de France, etc. à Lille.
12. L. A. WARNKOENIG, professeur à l'université de Fribourg et conseiller aulique du grand-duc de Bade.
13. ADDISON, littérateur, à Londres.
14. GODEFROY, à Paris.
15. Le Dr DE WOLF, littérateur.

MEMBRES HONORAIRES.

16. E. JOHNAERT, pharmacien à Gand.
17. MESSIAEN, archiviste de la ville d'Ypres.
18. DE BRAUWER-VANDER GHOTE, à Bruges.
19. DE CORNE, sous-archiviste de la province, à Bruges.
20. COPPIETERS, docteur en médecine, à Ypres.
21. P. VERTÉ, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.
22. C. R. HERMANS, recteur des classes latines et archiviste de la ville de Bois-le-duc, bibliothécaire de la société des beaux-arts du Brabant septentrional, etc.
23. PROSPER VISSCHERS, membre de la société royale d'antiq. du Nord etc. à Copenhague: de la société des antiquaires de la Morinie etc.

HISTOIRE

DE

BOESINGHE ET DE SA SEIGNEURIE.

PRÉFACE.

L'écrivain le plus renommé et malheureusement le plus impie du siècle dernier, a dit qu'il n'y a pas de village dont l'histoire ne puisse fournir un gros volume, et que les petits écrits complètent bien souvent les grands ouvrages. Cela est vrai pour Boesinghe comme pour toute autre localité. En publiant l'histoire de cette commune, nous n'avons cependant d'autre ambition que de planter quelques jalons, qui puissent guider ceux qui voudront, après nous, publier quelque chose de plus parfait sur cette matière.

C'est vivre en pays étranger, que d'ignorer l'origine, les progrès et les vicissitudes de tout ce qui nous entoure; rien d'ailleurs n'est sans intérêt; un bâtiment public, un objet d'art, peuvent être considérés sous différentes faces: la topographie varie selon les époques et les âges et chaque âge laisse une trace. Là s'est passé un fait-d'armes, ici s'est illustré un personnage par ses talents et son savoir, ailleurs a fleuri le commerce et l'industrie; il n'est de si petit fait qui n'offre un côté intéressant et qui ne puisse servir à rendre l'homme plus sage par le souvenir du passé.

Les quelques pages que nous publions sur Boesinghe sont le fruit de longues annotations, qui auraient été plus complètes, si les archives communales avaient été conservées. Ces archives ne remontent qu'aux premières années du XVII[e] siècle, et encore d'une manière bien imparfaite; beaucoup de pièces ayant été égarées soit par cas fortuit, soit par suite des guerres continuelles, qui, durant ce siècle, firent tant de mal à notre commune. Nous avons à remercier M. Henri Titeca, pour l'obligeance qu'il a eue de nous communiquer bien des pièces des archives, dont le classement a été fait par lui avec le plus grand désintéressement.

Nous avons heureusement découvert des pièces du plus haut intérêt sur la construction de notre église et du sas à portes busquées, qui jouit d'une réputation européenne, par la grande chûte d'eau qu'il rachète et par l'ingénieux mécanisme qui sert à faire écouler les eaux. L'ingénieur Jean Dubye a eu jusqu'à présent l'honneur

d'avoir fait cette merveille hydraulique, qu'il a seulement perfectionnée, comme nous l'avons prouvé. L'honneur de l'invention en est dû à Barthélémi De Buck, ingénieur flamand, à ce qu'il parait, mais dont le lieu de naissance nous est inconnu. Nous avons publié toutes les pièces de quelqu'intérêt, qui ont rapport à cette construction; elles font partie des archives d'Ypres et servent à préciser tout ce que nous avons dit tant sur la construction du sas, que sur le creusement du canal dit *Nieuw gedelf.*

On remarquera aussi parmi les documents inédits, à la fin de cette notice historique, des extraits des comptes qui ont rapport à la construction de l'église et aux réparations faites à la tour. Nous avons cru devoir donner ces documents tout au long, afin de faire connaître bien des détails qui échappent dans un récit historique et qui cependant sont lus avec plaisir, surtout lorsqu'on connait le bâtiment qu'ils servent à décrire, morceau par morceau et pour ainsi dire, pierre par pierre.

Peut-être me reprochera-t-on d'avoir été long dans les généalogies des seigneurs. Je réponds que ces généalogies étant presque toutes inédites, j'aurais laissé une lacune en ne les donnant pas. Celles qui sont connues, par exemple celles des Halewyn, des Dixmude, de Witthem etc., ne sont données que par fragments, pour autant qu'elles se rattachent à l'histoire de la seigneurie.

Puisse cette Histoire, d'une localité qui m'est chère à plus d'un titre, servir à propager le goût des recherches historiques, afin que chaque commune, quelque petite

qu'elle soit, ait bientôt ses Annales écrites: ce n'est d'ailleurs, comme le disait fort bien mon ami, feu M. Voisin, que par des histoires locales exécutées avec tout le soin possible, que nous préparerons les matériaux d'une bonne histoire générale de la Belgique.

Boesinghe, 12 avril, fête de Pâques, 1846.

F. Van de Putte.

HISTOIRE

DE

BOESINGHE ET DE SA SEIGNEURIE.

I.

Il est peu de noms de nos villes et villages qui aient conservé leur orthographe primitive. De là la difficulté de connaître l'origine ou la signification de la plupart de ces noms. Cette difficulté se rencontre pour le nom de Boesinghe, que nous tâcherons d'expliquer aussi clairement que possible.

Il est fait mention du nom de Boesinghe dès le IXe siècle, lorsqu'il est question de *Testardus Bosinganus*, seigneur de l'endroit, mis à la raison par le forestier Liederic, pour cause des brigandages qu'il exerçait de concert avec Hugo de Langemarck et Lando d'Elverdinghe (1). Une charte de 1119 et d'autres diplômes des deux siècles suivants, donnent le nom de Boesinghe

(1) Commentarii sive Annal. Fland. Meyeri, ad. an. 804.

sans *e*, *Bosinga,* et ce n'est qu'au xv[e] siècle que l'*e* a été ajouté à l'ancienne dénomination.

La terminaison *inghe* signifie, d'après Grimm (1) et d'autres écrivains, qui ont écrit sur la linguistique ancienne, *champ* et *pré*. Cette désinence est saxonne, il faut donc que la première syllabe *Bos* le soit aussi. *Bos* ou *Bosch*, comme nous l'écrivons maintenant, signifie bois: d'où j'infère que *Boesinghe* doit signifier une place cultivée au milieu des bois. Pour peu que l'on connaisse la topographie et la nature du terrain de la commune, on conviendra facilement que cette explication est satisfaisante. La contrée est et nord-est est encore en grande partie boisée, malgré les dérodations qui ont constamment lieu; on pourrait en dire autant de la partie sud-ouest: tandis que la partie au centre de la commune, traversée par la chaussée d'Ypres à Dixmude, ne conserve plus aucune vestige de bois et représente une suite de terrains fertiles et de féconds pâturages arrosés par des filets d'eau qui servent à l'irrigation ou à l'écoulement dans l'Yperleet des eaux trop abondantes. Du quinzième jusques à la moitié du dix-septième siècle on a écrit *Boesinghe* et ensuite on a transformé l'*i* en *y*. On est revenu à l'ancienne orthographe *Boesinghe,* depuis une quarantaine d'années.

Il existe près de Saint-Omer une commune nommée Boesinghem, qui ne diffère de notre Boesinghe que par la lettre finale; ce qui conduirait à leur supposer une origine commune, tandis qu'il en est tout autrement. Malbrancq (2) dit que, Boesinghem, est située au milieu des marais,

---

(1) Grammaire de Grimm, t. II, p. 349 et suiv.

(2) Buosingahem, quod prædium in marisco situm firmat Carolus magnus in tabulis Folquini Bertinici anno 20 imperii. De Morinis, T. I, p. 599.

et qu'il en est parlé dans le Cartulaire de Folcuin, sous la vingtième année du règne de Charlemagne. Nous avons compulsé en vain ce cartulaire, le nom de Boesinghem ne s'y trouve pas, mais bien celui de Boningahem (Bonninghe). Le cartulaire de St-Pierre à Gand renferme plusieurs chartes qui traitent de Boesinghem, mais toutes, à commencer par celle de 1167, portent Boesenghem avec un *e*. La terminaison aussi est différente de celle de Boesinghe. *Inghe* est changé en *ghem*, qui signifie *demeure*. Alting, dans ses *Noticiæ Germanicæ* (1), parle d'une famille noble qui portait le titre de Boesinchem; nom, qui, encore une fois, diffère bien peu de celui de Boesinghe. Cette famille vendit la seigneurie de Kulenburch sur le Rhin à Renaud comte de Gueldre, en 1281.

Si nous ne pouvons fixer au juste l'origine du nom de notre commune, nous pouvons au moins, d'après ce que nous venons de dire d'après Meyer, le plus correct de nos Annalistes, assurer que Boesinghe existait au commencement du neuvième siècle; plus d'un siècle avant qu'il est question d'Ypres, de Dixmude, de Dickebusch, de Voormezeele, de Wytschate, de Kemmel et d'autres localités de la Flandre Flamingente (2). S'il est vrai, comme le disent les anciens chroniqueurs d'Ypres, que leur ville (Castellum Hypra) fut détruite par les Normands en 880, il n'y a pas de doute que ces brigands du nord n'aient poussé leurs dévastations dans les villages circonvoisins et que Boesinghe, avec son château, habité par

---

(1) Kulenburch, castrum est ad Rhenum...... peculium quondam gentis equestris de Boesinchem, venditum Reinaldo Geldriæ comiti, anno 1281. Aling Not. Germ.

(2) Dans le diplôme de Charles-le-Chauve de 961. Dans Miræus T. I.

les descendants du fameux Testard, n'ait subi le même sort.

Il parait que Saint-Omer a été le premier apôtre du christianisme qui ait prêché l'évangile dans nos contrées, et que c'est bien à tort que l'Annaliste De Feu prétend que saint Victricius y apporta la semence de la foi dès 484. Situé dans le diocèse de Térouanne, Boesinghe dépendait directement pour le spirituel de l'évêque de ce diocèse. L'évêque Jean en confia la cure aux religieux de Saint-Martin à Ypres, en 1119, et ils la conservèrent jusqu'à l'érection du diocèse d'Ypres. Alors, le chapitre succéda dans les droits des religieux. Boesinghe avait en ce temps-là (1119) plus d'étendue que maintenant, puisque toute la commune de Zuydschote, qui n'était qu'une chapelle dépendante de Boesinghe, (*appendicia capella*) en fesait partie. La *villa de Scotis,* qui figure aux archives de l'abbaye de Messines, dans une charte de 1146, a donné son nom à Noordschote et la chapelle située au midi de cette commune a pris le nom de Zuydschote. Noordschote figure pour la première fois dans une charte de l'abbaye de Zonnebeke de 1047 sous le nom de *Nortscotes*. Je n'ai pu trouver à quelle époque Zuydschote a été séparé de Boesinghe. Toute la contrée, où se trouvent maintenant Noord- et Zuydschote portait encore, en 1180, le nom de metier de Scotis (*officium de Scotis*); c'est au moins ainsi que Philippe d'Alsace la nomme dans la charte qu'il donne en cette année, à l'abbaye de Messines, pour confirmer le droit sur quelques marchandises; droit que Robert-le-Frison avait accordé à cette abbaye au passage de Steenstraete, sur le canal de Dixmude à Ypres, juste aux extrêmes limites de Boesinghe. En 1219, Roger, châtelain de Lille, confirme la vente de la dîme de Boesinghe, faite aux chanoines de Saint-Martin à Ypres, par Michel et Robert, enfants de Michel

d'Ypres. Philippe, comte de Liney et de St-Pol, aussi châtelain de Lille, possédait un douzième de la même dîme; il la vendit aux mêmes religieux en 1423.

II.

Les hameaux que renferme Boesinghe sont:

Pilkem, sur les limites de la commune et de celles de Langemark et de St-Jean. Une chaussée de troisième classe, construite il y a environ un siècle, conduit de ce hameau jusqu'aux portes d'Ypres. Pilkem était une seigneurie au douzième siècle. Guillaume de Pelechem figure dans une charte de 1173 (1). La population de Pilkem est aujourd'hui la plus pauvre de la commune et le seul souvenir de son ancienne seigneurie est un tilleul planté sur l'emplacement qu'elle occupait.

Le hameau des écluses, dit le Sas-hoek, ne forme un agglomeré que depuis la construction de ces écluses.

Le hameau dit Luxerne, appartient en grande partie à Zuydschote.

Le Kooi-hoek, situé le long de la chaussée d'Ypres, n'est pas des plus brillants.

L'agglomeré, dit *de Plaets,* compte avec celui du pont, 144 maisons, et la population de toute la commune est de 1906 habitants, qui occupent 423 demeures. Il y a dix ans, la population n'était, que de 1789 âmes. Cette progression dans l'augmentation de la population, n'est pas très-grande, elle n'est que de douze personnes environ par

(1) Voir aux documents et chartes à la fin de cette notice.

an. Elle était plus forte dans les dernières années du dix-septième siècle. Voici le relevé d'après une ancienne statistique qui se trouve aux archives communales. En 1693, la population était de 961 habitants. Une maladie contagieuse la diminua considérablement l'année suivante, lorsqu'elle se trouve repartie comme suit:

Personnes aisées, de plus de dix ans . . .	426
Personnes aisées, de moins de dix ans . . .	162
Pauvres, de plus de dix ans	110
Pauvres, de moins de dix ans	111
	809

En 1697, la population avait atteint le chiffre de 1002 habitants.

La paroisse était autrefois divisée en sections. Dans une charte de 1413, il est parlé d'un Hilhouc (1), et une pièce des archives communales de 1668 donne toutes les sections que voici:

Vierlinck-hoek, Verholen-hoek, Kerkhofh-oek, Clappers-hoek, Dief-hoek, Oost-over, Riool-hoek, Ollebouts-hoek, eersten, tweeden, derden en vierden hoek van Lembeke, kleenen Dief-hoek, Zwaenhof-hoek.

La superficie de la commune est de 3948 mesures; elle n'était, il y a cinquante ans, que de 3822 mesures et 24 verges. Cette différence provient des enclaves de Brielen et d'Elverdinghe que le maire, M. Van Eecke, a fait incorporer dans la commune, du temps de l'empire français.

---

(1) *Bin den yperschen ambochte in de parochie van Boesinghe in de Hilhouc.* Charte de 1413. *Regist. novum Sti Martini Ipris*, p. 112.

Au commencement du XVI[e] siècle, la commune était divisée en *Ghilden* ou corporations; un relevé des biens de l'église et du bureau de bienfaisance en nomme six (1):

Zuud-Ghilde of Kerchof-Ghilde.
West-Ghilde.
Muester-Ghilde.
Baddync-Ghilde.
Wellync-Ghilde.
Sinte Joris-Ghilde.

Les habitants s'adonnent en général à l'agriculture; depuis quelques années, les enfants du sexe font de la dentelle; cette industrie semble ne pas suffire à la subsistance des majeurs, car la plupart l'abandonnent avant l'âge de vingt ans, pour se procurer une autre ressource.

Trois forges, quatre brasseries, un four-à-chaux, trois moulins à vent, dont un fabrique en même temps de l'huile de tourteaux, deux briqueteries, deux amidoneries, telles sont en résumé les petites industries privées qu'on exerce dans la commune.

III.

Notre commune, sise aux portes d'Ypres, a presque toujours subi les vicissitudes de cette ville; ou du moins

---

(1) Cette pièce curieuse est écrite sur un long rouleau de parchemin et est intitulée: *Dit es dervachtighede van den landen, jaerghetyden, toebehoorende de kerke van Boesynghe. Ende waren verniewt int jaer* XV[e] *sestiene van kerke, van dissche ende ooc den prochiepaepe doe weisende dheer Pieter Fondesele ende Jacob Vander Beike ende Jan De Coene kercmeesters, Hector Sleurz, Rolant Vander Meersch, dischmeesters.*

elle a participé à ses malheurs. Je trouve inutile de remonter à la destruction générale de la Flandre par les Normands; les chroniqueurs, quels qu'ils soient, font dévaster les plus petits recoins de notre sol par ces barbares, et l'histoire de nos villes commence d'ordinaire par le récit de leurs vandalismes, même quand ces localités, à l'époque de l'arrivée des Normands, présentaient à peine les apparences d'une ville. De Feu et ses continuateurs font détruire Ypres par les Normands; ferons-nous venir ces barbares à Boesinghe et dans les villages voisins, pour y ravager et piller ce qui pourrait satisfaire leurs goûts rapaces? Nous avons déjà dit, d'après Meyer, que notre village existait avant leur invasion et s'ils sont venus nous visiter, ç'a été pour mettre à la raison les descendants du fameux Testard.

Sous Louis de Nevers, la prospérité du commerce des draps était parvenu à son apogée; les villes de Flandre étaient jalouses de leur prospérité respective: les Anglais étaient jaloux des Flamands, les Flamands l'étaient des Anglais. Toutes ces rivalités finirent par susciter une guerre intérieure. Ypres avait acquis du comte le droit de fabriquer une espèce de draps, connu sous le nom de draps d'Ypres, et défense était faite à tous les tisserands qui habitaient dans le rayon d'une lieue de la ville, de fabriquer de pareils draps. Boesinghe n'eut donc point de fabriques de draps, parce que cette commune était située à trop grande proximité; aussi n'eut-elle point à subir une destruction totale comme Langemarck, lorsque le fameux démagogue Jacques De Bets, à la tête des tisserands Yprois, fit justice ou plutôt injustice des métiers qui soutenaient la concurrence des Yprois (1344).

Les troubles qui désolèrent la Flandre sous Louis de Male, à cause du schisme d'occident, se firent surtout

sentir à Ypres. Tantôt au pouvoir des Gantois, tantôt en celui du comte, cette ville et sa banlieue souffrirent surtout durant le siège que les Anglais, joints aux mutins de Gand, lui firent subir. Le seigneur de Boesinghe, François Belle, s'y distingua si bien, qu'il fut créé chevalier avec d'autres membres de sa famille. Il est bien à présumer que l'ennemi ne manqua pas de se venger sur les propriétés de ce seigneur. En général, les environs d'Ypres furent cruellement dévastés.

Sanderus dit, que le château de Boesinghe était autrefois une place forte, et qui fut assiégée par une armée de six mille hommes, qui le prirent et le brûlèrent avec l'église (1); cet auteur semble vouloir distinguer cette destruction de celle que les gueux lui firent subir en 1566, car il ajoute de suite que durant les derniers troubles qui désolèrent la Flandre-occidentale, le château fut détruit de fond en comble. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur ce siège, que nous sommes tentés de confondre avec la destruction de 1566. En effet, en cette année, les sectaires parcoururent toute la partie de la Flandre entre la Lys et la mer, trainant à leur suite des gens de mauvaise vie et sans aveu, armés de bâtons, de hâches, de marteaux, d'échelles et d'autres instruments propres à démolir les églises et les châteaux. Leur troupe, dit Strada (2), grossissait comme une avalanche de neige, roulant du haut d'une montagne et entraînant tout ce

---

(1) Locus hic autem castro quondam insigni ac valido etiam ornatus fuit et obsessum aliquando a sex millibus armatorum prædictum castrum ustumque cum ecclesia. Quod nuper etiam durantibus in occidua Flandria turbis ab Iprensibus dejectum, quod nunc præfatus Boesingæ Toparchus Joannes Gaspar indies magnis impendiis instaurat.

(2) Strada, *De bello Belgico*, *lib.* v.

qu'elle rencontre sur son passage. La veille de l'Assomption fut le jour néfaste pour les environs d'Ypres, tous les villages furent pillés et brûlés par ces brigands (1). Boesinghe vit incendier son église et son château.

Le dix-septième siècle peut être qualifié de siècle de guerres. Il fut signalé par des guerres et des traités de paix, qui se succédèrent sans discontinuer. Pendant la minorité de Louis XIV, en 1648, le prince de Condé prit Ypres sur les Espagnols. Le siége dura du 13 au 28 mai. Notre commune fut pillée par les Français, qui emportèrent tout ce qu'ils purent, jusqu'aux gouttières en plomb de l'église.

Les victoires de Turenne avaient du rétentissement dans toute la Flandre, et les villes lui ouvrirent leurs portes. En 1658, après la prise de Dunkerke, il campa à Loo et à Pollinckhove, fesant enlever dans les environs les bestiaux et les vivres de toutes espèces pour l'entretien de son armée. Ypres fut pris sans beaucoup de résistance et Boesinghe souffrit de nouveau de la présence des Français. Ils se firent donner de la bière aux dépens de la commune et emportèrent quantité de vivres. Il parait que Turenne, plus juste que ses soldats, fit payer le foin de son cheval; le compte de cette année en fait mention (2).

En octobre 1691, six escadrons de cavalerie sous

---

(1) *'T selve exploit synde ghedaen, hebben ghelycke braecke 's nachts ghedaen tot Reneghelst, Elverdynghe, Vlaemertynghe ende naer dies in alle de kercken neffens Ypre. Cort verhael van 't ghonne binnen de stadt van Ypre en daer ontrent ghepasseert is de religie aengaende, tsydert juny* 1566 *tot half ougst* 1567. Annales de la Société d'Émulation de Bruges, tome II, 2e Série, p. 209.

(2) 30 *bondels hooy gelevert aen de garde van Turenne voor syn peerd* 3 *liv.* 10 *s.* Compte de 1659.



les ordres des généraux Durus et Delorge, campent à Boesinghe, du côté de Saint-Jean.

Le maréchal de Bouflers campa devant la porte de Messines, à Ypres, au mois de septembre 1692; les communes limitrophes furent forcées d'approvisionner le camp, dont une partie fut déplacé le 20 à Boesinghe jusqu'à la fin d'octobre. Le marquis de Bouflers y établit son quartier-général avec les généraux Dantheyn, Vieubourg et Laferre.

L'année 1694 fut surtout remarquable par la guerre que les Français soutinrent en Flandre contre les alliés. Le roi d'Angleterre avait établi son quartier-général à Roulers, le 8 septembre; le dauphin craignant un coup de main sur Furnes, fit passer douze mille hommes de l'armée de l'Escaut pour couvrir cette ville; il plaça douze pièces de canon au fort de la Knocke et employa le reste de cette armée à couvrir le pont de Boesinghe, par lequel l'armée anglaise aurait pu se frayer un passage sur Furnes (2). Dans l'entretemps le maréchal de Villeroy fit fortifier cette place. Le quartier-général de cette armée d'observation était à Boesinghe et l'arrière-garde à Vormezeele. Une pièce des archives communales estime les dégats occasionnés par ce campement à 10,222 florins pour Boesinghe; elle donne aussi les noms des régiments qui séjournèrent ici sous les ordres de Villeroy jusqu'au 11 octobre. Les noms de ces régiments étaient : Sully, Villiers, Melun, Poitou, Nice, La Reine, Maine, Beauvoisis, La Sarre, Foix, Royal Danois, Surlauben, Crussol, Royale artillerie.

---

(1) Les troupes campées à Boesinghe étaient sous les ordres du marquis de La Valette et du comte De la Motte.

Villeroy avait cependant quitté momentanément son quartier-général avec sept cents grenadiers et un régiment de dragons pour porter secours à Dunkerke, menacé par la flotte anglaise. Il rentra à Boesinghe le 6 octobre et leva son camp le 11, ayant appris que les alliés, sous les ordres du roi d'Angleterre, avaient quitté Roulers pour se retirer dans leur quartier d'hiver (1).

L'année suivante (1695) vit se renouveler la guerre avec plus de chaleur. Le comte De la Motte, commandant la garnison française à la Knocke, fut vigoureusement attaqué par le duc de Wurtemberg, qui, malgré quelques succès, fut forcé de se retirer. Le régiment Maslot campa à Boesinghe durant le mois d'octobre. Le comte De la Motte y avait campé au mois de juillet.

En 1696, deux armées mobiles, sous les ordres du comte de Montal et du comte De la Motte, furent chargées par Villeroy de former les lignes de défense derrière l'Iperleet et l'Isère. De la Motte envoya à Boesinghe 400 hommes de troupes, pour construire les fortifications du sas, connues sous le nom de Fort-saint-Nicolas. Ce détachement logea chez les bourgeois du 1 février au 17 mai. Le Fort-saint-Nicolas fut démantelé avec la Knocke, en 1782.

Le quartier-général du comte De la Motte fut établi à Boesinghe, durant à peu près tout le mois de juillet. Le comte logea au château, qu'il quitta avec ses troupes le 29 juillet pour prendre position à Oostvleteren, d'où il put facilement porter secours à Furnes, menacé par les alliés. Avant de quitter son camp de Boesinghe,

---

(1) *Cronyke van Vlaenderen*, xxxvi *cap*.

La Motte avait reçu des renforts considérables de troupes du maréchal de Villeroy.

Le maréchal De la Motte vint hiverner à Ypres et ordonna, le 14 novembre, à ceux de Boesinghe, de Zuydschote et de Reninghe de bien entretenir les chemins au moyen de fascines, pour faciliter les communications entre Ypres et Furnes.

Le cimetière avait été fortifié et transformé en place d'armes par toutes les troupes qui s'étaient succédé dans ces différents campements.

IV.

Ce que Boesinghe a de plus curieux et ce qui rend le nom de ce village en quelque sorte mémorable, c'est son sas ou écluse à portes busquées, construit depuis deux siècles; vrai chef-d'œuvre de l'art, tant à cause de la hardiesse de sa construction, que sous le rapport de ses combinaisons ingénieuses pour la manœuvre des eaux. On nous permettra de faire une diversion, qui, loin de nous éloigner du sujet que nous avons à traiter, le dilucidera de plus en plus et fera apprécier à sa juste valeur l'utilité et la perfection de notre sas.

Un moyen de racheter les chûtes des rivières et des canaux en Flandre, était connu sous le nom d'*Overdrachten* ou de *Dobbel craenen*. Gramaye, qui en parle à propos de l'Yperleet, rapporte, qu'il en était déjà fait mention dans un diplôme du comte Gui de

Dampierre, mort en 1305 (1). Une charte de Philippe d'Alsace, de 1187, en parle également comme existant depuis longtemps (2).

Ce moyen consistait en un batardeau transversal ayant vers le milieu une sorte de radier, construit ordinairement en bois de hêtre et formant un double plan incliné; ce radier était composé de forts madriers que l'on frottait de terre glaise pour les rendre plus glissants. En amont et en aval se trouvaient des cabestans que l'on nommait *Dobbele craenen* (doubles grues) et qui, au moyen de cables auxquels on attachait les bâteaux, servaient à leur faire franchir ce pas difficile.

Une machine de cette espèce, mais considérablement perfectionnée, fonctionnait encore, en 1824, à la Fintelle, entre la rivière l'Isère et le canal dit de Loo, qui conduit à Furnes. En 1827 elle a été remplacée par une écluse à sas.

On conçoit quels devaient être les inconvénients et les difficultés de la navigation sur les rivières où des obstacles tels que ces anciens *Overdrachten* et autres se rencontraient à chaque pas.

L'invention des écluses à sas avec portes busquées, ouvrit une ère toute nouvelle aux canaux modernes: jetons donc un coup-d'œil sur cette invention. Selon

---

(1) Dans Guicchardini, sur le plan de Gravelines, on voit figurés, quoique d'une manière assez informe, ces *overdrachten* avec leurs *Dobbele craenen*, qui ne sont pas des grues, comme ce nom pourrait le faire accroire, mais simplement des cabestans horizontaux.

(2) *Ubi vero ecclesia et homines sui in terra, quam emerint nova* Overdraghe *constituerint, more Yprensium vectigal ibidem persolvendum erit.* D'après l'original, aux archives provinciales à Gand. Ce passage prouve que les *Overdrachten* existaient déjà alors sur le canal d'Ypres.



le père Frisi (1), les écluses à doubles portes ont été inventées et exécutées pour la première fois sur la Brenta, près de Padoue, en 1481, par deux mécaniciens de Viterbe, et cette invention fut appliquée dès l'an 1497, par Léonard de Vinci, à la jonction des deux canaux de Milan, dérivés de l'Adda et du Tésin. Ce grand peintre, qui n'était pas moins bon ingénieur, introduisit ce système en France, où l'on en fit le premier essai sur la rivière de l'Ourcq, qui fut rendue navigable dès l'an 1528. Mais rien n'indique que les écluses de la Brenta eussent des portes busquées; il est vraisemblable qu'elles se fermaient au moyen de vannes, comme les anciennes écluses simples, telles qu'on en voit encore à l'écluse sur la Lys à Harlebeke. S'il en était ainsi, l'invention des Italiens serait fort contestable, car plusieurs auteurs rapportent que l'écluse de Spaarendam, en Hollande, construite en 1285, était une écluse en bois à doubles portes non busquées.

Quoiqu'il en soit, les premiers ouvrages imprimés dans lesquels les écluses à sas avec portes busquées soient positivement décrites, sont ceux de Bertazzolo (2) et de Simon Stevin (3), publiés le premier à Milan, en 1609 et le second à Rotterdam, en 1617.

Simon Stevin parle de cette espèce d'écluses comme d'une chose récemment inventée, dont il indique plusieurs applications nouvelles, surtout en ce qui concerne la défense des places de guerre; en même temps, il entre

---

(1) Traité des rivières et des torrents, augmenté du traité des canaux navigables, par le R. P. Frisi, traduit par De Terrey, Paris, 1774.

(2) *Discorso del signor Gabriel Bertazzolo* etc.

(3) *Nieuwe maniere van sterctebouw, door spilsluyse, beschreven door Simon Stevin van Brugge, Rotterdam* 1617.

dans de grands détails sur l'invention des portes tournantes, servant à pratiquer des chasses dans les ports, invention qu'il dit avoir faite en commun avec Adrien Janssens, de Rotterdam, et Corneille Diericxsens-Muys, de Delft.

Simon Stevin a été parfois cité comme étant lui-même l'inventeur des écluses à sas avec portes busquées. Ce que nous avons rapporté ci-dessus, suffit pour démontrer que c'est une erreur. Du reste, cette observation n'ôte rien au mérite de ce grand mathématicien, auquel les Brugeois, ses compatriotes, se préparent à élever une statue.

Cela prouve que nos aïeux comprirent de bonne heure l'utilité des canaux de navigation, et que notre pays fut des premiers à se procurer ceux qui étaient nécessaires à son commerce, comme il a été de nos jours le premier du continent qui sût apprécier l'importance des chemins de fer et s'en créer un système complet.

Un écrivain français du dernier siècle, Linguet, dans son ouvrage sur les canaux navigables, rend à cet égard une entière justice aux Belges, dans cette espèce d'apostrophe qu'il adresse à ses compatriotes :

« Ces Flamands que nous trouvons si épais, dont nos » beaux esprits badinent avec tant de légèreté, ont pour- » tant rempli leur pays de monuments que notre noblesse » n'oserait pas même imaginer. Toutes les grandes villes » sont jointes par de vastes canaux dont la beauté a » quelque chose de surprenant. Ce pays, tout déchu qu'il » est, conserve pourtant des restes de cet ancien esprit » d'économie pour les dépenses particulières, de grandeur » et de magnificence pour les entreprises publiques, qui

» seul peut assurer la fortune et la gloire des nations
» commerciales. »

En voilà assez sur les écluses à portes busquées et non busquées: venons en maintenant à notre canal et à notre sas.

Le canal d'Ypres à Nieuport existait déjà en 1180, comme on pourra s'en convaincre par une charte de Philippe d'Alsace que nous reproduisons aux pièces justificatives; il existait même avec ses *Overdrachten* dont parle le même comte dans sa charte octroyée en 1187 à ceux de Poperinghe. La comtesse Marguerite de Constantinople fit améliorer le canal en 1251 (1). Elle parle dans sa charte de portes et d'écluses qui furent construites pour opérer cette amélioration et ajoute que si quelque chose manquait, elle le ferait redresser par après.

D'Ypres jusqu'au sas actuel de Boesinghe, le canal avait une chûte de 70 pieds et 10 pouces qu'on racheta au moyen de quatre *overdrachten*, nommés *Brielen*, *Schats*, *Menten en Blauwen overdracht*. Du *Blauwen overdracht* jusqu'à la mer, le niveau était plus régulier et ne mettait aucune entrave à la navigation. Les Yprois songèrent donc sérieusement à améliorer leur voie de navigation, surtout à une époque où les autres villes de Flandre, Gand, Bruges et Ostende obtinrent des subsides pour se joindre au moyen de vastes canaux. Les députés d'Ypres aux États prétendirent joindre leur canal à la Lys et firent lever des plans en conséquence; leur demande ne fut pas appuyée par les trois autres membres de Flandre,

(1) Voir aux pièces justificatives.

qui consentirent toutefois à améliorer le canal existant d'Ypres à Nieuport.

On commença des travaux au canal dès 1616, mais ces projets furent abandonnés jusques dix ans après, lorsque l'infante envoya sur les lieux l'ingénieur Barthélemi De Buck, pour dresser et arrêter un plan définitif. Il est vrai que les ingénieurs Bruno Van Cuyck et Florent Van Maurissen furent commis par les états pour le même motif en 1619, mais soit que leurs plans ne furent pas approuvés, soit qu'on ne les leva jamais, l'ouvrage ne fut pris au sérieux qu'après la levée des plans par De Buck. Il existe aux archives d'Ypres un plan dessiné par Barthélemine De Buck (probablement la fille de Barthélemi) indiquant l'ancien canal d'Yperleet depuis Ypres jusqu'à l'emplacement de l'écluse actuelle et représentant le nouveau canal tel qu'il existe encore maintenant. Le 1r septembre 1626, De Buck signe son devis à l'appui de ce plan (1). Ce devis porte le titre de *Register accordeerende op de caerte figurative van de gelegentheyd van de jeghenwoordighe vaert der stede van Ypre, beginnende, an de voorn: stede tot ende metten blauwen-overdracht mette declaratie van het concept om dezelve te brynghen up eenen egalen bodem van acht voeten zomer waters, weerende de vier overdrachten; inhoudende oock de estimatie van 'tgonne tzelve zoude commen te becostighen, mitsgaders den tyt, menichte van de wercklieden ende de maniere om tzelve te doen.* D'après ce plan et devis le canal devait avoir une longueur de 1726 verges et pouvoir contenir une profondeur de huit pieds d'eau. Pour l'exécution, il fallait douze cents ouvriers, l'espace

(1) L'original aux archives d'Ypres.

de quatre étés. Le premier été, il fallait creuser à vingt deux pieds de profondeur, à commencer du quai actuel d'Ypres jusques à mi-chemin du pont de Boesinghe; le deuxième été, l'ouvrage de l'année précédente devait être approfondi de onze pieds et continué à cette profondeur jusqu'au *Menten overdracht* (1). La troisième année, on devait approfondir de huit pieds, huit et demi pouces ce qui avait été creusé précédemment et continuer sur ce niveau jusqu'au *Blauwen overdracht*. Enfin, la dernière année toute la longueur du canal serait approfondie de huit pieds. Le canal en projet devait être creusé entre l'Yperleet et l'ancien canal qui a été en partie comblé par les terres tirées du nouveau. La dépense totale, selon le devis, devait monter à 537,413 florins, non compris l'achat d'environ deux cents mesures de terre qui devaient être emprises pour y faire passer le canal projeté.

L'exécution fut de nouveau remise et le 11 juin 1630, les ingénieurs De Buck, Schokaert et Van Maurissen présentèrent un nouveau devis montant, y compris les sas de Boesinghe et de Nieuwendamme, à 504,708 florins. L'on voit par ce devis (2) qu'il était question de construire un sas à deux bassins rachetant chacun une chûte d'eau de dix-huit pieds. Chaque bassin devait avoir une longueur de quatre-vingt-dix pieds sur soixante-quinze pieds de largeur et l'ensemble devait couter quatre-vingt-cinq mille florins.

Le 27 août 1637, les ouvrages de creusement étaient à peu près terminés; un ingénieur, qui n'est pas nommé, fut envoyé avec les échevins d'Ypres, pour visiter les tra-

---

(1) Le Menten-overdracht était situé vis-à-vis de l'écluse dite de Buyse, qui décharge les eaux de l'Yperleet dans le canal non loin du pont de Boesinghe.

(2) Voir aux pièces justificatives N° XIX.

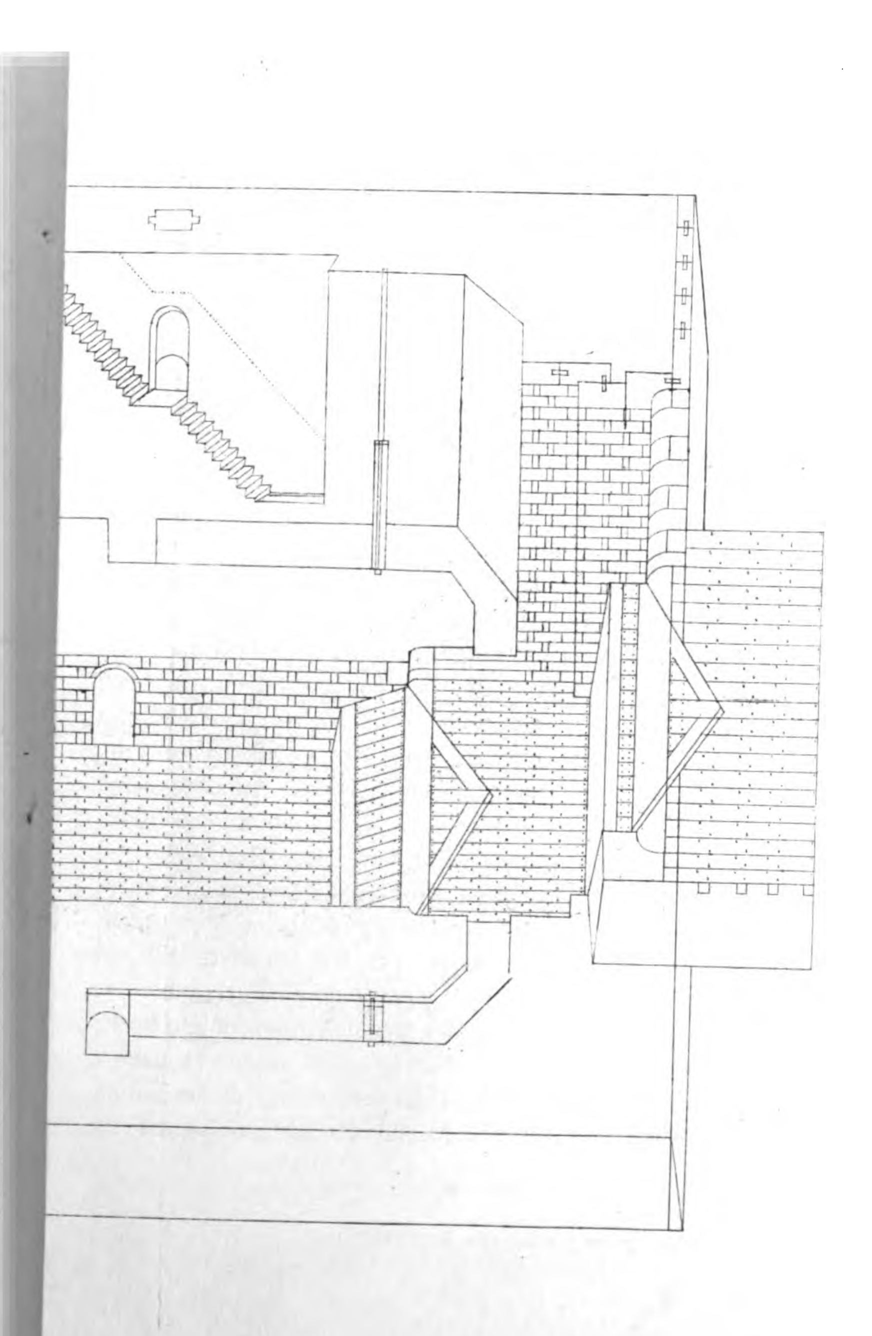
vaux et pour examiner l'endroit le plus convenable pour y construire le sas. Le rapport de ces délégués nous fait connaître que le creusement n'avait pas été fait d'après le plan primitif de l'ingénieur De Buck et il y est proposé d'élargir le canal d'après ce premier plan (*volghende het eerste afsteck dan of ghedaen.*) Cet élargissement devait coûter environ 12,000 florins de plus.

Les délégués proposent de construire le sas à trois bassins, chacun d'une chûte de huit pieds d'eau, retenus par quatre paires de portes, (*met vier paer slach deuren.*) Le sas devait ainsi coûter au moins cent mille florins.

Nous venons de voir deux projets de construction pour le sas et aucun des deux ne fut exécuté.

Le 19 février 1638, Osten Westbusch entreprit les ouvrages de terrassement du sas, Jean de Viane en fit les murs, et le 22 mai suivant la main-d'œuvre de la charpente fut adjugée à Pierre Videnier pour la somme de 1150 florins. Dans les conditions de l'entreprise il est dit plusieurs fois que l'ouvrage doit être exécuté d'après les ordres de l'ingénieur (*soo den ingeniaris het ordonneren sal*), le nom de cet ingénieur n'est nommé nulle part, mais nous voyons que ce fut l'ingénieur Barthélémi De Buck, dans une pétition adressée à la régence d'Ypres par la veuve de Pierre Videnier, réclamant le payement des ouvrages faits en surplus par feu son mari. Elle dit qu'elle saisit le moment opportun pour reclamer ce payement vu la présence à Ypres de l'ingénieur De Buck, qui a connaissance de tout ce qui a été exécuté en dehors de l'entreprise (1). De Buck fut donc chargé de l'exécution des travaux du sas; ce fut lui qui en avait dressé les

(1) Voir pièces justificatives N° XXVII.



plans, comme il avait dressé ceux du canal. Le 25 mars 1642, De Buck revient à Boesinghe pour terminer l'affaire de l'emprise des terres incorporées dans le canal et le sas (1).

On pourra voir aux pièces justificatives les conditions de l'entreprise. Elles nous font connaître que le sas fut construit à un bassin, avec deux paires de portes (*met twee paeren slagdeuren*), devant s'ouvrir chacune au moyen d'un cabestan. Construit de cette manière, il rachète une chûte de 6 mètres 80 centimètres, tandis que les écluses du fameux canal de Languedoc, qui ont honoré le règne de Louis XIV, n'ont qu'une chûte moyenne de quatre à cinq mètres.

Notre sas a une longueur de 160 pieds, sur vingt-trois pieds, deux pouces de largeur entre les murs. L'ingénieur Jean Dubye a, mais à tort, l'honneur de l'avoir construit. L'honneur du perfectionnement seul et non celui de l'invention lui revient (2).

Au mois d'août 1658 on était à réparer la pointe sud du sas; Dubye alors ingénieur des quatre membres de Flandre et éclusier de Boesinghe, où il avait sa résidence,

---

(1) Archives communales.

(2) Jean-Baptiste Dubye était d'une famille noble. Sa pierre sépulcrale fortement usée porte un écu parsemé d'abeilles. Il a été le premier éclusier du sas de Boesinghe, où il épousa en premières nôces Anne Vanden Berghe. Il figure comme bailli de Boesinghe de 1650 jusqu'à sa mort, dont la date nous est inconnue. Sur sa pierre sépulcrale la date de sa mort est usée. Dans une enquête, faite en 1664, il se dit âgé de 45 ans, et prend les titres de bailli de Boesinghe et d'ingénieur des quatre membres de Flandre. Il vivait encore en 1667 et soutint en cette année un procès contre Jean Coolens. Son frère François Dubye, bailli de Boesinghe, mourut le 13 janvier 1681; sa sœur Cathérine-Françoise mourut le 19 février 1680, et son autre sœur, Petronille, femme du greffier Ferdinand Vanden Berghe, le 27 janvier 1687.

remarqua plusieurs défauts à corriger et il fit observer que le sas, après quelques années, aurait pu être totalement détruit par l'irruption des eaux qui menaçaient d'envahir les écluses par la pointe sud. Dubye dressa un plan ou plutôt des plans d'amélioration, avec un projet de réparations. Ces plans et ce projet sont aujourd'hui entre les mains de M. l'ingénieur Teichman. Nous nous en sommes procuré des copies, dont nous publions ici une partie.

La pointe sud fut convenablement réparée par Dubye, qui y mit deux portes busquées, afin de contenir la force des eaux et de résister à toute irruption. Les murs latéraux furent haussés et les ouvrages souterrains en maçonnerie, jusqu'alors à découvert, furent recouverts de grandes pierres de grès. Nous renvoyons le lecteur pour les détails des améliorations au Projet proposé par Dubye; nous publions ce projet tout au long avec plusieurs autres pièces ayant rapport à notre sas. Ces pièces, résumées dans tout ce que nous venons de dire, renferment une infinité de petits détails qu'on nous saura gré d'avoir tiré de l'oubli. Les originaux ont souffert beaucoup de l'humidité et quelques-uns doivent avoir péri, puisqu'il existe beaucoup de lacunes dans la suite des dates.

Il est douteux si les réservoirs établis derrière les bajoyers, pour économiser une partie des eaux à chaque éclusée, ont été construits par De Buck ou par Dubye. A voir l'ensemble, ils appartiennent à l'ouvrage primitif, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans l'entreprise. Ce procédé bien simple, semble avoir été exécuté au sas de Boesinghe pour la première fois; on l'a imité par après dans d'autres localités.

Le magistrat d'Ypres accorda, le 22 mars 1657, une somme de trente florins au chanoine Sanderus, pour faire face aux frais de gravure des plans des écluses de

Boesinghe. La *Flandria illustrata* ne donne pas ce plan que le bon chanoine a oublié, ou qu'il se proposait peut-être de donner dans une deuxième édition.

Depuis la construction du fort St-Nicolas pour défendre le sas, il y eut constamment garnison. Le 30 septembre 1712, François St. Fortunat, écuyer, seigneur de la Garde, au Limousin, lieutenant-colonel et commandant au sas de Boesinghe, y mourut. Son successeur M. De Geirbeille, du régiment des Angles, lui succéda. Une chapelle desservie par un aumônier se trouvait à l'intérieur du fort.

V.

Sanderus nous apprend que la famille Belle, alors en possession de la seigneurie de Boesinghe, s'étant distinguée par un haut fait-d'armes, le comte de Flandre, en récompense de ce service, lui accorda un octroi pour ériger dans sa seigneurie une société de l'arbalète. Cette assertion est bien vague; les Belle ont été en possession de la seigneurie de Boesinghe pendant plus de deux siècles, ses membres se sont tous conduits en preux et vaillants chevaliers et la tradition dont parle l'auteur de la *Flandria illustrata* ne fixe aucune époque au fait-d'armes dont il est question. Au siège d'Ypres, soutenue contre les Gantois et les Anglais, en 1383, François Belle, seigneur de Boesinghe, homme puissant et riche, se distingua avec son fils François, son frère George et Jean, Nicolas, Laurent et Jacques Belle, membres de sa famille, à tel point que François, fut créé chevalier durant le siège.

Ami intime du comte Louis de Male, il obtint plusieurs faveurs et j'ose supposer que ce fut lui, qui obtint pour la confrérie de Saint-George l'octroi de pouvoir se servir de javelots à pointe de fer pour leur exercice ou amusement ordinaire. La confrérie de Boesinghe, comme celles de beaucoup d'autres localités de la Flandre, existait bien antérieurement au siége d'Ypres; depuis des temps immémoriaux, les Flamands se réunissaient en confréries, ou espèces de corps francs, qui, en temps de paix, s'exerçaient à tirer à l'arbalète, ou à l'arc-à-main, et qui, en temps de guerre, fesaient une phalange ou infanterie bien aguerrie. La confrérie d'Ypres se distingua au siége de Courtrai, en 1302; celle de Bruges envoya ses hommes les mieux exercés aux sièges d'Audenarde, de Gravelines, de Cassel, d'Ardenbourg et d'Ypres, elle perdit beaucoup des siens au combat de Beverhoutsveld, où elle laissa sa bannière avec quatre de ses chefs-hommes. Dans les combats, on se servait de javelots montés en fer, mais dans les tirs d'amusements les pointes ferrées disparaissaient, de crainte de blesser les spectateurs. Cependant les comtes de Flandre et surtout les ducs de Bourgogne permirent à certaines confréries, pour services rendus à la patrie, l'usage des javelots ferrés. Boesinghe, Elverdinghe, Langemarck et Stavele furent de ce nombre. Nous avons compulsé les archives de notre société de Saint-George et nous avons trouvé que tout ce qu'elle avait de plus ancien a disparu par les guerres et les incendies. Les confrères, ayant perdu leurs anciens octrois, s'en référèrent à celui accordé, en 1447, à ceux d'Elverdinghe comme renfermant littéralement les mêmes faveurs et prérogatives accordées jadis à Boesinghe. Nous donnons ici l'octroi de Charles-le-Téméraire d'après une copie conservée dans nos archives.

« Charles by de gratien Godts hertogh van Bourgoi-
» gnien, van Lotteringe, etc. doen te weten als wy
» nu ende toekomende als onsen getrauwen camerlynck,
» stadthouder ende gouverneur generael van ons int
» hertogdom van Luxembourgh ende graefschap van
» Vlaenderen, Cornelis Bastaert van Bourgoigne, heere
» Elverdynghe ende van Vlamertynghe, aen ons vertooght
» heeft dat in syne twee heerlyckheden van Elverdynghe
» ende Vlamertynghe, in de welcke hy heeft al justitie
» hooghen, middel ende neder, heeft gehadt van oude
» tyde ende noch heeft zeker gilden van den Staelboogh
» ende van den Hantbooge, in welcke gilden placht te
» zyn groot nombre ende qualitheydt van gilde broeders,
» die ghecostumeert waren te hantteeren ende exerceren
» van den voetboogh ende handtboogh ende waren vry
» van te dragen alle manieren van wapens in al onse
» voorseyde landen van Vlaenderen, maer om dat syn
» voorsaeten heeren van de voorseyde pleckens van El-
» verdynghe ende Vlamertynghe, uyt welcke gilden on-
» derhouden hebbende geweest by de sterften die in
» onse voorseyde jaeren geweest heeft, ende oock by
» den grooten dieren tydt ende oock by dat onse offi-
» cieren, ons souverain bailliu van Vlaenderen, bailliu
» van onser saele ende casselrye van Ypre ende ander
» hebben dickwils gemolesteert ende gearresteert ende
» beleedt gedaen ter cause haerlieder wapens te dragen,
» de welcke altydt moogen ende behooren te passeeren
» paysivelyk ter cause haerlieder wapens te dragen, de
» welcke altydt moogen ende behooren te passeeren pay-
» sivelyck ter cause van de vryheyt van de voorseyde
» gilden, welcke gilden syn seer gemindert ende te
» nieten gegaen in sulcker manieren dat nu letter ofte
» niet en syn gehanteert nochte geexerceert ende soude

» mogen achter blyven ende te niete gaen ter gerieven
» ende prejuditie van ons ende van den selven comparant
» ende waren op desen by ons geguarrandeert ende de
» voorseyde gilden waren by ons gereleveert ende d'uyt-
» stelden waren in de voornoemde plecken van Elver-
» dynghe ende Vlamertynghe van nieuwens bevrydt ende
» vernieuwt alsoo als hy segt, waer op verstaen hebben
» de saecke voors[t]. specialyck dat de voorseyde gilde-
» broeders souden ons mogen hebben gedient ende ons
» helpen in tyden van nooden, hy heeft ons oodtmoe-
» delyck gebeden ende supplicatien gedaen waer ofte de
» voorseyde saecken wel geconsidereert, ende hier op
» gehadt den raed ende advys van onse beminde ende
» getrauwe den president ende raedtslieden van onsen
» hoogen raede van Gendt, den selven Bastaert van
» Bourgoigne, hebben geconsenteert ende geoctroyeert,
» consenteeren ende octroyeeren van onse seker scientie
» ende gratie specialyck by dien hove van desen president
» om hem syne hoirs ende naercommers heeren ofte
» vrauwen van dese voorseyde heerlyckhede van Elver-
» dynghe ende Vlamertynghe, de voorseyde gilde van
» staelbooghe ende handtbooghe in de manieren dat hier
» volgt. Te weten dat in de voorseyde gilde van den
» voetboogh ende oock in die van den handboogh sullen
» mogen hebben in al totter somme ofte nombre van
» ses hondert mannen, oft eer sy om gildebroeder te
» synne, in elcken van dese voors. gilde, wel verstaende
» dat men sal nemen meer schotters dat syn magh, indien
» dat sy syn lieden van goedt leven ende van eerlycke
» conditie sonder verwyt van eenige vilainigheyt, welke
» gildebroeders ende den voorseyden comparant ende syne
» naercommers sullen als voorseyt is, mogen nemen ende
» heuren lieden ende ondersaeten van den voorseyden

» heerlyckhede van Vlamertynghe ende Elverdynghe ende
» van alle andere heerlyckheden in onsen voorseyden
» lande van Vlaenderen sullen mogen in elcken van dese
» voorseyde gilden eenen coninck hebben ende feeste ende
» solemniteyt houden ende schieten naer den gaey, ende
» sullen mogen dragen ende hebben keerels, capproenen
» ende hoeykens, ende parreeren sullen als in alle gilden
» geconsenteert ende gegeven worden by den voorseyden
» comparant sullen als in ander gilden de gildebroeders
» van den staelboogh ende handboogh in onsen voorsey-
» den landen van Vlaenderen hebben ende gecostumeert
» syn van doene ende oock mede sullen de voorseyde
» gildebroeders ende elc sonderlyng om de sekerheyt ende
» bewaernisse van hun lyf ende leden draegen ende hebben
» ende draegen in al onsen voorseyden lande van Vlaen-
» deren, in besloten steden ende hun paysivelyck ende
» sonder misdoen haerlieden wapens, te weten haerlieden
» staelbogen, handtbogen, en trassen schichten, pycken,
» armessen, stale bonetten, lange messen, ende dagelyckx
» int blanck harnasch ende lange stocken ende bewaert
» te syn van hun lyf tegen den artsvyandt van ons geloove
» sonder te verbeuren eenige boete tegen ons ofte justitie,
» waer of wy hebben hun lieden bevrydt ende by desen
» vry ende vranck sonder by dese prejudicie, niet jegen-
» staende dat onder de voorseyde wapens hy noch niemant
» van hun lieden niet en misdoen sullen noch niet en syn
» de eerste begeven om te vechten, dat sy lieder verga-
».deringe maken om behoorlyk ende dat sy werden ge-
» houden te anthieren het spel ende genoechten van den
» kruysbooghe ende van den handtbooghe in behoorlycke
» plaetsen ende dat altydt alst noodt doen sal ende dat
» wy versoecken ofte doen versoecken ofte onse naer-
» commers grave van Vlaenderen, hy ende elcken sonder-

» lynge werden gehouden ons te dienen, te beschermen
» van den lande ende andersints alsoo alst ons van noode
» werd ten redelycken standt ofte gagie vry oock sullen
» sy altydt behouden bereedt ende oock gestoffeert synde
» in sulcken staet als schotters behooren te syn op paine
» van confiscatie ende verlies van de voorseyde vryheydt
» by elcken sonderlinge die bevonden werden in gebreke
» alsoo overgeven in mandemente ende bevel aen onsen
» beminden ende getrouwen den president ende raedslieden
» van onsen hoogen raede in Vlaenderen en ons souveraine
» bailliu van Vlaenderen en ons bailliu van Veurne, Yper
» ende van de zaele van daer ende al onse baillius, officiers
» ende rechters van Vlaenderen nu ende toecommende,
» haerlieder stadthouder ten hunnen hove te rechte ende
» alsoo alst behooren sal van ons present grave consen-
» tement ende octroy van al den inhoude van dese presente
» hy ende elcken van syn lieden verdraege ende soo sy
» den voorseyden Cornelis Bastaert van Bourgoigne, syne
» hoirs ende naercommers heeren ofte vrouwen en Elver-
» dynghe ende Vlamertynghe, garrandeeren ende pos-
» sesseeren volmachtigh ende paysivelyck altydt ende ten
» eeuwigen dage sonder belet noch in toecommende tyden
» haerlieder belet te doen, noch belet te doen doen, noch
» molesteren, noch belet laten doen, in contrarie van
» dese, want alsoo belieft van ons gedaen te syn. Ende om
» dat desen saecken souden syn sterck ende volmachtig altydt
» ende ten eeuwigen dage wy hebben aen dese presente
» doen stellen onse zegelen, behoudende in ander saecken
» ons recht ende rechtelyck in alle saecken. Gegeven in
» onse stadt van Gendt, den XVI dagh in Lauwe anno
» van gratie 1447. Alsoo gehandteeckent by myn heere
» den hertoghe: O. Ilbus et après visa sigillata de expresso
» mandato Domini, ainsy signé: L. Dommissent. »

Nous disions tout à l'heure que nos confréries d'arbalétriers dataient de temps immémorial; le duc Charles dit la même chose dans la charte qu'on vient de lire. Il dit que ces sortes de confréries datent de temps très-anciens, *van oude tyden* et il regrette que, de son temps, le nombre des membres en fut devenu si petit. L'armement prescrit par le duc consistait en une arbalète ou un arc-à-main, des flèches, une lance, un poignard, un sabre; l'habillement au contraire pouvait être un habit long, un chapeau ou un casque. En temps de guerre tous les membres étaient à la disposition du souverain, qui les incorporait dans son armée.

Les troubles du seizième siècle ne contribuèrent pas peu à désorganiser les confréries d'arbalétriers; celle de Boesinghe fut entièrement dissoute jusqu'en 1607, lorsque le bailli, de concert avec le curé et les notables de la commune, la réorganisèrent le 23 avril de cette année. La rélation de cette réconstitution est conservée dans un manuscrit du temps, gardé dans les archives de la société. On voit dans ces quelques lignes que les personnes admises comme membres s'obligeaient à payer, lors de leur mort, une somme de quelques livres, somme toujours proportionnée à leur fortune.

» Ter eeren Godts ende den edelen rudder sinte Joris.
» Alsoo deur de troubelen en inlandsche oorloghe opge-
» resen in het Nederlandt ende namelyck in Vlaender de
» oude ende keyserlycke gilde alhier in de prochie van
» Boesynghe eenen langhen ghedeurighen tydt onder de
» voet ende in duusteringhe ghestelt is geweest deur oor-
» saecke als boven, gheconsidereert hebbende de goede
» ende bequaeme institutie van voornoemde gilde door
» onse voorsaeten hier in dese prochie gebrocht, soo ist

» dat duer d'heer Pieter Carrette, bailliu van de heerlichede
» van Boesynghe ende hoofdman der voornoemde gilde
» ende Mailliaert De Puydt, Mr Gelein Wevele, pastor,
» d'heer Lowys De Cokere, capelaen, als gouverneurs ende
» instituteurs hebben deselve noch eens ghesocht te bren-
» ghen in haere oude privilegien ende exercitie ende deur
» dien fyne dese naervolghende persoonen in de selve
» ghilde ontvangen hebben desen 23 aprilis 1607.

» Eerst M. Gelein Wevele, pastor van Boesynghe,
» deken van Dixmude, is ghecommen in de voorn. ghilde
» den 6 van maerte 1607, te schote en te lote ghecoren
» als deken der voornoemde ghilde, ende presenteert
» tzynder doot de somme van 36 ponden.

» Item noch ten voornoemden daeghe is oock gecomen
» in de ghilde d'heer Lowys De Cokere, capelaen van
» Boesynghe ende oock van de ghilde, ende presenteert
» tzynder doot de somme van 24 ponden.

» Den 23 aprilis ingecomen in de ghilde d'heer Pieter
» Carette, balliu en hooftman der voornoemde ghilde ende
» heeft gepresenteert de somme van 36 pond.

» Ten selven daeghe is oock gecomen in de ghilde
» d'huysvrouw van d'heer Pieter Carette, ende presen-
» teert t'haerder doot de somme van 24 ponden.

» Item noch den 6n maerte is oock gecomen in de ghilde
» Carel van Veurne, als gouverneur der voornoemde
» ghilde ende presenteert t'zynder doot de somme van
» 12 ponden.

» Dus soo voort is gecontinueert ende onderhouden
» geweest de meer gemelde ghilde, niet jegenstaende
» eenigte onderblyvingen ter oorsaecke van tegenstrydende
» voorvallen, als van peste, oorloge enz. »

Grâces aux personnes dont les noms figurent dans le

récit que nous venons de rapporter, notre antique confrérie fut reconstituée sur le même pied qui, sous Charles-Quint, lui avait fait obtenir le titre de *Confrérie impériale*. Elle put donc s'adonner de nouveau à l'exercice de l'arbalète, assister aux tirs donnés par les communes et donner elle-même des fêtes auxquelles présidait d'ordinaire le confort de l'époque. Pour en donner une idée, nous copions dans le compte de la confrérie de 1636—37 les dépenses occasionnées pour le service de la table des confrères.

5 tonnes de bière.
1 rasière de blé.
24 livres de beurre.
Viande de bœuf pour 24 livres parisis.
Un mouton gras.
Un veau gras de six semaines.
Sept poules.
7 couples de pigeons.
2 couples de poulets.
1 jambon de douze livres.
5 pots de groseilles.
Épices, huile, vinaigre, pain blanc, chandelles pour 15 liv. parisis.
Épinards et salade pour 30 escalins.
OEufs et lait pour 5 liv. 15 scel.
Les dépenses de ce compte montent à la somme de 300 livres, 41 scel.

Le règlement que les confrères, lors de leur admission, s'engageaient à observer, était tombé en désuétude, on proposa en conséquence, en 1664, de le renouveler d'après celui admis par toutes les premières sociétés et notamment par celles de Stavele, Langemarck et Elverdinghe. On admit donc les dix-huit articles qui suivent.

« Ter eere Godts, zyne H. lieve moeder Maria ende den
» edelen rudder St-Jooris, zoo ist dat den hooftman,
» keyser, coninck, deken ende gouverneurs van St-Jooris
» gilde in Boesynghe ordonneren van nu voorts de statuten
» ende penen die hier na verclaerst staen van article tot
» article, naer costume van alle princelyke hoven, nament-
» lyck Stavele, Langhemarck ende Elverdinghe. Vernieuwt
» int jaer ons Heeren 1664.

» Eerst, dat binnen de doelen ofte huysekens daer de
» doelen staen niemandt sitten en mach dan gildebroeders
» ofte schotters die schieten, op de boete van 2 scel. parisis.

» 2. Item dat niemandt en wedde tusschen de doelen
» in de presentie van schotters die schieten, op de boete
» van 2 scel. parisis.

» 3. Item soo wie eenighe wedding dede ofte voorstelt
» ende dat van een ander geaccepteert is, dat den eenen
» noch den anderen renuntieeren en mach in gheender
» manieren op de boete van 2 scel. parisis.

» 4. Item soo wie injurien ofte blamatien een ander
» aenseyde sal boeten 6 scel. parisis.

» 5. Item dat niemandt eenighe vileine ofte onbehoorl.
» woorden en spreke ofte zegghe tusschen de doelen op
» boete van 2 scel. parisis.

» 6. Item dat niemandt tusschen de doelen en rupseme
» en brake, noch van achter en craecke ofte sal boeten
» syn schoe ofte 2 scel. parisis.

» 7. Item dat niemandt de pylen op en rape dan den
» cnape ofte oock en mete sonder consent van hem, op de
» boete van de schoe.

» 8. Datter niemandt voor ander zynder partie en schiete
» dan die 't voorstaen heeft, ten ware by consente, anders
» de schoe.

» 9. Item soo wie spreekt binder wyle dat de schotter

» in zyn secreet licht om duwen, sal boeten 1 scel. parisis.

» 10. Datter niemandt syn pyl noch ander pylen trec-
» ken noch meten en moet voor 't eynden volschoten is,
» noch int meten aerde en weere of wech en blaze op de
» boete van 2 scel. parisis.

» 11. Item indien den schotter syn pyl bedekt in den
» doel schote, soo sal men meten ten naersten cante van
» het gat daer hy in is.

» 12. Item soo wie syn pyl treckt en tgat niet en stopt,
» sal boeten syn schoe, of 2 scel. parisis.

» 13. Ende om alle de poincten ende elck int bysonder
» tonderhouden ende te volcommen soo sal men den gonne
» die jeghens eenighe van diere misdaen sal hebben ter-
» stont metter daet ende sonder dilay hem dat doen
» volcommen ende daerof sal de cnape van de ghilde
» tlast hebben, behoudens dat eenich vreemde dat niet
» volcommen en wilde, wert gehouden daer te laten syn
» opperste tot hy volcommen sal hebben.

» 14. Ende indien iemant bediegen ofte bevonden wort
» misdaen te hebben in eenighe van syn beroup verniele,
» dien sal verbeuren een pondt wasch ende niet te min
» volcommen tgonne hy bevonden wert daer in misdaen
» te hebben.

» 15. Item soo wie andere bedreghe ofte in gram-
» schappe eenige eedt zwoere binnen de doelen of binnen
» den hove dat wert de boete van een pont wasch ende
» voorts ter correctie van gilde naer merite van tmisdaet.

» 16. Item soo wie anderen ten ongelyke corrigiert
» van eenighe van de voorn. ende naervolghende articelen
» wert selve ghepuniert metter punitie die de gonne die
» ten onghelyke gecorrigiert hebben soude.

» 17. Item datter gheen schotter syn water en make,
» syn pyl over hem hebbende ofte sal boeten 1 scel. pars.

» 18. Item dat niemandt wie hy sy hem vervoordere
» te gaen voor den doel terwyle de cnape een schote
» aenteeckent, op de verbeurte van syn schoe. »

Ces statuts renferment des ordres bien absolus; chaque transgression est punie d'une amende pécuniaire ou de la privation du soulier ou du chapeau du délinquant, selon la gravité du méfait. L'entête indique les titres des dignitaires de la confrérie d'après leur ordre hiérarchique. Le chef-homme, qui d'ordinaire était le seigneur de l'endroit, constituait la première dignité; suivait l'empereur, c'est-à-dire, le membre qui avait été consécutivement trois fois roi de la confrérie. Ce titre se conservait à vie et était considéré comme le plus grand honneur que pût obtenir tout sociétaire bien exercé au tir. L'an 1500, Jacques Van der Muelne, empereur de la société, mourut, et l'on célébra annuellement un service funèbre pour le repos de son âme. Cet anniversaire fut encore célébré le 22 février 1700, année bisséculaire de la mort de cet empereur. Le roi de l'année courante, Jean-Baptiste Verlie, fit les honneurs de la fête en l'absence du chef-homme Nicolas-François Chauviray, seigneur de Boesinghe. Le roi de la confrérie de Langemarck, Nicolas Van der Haghe, fut présent au service, auquel assistèrent aussi Jacques Bouchette, doyen, et trente-six confrères de Boesinghe avec leurs femmes. La dignité de roi était obtenue pour le terme d'une année par celui qui par son adresse au tir surpassait tous les confrères.

En 1740, on résolut de demander au gouvernement un octroi pour la confrérie et l'on délégua à Bruxelles le roi et le doyen, afin de faire des instances pour obtenir cet octroi. Il paraît que ces démarches furent inutiles, car onze ans après, en 1751, rien n'était encore autorisé et

l'on chargea le vice-chef-homme et le roi de faire de nouvelles instances. Les procès-verbaux concernant cette affaire méritent d'être conservés; les voici d'après leur original :

» Actum desen 17ⁿ october 1740, ter extraordinaire
» vergaderynghe van corps van de ghulde van den edelen
» rudder sint Jooris geexerceert binnen de prochie ende
» heerlichede van Boesinghe.

» Ten voornoemden daghe is in maenynghe geleyt by
» Sr Nicolais Delva, konynck van de voornoemde gilde,
» oft men niet geraedigh en soude vynden iemant te
» authoriseren ten eynde van te vervolghen tot Brussel
» een vernieuwynghe van 't octroy van de voornoemde
» ghulde, vermits 't selve door troubelen van Nederlantsche
» oorlogen gedemanueert is ende de voornoemde ghulde
» geheel te niet gedaen ende ten jaere 1607 door onse
» voorsaeten wederom herstelt, om te eviteeren al onge-
» lyken dieder souden commen te gebeuren in de doelen
» door 't afloopen van boghen, schieten van den vogel
» van eeren, als andersints. Naer afgehaelt t'hebben door
» den voornoemden konynck de voysen van de ghulde
» broeders, van de voors. ghulde, hebben unanimer ghe-
» voyst om 't selve octroy te vervolghen om te evitteren
» alle tgonne voorschreven, ten welcken effect geautho-
» riseert wort den voornoemden Nicolais Delva, conynck
» van der voorseyde ghulde, ende Elias Truweel, deken,
» ten eynde van 't selve octroy te vervolghen ende te
» employeeren een ofte meer persoonen, soo sy in raede
» sullen vinden om te solliciteeren int hof van Brussel,
» tot becommen al tgonne voorschreven, emmers al tgonne
» de geautoriseerde sullen commen te besoingneren in al
» tgonne voorschreven, sal gehouden syn voor goet, vast

» en van weerden, gelyck 't volle corps present waere;
» alles onder belofte ende op 't verbant als naer rechte,
» date up supra. Ende waren ondert. Nicolais Delva,
» Pr Jacobus Lepla, Joos Vallaeys, Carel Moreeu, Jan
» Vallaeys, F. B. Mylleman, P. J. Cuvelier, P. J. De
» Haene, J. B. Moreeu, Elias Truweel, Joannes Coutte-
» nier, Augustin Jonckheere, Pr Van den Abeele, Joannes
» Vermeersch, Joseph Vallaeys, Pr Duthoo, Joannes-Bap.
» Lugghe, N. Van den Berghe, Leopoldus Cuvelier,
» Nicolais De Poorter, B. De Vos, Jan Du Thoo,
» J. B. Van den Berghe.

» Actum ter vergaderinghe van den 29 ougst 1751,
» door corps van de gulde van den edelen rudder sint
» Jooris, geexerceert binnen de prochie van Boesinghe.
» Ingevolghe de voorenstaende resolutie approberen mits
» desen al tgonne daer by vermelt, aen de welcke uyt
» corthede wort gerefereert, ten welcken effecte geau-
» thoriseert is den vice-hooftman ende den conynck deser
» gilde om tselve te vervolghen, beloovende enz. soo
» vooren is geseyt, date als vooren. En waren ondert.
» Nicolais Delva, N. Vanden Berghe, Joannes Couttenier,
» Carel Moreeu, Joseph Terry, P. J. De Haene, B. De
» Vos, P. Vanden Abeele, Joannes Quartier, P. Jacobus
» Lepla, Antoine Van Lerberghe, P. J. F. Lepla.

» Accordeert met syn origineel voornt. als greffier van
» de voorseyde gulde.

« N. Vanden Berghe. »

Il parait que l'octroi ne fut pas accordé, mais l'on ne continua pas moins la société, qui, en 1780, envoya six de ses membres, pour prendre part au grand tir à l'arbalète à Bruges. Boesinghe était la seule commune du plat-pays qui avait osé envoyer quelques-uns de ses confrères pour

se mesurer avec ceux de Gand, Bruges, Courtrai, Alost, Audenarde, Nieuport, Grammont et Eecloo. Soixante-seize confrères y disputèrent les prix consistant en objets d'orfèvrerie. Eecloo remporta les deux premiers prix et Courtrai le troisième. Les arbalétriers de Boesinghe étaient en uniforme écarlate.

La révolution française considérait les confréries comme des institutions privilégiées et dès lors il fallut les abroger. On s'empara de leurs biens qu'on vendit au profit de la nation et durant les années de la terreur l'amusement favori des Flamands cessa, jusqu'à l'avènement de Napoléon. Alors, les Boesinghois se réunirent de nouveau au local de la société; des prix, consistant en objets de ménage en étain, furent proposés de temps en temps et le noble encouragement donné par la famille De Thibault de Boesinghe, dont plusieurs membres ont été chefs-hommes, ne contribua pas peu à relever la confrérie. M. Joseph-Bruno-Marie-Désiré De Thibault de Boesinghe, lors de son mariage avec demoiselle Françoise-Colette-Jeanne Pecsteen, en 1812, donna aux sociétaires un superbe drapeau brodé aux armes de sa famille et de la société.

En 1821, la confrérie adressa au gouvernement une pétition pour obtenir le renouvellement de ses anciens privilèges. Il fut répondu qu'il était permis de s'adonner à l'exercice de l'arbalète pourvu qu'on se conformât aux lois et aux règlements de police, mais qu'on n'accorderait jamais à ces sortes de sociétés la moindre faveur.

Depuis quelques années presque toutes les sociétés d'arbalétriers ont abandonné leur grand arc pour en prendre un plus petit, connu sous le nom de petite-arbalète, et cela sous prétexte que le maniement du grand arc était trop difficile et même dangereux. L'exercice ne se fait plus au berceau mais à la perche. Les quelques confrères

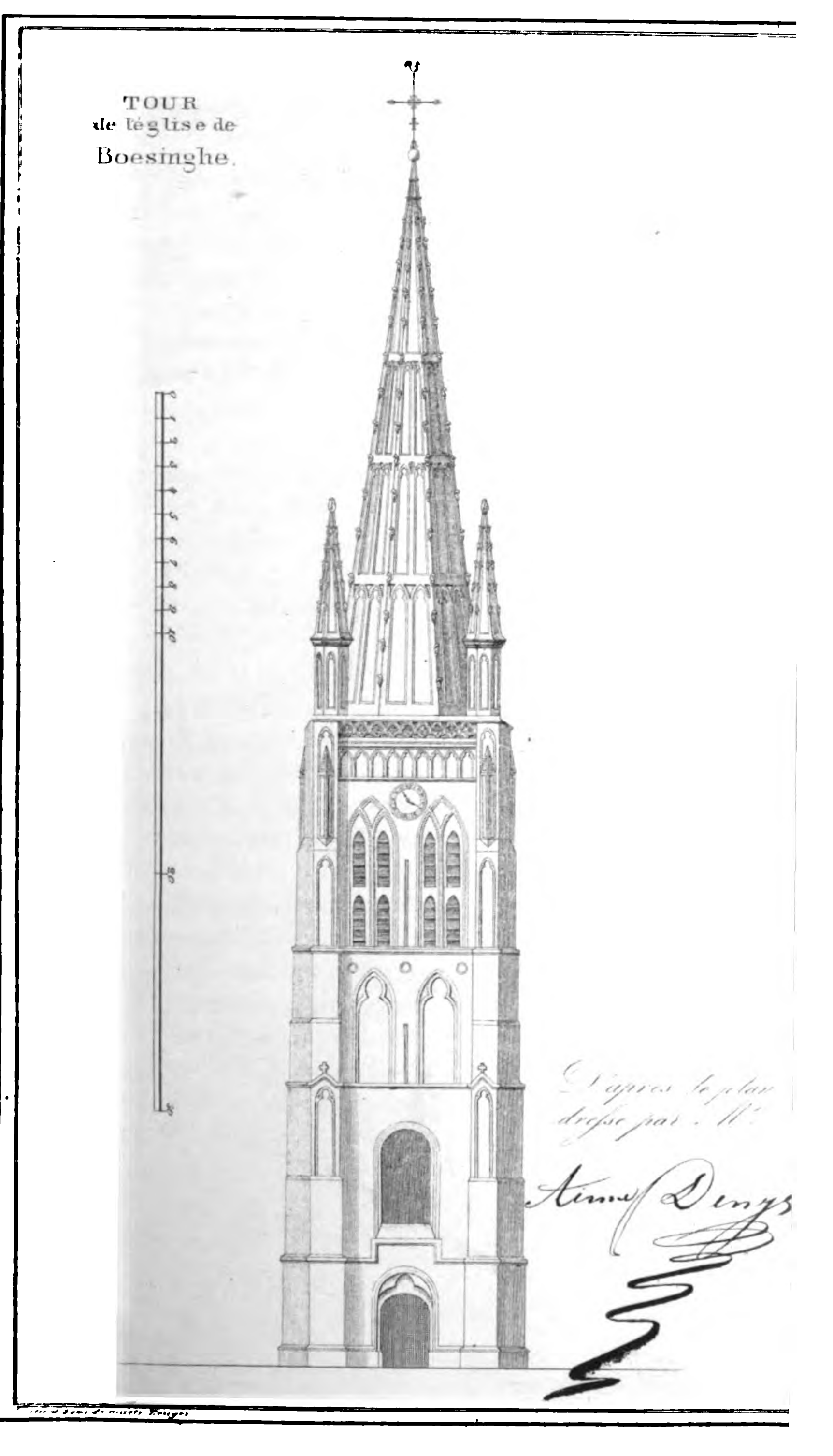
de l'ancienne société de Boesinghe se sont réunis, en 1844, à ceux de la confrérie de la petite arbalète, pour n'en faire qu'une. Ils ont placé à leur tête comme chef-homme, M. Léopold de Thibault de Boesinghe, bourgmestre de la commune, et ont répris les insignes de l'ancienne société, consistant en un drapeau, dont nous avons parlé et en un collier en vermeil; ce superbe ouvrage d'orfèvrerie du sixième siècle, formé de briquets de Bourgogne qui servent de chaînons, est toujours porté par le roi.

Les anciens berceaux ont été démolis et une perche a pris leur place.

VI.

Le touriste n'a rien de si empressé, lorsqu'il arrive dans une ville, que d'aller visiter les églises et les édifices publics. C'est en effet dans cette visite qu'il satisfera ses goûts pour les monuments et les arts. Enlevez les églises, que restera-t-il dans une ville? une masse de bâtiments, qui finissent tous par se ressembler plus ou moins. Une commune de la campagne qu'a-t-elle de remarquable après son église? Quelquefois son château et après cela toutes les communes se ressemblent, sauf que l'une est plus populeuse que l'autre.

L'église de Boesinghe, bâtie dans le style gothique flamboyant, n'est, quoiqu'en dise M. Mone, pas du tout à dédaigner pour sa structure architectonique; sa tour surtout attire l'attention du public et mérite d'être comptée parmi les monuments les plus gracieux de la Flandre en fait d'architecture gothique.


TOUR
de l'église de
Boesinghe.
D'après le plan
dressé par M.r
Aimé Deneys

Sanderus prétend que la tour de Boesinghe a été bâtie au treizième siècle et il ajoute que de son temps la date de la construction se voyait à son sommet (1). Je doute fort de la vérité de cette assertion. Nos ancêtres n'avaient pas la coutume de mettre les dates sur les édifices qu'ils construisaient, et puis, qu'est devenue la date qu'a vue Sanderus? Elle n'est plus trouvable, pas le moindre vestige n'est resté de cette date que le savant chanoine aurait dû conserver en tous chiffres. Il est vrai, tous les ornements, la construction même de l'édifice semblent le ranger parmi ceux que le treizième siècle vit s'ériger comme par enchantement. M. Oudin parait décrire notre tour dans son Manuel d'archéologie, lorsqu'il dit: « La fin du » XIIe siècle et le XIIIe voient s'élever ces tours élancées » en pierres, chargés d'imbrications figurées et ces pyra- » mides qui vont se perdre dans les nues et nous étonnent » par leur hardiesse, en même temps qu'elles donnent » tant de charme à l'architecture ogivale.

» Leurs arcades ou fenêtres s'allongent en lancettes, » n'offrant plus qu'un seul étage; la colonne centrale » devient prismatique et annelée à un ou plusieurs points » de sa hauteur; elle finit par disparaître de l'arcade, » de plus en plus aiguë et allongée, bordée de colonettes » et d'archivoltes en retraite. Elles sont souvent terminées » par des flèches octogones; alors les espaces triangulaires » qui existent entre les quatre angles de la tour et la » base de la pyramide, sont garnis de clochetons.

Et plus loin il continue en ces termes:

» Les clochetons sont des espèces de petites tours.

---

(1) Turrim habet ecclesia comprimis elegantem et ante quatuor secula structam, ut Epigraphe cacumini ejus inscripta docet.

» Ils sont ordinairement percés sur chacune de leurs
» faces d'une ouverture en forme de lancette simple ou
» géminée, quelques-uns sont terminés par une pyramide
» carrée, mais la plupart par une flèche octogone. Ils
» occupent, dans presque tous les grands monuments,
» le haut des contreforts, les angles des transepts, les
» points de la courbure de l'abside, et en général les angles
» des grands murs. Leur effet est d'un pittoresque éton-
» nant. »

Aucun document des archives communales ne fait mention de la construction de la tour, qui comme nous l'avons dit, avait déjà du temps de Sanderus, au commencement du dix-septième siècle, un air de vetusté qui semblait indiquer qu'elle appartenait au treizième siècle.

Les gueux, enhardis par les succès qu'obtinrent leurs brigandages, se mirent, en 1566, à piller et à brûler les églises : ils en enlevèrent les choses précieuses et firent surtout la guerre aux images et aux statues des saints. On les nomma Iconoclastes. Saint-Omer et les endroits voisins, plus connus sous le nom de West-Flandre, se ressentirent de leurs premiers excès. Ces bandes, composées de tout ce que le pays avait de plus dégoûtant et de plus crapuleux s'accrurent tellement, qu'elles entrèrent sans coup férir à Ypres le jour de l'Assomption de la Vierge, après avoir dévasté les communes des environs (1). Ce fut alors que Boesinghe vit incendier son église dont il ne resta pas pierre sur pierre. La tour fut fort heureusement conservée quoiqu'elle se ressentît de la dévastation générale. Le service divin exigea qu'on s'occupât avant tout de la réconstruction de l'église et la tour resta dans son état de délabrement

(1) Strada, de Bello belgico, lib. V, t. 1, p. 251.

jusqu'en 1661, lorsque, après des procès inextricables, les chanoines de St-Martin, à Ypres, songèrent, comme décimateurs, à réparer cet édifice; ils envoyèrent sur les lieux des experts, qui constatèrent le mauvais état de la charpente de la tour, la nécessité de construire une voûte pour consolider les murs latéraux et la réparation urgente de la balustrade qui joint les tourillons. Ce ne fut que l'année suivante (1662) qu'on se mit à l'œuvre et qu'on répara partiellement les dégats énumérés par les experts (1).

Les extraits des comptes de 1662 prouvent qu'en cette année on ne restaura pas tous les dégats qu'avait subis la tour. Après la réconstruction de l'église (1682), on songea à parachever les grandes réparations; les clochetons, la balustrade qui les unit et quelques autres accessoires coûtèrent à la commune plus de onze cents livres,

---

(1) Visitatie ende estimatie gedaen by ons onderteeckend Frans Fyne ende Pieter Vande Capelle stadt-timmerman ende metser, werklieden der stede van Ypre by order van d'heeren canoniken enz. van reparatien van den torre, voorkercke enz. van prochie van Boesynghe.

Alvooren de reparatie van het timmerwerck dat gedaen moet wesen aen den torre die men jugiert te causeeren door slete des tyds ende moet costen 100 ponden grooten.

Item het maeken van een solder noodich tot het vervroomen van den selven torre die over eenighe jaeren te niet gedaen is door brand ende moet costen 30 ponden gr.

Item het repareren van het timmerwerck van den torre voorseyt dat geruineert is van dese leste troubelen ende moet costen 18 pond. gr.

Item het maecken van eene cruysvaute van den voorn. torre noodich tot het vervroomen vande selve ende moet costen 20 pond. gr.

Le compte de 1662 *dit :* 30 maerte 1662. Over aenneming van de vaussering onder den toren in rood steen.

Item afschrepen en bezetten van kerk, toren en sacristie.

de 1684 à 1688 (1). Depuis cette époque jusqu'aujourd'hui la tour a constamment demandé un entretien à l'extérieur. En 1704 et 1712, de nouveaux ouvrages furent exécutés(2), et il y a quelques quarante années que l'on renouvela en grande partie la balustrade en pierre de taille d'après la forme de celle en moëllon dont une partie se voit encore au côté nord. Nous avons vu rebâtir les sommets des clochetons il y a environ un quart de siècle.

Les habitants de Boesinghe ont toujours été fiers de leur tour, soustraite aux ravages du temps par le bon entretien qu'on lui a fait subir. Après des dévastations, des incendies et des destructions des hommes bien plus à redouter que celles du temps, cet édifice est resté debout après avoir vu périr tout ce qui l'entourait. Notre tour n'était pas la seule de son espèce, elle a servi de modèle à bien d'autres, qui, toutes sont dégradées. Elverdinghe a vu démolir sa flèche il y a près d'un siècle: Sanderus en a conservé le dessin. Zuydschote a conservé comme

---

(1) *Compte de* 1684. Aen Jan Colleret over tvermaecken de voyen aen den tooren ende cleene torrekens. liv. 856-8-0.

Compte de 1686. Betaelt aen voorn. Colleret over syn werck aen den tooren. Liv. 163-12-0.

Aen Jan Pillaert over leveringhe van yserwerck ten dienste van de kercke, clocke en toren. Liv. 32-16-0.

Compte de 1688. Aen melchior De Smet over ghevrocht thebben aen den toren. Liv. 18-5-0.

(2) *Compte de* 1704. Aen V[a] Melchior De Smet over reparatie aen den toren. Liv. 110-0-0.

Compte de 1712. Aen Andries Plateeu over trefectionneeren vande cleene torrekens van den grooten toren van Boesynghe. Liv. 36-0-0.

Item aen Judocus De Haene over leveringhe van seven voeten calcksteen tot tvermaecken van de voorschreven cleene torrekens. Liv. 14-0-0.

Aen Jan Pillaert over yserwerk voor de torrekens. Liv. 22-0-0.

Elverdinghe ses quatre clochetons, après avoir démoli en 1807, les deux tiers de sa flèche svelte et élancée (1). La tour de Merckem bâtie en 1567, vit détruire sa flèche dans les dernières années du siècle passé. Notre-Dame à Poperinghe avait une flèche en moëllon comme celle de Boesinghe, elle fut bâtie en 1291 (2); sous prétexte qu'elle menaçait ruine, on l'a démolie, il y a quelques années; on a du regret de ce qu'on a fait et déjà l'on se propose de rebâtir ce qu'on a détruit. Les Dominicains à Ypres avaient une flèche élancée; elle a péri avec leur couvent.

En se rapprochant de la mer, on rencontre encore quelques clochers du même style. Wulpen qu'on se propose de restaurer, St-Nicolas, à Furnes, qui vient de l'être et dont la flèche n'est malheureusement pas assez élancée, semblent avoir été bâties à la même époque que la tour de Boesinghe.

Les anciens maçons avaient la coutûme, lorsqu'ils construisaient un édifice public, de le marquer d'un signe, ou d'un attribut qu'ils s'étaient choisi, et qu'ils exécutaient en briques vernies ou de couleur, pour faire voir au public que telle œuvre était la leur. Un compas, une équerre, un triangle, d'autres signes, bien souvent arbitraires, sont représentés sur nos églises, nos tours etc. Nous avons recueilli les signes qui figurent sur les tours de nos environs, afin de faire voir par comparaison quels signes peuvent être attribués au même manœuvre, et nous avons

---

(1) On lit au haut de la porte de l'église de Zuydschote. *Ter eere van God en syne Moeder mede is desen torre gemaekt. Het syn Werkin Smit heeft ons pranghe opzettede* 1483 *en Jacob Vanden Brande heeft er de naelde op gheset* 1551.

(2) Altmeyer donne la charte de construction de Notre-Dame dans ses Notices historiques sur Poperinghe. Messager des sciences, 1840.

trouvé un signe analogue sur notre tour et sur celle d'Elverdinghe.

VII.

Si nous n'avons pu dire rien de précis sur l'époque de la construction de la tour, nous avons été plus heureux pour ce qui concerne la bâtisse de l'église. Cet édifice construit à trois nefs et dans le style ogival flamboyant, a une longueur de cent trente pieds sur 77 pieds de largeur. Il fut bâti durant le XVIIe siècle, comme nous aurons occasion de le prouver plus loin.

Lorsqu'Ypres comptait au XIVe siècle jusques 200,000 habitants, les environs n'étaient pas, en proportion, moins populeux, et les églises étaient proportionnées à la population. Les gueux brûlèrent l'église de Boesinghe en 1566. Elle avait la dimension de l'église actuelle et avait été construite en 1548, comme le prouve la date taillée dans une pierre provenant de l'ancienne église et maçonnée dans un contrefort au côté-nord.

Après l'incendie le service divin fut célébré sous la tour et l'on construisit, avec les débris de l'église incendiée, un hangar couvert en chaume pour abriter le public des intempéries de l'air. Ce pauvre local ne pouvait contenir que le sixième de la population, et était d'ailleurs trop indécent pour le service auquel il était destiné. Aussi les habitants eurent-ils recours aux archiducs et ils leur demandèrent l'autorisation de rebâtir leur église: le devis estimatif de reconstruction montait à environ 1200 livres de gros. En 1608, un octroi fut délivré imposant durant six années

toutes les propriétés immeubles de Boesinghe de six sols par mesure, dont deux tiers à payer par les propriétaires et un tiers par les locataires. (La commune avait alors une superficie de 3000 mesures.) Les décimateurs, c'est-à-dire les chanoines de Saint-Martin à Ypres, étaient imposés pour leur part à 75 florins par an, durant le même terme. La châtellenie donna un subside de 1183 livres, 12 sols.

L'on se mit donc à l'ouvrage (1609) et les trois nefs furent terminées jusqu'au deuxième pilier (1610). Le hangar en chaume fut cependant conservé jusqu'à la tour (1). Des tentatives furent faites à diverses reprises pour continuer les travaux, mais en vain. Le greffier François Van der Meersch grèva ses biens pour lever de l'argent à cette fin, en 1612, et le 20 février 1644, l'évêque d'Ypres autorisa la vente d'arbres appartenant à l'église. Cette vente rapporta 6015 livres parisis, qui furent placées à intérêt et dont le capital fut perdu dans la suite, faute d'hypothèque (2). Le chapître de St-Martin voulant se débarrasser des démarches faites par la régence de Boesinghe, offrit le 1 mars 1609, une somme de 2050 florins, à condition de mettre à charge de la commune l'entretien de l'édifice, qui, par arrêté des archiducs, incombait aux décimateurs (3).

Le 10 juillet 1624, l'évêque d'Ypres consacra les autels.

Il paraît que tous les subsides, dont nous venons de

---

(1) Voir le compte de 1611 ci-après.

(2) Archives communales.

(3) Les réparations à faire aux églises par les décimateurs furent cause d'une infinité de procès. La dîme était souvent un vrai mal: on évoque de nos jours la dîme pour deverser le blâme sur le clergé, qui est tout le premier à repousser cet ancien droit.

faire mention, ne suffirent pas pour payer les dépenses; un nouvel octroi fut accordé pour prélever un impôt sur la bière et le vin consommé dans la commune (1).

On employa l'argent que produisit cet impôt à orner l'église. Le sculpteur Urbain Taillebert fut chargé de confectionner une nouvelle chaire de vérité, un tabernacle et une balustrade en bois pour fermer le chœur (2). Le sculpteur Jean Suyaevene entreprit la balustrade qui devait fermer les fonts baptismaux, en 1631 (3). Le maître-autel en style corinthien avait été entrepris, le 21 mai 1627, par le sculpteur Jean Van de Velde, pour la somme de 278 florins; il y manquait un tableau, que l'on obtint des héritiers de l'évêque d'Ypres, Antoine de Hennin, par composition pour ce que la mortuaire devait à l'église pour arriérage de deux années de dîme. Ce tableau représentant la Toussaint, sert à présent encore de tableau pour le maître-autel. Il est dit dans l'accord qu'il devait être peint par un bon peintre, et quoique le nom de celui-ci soit inconnu, il est constaté que l'on n'a pas fait choix d'un Rubens.

En 1633, Jean Suyaevene plaça l'autel de la Vierge, construit dans le style baroque à colonnes torses, pour la somme de trente livres de gros. Deux années plus tard, le 17 février 1635, le même sculpteur entreprit les stalles du chœur (4).

L'intérieur de l'église étant bien orné, l'on songea à

---

(1) Archives communales. Nous avons donné tout au long dans les pièces justificatives les comptes de la construction de l'église. Celui de 1611 est conservé aux archives provinciales à Bruges.

(2) Compte de 1611.

(3) Les plans de ces deux autels existent encore.

(4) Archives communales.

fondre des cloches. Une seule cloche pesant 1126 livres, était au service de l'église et du magistrat; Barthélémi Rans fut chargé de la refondre et d'y ajouter une autre, qui, avec la première, peserait 2590 livres. Cette refonte, faite en 1637, coûta 1541 liv. 6 s. parisis (1).

La nouvelle cloche dut bientôt être refondue : elle fut remplacée deux ans après par une autre, qui existe encore. On lit sur son pourtour : *Dese clocke wort ghegoten ter eeren Godts de Heilighe maghet Marie ende Sinte Michiel patroon van de kercke ende prochie van Boesinghe, ten tyde van edele ende weerde heere Joncheere Jan Jaspar De Trompes f^s M^{er} Adolph, heere der voornoemde prochie, Gheluwe, Westhove, Bellequindt etc., door Nicolais Delespine op .. april* 1639. Le fondeur y a ajouté les armoiries Des Trompes et la danse des morts. La petite cloche fut refondue en 1749. Son inscription est : *Dit cloecxken behoort toe aen* de *prochie van Boesinghe. Ghegoten door Ignatius De Cock, 't jaer* 1749. *Ghenaemt St. Eligius. Den peter van dit cloecxken is Pieter Jacob Cardinael ende de meter is Dorothea Van den Bussche, huysvrouw van Nicolaus* ....

L'église était rétablie dans un état satisfaisant, lorsque les Français assiégeant Ypres, vinrent la piller en 1648. Ils emportèrent l'horloge de la tour, l'intérieur des orgues et tout le fer et le plomb de la toiture. Les chanoines d'Ypres firent restaurer les dégâts faits au corps du bâtiment. Malheureusement la guerre continua et les troupes de Turenne enlevèrent de nouveau le plomb et tout ce qu'ils purent emporter; ils brisèrent même les

---

(1) Archives communales.

vitres avec des perches (1). La cloche fut cachée et replacée l'année suivante (2). Les décimateurs fatigués de tant de réparations, négligèrent cette fois de restaurer le bâtiment comme il convenait. Le curé Vander Beke, demanda que l'on fit les restaurations urgentes: « L'église, » dit-il dans sa demande, est en si mauvais état, que je » crains d'y entrer lorsqu'il fait du vent; les piliers sont » lezardés et les gouttières étant enlevées, l'eau s'infiltre » dans les murs. » Des maçons et des charpentiers furent envoyés sur les lieux, en 1662; leur rapport dit qu'ils ont trouvé l'église couverte en chaume, excepté le côté nord qui l'était en pannes et en tuiles, et qu'il était impossible de la restaurer. La commune intenta un procès au chapître de St-Martin, à Ypres, pour le forcer de réconstruire l'église, ou du moins de la mettre dans un état convenable pour y célébrer le service divin. Une enquête fut ordonnée en 1664 et l'affaire continua jusqu'en 1673, lorsqu'eut lieu une transaction entre les parties. Les chanoines se résolurent à contribuer pour une somme de 2600 livres parisis, et la commune devait se charger des restaurations à faire aux trois nefs existants, jusqu'au transept et reconstruire à neuf la partie antérieure de l'église à une nef avec deux basses nefs recouvertes d'un petit toit, depuis le transept jusqu'à la tour (3). Cet accord ne fut pas exécuté, et le procès recommença de plus belle. Dans l'intervalle la commune restaura le bâtiment le mieux possible, et vendit, le 18 février 1677, le cabaret

(1) *De glasvensters aen stukken geslagen.* (Extrait d'un procès où il est fait mention des dégats de 1654).

(2) *Over gehaeld te hebben d'oude klokke* 6 *liv.* (Compte de 1659).

(3) *Te maeken eene nieuwe voorkerck van eenen beuck met twee afhangsels gecoppelt tot in het werck aen den torre.* (Transaction de 1673).

Saint-George et deux autres maisons appartenant à l'église, pour couvrir les frais.

Le charpentier Jean Du Tally fut chargé, en 1679, de faire un plan pour réconstruire l'église (1). Un plan fut dressé pour bâtir d'après la transaction de 1677; l'exécution devait coûter 1500 livres de gros. Les paroissiens exigèrent que l'église fut bâtie] à trois nefs, telle qu'elle fut bâtie en effet dans la suite et telle qu'elle est encore actuellement. Le même architecte dressa un plan dans ce sens avec un devis montant à 2050 livres de gros.

Après de nouvelles difficultés la régence composa avec les chanoines: l'église devait payer le surplus de l'ouvrage qui serait exécuté selon la volonté de l'administration à trois nefs, et les biens de la fabrique, montant à trente-cinq mesures de terres et de bois, devaient être vendus pour en employer les deniers à la réconstruction. Le vicariat d'Ypres autorisa la vente des dits biens le 4 mars 1682, mais ne permit pas toutefois l'aliénation des rentes dont le revenu montait à vingt-cinq livres de gros par an (2). L'ouvrage fut terminé dans le courant de cette même année. Les éternels procès qui duraient depuis 1661 ne finirent pas cependant. Les toitures demandèrent d'assez fortes réparations dès 1726 et la commune prétendit que l'entretien en était aux décimateurs, qui ne voulurent réparer que la nef principale, laissant, disaient-ils, les nefs latérales à charge de la paroisse qui les avait fait construire. Un procès fut porté, le 20 mai 1726, devant le conseil de Flandre, à Gand, qui jugea le 17 décembre de l'année suivante, que la prétention de la commune n'était pas

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) La ferme dite *het Haring-hof* fit partie de cette vente.

fondée; elle fut condamnée aux dépens; les chanoines devant seulement entretenir l'ancien ouvrage consistant en trois nefs avec les chœurs jusqu'au troisième pilier.

Les contestations recommencèrent en 1732 et finirent par l'imposition d'une charge aux deux parties, ainsi que la cour de Gand l'avait décidé quelques années plus tôt.

Avant de terminer ce que nous venons de dire sur l'église, nous croyons devoir mentionner le projet qui a existé vers le milieu du XVIII[e] siècle, de bâtir à Boesinghe une deuxième église avec un couvent de Chartreux.

Les Chartreux anglais établis à Nieuport, vu le mauvais état des bâtiments de leur couvent et l'air malsain de la contrée, demandèrent, en 1753, à l'impératrice Marie-Thérèse, l'autorisation de pouvoir « acquérir à Boesinghe » un terrain de six bonniers afin d'y bâtir une maison, » église et basse-cour, avec faculté de pouvoir augmenter » ce terrain de quatre autres bonniers. » Les conditions auxquelles cette autorisation fut accordée, se trouvent énoncées dans l'octroi que nous publions ci-après d'après l'original, qui est la propriété de M. le docteur Coppieters, à Ypres. Le procureur-général de l'ordre s'étant rendu à Boesinghe pour inspecter l'endroit que devait occuper la nouvelle chartreuse, n'en fut pas satisfait et crut plus utile de la transférer à Iseghem. Une nouvelle demande fut donc faite au gouvernement, qui y consentit par octroi en date du 12 mai 1756.

Iseghem ne vit pas plus arriver les Chartreux anglais que Boesinghe: ils restèrent à Nieuport jusqu'à leur suppression par l'empereur Joseph II.

VIII.

Chose étrange! aucune charte, aucun document ancien ne porte le nom du seigneur de Boesinghe, figurant comme témoin dans des actes de concession, de donation ou de privilège quelconque. A quoi attribuer cette absence? Les seigneurs de moindre importance figurent dans ces sortes d'actes sous le nom de *Miles*, de *Dominus*, ils prennent parfois le nom de leur terre, comme *Lambertus de Liswega*, *Walterus de Locris*, etc. Rien de pareil ne se rencontre pour les seigneurs de Boesinghe. Encore une fois, d'où vient cette absence? Meyer dit, sous l'année 804, que le forestier Liederic, ayant pris en main les rènes du gouvernement, se mit à rendre sûrs les chemins publics infestés par des brigands, parmi lesquels il range Milon et Jacques de Lauwe, Hugues de Langemarck, Landon d'Elverdinghe, Testard de Boesinghe et d'autres qu'il qualifie du titre peu honorifique de chefs de voleurs. D'après Lespinoy (1), la famille des Testards a possédé assez longtemps la seigneurie de Boesinghe, mais il ne dit pas jusqu'à quelle époque. Ils portaient, dit le même auteur « leur bannière armoyée d'or à la teste d'un more » ou maure au naturel, les yeux bendez d'argent. » Ces armoiries ont été adoptées dans la suite par la commune, qui s'en est servi jusqu'à la révolution française. Le gouvernement belge a autorisé de nouveau la commune,

(1) Recherches des antiquités et noblesse de Flandres, p. 136.

par arrêté royal du 26 février 1843, à s'en servir. Les Testard ont laissé à la postérité leur nom sans qu'on puisse fixer jusqu'à quelle époque ils ont possédé la seigneurie de Boesinghe. J'ose supposer que la famille des Testard est la même que celle des Hooft, qui portait les mêmes armoiries que porte encore notre commune. Testard est Hooft francisé. Jean Hooft, grand-bailli d'Ypres, en 1394, portait d'argent, à une tête de maure de sable, au bandeau et pendans d'oreilles d'argent.

Le premier seigneur de Boesinghe qu'on rencontre après les Testard, est François Belle, mort le 6 avril 1330 (1). Ses descendants conservèrent la seigneurie pendant environ deux siècles. Ils résidèrent à Ypres, où ils remplirent les premiers emplois de la ville; leur château situé, pour ainsi dire, aux portes de la ville, ne leur servait que de pied de terre. Amis des comtes de Flandre et surtout de Louis De Male, les Belle embrassèrent leur parti. L'un d'eux, George, fut tué à Ypres, en 1365, dans une sédition populaire.

François Belle, fils de François, se distingua au siège d'Ypres, en 1383, et fut créé chevalier avec trois autres membres de sa famille, George, Jacques et Jean Belle, qui tous s'étaient distingués vaillamment contre les Anglais et les Gantois réunis (2).

Jehan Belle, bailli d'Ypres et seigneur de Boesinghe, obtint, en 1414, de Jean-sans-Peur, une charte renou-

---

(1) Je donne plus loin les généalogies des familles, qui ont possédé la seigneurie d'après les archives de M. de Boesinghe, et d'après les généalogies manuscrites de Charles De Visch et d'autres auteurs.

(2) Voir Denis Sauvage, chap. CXLII, P. 235 et suiv. édit de 1561.

vellant les droits et prérogatives de la seigneurie, qui comptait alors 185 mesures de terre. Il est dit dans cette charte que « le dit chevalier exposant a desia justice » vicontière, bailli, sept échevins et autres officiers pour » icelle justice gouverner. » Le duc accorde outre ces droits la justice haute et moyenne, le droit de chasse etc. et son fils Philippe, comte de Charolois, approuve toutes ces concessions et y appose son sceau à côté de celui de son père.

La justice fut dans la suite exécutée à Boesinghe en vertu de cette charte. A en juger par l'exemple que voici, l'on était expéditif à rendre justice. Le 17 février 1652, Pierre Everaerd, âgé de 21 ans, né à Westvleteren, vole une vache chez la veuve Jean Allaeys, habitant à Boesinghe; le 28 du même mois le magistrat se réunit au cabaret *la Couronne*, condamne le coupable à être flagellé jusqu'au sang, lié sur l'échafaud à un poteau. Sa femme, complice de ce vol, vu son jeune âge et son état de grossesse, fut condamnée à être exposée au carcan durant le supplice de son mari et l'un et l'autre à être bannis du pays de Flandre pendant cinq ans.

Il y a à peine un siècle, que le seigneur de Boesinghe fit pendre un malfaiteur, coupable d'un grand crime.

George Belle, fils de François, racheta la seigneurie de Boesinghe de Roland ou Richard Bryde, qui l'avait héritée de sa mère Yolente Belle. George fut enterré à Boesinghe, à côté de sa femme. Un ancien généalogiste anonyme en parle en ces mots : « A Boesinghe, au milieu » du chœur est un marbre où est à demi-bosse un homme » armé vêtu de sa cotte d'armes, sa femme lez lui. *Hier » licht Mer Jooris Belle, ruddere, heere van Boesinghe » Mer Franche Belle soone was, die overleet 1457, den » lesten sporcle.*

» *Hier light begraven vrau Denise Paeldinc f[e] Andries,*
» *w[e] M[r] Jooris Belle, ruddere overleet* 1439. »

George, fils de George prénommé, ne laissa pas de descendants mâles et la seigneurie de Boesinghe devint propriété d'Olivier de Dixmude, par son alliance avec Willelmine Bryde, fille de Roland.

Olivier de Dixmude est un de nos seigneurs les plus illustres. Issu de l'ancienne famille des châtelains de Dixmude (1), il était fils de Pierre, qui, en 1381, se trouva avec Louis, dit le Haze de Flandre, devant Eenham, contre les chaperons blancs.

Philippe-le-Bon, voulant venger la mort de son père, Jean-sans-Peur, lâchement assassiné par le Dauphin de France à Montereau, marcha, en 1431, à la tête d'une armée formidable, composée en grande partie de Flamands, et gagna la bataille de Saint-Riquier en Ponthieu. Olivier prit part à cette expédition avec 800 Yprois et il nous en raconte les principaux détails, dans une chronique flamande écrite de sa main (2). Il nous apprend entre autres choses que sans la bravoure des Flamands la victoire aurait échappé au bon duc. La bannière d'Olivier de Dixmude portait Dixmude au canton d'Antoing.

Notre Olivier exerça de 1423 à 1450 des places dans la magistrature d'Ypres comme conseiller, échevin ou bourgmestre. On le trouve, en 1419, remportant la victoire dans une joûte tenue à Ypres à l'occasion du carna-

---

(1) Voir notre Histoire de Dixmude et de ses châtelains. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, in-8°.

(2) M. Lambin a publié cette chronique en 1835, sous le titre de *Merkwaerdige gebeurtenissen*, *vooral in Vlaenderen en Brabant*, 1377-1443, *van Olivier van Dixmude.*



val (1). Sa fille Cathérine épousa en secondes nôces Jean de Halewyn, auquel elle porta en dot la seigneurie de Boesinghe, laquelle resta dans la famille des Halewyn pendant trois générations, jusqu'à ce que, à défaut de descendants mâles, elle passa dans la famille de Witthem, par alliance de Gillette de Halewyn, héritière de Boesinghe, avec Maximilien de Witthem, seigneur de Bautershem, Beersele, Sebourg etc., dont la petite-fille Ernestine, vicomtesse de Sebourg, dame de Boesinghe etc. épousa Claude-François de Cusance, baron de Beauvoir.

Le 26 août 1622, Claude-François de Cusance, maître de camp, d'un tercio de 15 compagnies d'infanterie, obtient de Philippe IV, roi d'Espagne, l'autorisation de vendre la seigneurie de Boesinghe, afin de pouvoir continuer à payer la solde de son régiment, et le 3 février 1623, la seigneurie fut vendue à Messire Adolphe des Trompes, seigneur de Gheluwe etc. bailli de la salle et châtellenie d'Ypres. Dans un dénombrement fait à l'occasion de cette vente, il est dit: « A la seigneurie de » Boesinghe compète le droit de vente, c'est-à-dire qu'à » chaque vente de biens faite sur la seigneurie, le seigneur » prélève le quinzième denier. La seigneurie a depuis » un long temps le droit de sonner du cor en chassant » et peut chasser le faisan et la perdrix. »

Jean-Gaspar Des Trompes, obtint la seigneurie le 11 octobre 1631, et se mit bientôt à rebâtir le château, détruit par les gueux, la veille de l'Assomption de la Vierge 1566. Le dessin du château, tel qu'il fut rebâti, se trouve dans la

---

(1) *In dit jaer* (1419) *was tYpre gehouden een joustement ontrent vasten avent van seven gesellen....... ende was gehouden op den grawen steen. Den danc was ghegheven Olivier van Dixmude*. Page 94 de l'ouvrage publié par M. Lambin.

Flandria illustrata de Sanderus. Le chanoine d'Ypres doit y avoir reçu bon accueil, si l'on peut s'en rapporter à la tradition qui dit, que les réceptions dans les châteaux furent caractérisées par l'illutre écrivain par la fumée qu'il fit sortir des chéminées sur ses dessins.

François-Albert Des Trompes, hérita des biens de son frère, mort sans enfants. Le relief de cette succession porte la date du 31 mai 1653, et Marie-Jeanne Des Trompes, sœur des deux précédants seigneurs, succéda après leur mort comme dame de Boesinghe; elle épousa Messire George De Masin, seigneur de Tourelle, échevin du Franc de Bruges.

Le château de Tourelle, dit *het Goed ten torre,* parcequ'une tour le domine, fut bâti en 1512, par Victor De Masin, à un quart de lieue des portes de Furnes, le long du canal de cette ville à Nieuport. Sanderus en donne le dessin et les chéminées ne fument pas mal. La famille de Masin habita tantôt Boesinghe, tantôt la Tourelle. Jean-Idesbalde De Masin, obtint les deux seigneuries en 1556, après la mort de sa mère Marie-Jeanne Des Trompes.

Le 16 octobre 1680 fut dressé un relief de la seigneurie par Adrien De Masin, comme fondé de pouvoirs de son père Jean-Idesbalde. Ce fut vers ce temps que la seineurie passa entre les mains de Mr Blaise De Frauzelly, chevalier et gouverneur de la ville de Lixem, qui la posséda en 1694.

En 1700 Nicolas-François baron de Chauviray, était seigneur de Boesinghe et résidait parfois dans cette commune. Il était seigneur de Taillencourt, Massé etc. sergent-major de bataille, gouverneur et grand-bailli de la ville et château de Gaurderincourt en Lorraine, où il s'était rendu cette même année pour affaires. En 1702 il figure au registre des baptêmes de l'église de

Boesinghe comme parrain de l'enfant de Ferdinand Vanden Berghe, bailli de la commune (1).

Le 2 mai 1710, dame Marie-Josèphe-Antoinette de Chauviray, femme de noble seigneur Charles-François de la Grange, marquis de Vildonné, est en possession de la seigneurie et la vend, le 8 octobre 1718, à Pierre de Thibault, écuyer, seigneur de Vroedenhove, qui avait épousé, le 28 juillet 1689, demoiselle Isabelle-Thérèse de Tronzon, fille de Floris, écuyer, seigneur de Steenhuyze, Risseland, Fichaubus, bourgmestre de Comines, grand-bailli de cette ville et haut-justicier de la châtellenie de Lille. Il mourut le 20 février 1738, âgé de 72 ans. Elle le 30 janvier 1723, à l'âge de 53 ans.

La seigneurie de Boesinghe passa au fils aîné, Pierre-Nicolas, mort à marier le 20 septembre 1752. Joseph-Placide-François hérita la terre de Boesinghe et épousa, le 24 novembre 1753, Marie-Norbertine Du Chastel, fille de Philippe-François Du Chastel, écuyer, seigneur de Bertevelt, Groenendaele, Lassus, Coutsy, etc. Elle mourut le 23 octobre 1774, âgée de 63 ans.

Leur fils Joseph-Floris-Hyacinthe, écuyer, seigneur de Boesinghe, Vroedenhove, Bertevelt, Helackere etc. épousa le 8 juin 1785, demoiselle Colette-Marie-Livine De Heere, fille de Bruno-Jacques baron De Heere, seigneur de Beauvoorde, Gulleghem, Winkelcapelle, de la cour de Ter Broucke, Ter Roosen, etc. bourgmestre du Franc de Bruges et député aux états de Flandre.

---

(1) Voici les titres que le baron de Chauviray prend dans cet acte: *Nicolaus Franciscus baro de Chauviray toparcha de Massé, Boesinghe, Westhove, etc. serjantus-major cohortis, præfectus helvetorum custodum serenissimi ducis Lotharingiæ, gubernator, magnusque ballivus de Taillencourt.*

M. Joseph-Floris-Hyacinthe de Thibault, d'abord échevin du Franc, mourut bourgmestre de Boesinghe le 26 septembre 1822, à l'âge de 68 ans, et sa veuve lui survécut jusqu'en 1843, lorsqu'elle décéda le 3 avril, à l'âge de 81 ans.

M. Joseph-Bruno-Marie-Désiré, leur fils, épousa, le 29 juillet 1812, demoiselle Françoise-Colette-Jeanne Pecsteen, fille de Jacques-Philippe Baron Pecsteen, vicomte de Lichtervelde et de Watervliet, seigneur de Zwevezeele etc.; il mourut quelques années plus tard. La terre de Boesinghe est actuellement la propriété de ses fils, Messieurs Joseph-Désiré et Louis de Thibault de Boesinghe. Le château actuel de Boesinghe fut construit par M. Joseph-Floris-Hyacinthe de Thibault. La façade, qui forme une colonnade supportant un fronton, est de l'ordre ionique. L'ancien château, bâti vers 1580, et placé sur une île au milieu de l'étang, devint la proie des flammes il y a environ un siècle et demi.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BELLE.

Belle porte d'or à six clochettes d'azur.

Jordaen Belle, épousa Marguerite ...... dont Salomon Belle, qui mourut le 13 septembre 1272, il avait épousé 1° ..... et 2° Christine, fille de Gautier de Ghines. Elle fonda l'hôpital Belle à Ypres, où elle se retira veuve et mourut le 8 novembre 1294. Gisent à l'hôpital Belle.

Du 1r lit, Jean Belle, mort à marier, le 16 mars 1275, et Christine, épouse de Stasin Medonc.

Du 2e lit, Isabelle Belle, femme de Philippe de Maldeghem, fils de Guillaume, seigneur du dit lieu et de

Marie de Hainaut, fille de Guillaume de Hainaut, seigneur de Château-Thierry au comté de Namur etc.

François Belle, dit le vieux, épousa claire de Thourout. Il mourut le 3 septembre 1299; elle le 30 janvier 1331. Gisent à l'hôpital Belle. Ils eurent sept enfants.

1. Lambert, qui épousa 1° Avesoete Bruns et 2° Marguerite, fille de Jacques Baerdonc.
2. Jean.
3. Laurent.
4. Salomon, mort le 21 juillet 1342.
5. Michel, qui eut quatre enfants : ...... qui épousa Jean Renyghe. Jacques, chanoine de St-Martin à Ypres, mort le 1 février 1355. ..... épouse de Michel de Groenevelde, et Jean, qui vivait encore en 1385.
6. Christine, morte le 19 mai 1331, épousa André Broederlam.
7. François, seigneur de Boesinghe, mort le 6 avril 1330, avait épousé Béatrice, fille de Jean de Loo, qui mourut le 22 juin 1316. Gisent à l'hôpital Belle. De ce mariage sont issus:
   1. François Belle, dit le Jeune, mort à Bruges, le 8 janvier 1334.
   2. Avesoete, épousa André de Loo, dont un fils, André.
   3. Cathérine Belle, épousa Jean de Bailleul, chevalier, seigneur de Douxlieu, dont Pierre et Claire.
   4. George Belle, chevalier, seigneur de Boesinghe, fut tué dans une sédition populaire à Ypres, en 1364. Il était marié à Béatrice, fille de Guillaume de Waghenare. Il était très riche et bien vu du comte Louis de Male. Ses enfants sont: François, George et Jean Belle. Ce dernier mourut en 1384.

Descendants de François Belle.

François prénommé, chevalier, seigneur de Boesinghe, épousa Marie de Moorslede. Il fut fait chevalier au siége d'Ypres en 1383. Il porta Belle plein, le heaume en face, au cimier deux têtes de cerf. Son fils

Jean Belle, chevalier, seigneur de Boesinghe, grand-bailli d'Ypres, mourut le 11 septembre 1430. Sa femme Marie de Medonc, dame de Beaureward, était veuve d'Éloi de Lichtervelde. Elle mourut le 15 juin 1412. Gisent à l'hôpital Belle. Leurs enfants sont :

1. Jean Belle, seigneur de Hamme, qui rompit d'un lambel.
2. Montfrand Belle, seigneur de Boesinghe et Beaureward, épousa Marie, fille de Lambert de la Clyte. Il vendit Beaureward à Montfrond de Lichtervelde en 1449, et mourut en 1450. De ce mariage Josine Belle et Françoise Belle.
3. Tristan Belle, seigneur de Boesinghe, épousa la fille de Jean Belle. Il rompit d'un lambel.
4. Walrave Belle, seigneur de Beaureward, mourut le 31 mai 1439. Il avait épousé Marie, fille de George Valcx. Gisent à l'hôpital Belle.
5. Yolente Belle, morte en 1420, épousa Josse Bryde, fils de Jacques, grand-bailli d'Ypres, dont 1° Roland Bryde, seigneur de Boesinghe, qui épousa Anne de Brievere, veuve de Jean de Memeres. Dans le *Registre van Quytschelt,* aux archives d'Ypres, il est dit que ce Roland seigneur de Boesinghe avait une fille bâtarde nommée Françoise. 2° George. 3° Willelmine Bryde, femme d'Olivier de Dixmude.

Descendants de George Belle.

George Belle, créé chevalier au siège d'Ypres, en 1383, mourut le 29 mai 1417; il se maria à Marie, fille de Danckart d'Ogierlande, qui mourut le 26 janvier 1423. Ils gisent à l'hôpital Belle. Leurs enfants sont :

1. Isabelle, épouse de Jacques de Brievere.
2. George, dit le Jeune.
3. Jean Belle.
4. Dankaert.
5. Olivier Belle, qui vivait en 1472. Il rompit d'Ogierlande, qui sont deux épées en sautoir, les pointes en bas.
6. Marguerite, femme de Jean Van der Veste.
7. Isabelle, femme de Jean Gerbode, fils de Thierry.
8. Marie, femme de Nicaise Graind'or.
9. François, épousa Marie de Vroede, fille de Jean, mourut le 21 mars 1455, et gît à la Belle. Il rompit d'une molette. Son fils

George fut fait chevalier en 1448. Il porta pour tenant une dame et rompit d'une étoile. Il racheta la seigneurie de Boesinghe de Richard Bryde. Il épousa Dénise Paeldync, fille d'André, veuve de Wautier Croeselinc; elle mourut en 1454. George mourut le dernier février 1457 et gît à Boesinghe. Il eut trois enfants :

1. George Belle, seigneur de Boesinghe, qui épousa Marguerite de Flandre, fille de Charles, seigneur de Grutersale, qui mourut sans enfants.
2. Dénise, épousa 1° Gautier de St-Omer, seigneur de Campagne, et 2° Hector du Berquin, seigneur du dit lieu, Bacquerode etc.

3. Marie, épousa Richard Van der Gracht, seigneur de Zonnebeke, mort le 5 octobre 1512. Gisent à la Chapelle-ten-Poele.

Les descendants de Lambert Belle, fils de François et de Claire de Thourout, formèrent une branche séparée, qui ne vint jamais en possession de la seigneurie de Boesinghe. Cette branche brisa ses armes d'une bande de gueules.

Une troisième branche descendit de Lambert Belle, qui maria en premières nôces Avesoete Sbruns et en secondes nôces Marguerite, fille de Jacques Baerdonc.

ÉPITAPHES A LA BELLE A YPRES.

Hier licht M^er Jan Belle, ruddere, heere van Boesinghe, M^er Frans heere van Boesinghe soone was die starf 1430 *den* 11 *september.*

—

Hier licht Jo^e Marie Valcke, heer Jooris dochtere heer Walrave Belle wyf was, die starf 1437, *den* 8^n *september.*

—

Cy gist Frans Belle ki fuit fius Frans Belle ki trespassa l'an 1330.

FRAGMENT DE LA GÉNÉALOGIE D'OLIVIER DE DIXMUDE.

Olivier de Dixmude portait bandé d'or et d'azur de huit pièces au canton d'Antoing (1).

Pierre de Dixmude, fils de Jacques, épousa Catherine Godericx, fille de Wautier, dont

1. Paul, avoué d'Ypres, en 1447, seigneur de Schachtelwege, la Balge etc. mort le 22 mars 1472, enterré à St-Jacques, à Ypres, avec sa femme Catherine De Waele, fille de Christophe et de Catherine Belle, morte le 27 octobre 1473.
2. Anne, épouse de George De Brievere.
3. Colard, doyen, en 1428, et puis prévôt de St-Martin, à Ypres (1455).
4. Anne, épouse de Godefroid Van Schoten.
5. Louis, qui épousa Claire Paeldinc, fille de Louis et de Christine De Vos, morte 1478.
6. Olivier, épousa Wilhelmine Bryde, héritière de Boesinghe, fille de Josse, grand-bailli d'Ypres, et de Yolente Belle, dont
   1. Pierre, épousa Jeanne de Bailleul, fille de Corneille, seigneur de Douxlieu. Sans enfants.
   2. Roland, mort jeune, 1458.
   3. Catherine, dame de Boesinghe, épousa Jean d'Halewyn.
   4. Guillemette, femme de Lampsin Swancaert, 1459.

---

(1) Son trisayeul Henri de Dixmude, petit-fils de Thierry, avait épousé Anne d'Antoing, fille de Pierre.

FRAGMENT DE LA GÉNÉALOGIE DE HALEWYN.

Halewyn porte d'argent à trois lions de sable armés et couronnés d'or.

Il n'est pas d'ancienne famille de Flandre qui ait eu plus de descendants et de branches différentes que celle de Halewyn. Il n'est aucune maison quelque peu considérable à laquelle elle n'ait été liée. Pour éviter la confusion et les longueurs, nous ne donnerons que la partie de la généalogie qui a rapport à la seigneurie de Boesinghe.

Jean de Halewyn épousa dame Catherine de Dixmude, fille d'Olivier et de Willelmine Bryde, dame de Boesinghe. Il était fils de Jean, seigneur de Rouselrie, et mourut le 18 avril 1482; elle le 5 octobre de l'année suivante; sont enterrés au côté nord du maître-autel, à Boesinghe. Ils eurent un fils, Colard, seigneur de Boesinghe, qui épousa Jeanne de Stavele, fille de Jean, seigneur d'Iseghem et Emelghem. Elle mourut en 1509, et gît avec son mari à Boesinghe. Leurs enfants sont :

1. Jacques de Haelewyn, seigneur de Boesinghe, fils de Colard, épousa Anne, fille de Baudouin, seigneur d'Oignies. Il écartela de Ghistelles aux molettes. Mourut en 1543 et gît à Boesinghe.
2. Antoine, mort en 1514. Gît à Maldeghem.
3. Catherine, femme de Jacques de Halewyn, seigneur de Maldeghem.
4. Jean, chanoine et protonotaire à Amiens.

Jacques de Halewyn prénommé laissa aussi quatre enfants :

1. Colard, seigneur de Boesinghe, épousa Jeanne de

Saint-Omer, fille du seigneur de Dranoutre. Il fut grand-bailli d'Ypres, et mourut sans descendants.

2. Jeanne, morte à marier.
3. Josine, morte à marier.
4. Gillette, dame de Boesinghe, épousa Maximilien de Witthem, seigneur de Bautershem, etc.

FRAGMENT DE LA GÉNÉALOGIE DE WITTHEM.

Witthem porte écartelé de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules et d'azur à la croix dentelée d'argent.

Jean, dit van Corsselaer, fils bâtard de Jean II, duc de Brabant, fut seigneur de Witthem, Wailwire etc. Il vivait encore en 1370. Sa généalogie se trouve dans Butkens, *Trophées de Brabant,* tome I, p. 659. Un de ses arrière-petit-fils, Henri de Witthem, seigneur de Bautershem, Beersele, Braine etc., eut de sa femme Jeanne de Lannoy, dame de Sebourg, un fils nommé

Maximilien de Witthem, seigneur de Bautershem, Beersele, Sebourg, Braine, qui épousa Gillette de Halewyn, fille de Colard, dame de Boesinghe, dont quatre enfants :

1. Anne de Witthem, dame de Lannoy, épouse de Jacques d'Ognies, sire d'Estres.
2. Jeanne.
3. Marguerite, chanoinesse à Nivelles.
4. Jean de Witthem, seigneur de Bautershem, Beersele, Boesinghe, Braine, épousa Marguerite de Mérode, marquise de Berges, comtesse de Walhain etc., dont
   1. Mencie de Witthem, marquise de Berges, comtesse de Walhain etc.
   2. Marguerite de Witthem, dame de Bautershem.

3. Ernestine, vicomtesse de Sebourg, dame de Boesinghe, Hove etc., qui épousa Claude-François de Cusance, baron de Beauvoir, dont cinq enfants : Clericade, Jean, Béatrice, Madelaine et Diele.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE CUSANCE.

Cusance porte d'or à l'aigle de gueules.

Gui, seigneur de Cusance, épousa Marguerite de Neufchâtel, dont

Messire Thibault, chevalier, seigneur de Cusance, qui épousa Étiennette d'Oyselet. Il vivait en 1310. De ce mariage :

1. Isabelle de Cusance, qui épousa Hugues de Cuon, chevalier.
2. Jean, chevalier, seigneur de Cusance, qui épousa Isabelle de Belvoir, fille de Thibaut et de Jeanne de Montfaucon, dont il eut
   1. Wautier de Cusance, chevalier, baron de Belvoir, seigneur de St-Julien, en 1375, qui épousa Catherine de Neufchâtel, fille de Thibaut et de Jeanne de Chalon.
   2. Jean de Cusance, chevalier, baron de Belvoir, seigneur de Cusance et de St-Julien, épousa, en 1399, Jeanne de Beaujeu, fille de Robert, chevalier, seigneur de St-Bonnet, et de dame Agnès de Vienne, dame de Chaudenoy. Leurs enfants sont :
   1. Agnès de Cusance, qui épousa Gautier de Beaufremont, chevalier, seigneur de Soye et de Vauvillers.
   2. Isabelle, qui épousa Gaspar, comte de Varax.
   3. Gérard de Cusance, chevalier, baron de Belvoir,

seigneur de Cusance et St-Julien, épousa, en 1415, Claude de Merlo, fille de Réné, chevalier, seigneur de St-Bris, et d'Isabelle de Noyelle, dame de Vindemire, dont

1. Agnès, femme de Gilles de Champdinnes, chevalier.
2. Chrétienne, qui épousa Guillaume de St-Seigne, chevalier, seigneur dudit lieu et de Charmoille.
3. Henri de Cusance, chevalier, baron de Belvoir, qui épousa, en 1455, Louise de La Baume, fille de Claude, chevalier, comte de Montrenel et de Gasparde de Leine. Leurs enfants sont :

1. Maret de Cusance, qui épousa Étienne de Mont-Martin, chevalier, seigneur du dit lieu.
2. Jean de Cusance, protonotaire et archidiacre de Besançon.
3. Thibaut de Cusance, chevalier, baron de Belvoir, seigneur de Cusance, épousa Peronne de Savoisy, fille de Philippe et de Marguerite de Lugny, dont

1. Catherine de Cusance, qui épousa Étienne de Mont-Martin, chevalier, seigneur du dit lieu.
2. Esmanfroy de Cusance, chevalier, seigneur d'Archy.
3. Vandelin de Cusance, abbé de Ponthières.
4. Pierre de Cusance, prieur de la Ferte-sur-Aube.
5. Jean de Cusance, chevalier, bailli de Montagne, épousa Esmonde de Senoncourt.
6. Claude de Cusance, chevalier, baron de Belvoir, seigneur de Cusance et de St-Julien, épousa en 1515, 1° Marie de Veze et 2° Isabelle de Chauvirez, fille de Léonard, seigneur de Chateauvilein et de Catherine de Colombier. Ils eurent quatre enfants :

1. Claude de Cusance, chevalier, baron de Belvoir, seigneur de Cusance et St-Julien, et d'Archy, épousa,

en 1551, Philiberte de Lugny, fille de Philibert, chevalier, seigneur de Montigny.

2. Claudine de Cusance, qui épousa Guillaume De Saux, chevalier, baron de Sully, seigneur d'Orrain et Villefranon.

3. Jeanne Aymon de Cusance, épousa Jean baron d'Oyselet et de Ricourt.

4. Simon de Cusance, baron de Belvoir, seigneur de Cusance et de St-Julien, épousa, en 1577, Béatrix de Vergy, fille de François de Champlite, chevalier de la Toison d'or. De ce mariage

1. Claude-François de Cusance, chevalier baron de Belvoir, et seigneur de Boesinghe, qui épousa en 1610, Ernestine de Witthem et de Bergues, fille de Jean, comte de Walhaim et de Marguerite de Mérode, marquis de Bergues, dont postérité.

2. Ermanfroy de Cusance, baron de St-Julien, épousa Delede Rye, fille d'Etofle, marquis de Varambon, comte de Varax et d'Eléonore Chabot.

Les enfants de Claude-François sont:

1. Clériadus de Vergy, dit de Cusance, comte de Champlite, marquis de Bergues, comte de Walhain, mort à marier.

2. Béatrix de Cusance, vicomtesse de Sebourg, ensuite héritière de son frère, épousa 1° Eugène-Léopard d'Oyselet, prince de Cantecroix, baron de Villeneufve, chevalier de la Toison d'or, et 2° Charles, duc de Lorraine, comte de Vaudemont, mais le mariage fut déclaré nul à cause que le duc était marié à dame Nicole de Lorraine, fille de Henri, duc de Lorraine.

3. Madeleine de Cusance, épousa Albert comte de Berg, baron de Boxmeer, seigneur de Dixmude, fils de

Frédéric, comte de Berg et de Françoise Ravenelles.

4. Marie de Cusance épousa 1° François-Ferdinand de Rye, marquis de Varum, et 2° Albert, prince d'Arenberg, sans postérité.

5. Hélène, religieuse de la Visitation.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DESTROMPES.

Des Trompes porte de gueules au chevron d'argent accompagné de trois pommes de pin d'or.

Messire Jean de Mouilly, chevalier, épousa dame Marie de Grisy. Il vivait en 1282. Ils eurent trois enfants :

1. Pierre, seigneur de Mouilly, chevalier, épousa Anne Queret, et mourut en 1336.
2. Jean, chevalier, épousa Marguerite de Bellaye et mourut sans postérité. Il rompit ses armes d'une étoile de gueules au chef du chevron.
3. François, écuyer, seigneur des Trompes, épousa ..... Bruneel, fille de Jean, chevalier, et de dame Marie de Beaucamp. Il mourut au comté de Boulogne, en 1339. Il brisait ses armes et au lieu de trois tarbas, il prit trois pommes de pin. Ils eurent deux enfants :
   1. Agnès Des Trompes, qui épousa Jacques Durout, chevalier, et mourut l'an 1372.
   2. Pierre Des Trompes, seigneur Des Trompes, chevalier; il prit le nom de sa seigneurie et les armes de son père, ce qu'a fait toute sa postérité. Il épousa Cathérine De Maurel, fille d'Antoine et mourut en 1384. De ce mariage.

   1. Pierre Des Trompes, seigneur du dit lieu, qui épousa

Marguerite Blesquin, fille de Maillet, chevalier et d'Antoinette Fillie. Il mourut en 1401.

2. Agnès Des Trompes, épousa Simon, seigneur de Fricourt.

3. Martin Des Trompes, écuyer, épousa Péronne Doffretin et mourut en 1413, laissant un fils, Messire Pierre Des Trompes, chevalier, qui vint en Flandre, au service de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Hardi, son fils, en 1450. Il se distingua valeureusement au service de ces princes en qualité de capitaine et succomba au champ d'honneur devant Nancy, en 1476, laissant de sa femme, dame Cathérine de Couchy, fille de Hugues, seigneur de Bouchy en Vermandois,

Daniel des trompes, écuyer, bailli d'Ostende, qui mourut en 1482 laissant de sa femme Cathérine Van Waes.

Jean Des Trompes, écuyer, bourgmestre de la ville de Bruges, en 1507, qui épousa en premières nôces Isabelle Vandermeersch, morte en 1498, dont il eut quatre enfants. Il épousa en secondes nôces Madeleine Cordiers, fille de Roelandt et d'Isabelle De Vriendt, qui mourut en 1510, dont trois enfants. Il mourut en 1518.

Les enfants du premier lit sont:

1. Philippe Des Trompes, mort à marier.
2. Jeanne, morte à marier.
3. Agnès, morte à marier.
4. Anne, qui épousa Pierre De Griboval, chevalier, seigneur de Berquin, conseiller et chambellan de Charles-Quint et receveur-général des Flandres.

Du deuxième lit:

1. Cornélie Des Trompes.
2. Anne Des Trompes.

3. Jean Des Trompes, écuyer, conseiller et maitre du grand tonlieu de sa majesté à Bruges. Il épousa Isabelle De Boodt et mourut en 1548, laissant quatre enfants,

1. Jean Des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, Meires etc., président de la chambre des comptes à Lille, épousa Jeanne Colen, fille de Florent et de Cathérine de Nielle, dont sept enfants.
2. Charles Des Trompes, écuyer, épousa Antoinette Bloyaert, dont une fille, Antoinette, mariée à Jean Tacquet, seigneur de Lochem.
3. Isabeau Des Trompes épousa en premières nôces François Van Heede, mort en 1573, et en secondes François Beunicken.
4. Jérôme Des Trompes, écuyer, conseiller des archiducs Albert et Isabelle et maitre du grand tonlieu de Bruges, épousa en premières nôces Sébastienne Leroy et en secondes Madeleine Peussin, fille de Ghislain et de Jacqueline Voet. Il eut de sa première femme:

1. Nicaise Des Trompes, écuyer, mort jeune.
2. Jérôme Des Trompes, écuyer, mort jeune.
3. Charles Des Trompes, écuyer, mort à marier.
4. Marguerite Des Trompes, morte à marier.
5. Cornélie Des Trompes, épousa Jean Doverloope, écuyer, seigneur de Westacker et bourgmestre et échevin du Franc, conseiller et receveur-général de l'extraordinaire de Flandre.
6. Marie Des Trompes, dévote, morte à marier.
7. Jeanne Des Trompes, épousa Damien Laurein, seigneur Du Buis, grand prévôt de la ville de Tournai.

Les enfants du second lit sont:

8. Jérôme Des Trompes, capucin, mort en 1659.

9. François Des Trompes, écuyer, mort à marier en 1637.
10. Isabeau Des Trompes, épousa Jean Despeinnes, chevalier, seigneur de la Barre, et grand-prévôt de la ville de Tournai, châtelain de Leuze, etc.

Les sept enfants de Jean Des Trompes nommé ci-dessus, sont:

1. Messire Adolphe Des Trompes, chevalier, seigneur de Boesinghe, Gheluwe, etc. bailli de la salle et châtellenie d'Ypres, épousa dame Adrienne Gevard, dame de Wilne, fille de Jean et d'Esther Tacquet. Dont génération nommée plus bas.
2. François Des Trompes, abbé de Warnêton.
3. Jean Des Trompes, écuyer, épousa Josine De Doyer.
4. Charles Des Trompes, seigneur de Fresnoy, Hurtebyse etc. chanoine de la cathédrale de Tournai.
5. Jeanne Des Trompes, épousa Jean de Waterleet, chevalier, seigneur du dit lieu et de Caeneghem.
6. Hélène Des Trompes, religieuse à Marquette.
7. Isabeau Des Trompes, morte à marier, à Ypres, le 16 avril 1642.

Les enfants de messire Adolphe Des Trompes sont:

1. Jean-Gaspar Des Trompes, chevalier, seigneur de Boesinghe, Gheluwe, Westhove, Bellequint etc. épousa dame Françoise Le François, sans génération.
2. Charles Des Trompes, mort à marier.
3. Adolphe Des Trompes, mort au champ d'honneur devant Calloo.
4. Charles Des Trompes, mort à marier.
5. François-Albert Des Trompes, écuyer, seigneur de Sampletun, Plancquet etc., épousa Barbarine de Mol; il hérita des biens de son père Jean-Gaspar et de la seigneurie de Boesinghe.

6. Marie-Jeanne Des Trompes épousa messire George de Masin, chevalier, seigneur de Tourelle, échevin du Franc, fils d'Eloi et de........ Stelteers.
7. Adrienne-Louise Des Trompes, épousa en premières nôces Gabriel d'Indembourg, chevalier, seigneur de Wacklyn et en secondes nôces messire François baron de Chauviray, colonel et gouverneur en Lorraine.
8. Françoise Des Trompes, religieuse à Marquette,

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE MASIN.

De Masin, porte d'hermines à la tête de belier de sable accornée d'or. Pour timbre un belier de sable ailé, accorné d'or, naissant d'une couronne royale. Les ailes et feuillages semés d'hermines. Pour supports deux léopards d'or. Les anciennes armes de la maison de Masin étaient d'argent à trois têtes de belier.

Jean de Masin, gentilhomme du roi de France, assista à la bataille de Bouvines, en 1214; il épousa Jeanne de Grailly en Normandie et eut un fils nommé Jean, qui se maria à Cathérine Cours, dont Pierre de Masin, qui vint s'établir en Flandre. Il avait épousé Marie de Surlet. La comtesse de Montfort changea ses armoiries pour les services qu'il avait rendus à la journée d'Avray. Son fils Corneille, né en 1353, fut bourgmestre de la ville de Furnes, en 1377, et prit à femme Marie, fille de Charles Veyse, landhouder de Furnes, en 1380, dont:

1. Jean, abbé de Bergues-St-Winnoc, mort en 1488.
2. Jeanne, épouse de Jean, fils de George Zweene.
3. Marie, morte à marier.

4. Marguerite, femme de Jean Boudens.
5. Eloi, seigneur de Coudenbourg, né le 25 juin 1425, landhouder et bourgmestre de Furnes-ambacht, épousa Cathérine Albrecht. Il mourut le 21 septembre 1495, laissant deux enfants:
   1. Eloi, prévôt d'Eversham.
   2. Victor, seigneur de Coudenbourg, Tourelle, etc. landhouder de Furnes, qui épousa Marie Vander Burch, fille d'Achille, chevalier. Il mourut le 30 mai 1535 et sa femme en 1529, laissant trois fils: 1° George, chanoine de Ste-Walburge à Furnes, mort le 12 juin 1557. 2° Adrien, seigneur de Coudenbourg, né le 1 février 1492, successivement landhouder et bailli de Furnes, épousa Isabeau de Huele, fille de Jean et de Marguerite de la Tour, fille de Baudouin, seigneur du dit lieu et grand-bailli de Cassel et de Lionne de Ghistelles. Il mourut en 1549 et gît à St-Nicolas à Furnes.
   3. Eloi, seigneur de Tourelle, né en 1509, échevin du Franc, mourut le 23 décembre 1574. Gît à St-Jacques à Bruges. Il épousa, 1° le 9 décembre 1537, Jeanne, fille de Chrétiende Zeghers-Capelle, qui mourut en 1539, 2° en 1545, Louise fille de Jean de Siclers, seigneur de Gotthem, Reyghersdaele et Cundergracht et de Cornélie Maeght; elle mourut en 1561. Il convola en troisièmes nôces, le 18 octobre 1564, avec Jeanne, fille de Gérard van Meeckeren, dit Batenborg, vice-amiral de Flandre; elle mourut en 1590 et gît à St-Jacques près de son mari.

Descendants d'Eloi de Masin.

1. Adrienne, épousa Hubert Du Mons, au pays d'Artois. Elle mourut en 1569.
2. Françoise, épousa 1° Jean, fils de Corneille Malegher. 2° N. D'Autrel et 3° Jean de Bus.
3. Anne épousa François d'Haveskerke.
4. Victor, chevalier, seigneur de Coudenbourg, landhouder et ensuite grand-bailli de Furnes, épousa Françoise, fille unique de Jean Tackoen, dit Zillebeke, seigneur du dit lieu, Cessoye et Herentage. Gît à Ste-Walburge, à Furnes. Les portraits de Victor de Masin et de sa femme sont conservés aux archives de la ville de Gand. On lit sous le premier: Victor Masin, fils d'Eloi, écuyer, seigneur de Coudenbourg, grand-bailli de la châtellenie de Furnes. *Natus* 1506, *obiit* 1583. Sous le second: Françoise de Zillebeque, fille de Jacques, s[r] de Zillebeque, dit Tacoen: *Nata* 1534 *obiit.....*

   Ils laissèrent deux enfants:

   1. Isabelle, qui épousa en premières nôces Gislain de Hamilton, capitaine d'infanterie, et en secondes Jean Heerma, Frison, capitaine d'infanterie.
   2. Eloi, seigneur de Coudenbourg, landhouder de Furnes et capitaine d'une compagnie libre de 300 hommes, épousa Anne, fille unique de Guillaume de la Coornhuyse et mourut en 1606. Gît à Eggewaerts-capelle. Ils laissèrent trois enfants.
   1. Anne-Françoise, dame de Roosendaele, morte à marier.
   2. Florence, femme d'Adrien d'Hames, seigneur de Lampernesse, Nieuport etc.

3. Victor-Robert, chevalier, seigneur de Coudenbourg, page du prince d'Orange, puis capitaine d'infanterie et ensuite capitaine des cuirassiers et du conseil de guerre de S. M. Il épousa Valérie Triest d'Auweghem, fille unique de Maximilien et de Cathérine Triest de Raveschot, morte le 1 avril 1661. Leurs enfants sont:

1. Antoine, chevalier, et par la mort de sa mère seigneur de Raveschot, Quevin, Plancques et de Roosendaele par donation de sa tante. Capitaine d'une compagnie de cuirassiers. Mort à marier en 1661.
2. Isabelle, épouse d'Adrien van Scheynghen, seigneur de Singhelbaenst.
3. Charles, seigneur de Plancques, capitaine d'infanterie au régiment de Pottelsberghe, mort à marier en 1652. Gît aux Recollets à Gand.
4. Marie-Françoise, religieuse à Nonnenbossche à Gand.
5. Philippine-Thérèse, chanoinesse à Denaing, ensuite Carmélite à Gand en 1655.
6. Valérie-Robertine.
7. Florence.

Descendants d'Éloi de Masin.

Il eut de sa 1re femme, Jeanne de Zeghers-capelle:

1. Adrien, né en 1537, seigneur de la Tourelle, épousa, le 26 août 1591, Madelaine de Cortewille, fille de Pierre, seigneur de Linden. Il mourut le 16 mai 1595, sans descendants.
2. Josine, née en 1538, morte à marier le 10 mai 1612. Gît aux Capucins à Furnes. Elle avait fondé leur couvent.

De sa 2me femme Louise de Siclers:

1. Marguerite, qui épousa, le 28 juillet 1573, Charles Malegher. Elle mourut en 1575.

2. Philippotte, morte à marier le 16 juin 1584. Gît à St-Omer, dans l'église de St-Dénis.

3. Anne, morte à marier, le 30 mars 1579.

De sa 3e femme, Jeanne van Meeckeren.

Éloi, après la mort de son frère Adrien, seigneur de la Tourelle, né le 7 mars 1566, épousa, le 24 septembre 1590, Anne Stitters. Il mourut le 16 novembre 1612. Gît à Bruges. Sa femme mourut le 19 septembre 1614, laissant

1. George, chevalier, seigneur de la Tourelle, né le 30 juin 1594, échevin du Franc, mort le 27 octobre 1656. Gît à St-Jacques, à Bruges. Il se maria le 1 août 1630 à Marie-Jeanne des Trompes, fille d'Adolphe, seigneur de Boesinghe, Gheluwe, Westhove, Bellequint, Gavere, Sampletun, Plancques etc. grand-bailli de la châtellenie d'Ypres, et d'Adrienne, fille de Jean de Gevarre, dame de Wilre, près de Louvain.

2. Catherine, née le 28 décembre ....

Les enfants de George de Masin, sont:

1. Jean-Idesbalde, seigneur de la Tourelle, Boesinghe etc. mort à Boesinghe, le 7 février 1694.

2. George-Norbert, prêtre, mort à Boesinghe, le 11 mai 1674.

3. Adrien, seigneur de Boesinghe, Frenoy etc., mort à Boesinghe, le 17 octobre 1692.

4. Éloi-Jérémie.

5. Marie-Isabelle, morte à Boesinghe, le 23 octobre 1678.

6. Adrienne-Thérèse, morte à Boesinghe, le 6 avril 1678.
7. Françoise-Louise, morte à Boesinghe, le 19 octobre 1686.

FRAGMENT DE LA GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE THIBAULT.

D'après un monument sépulcral en marbre, placé dans l'église.

La famille de Thibault, dont plusieurs membres occupèrent des places dans la magistrature d'Ypres, entre autres Olivier et François, chauds partisans du prince d'Orange, en 1566, fit renouveler ses titres au dix-septième siècle. Elle porte de gueules au globe d'argent entouré d'un cercle surmonté d'une croix patée d'or et en chef deux étoiles d'or. Les tenants sont deux licornes d'or.

D. O. M.

Ac piæ memoriæ nobilis familiæ
Dni Petri De Thibault,
Toparchæ de Boesinghe etc.
qui Lumini de Lumine lumen hic
indeficiens fundavit in perpetuum, ut
lux perpetua luceat eis.
Vivere desiit 20a febr. 1738, ætatis anno 72
è charâ conjuge nobili Domina
Isabella Theresia Tronzon,
quæ annos nata 53, denascitur 30a Janrii 1723,
Undecim liberorum pater.
Horum septem cita morte meliorem

Nacti vitam, superstites extitere.
Petrus Nicolaus
Toparcha de Boesinghe
qui cœlebs obiit 20ᵃ 7ᵇʳⁱˢ 1752, *ætat.* 62.
Florentius Hyacinthus
Pbter et J. U. L. occubuit 20ᵃ *maii* 1762
ætat. 68.
Maria Theresia
Religiosa in abbatia Divæ Virginis Mariæ
vulgo Rycke-gasthuys, Gandavi.
Josephus Placidus Franciscus
Toparcha de Boesinghe, Vroedenhove etc.
Conjugali societate junctus cum nobili
Dna Maria Norberta
Du Chastel de Bertevelt,
Qui obiit 23ᵃ 8ᵇʳⁱˢ 1774 *ætatis anno* 63.

IX.

Sous l'empire français, la seigneurie de Vierlinchove, dépendante de la commune de Brielen, fut enclavée dans Boesinghe pour le civil. Il n'existe plus que des restes des anciens bâtiments convertis en ferme. Les gueux brûlèrent le château, en 1566, et Philippe-Albert van Quaetjonck, fils de Bernard, seigneur de Vierlinchove et chevalier de la Toison d'or, le fit rebâtir sur une île entourée d'un triple fossé, quelques années après. La seigneurie de Vierlinckhove resta la propriété des Quaetjonck, durant plusieurs siècles. Louis et Jean Quaetjonck la possédèrent

dès le commencement du quinzième siècle. Le fils du dernier, Jacques Quaetjonck, avait épousé Marie Paeldynck et fut créé chevalier de Jérusalem lors de son voyage en Palestine. Son fils, Pierre, épousa, en 1486, Catherine de Menin, dont il eut Jacques, qui prit à femme la fille de Philippe de Steene, seigneur de Zuuthove et chevalier de la Toison d'or. Olivier, issu de ce mariage, se distingua comme vaillant capitaine sous Philippe II, et ne contribua pas peu, dans la châtellenie de Bergues, à contenir les mutins rebelles au roi, dans le devoir. Il se couvrit de gloire devant Rousbrugghe. Il épousa à l'âge de cinquante ans, Claire Penell, comtesse de Lalaing.

Les habitants du Vierlinchove prétendent que leur habitation a servi de demeure aux Templiers; de là bien des histoires et des légendes qui sont loin d'avoir le sens commun, puisque l'origine de ce vieux manoir est connue.

DOCUMENTS ET CHARTES

QUI ONT RAPPORT A BOESINGHE.

I.

1119.

In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. Ego Joannes Dei miseratione Morinorum episcopus, notum esse volo omnibus successoribus meis, cunctisque sanctæ Matris ecclesiæ filiis quod in subjectis continetur.

Pastoralis nos siquidem cura constringit, ut commissis nobis gregibus geminam corporis et animæ pastionem quantâ valemus sollicitudine provideamus.

Idcirco videntes ecclesiam S. Martini Iprensis multis dispendiis onerari, paucisque stipendiis relevari, altare de Renigelst et altare de Bosinga, cum sua appendicia capella, quæ Zuytschoetes vocatur, precatu et consilio clericorum nostrorum, ad sustentationem canonicorum in præfata ecclesia, secundum regulam B. Augustini Deo militantium, perpetuo possidendam canonicè concessimus; hac spiritualis commodi conditione interposita, ut ejusdem ecclesiæ fratres, plebes ipsarum ecclesiarum ad viam vitæ salubri admonitione et frequenti prædicatione perducere elaborent, et obitûs mei ac successorum meorum anniversarios dies omni anno devote observent; salvis etiam

redditibus nostris synodalibus, secundum usum Morinensis ecclesiæ singulis annis persolvendis.

Et ut hæc nostra largitionis donatio rata et inviolabilis futuris permaneret temporibus, hanc nostræ contestationis cartulam conscribi et sigillo nostro signari fecimus.

Si quis ergo hanc nostram donationem temere infringere vel violare præsumpserit, usque ad dignam satisfactionem anathemati subjaceat.

Actum hoc est anno Verbi incarnati M. C. XIX, indictione decimâ tertiâ, xix kalendas Januarii, his testibus:

Herberto, Gualtero, archidiaconis Morinensibus.
Gerardo, Cameracensi archidiacono.
Albodo Formesellensi,
Hugone Evershamensi, prœpositis.
Fulcardo Iprensi,
Hugone Casletensi, decanis.
Bernardo Teruanensi,
Gualthero, Furnensi,
Hugone Messinensi,
Gumfrido Mechlinensi, canonicis.
Folberto presbytero de Wulverghem.
Simone, Daniele et Waramondo clericis, multisque aliis.

Ex Auberto Miræo.

II.

1173.

Ego Philippus Flandrie et Viromandie comes notum esse volo tam posteris quam modernis quod serviens meus *Willielmus de Pelechem* quandam terram in parochia de Ghelevelt jacentem et singulis annis proxima dominica post Purificationem S. Marie viginti hod havene et quatuor solidos reddentem in manus Balduini de Rodenborg a quo eam jure feodi tenuerat, omni jure et proprietate quam in ea habuerat se exuens tradidit etc. etc.

Actum est hoc Brugis anno Dominice incarnationis 1173.

Ex cartulario Zonnebecensi.

III.

1180.

In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. Amen. Ego Philippus, Flandrie et Veromandie comes, notum esse volo tam futuris quam presentibus, quod facto aquæ ductu a burgensibus de Ypra orta est contentio inter eos et ecclesiam de Mecinis supra theloneo, quod comes Robertus Friso concesserat eidem ecclesie accipiendum ad *Lapideam stratam* (1), *in officio de Scotis* et quod eadem ecclesia a tempore prefati Roberti comitis usque ad tem-

(1) *Steenstraete.*

pora mea libere tenuerat, super qua contentione cum ex utraque parte tam ecclesie scilicet quam burgensium, in me compromissum esset, habito tandem cum baronibus ceterisque probis hominibus meis consilio, in hunc modum inter eos composui scilicet: quod naviculæ feno, herba, stramine, glui arundine oneratæ fuerint, libere ab omni exactione transibunt; naviculæ autem que turbis, alleis, cepe, porris, caulibus, ceterisque oleribus onerate fuerint, singule obolum dabunt; naves vero que vinum, melle, medanum, cerevisiam, avenam, ordeum, pisam, fabam, ferrum, cuprum, stannum, plumbum, coria, unctum, pisas, ligna ad edificandum utilia et hujusmodi merces alias detulerint, singule unum dabunt denarium. Ut autem hec compositio mea rata et inconvulsa permaneat in perpetuum, presentis cartule paginam sigilli mei auctoritate et testimonii subnotatione muniri precepi. S. Roberti prepositi Insulani, S. Gerardi de Mecinis, notarii et sigillarii mei, S. Johannis Insulensis castellani, S. Gilberti de Nivella, S. Henrici de Morsela, S. Walteri de Locra, S. Walteri camerarii de Ypra, *S. Walteri de Scotis* et Walteri filii Hildeberge, et Willerami Biccha meorum scabinorum Yprensium.

Actum est autem hoc Ypris in capitulo sancti Martini, anno Verbi millesimo centesimo octuagesimo.

D'après une copie du XIIIe siècle aux archives d'Ypres, bureau voûté, arm. C. layette 26, N° 12.

IV.

1219.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Ego Rogerius castellanus insulensis notum facio omnibus presentibus et futuris quibus litteras istas videre contigerit quod Michaël et Robertus frater ejus, filii Michaëlis de Ypra, cum jam ad legitimam pervenissent ætatem, in nostra presentia constituti venditionem decime de *Bosingha*, quam pater eorum et mater de consensu meo et per manum meam, cum a me ipsam tenuerent in feodum ipsis adhuc infra puberes annos constitutis Yprensi ecclesie vendiderunt, ratam habuerunt et gratam et eidem decime coram me et hominibus meis renunciantes omnino si quid eis juris in ipsam remanserat quitum Yprensi ecclesie clamaverunt et hoc fidei interpositione creantaverunt, sub eadem interpositione fidei firmiter promittentes quod de cetero ecclesia Yprensis nec per ipsos nec per heredes eorum occasione dicte decime dampnum sex denariorum incurreret. Quesivi igitur ab hominibus meis si prefati Michael et Robertus frater ejus vel heredes eorum aliquid juris de cetero possent reclamare, qui dixerunt per judicium nec ipsos nec heredes eorum aliquid juris de cetero possent reclamare in ea. Quod ut ratum et firmum permaneat in perpetuum presentes litteras sigillo meo et testium subscriptorum adhibitione munivi. Nomina autem testium sunt hec : Helinus presbyter de Senghin, Johannes capellanus, Robertus clericus Castellani, Frater Walterus de Los, Rogerus de Engelos, Rogerus de Ploicio, milites, Andreas de Ploicio et Johannes Brodols et alii quam-

plurimi testes. Actum apud Senghin anno Domini M. CC. nono decimo, mense junio.

Ex libro novo S. Martini Ypris.

V.

1235.

In nomine Patris, etc. Ego Guillelmus de Stratis miles notum facio omnibus presentes litteras inspecturis, quod cum domina Avicia, soror uxoris mee decimam quam tenet in *Bosingha* ad vitam suam de formatura Segardi, quondam mariti sui, Iprensi ecclesie, in cujus personatu sita est eadem decima pro viginti quatuor libris percipiendis per triennium vendidisset; rogavit me ut eamdem ecclesiam securam facerem, et si dampnum aliquod ex predicta emptione per maliciam alicujus incurreret, ecclesia ipsa dampnum illud recuperaret de bonis que predicta Avicia de me tenet in feodum apud Coppenholle. Ego igitur ad preces ejusdem Avicie creantavi ecclesie supradicte, quod si dampnum aliquod incurreret supra predicta emptione per aliquem, ego ei faciam illud restitui de bonis que apud Coppenholle sepedicta Avicia de me tenet in feodum, quicquid de ipsa interim divinitus fuerit ordinatum. Quod si ipsa Avicia decesserit infra triennium memoratum cum post ejus decessum decima ipsa ad ipsam ecclesiam debeat pertinere pensio residui temporis quoad ecclesiam decima pertinebit restituetur ecclesie de bonis predictis. Et ut super hoc ecclesia sit secura, presentes litteras sigilli mei appensione munivi.

Actum anno Domini M. CC. XXX quinto, mense junio.

Ex libro nigro S. Martini Ipris.

VI.

1251.

Margareta Flandriæ et Hainoniæ comitissa omnibus præsentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus universis quod in aquæductu, qui protenditur a Novoportu versus Ipram, dilectis burgensibus nostris de Ipra fluxum competentem sive cursum aquæ faciemus haberi; ita, quod in eo commode possunt navigare. Cum autem idem aquæductus factus fuerit et consommatus, et portæ in eo factæ fuerint et sclusæ, prout competet, et visum fuerit expedire, si postmodum in eo aliquid omissum fuerit, quod declaratione, mutatione seu correctione indigeat, ad utilitatem illorum de Ipra et de Braco; illud nobis declarandum, mutandum et corrigendum retinemus, prout videbitur bonum esse. Et si processu temporis costus oporteat fieri pro dicto aquæductu retinendo, illi fieri debebunt secundum ordinationem et æstimationem nostram et nostrorum similiter successorum. Quod ut robur obtineat firmitatis, præsentes litteras fieri fecimus et sigilli nostri appensione muniri. Actum anno Domini M. CC. LI, mense julio.

Tiré d'un registre de la Chambre des comptes, à Lille, de l'année 1363.

VII.

1423.

Philippe, conte de Liney et de St-Pol, seigneur de Fiennes et chastellain de Lille. Savoir faisons a tous pre-

sens et advenir, nous avons reçeu humble supplication de nos bien amez lez religieux, prevost et couvent de Saint-Martin en Ypre, contenant que pour augmenter et accroistre le service divin que l'on celebre chascun jour en la dicte esglise du temps de feu nostre tres cher seigneur et ayeul le conte de Liney et de St-Pol, chastellain de Lille et seigneur de Vrelenghem derrain trespasse, dont Dieux ait lame, acquis et achete de damoiselle Marie de Zinnebeke ung fief tenu lors du dit feu nostre seigneur et ayeul, et a present de nous à cause de nostre terre de Vrelenghem, contenant le douzisme part des dismes de la parroiche de *Boesinghe* en nostre chastellerie d'Ypre, qui revient au quart d'une des dismes du dit lieu lors toutes appartenantes aux ditz religieux excepte ledict XIIe. Et ycellui fief fait recevoir après ce que ladicte damoizelle sen estoit dessaisie et desheritee par justice par Pieter Le Maets qui en fu adherités et advestis et en furent lors payees les droitures du Xe denier et autres à ce appartenans pour ce qu'ils l'avoient achate a franc argent et vault communes années vingt et six livres parisis vielle monnaie de Flandres en revenue. Lequel Piere qui na pris ni mis au dit fait, est tout prest comme raisons est de resigner ledit fief et le transporter auxdits religieux et sen desheriter au prouffit deulx et de leur dicte eglise. Ce que faire noseroit sans avoir sur ce nos consentement et octroy, congie et licence. Si comme ils disent dessus declairie, admortir a leur dicte esglise, pour ce est il que nous les choses dessus considerees, desirant laugmentation dudict service divin, afin que les ames de nos predecesseurs, de nous, nos hoirs et successeurs soient et soyons participans etc. etc. Et afin que ce soit ferme chose et estable a tousiours, nous avons en tesmoing de ce fait mettre nostre scel a ces presentes, sauf en aultres

choses nostre droit et lautruy en toutes. Donnes a Brouxelles le xxi[e] jour d'avril l'an de grace mil CCCC et vingt et trois, après Pasques.

Ex libro nigro S. Martini Ipris.

VIII.

1608.

Albert en Isabelle-Clara-Eugenia, infante van Spanjen, by der gratie Gods artshertoghen van Oostenryck, her toghen van Bourgoignen, van Lotryc, van Brabant, van Limborgh, ende van Gelre, graven van Habsburgh, van Vlaenderen, van Arthois, van Bourgoignen, van Tirol, van Henegauwe, van Holland, van Zeelande, van Namen ende van Lutxhem, marchgraven des heylighs rycx van Romen, heere en vrauwe van Vrieslande, van Salins, van Mechelen, van der stad ende lande van Uthrecht, Overyssel ende Groeninghen, alle de gonne die den jeghenwoordige sullen sien, saluyt. Wy hebben ontfangen d'ootmoedighe supplicatie van den bailliu ende schepenen, notable ende die gemeene insetenen der prochie van Boesynghe, ressort van Casselrie en gelegen neffens de stede van Ypre, inhoudende als dat haerlieden prochie kercke geduerende de voorledene oorloghen teenemael verbrant ende gheruineert is geweest, binnen welcke de diensten Gods over veele jaeren ende nu noch jegenwoordelick gedaen word onder den torre en dien hangende dack ten lichsten daer gevoccht tot grooter ongerieve van de gemeente, twelck soo met Gods gratie vermenicht is ende noch dagelickx lancx soo meer doet, dat de voors. plaetse niet en can comprehenderen tsesde deel van den

volcke, blyvende die meerderen deel soo thuys soo absent van den dienst, ofte syn gedwongen andere voordere kercken te frequenteeren met groot travail ende moeyenisse bysonders swinterdaeghs ende in de reghen ende ander ongeweder, oirsaeke dat sy wel ende expresselyck toe gemaent syn geweest van Eerweerden vader in Godt den bisschop van Ypre ten eynde zy schaffen zouden eenige middelen om op te maeken de dry chooren van de voorschreven kercke, die kosten zouden ontrent 1200 ponden grooten, nemaer zoo onder hun geene proprietarissen zyn van de hofsteden en landen aldaer gelegen ende zy dezelve alleenelyk zyn gebruykende by heure jegens diversche wel gegoede borgers van der stede van Ypre, de canoningen aldaer ende vele andere gequalifieerde persoonen zoo dat zy en hunne kinderen aldaer gheen parochiaenen permanent en zyn langer dan naervolghende de geliefte van de voorschreven proprietarissen hunne meesters, ende dat de voorschreven kercke zeer luttel gegoed es ne hebben de voorschreven supplianten bequaemen middel connen peysen dan te leggen op elk gemet lands aldaer bedreven in nomber van ontrent 3000 gemeten ten twee payementen 's jaers zes jaeren lang geduerende, de somme van zes stuyvers de twee deelen ten laste van de proprietarissen ende treste derde ten laste van de pachters ende boven dien ten laste van de thienden competeerende de voorschreven canoninghen, uytbringende jaerlyks wel 2000 guldens ofte daer ontrent den 20[n] penning van huere ende alzoo zy supplicanten zelve niet en zouden mogen ter executie stellen zonder onsen oorlof ende consente, hebben zeer oodmoedelyk gebeden dat ons gelieve hun daer van te verleenen ende doen depecheren onze opene brieven van octrooye daer toe dienende, doen te weten dat wy tgeene voorschreven es, overgemerkt

ende daer op gehad het advys van onze wel beminde de bailliu ende schepen van onse saele en casselrie van Yper, genegen wezende ter oodmoediger bede ende begeerte van de voornoemde supplianten hebben hun geoctroyeert, geconsenteert en geaccordeert, octroyeeren, consenteeren en accordeeren uyt onzer zonderlinge gratie mids dezen, dat zy zullen mogen ommestellen, heffen ende lichten op elk gemet lands in de voorschreven parochie bedreven, zes stuyvers 's jaers te betaelen in twee gelyke payementen, te weten de twee derde deelen ten laste van de proprietarissen en het derde ten laste van de pachters, ende boven dien dat het cappitel ende canoningen van St-Maertens kerke tot Yper ter oorzaeke van de thienden die zy in de voorschreven parochie zyn lichtende ook zullen ghehouden wezen jaerlyks te betaelen 75 guldens ende dit voor den tyd en termyn van zesse eerstkomende jaeren beginnende van heden date van dezen, wel verstaende ende op conditie nochtans dat de penningen daer van procederende gheemployeerd zullen worden tot reparatie ende opmaken van de voorschreven parochie kercke, ende dat de voorschreven supplianten daer van zullen gehouden wezen rekenynge, bewys en reliqua te doen daer en alzoo het behoord.

Ontbieden daer omme onse zeer lieve ende getrouwe die hoofd-presidenten ende lieden van onzen secreten raede ende grooten raeden, president ende lieden van onse raeden in Vlaenderen, bailliu en schepen van onse zaele en casselrie van Yper ende alle andere onzen rechteren, justicieren, officieren ende onderzaeten dit aengaende ofte wesende, dat zy de voornoemde supplianten van desen onsen octrooy, gratie en consent inder voegen ende manieren voorschreven doen, laeten ende gedoogen rustelyk, vryelyk ende vulcommentlyk genieten en ge-

bruyken zonder hun te doen ofte laeten geschieden eenich hinder, letsel ofte moyenesse ter contrarie, want ons alzoo gelieft: ten oorconden hebben wy onsen zeghel hier aen doen hangen. Gegeven in onse stad van Brussel den achtsten dag van october int jaer ons Heeren 1608 ende op den plooy geschreven by de artshertogen in hunnen raede.

Onderteekend A. LECOMTE.

L'original aux arch. provinciales à Bruges.

IX.

Compte de 1611 *et de* 1612.

REKENINGE, bewys en reliqua die doende es Omaer Moerman als collecteur van de penningen compiteerende de kerke van Boesynge, dat van alzulke administratie als denzelven Moerman gehad heeft zoo in ontvange als in uytgave tot hulpe in 't opmaeken van de zelve kerke, zoo hier naer volgt, voor eerweerde heeren mynheeren schepen van de casselrye van Yper, mitsgaeders mynheer den pastor, schepen en kerkmeesters, notabele van de parochie van Boesynge.

Alvooren bringt in ontvaen den doender dezer van datter gepoint was in St-Jans messe 1611 tot secourse van 't opmaeken van de voorschreven kerke van de ontgonnen werke aldaer, hier de somme van 1000 L. parasise.

Bringt noch in ontvaen van Jan Wevel, over de betaelinge van een half jaer pacht van 40 schellingen parasise van elke tonne groot bier en twee scheelen parasise van elken stoop wyn competeerende de kerke

van Boesynge uyt kragte van octroy van hunne hoochheden innegaende den 20 july 1611 en expireerende den 20 lauwe 1612. Hier de somme van 446 L. 9 s. 0 d.

Item den voorschreven pacht innegaende den 21 lauwe 1612. 407 L. 0 s. 0 d.

Item den voorschreven pacht innegaende den 21 july 1612. 424 L. 6 s. 6 d.

Item den voorschreven pacht innegaende den 21 lauwe 1613 en expireerende den 20 july in het zelve jaer 348 L. 2 s. 5 d.

Total. 2645 L. 17 s. 11 d.

BETAELINGEN by den voorschreven Moerman hier op gedaen.

Betaeld aen Michiel Kers, loodtgieter, op rekeninge die hy goed hadde van leveringe van loot en saudeure en werk van looden gooten ande sacristie van de kerke van Boesynge de somme van 820 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Urbanus Taeillebert, meester schrynewerker binnen Yper, op rekeninge die hy goed hadde van de naervolghende binnekerkwerken van de kerke van Boesynge, te weten: van den preekstoel, van het repositoir van het H. Sacrament, van het stapeel, twee blauwe steenen van onze Vrouwe en St-Michiel autaer: de somme van 458 L. 4 s. 0 d.

Betaeld aen Jacques Doeusse de somme van 100 ponden parasise in

minderinge van de somme van 18 ponden grooten, over drie kerkevensters by hem geleverd in de kerke. 100 L. 0 s. 0 d.

Noch aen den zelven Doeusse hier noch in minderinge betaeld 100 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Charles Taeispeil, leveraer van timmerhout van de kerke van Boesynge, ter somme van 128 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Wevele, herbergier, van teercosten gedaen by mynheeren bailliu en schepen van de cassellerie van Yper, mitsgaeders bailliu, pastor, hoofdman, schepen, kerkmeesters en notabele van Boesynge in het doen van de rekenynge van de kerkewerken van deze parochie, van wege Omaer Moerman. 139 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Wevele van coop van visch, hier om den uytvaert van den bailliu Carrette. 14 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Andries Hosdey den jonghe, over den koop en leveringe van 80 voeten zyllen tot vier schellingen parasise den voet van zeven duymen en vyf duymen die wierden ghebordt om de drie autaeren van deze kerke 16 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Benedictus De Vos, over levering van 12 heurzacken gebruykt aen deze kerke tot een schelling zes deniers van elken zak te weke den termyn van 19 weken, komt 17 L. 2 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Wevele, over

Jooris De Groote, van dat hy te goed hadde van vrecht van 9000 steenen ter schepe gebracht. 2 L. 10 s. 0 d.

Betaeld aen Charles Morseliet het naervolgende : eerst van by hem gevrocht te hebben aen de booge com mende boven het kerkmeesters zitten gesteld over elke zyde te weten van buyten en van boven drie plantsoenen en dezelve gevrocht in de booghen; van zes plantsoenen gelevert te hebben en het kerkmeesters zitten versteld te hebben, 5 L. 4 s. 0 d.

Betaeld aen Gheeraert Steelandt, over gevrocht te hebben aen de kerke twee dagen om den autaer te helpen iegens de compste van mynheer den bisschop van Yper, om deze kerke te wyden. 3 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Steven Ghyzelen en Jan Buenekin, van gevrocht te hebben aen deze kerke om te verleggen de pannen by hun geleyd op de oostzyde van de zelve kerke. 5 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Charles Moeselet, timmerman, over gevrocht te hebben aen deze kerke. 24 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Jooris Priem, van levering van gley om deze kerke te decken. 31 L. 10 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Hoet, van levering van gley gelevert om deze kerke te decken. 36 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Hoet, over den ouden impost met d'aumentacie van de assysen gesleten als men de kerkewyding dezer kerke hadde gedaen en den uytvaert van den bailliu Carrette, die alsdan gesleten waeren in bier en wyn, by accoorde van hoofdman, kerkmeesters en notabele van der parochie 24 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Melis, ter causen dat zynen zoone gedient heeft den decker dezer kerke, deckende den tyd van 28 daghen te 10 schellingen parasise daegs, komt 14 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Melis van gevult te hebben eenen put op de straete daer het zandt uytgehaeld was om deze kerke en cachie te maeken. 6 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen den greffier over zyne vacatien gedaen in de vier verpachtingen met schryven van kerkgeboden en het opteekenen van borchtochten 20 L. 0 s. 0 d.

Betaeld over teercosten gedaen in het stellen dezer rekeninge, overmits die zeer zwaer gevallen es, daer over gebesogneert by mynheer den pastor, hoofdman en andere treffelyke persoonen die daerby hebben moeten zyn den tyd van drie dagen. 30 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Joos Schoorisse over het stellen en schryven van deze rekeninge 10 L. 0 s. 0 d.

Item over de copie om den doender dezer te lichten. 5 L. 0 s. 0 d.

Aen Joos van Schoorisse, greffier, over het schryven van de voorwaerden, bestedingen, contracten, 10 L. 0 s. 0 d.

Op het vertooch van den doender dezer, ten eynde van gerecompenseert te zyne over alle zyne menigvuldige vaccatien gedaen om het bezorgen van de voorschreven werken, mitsgaeders tverhandelen van de penningen, de somme van 60 L. 0 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Wilts, smet, over levering van sloten, letsen en ander yserwerk, gelevert om dafslutsels van de koordeuren dezer kerke. 41 L. 16 s. 0 d.

Item in stellen dezer rekeninge by den doender dezer verteert. 9 L. 9 s. 0 d.

Betaeld aen Jan Hoet van teercosten tzynen huyse gedaen by de timmerlieden, den vyfden 9bre 1609, op het slaen van den eersten nagele van het timmerwerk dezer kerke. 21 L. 14 s. 0 d.

Betaeld aen Joos De Jaeghere, over levering van naegels ten oirboire dezer kerke 3 L. 6 s. 0 d.

Betaeld aen Charles Tayspil en andere van de timmerhoutten van de kerke, om de reden begrepen in zekere requeste gepresenteert aen mynheeren van de casselerie van Yper, daerop gehad het advys van

den pastor en notabele de somme van	200 L. 0 s. 0 d.
Betaeld aen Jan Melis, amman, over zyne extraordinaire devoiren	10 L. 0 s. 0 d.
Ende overmits in tdoen van de voorgaende rekeninge, pastor, hoofdman en notabele genoodzaekt waeren te blyven vernachten binnen Yper en ten twee naervolgende reysen hebben verteert ter somme van	60 L. 0 s. 0 d.
Somme van wysen bedraegd	2424 L. 16 s. 0 d.
En den ontvang hiervooren	2645 L. 17 s. 11 d.
Aldus hier meer ontvaen dan uytgegeven	221 L. 1 s. 11 d.

Aldus ghearresteert by ons onderschreven hiervoren in de presentatie toorconden den eersten september 1613, en onder stond geteekend A. D. Trompes de Westhove. C. Boudins. Ghelein Wevele, pasteur van Boesynghe. J. Schoorisse. J. Schaverbeke. Accordeert van woorde te woorde met d'origineele rekeninge, my toorconden (geteekend) Van der Meersch.

X.

Enquête faite pour réparer l'église.

Wy onderschreven Frans Fyve, Pieter Vande Capelle, Jan Du Tally en Jacob Dausy, respective stadt metsers en timmerlieden meesters, oirconden en ghetuyghen soo wy doen by desen dat wy op den 14^{en} 9^{ber} 1662 ghedaen hebben ter plaetse van de prochie van Boesinghe de

visitatie van de voorkercke der selver prochie, wesende van zuyden d'een helft gedekt met stroy ende van noorden met pannen ende teghels, welcke voorkercke wy wel oversien ende danof inspectie ghenoomen hebbende oordeelen ende jugeeren de selve niet te wesen reparabel, ne maer teenemael noodigh is de selve te moeten wesen van nieuws opgebaut uyt rede van groothede van daecke ende cappe danof by naer alle de ghespannen rodt syn, soo datter een groot deel van vermelde cappe van noorden inghevallen is ende noch daeghelic anders niet te verwachten is als noch meer ruyne van de selve daecke ter seer groot perickel van ongeluck te gheschieden aen den ghemeente der selver prochie met perickel van de doodt van de ghemeente in selve kercke gaende hun devotie ende den goddelicken dienst hooren. Ende over sulx oordeelen dat men de selve daecken soude ontblooten ende de pannen en teghelen dan of souden weeren ende te samen vergaderen, ter reden datter met het eerste ongheweerte ofte grooten wint anders niet te verwachten en is als een generaele ruyne der selver ende dat door grootheyt der selver daecke de welcke noyt ghetimmert nochte ghebauwt en is gheweest voor een kercke, ne maer alleenelyc by forme van een scheure omme te verbeyden eenighen tyt tot dat de middelen souden ghenoechsaem wesen omme de selve voorkerke van haer fondamenten van nieuws op te bauwen.

Ende want van weghen bailliu ende schepenen van het voornoemt Boesynghe versocht is onse attestatie, hebben dese verleent omme te valideren naer 't behooren.

Signé: Franchois De Fyve, P. V. Capelle, Jaques Dausy, Jan Du Tally.

XI.

SPECIFICATIE van tgonne de prochie verschoten heeft voor de kercke ende disch van Boesynghe beghinnende van den jaere 1671 tot ende met 1736.

1679. Folio 6. Aen Jan Tailly timmerman, over tmaken een model van de kercke. 9 liv. 12 s. 0 d.

1681. Folio 8 verso. Aen Jan Du Tailly, Gilles Villers, Jaecques Schoonaert ende Maerten Breyne, over tmaken de stickte van houtte, tdoen de extimatie van diere, mitsgaders tmaken van de quaerte figuratyfve tot tdoen van de bestedinghe. 33- 0-0

F°. 9. Aen Jaecques Verhaghe over theire tsynen huyse ghebeurt int stellen van de conditien van de kercke. 8-18-0

Item aen Jaques Bekaert over de theire tsynen huyse ghedaen by dheeren canonynghen en de daenemers van de wercken int besteden van de voorkercke van Boesynghe, met de gonne van de prysers by 2 ordonnatien. 119-17-0

1681. F°. 8. Aen Melchior De Smet aennemer van tmetsement van de voorkercke over 't leggen van de fondamenten. 114- 0-0

Item aen Lieven De Bouck, ten bevynde van 't accoort van tbacken van de brycken. 60- 0-0

Item aen Frans Van Oost ende Cornelis De Haene voerlieden tot Waesten, over tvoeren van 205 sacken calck ende asschen. 208-14-0

Item aen voorn. De Bouck ten bevynde van 't accoort van tbacken van de brycken. 72- 0-0

Aen den selven ter cause ut supra. 126- 0-0

Aen de W^e^ Jan De Smet ten bevynde van tvoors. aenghenomen metsewerk. 284- 0-0

Aen voorn. De Bouck ten bevynde van tbacken van brycken. 400- 0-0

Aen Guill^e^ Van Wervicke over leveryngbe van twee sloten om de kerckedeuren te sluyten. 26- 0-0

In de rekening van St-Jansmesse 1682 wort bevonden dat de prochie geprofyteert heeft een ordonnantie van wege de casselrye in leenynghe tot het opmaken van de voorkercke. 1500- 0-0

1682. F°. 8. Aen Jan De Cuyper ter rek°. van tcalck door den selven De Cuyper gelevert voor de voorkercke. 960- 0-0

F°. 9. Over de theire ghebeurt in tlanthuys deser casselrye door de wethouderen int rekenen met den schalliedecker als andersints. 24-12-0

F°. 8. Aen Matthys Heughebaert schalliedecker. 153-18-0

Aen s^r^ Tobias Maes over de leveryn. van calck. 62-18-0

Aen V^e^ De Smet ter rek°. van thantwerck van metsen. 24- 0-0

Aen Rogier Cruyssaert over timmerwerk 121- 6-1

Aen s^r^ De Cuyper over de leveryn. van calck. 101 17-0

Aen de voorn. W^e^ De Smet op rek°. van tmetsewerk. 46- 0-0

Item aen de selve. 40- 0-0

Item aen de selve. 120- 0-0

Aen de Lessue, over trefectionneeren van de glasvensters. 32- 0-0

Nogh aen de W^e^ De Smet. 138- 0-0

Aen Melchior de Smet ter rekening. 18- 0-0

Aen den schilder Nechels, over tschilderen van tgroot crucifix deser kercke. 39- 0-0

XII.

REKEN^{e}. purgatyfve Joos Bouchette ghesloten den 2 x^{ber} 1682.

F^{o}. 2. Jan Andries, over eenigh steen ghevoert thebben aen de meuren deser kercke. 14- 8-0

Aen Jan Pillaert over leveryn. van yserwerk voor de gheseyde kercke. 240- 0-0

Item van theire ghebeurt in tovernemen vant overwerk. 60- 0-0

Aen Jaeques Vercruyse als haghesetter van de brycken gheemployeert aen de kercke. 53- 0-0

Item aen Joos Quartier over eenighe theire ghebeurt ten respecte van de kercke. 13-11-0

F^{o}. 3. Aen Lieven De Bouck over tbakken van brycken voor de kercke. 200- 0-0

Item aen V^{a} Jan De Smet op rek^{e}. van haer aenghenomen werck. 72- 0-0

Item betaelt aen den lootgieter over tleggen van de nieuwe loode goten. 1200- 0-0

1683. Aen V^{a} De Smet, in volle betaelinge van haer verdiende werck van metsen. 73- 9-8

Aen Melchior De Smet in mynderynghe van tleggen tpavement van de kercke. 30- 0-0

Aen den selven als vooren. 48- 0-0

Nogh aen den selven ter cause ut supra 108- 0-0

Aen de W^{e} Jan De Smet, ten bevynde van tslot haerder rek^{e}. over tmetsewerck van de kerck. 60- 0-0

Aen de W^{e} Jan De Smet, over verscheyde reparatien aen de kercke by ses articelen. 319- 9-0

Betaelt aen Tobias Maes over de leverynghe van calck. 24- 0-0

Aen Jan De Cuyper, in voldoenynghe van de leverynghe van vlaemsch calck ende asschen. 34-19-0

Aen Melchior De Smet, over tverleggen den trap van den communiebanck met ander. 17- 4-0

Aen Jan Pillaert over levering van smedewerck. 9- 0-0

1684. Betaelt aen Matthys Huyghebaert, over reste van tdecken van de kercke. 31- 0-0

1686. Aen Jaq^{s} Bouchette over tvoeren van steen voor de kercke. 12- 0-0

Aen Andries De Blauwe ter cause ut supra. 12-15-0

Aen Matthys De Beir ter cause ut supra. 5- 0-0

1699. Aen Jan Matthys over de leveryn. van een schrynnewerkers sitbanck in de kercke lanck 37 voeten. 444- 0-0

Wort gheordonneert den ontfangher te laeten tellen door de ghilde van St-Jooris de somme van 50 guldens 344- 0-0

Aen den selven over tmaken ende leveren van eenen biechtstoel in july 1699. 408- 0-0

Aen Jan Matthys, in voldoenynghe van tstellen van den biechtstoel. 30- 0-0

XIII.

Inventaire de pièces ayant rapport au creusement du canal d'Ypres.

Les magistrats de la ville d'Ypre satisfaisant à l'ordonnance de la court du 3e de ce mois exhibe quant en ceste les enseignemens cy-suyvans:

Primes une copie de la proposition faite aux etats de

Flandres par le comte d'Estaires et baron de Hoboque du 7[e] d'avril 1616, par laquelle aspert feu monseigneur l'archiducq de tres haulte memoire a faict demander l'imposition du moulaige pour estre employée au fouys entre Gand et Bruges et à celluy d'Ypre maintenant en question, laquelle imposition a este aussi accordée par lesdits etatz pour lesdits deulx fouys sans preferer l'un à l'autre. Cotté =|=.

Item une copie de l'acte des ecclesiastiques et quatre membres de Flandres du 2[e] de may 1618 inserre en laccord faict entre les dits ecclesiastiques et trois membres d'une part et ceulx d'Ypre d'aultre le 11[e] de febvrier 1619 à l'intercession des reverendissimes evesques de Gand et Bruges et du président de Flandres a ce commis par feu monseigneur l'arciducq par la quelle aspert qu'au cont...... comme on avait comence le fouys d'entre G..... et Bruges, sans toucher à celluy d'Ypre les R.......... et quatre membres sur les plaintes de ce.......... ont aultre fois consenty que des............ impositions on ferait et acheverait............

.Item une copie autentycque du dit accord faict entre les ecclesiasticques et aultres trois membres et decrete par leurs Alsesses ser[mes], le 20 d'avril 1619, par lequel appert qu'aux dits d'Ypre at esté accordé la levee de la quote de leur quartier des vi[e], vii[e] et xiij[e] saisons de l'ayde quadrienale du moulaige, ensemble de toutes les aultres aydes qu'en apres seroient accordees pour avecq les deniers en procedans raprofondir leur canal dit *den Yperleet* sur mesme fond et haulteur de la riviere nommée *den Ysere*, sauf que le dict.......... serait preallablement decreté par les......... ou le s[r] marquis Spinola. Cotte A.

Item copie autenticque de certaine request et ordonnance de leurs Altesses sur icelle........ contenant qu'apres veu

la visitation des ouvraiges leurs dites Altesses les ont decretez et consentis que le dit magistrat pourrait passer oultres au susdit raprofondissement de leur canal et ce à l'entervention des aultres trois membres de la province de Flandres et de faire les *bestedinghe* selon que par ensamble ilz trouveraient convenir. Cotte B.

Item copie autenticque d'un acte de l'assemblee des ecclesiastiques et quatre membres de Flandres par lequel en conformité de ce que dessus ils ont promis denvoyer vers Ypre ingeniaires pour faire le pourf..... project desdits ouvraiges ce que par apres est.......... suivy. Cotte C.

Ledit projet des ingeniaires pour faire lesdits ouvraiges. Cotte D.

Item copie autentycque d'un iteratif accord faict et arreste entre lesdits ecclesiastiques et trois aultres membres d'une part et le magistrat de la dite ville d'Ypre d'aultre par lequel est promis que l'on baille les susdits ouvraiges a faire au mois de janvier 1621, pour en commencer l'ouvraige au mois de mars lors en suyvant ou qu'a faulte de ce faire les dits d'Ypre seuls pourroient ce faire......... accord recognnaissance executoire au conseil prive en vertu de lettres de procure especiale. Cotte E.

Item copie autentycque de loctroy de leurs altesses serm[s] pour pouvoir prendre par pri...... terres necessaires pour les susditfouy du onzieme de septembre 1619. Cotte G.

Item copie autentycque des lettres d'octroy........... argent à interest a charge de la dite........ au dit moulaige ensemble, afin de........... grande assurance de ceulx qui voudr...... leurs deniers pouvoir obliger le bien et revenu de la dite ville d'Ipre. Cotte H.

Item une copie autentycque de la lettre de la serenissime

Infante en date du 22 de mars 1626, par laquelle elle ordonne avant que on commencera lesdits ouvraiges, luy estre envoyée la quarte figurative des lieux et districtz ou lon pense faire la dite riviere et les veues des lieux prins par les ingeniaires ad ce commis. Cotte I.

La dite quarte figurative, ensamble certain escrit commençant REGRE. etc., servant d'explication à icelle conjointement icy exhibez. Cotte K.

Item copie d'un extraict du Registre entretenus par les ecclesiastiques et quatre membres de Flandre par lequel appert que ceulx du Francq se vont eulx prevaloir en préjudice de la pretension des ...... d'Ipre, de certaine clause ou restriction inserree en une de leurs procures, l'ont glissé comme les aultres membres de la dite province. Cotte L.

Suyvant quoy et qu'il appert clairement et par les dits enseignemens de la verité des premises de leur Requ^e. le dit magistrat supplie que le cour soit servie luy accorder ce qui se req...... par les conclusions d'icelle sans admettre aulcune ulterieure contradiction. Quoy faisant etc.

XIV.

Den laetsten april 1616. Beramingen van estimatie over 't gene dat zal kosten het graven, verdiepen en verwyden van de vaert van Ipre om dezelve te brengen op eenen effen bodem ende de overdrachten te worden geweert.

XV.

Paelkerf nul by de stede van Ipre tot den Brielen-overdracht, 100 roeden. Den Brielen-overdracht ryst 8 1|2 voeten. Van dezen tot schats-overdracht 379 roeden. Schats-overdracht 11 1|2 voeten. Van hier tot den menten-overdracht 583 roeden. Alhier 11 voeten 4 duymen vol en tot den blauwen-overdracht 664 roeden. Blauwen overdracht 13 voeten 8 1|2 duym vol.

Aldus gemeten door Bruno Van Cuyck, Florens Van Maurissen, B. De Buck, ingeniarissen, an° 1629.

XVI.

Leurs Altesses ser^mes ayans en rapport du contenu en ceste requeste deputent le baron d'Hobocque pour avec intervention de Mre Michiel Cugnet, Bruno Van Cuyck et Pierre Adriaensz et ceulx que les ecclesiastiques et quatre membres y vouldront joindre de leur part visiter aultresfois les ouvraiges et fouys que les supplians entendent se debvoir faire et mettre leur verbal par escrit avecq lestimation et leur advis pour iceluy veu y estre par leurs Al^ces ordonné, ce que de raison.

Faict à Diest le 10e jour de may 1619.

Signé Albert;

Et plus bas: De Noyelle, Croonendaele, D'Ennetieres.

XVII.

Actum 28 *Juny* 1619.

Op 't verzouck van weghen die van Ypre over ontrent acht ofte thien daghen ten fyne de vergaderinghe zoude zenden naer de voornoemde stede ten minsten twee ingeniarissen omme te prepareren de bestekynghe van de nieuwen ghedelfve aldaer, breeder ghementioneert by de appointemente ghemact tusschen de gheestelicke ende andere leden over een zyde, ende de voornomde van Ypre over andere, metsgaders by de requeste ende acte van consente ende autorisatie van zyne hoocheyt in daten 3en Juny 1619 ende 't eynde dat de zelve vergaderinghe aldaer ooc zoude commen in persoone omme neffens de voornoemde van Ypre te procederen tot decontement van het zelve besteck ende het doen van de bestedinghen ende andere delen danof dependerende.

Uut resolutie van weghen de gheestelicke ende vier leden slants van Vlaendren te zenden Mren Bruno De Cuyck endė Florens van Maurissen ingeniarissen binnen vyf ofte zes dagen. uuyterlick 't eynde van welke .... nemende omme aldaer te maecken 't besteck van de wercken die men aldaer verstaet te maken, omme 't welcke ghedaen mitsgaders huerlieden rapport ghehoort ende het ghelesen ende ghesien op 't voorder verzouck van de voornoemde van Yper naeder te resolveren zoo bevonden zal worden te behooren. Actum alsvoren binnen der stede van Brugghe, my present pensionnaris der zelve stede.

Signé: C. Breydele.

XVIII.

Isabel Clara Eugenia par la grâce de Dieu infante d'Espaigne etc.

Très reverends peres en Dieu, venerables, nobles, chiers et bien amez, ayans este informez qu'auriez prins resolution de commencer le fossoyement de la nouvelle riviere de la ville d'Ypre et comme c'est ung affaire d'importance et suyte, tant au regard du publicq de la province, comme des particuliers y adheritez, nous vous avons bien volu ordonner de nous advertir au plustot de votre desseing, ensamble nous envoyer la carte figurative des lieux et districtz ou pensez faire passer la dite riviere et les veues des lieux prins par les ingeniaires a ce commis et surtout attendre la declaration de notre intention sans passer plus oultre.

A tant tres reverendz pères en Dieu, venerables, nobles, chers et bien amez, notre Seigneur vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles le 22 de mars 1626.

Était signé: Isabel, et plus bas: Verreyken.

La souscription était: A nos tres reverendz pères en Dieu, venerables, nos chiers et bien amez, les ecclesiastiques et quatre membres du pays et conté de Flandres.

XIX.

SPECIFICATIE om te maeken de vaert van Ypre naer het Blauw overdracht met een sas van drye hoochden ende twee commen, elcken com vyfventseventich voeten breet ende 't negentich voeten lanck tusschen de mueren om aldaer te houden achtien voeten vol van watere, waer

van de twee opperste voeten waters dienen sullen tot spyzen van 't selve sas, welck sas gheleyt moet worden by de voors. blauwen overdracht.

Alvooren het delfven van de vaert soude inhouden de nombre van hondert zevenentachentich duusent negenhondert ende vierentwintich scachten aerde bringhende daer mede de zelve vaert op de diepte van acht voeten boven het peyl aende Steenstraete brugghe, wezende zestien voeten ondieper als den voorgaenden gheconcipieerden grondt van de zelve vaert op de breede van tweeenveertich voeten in den bodem dosserende de schootcanten op yder voet hoochde twee voeten, maekende den traghel ofte treckpadt van veerthien voeten breet op de hoochde van eenentwintich voeten boven den gront, 't welck costen sal naer advenante van vierentwintich stuyvers de scacht de some van twee hondert vyfentwintich duusent vyf hondert acht guldens, zestien stuyvers. ij^{c} xxv^{m} v^{c} viij^{g} xvist.

De gheleeden aen wederzyden tot het vanghen vande landtwateren ende te bringhen in de vaert met twee buyzen boven 't selve sas ter plaetse daer de superfitie van het water ghelyck sal comen met het meylandt 't welck sal costen drye duusent twee hondert gulden. iij^{m} ij^{c} gulden.

De drye brugghen te maeken over de vaert zullen costen viij^{m} gulden. viij^{m} gulden.

Den com by de stadt ontrent den Brielen overdracht sal costen vyfvendertich duusent guldens. xxxv^{m} guldens.

Den coop vanden lande sal costen de some viftich duusent guldens. l^{m} guldens.

Het sas aenden blauwen overdracht met drye dueren boven elckanderen van matselrye ende aerdewerck sal costen de some van vyfventachentich duusent guldens. lxxxv^{m} guldens.

Het sas dat ghemaeckt moet worden ontrent Nieuwendamme sal costen vyfventnegentich duusent gulden.

xcv^m gulden.

Ende omme meer wateren te hauden inde zelve vaert tot furnyeren vande wateren in het sas, soude men de laetste vierhondert roeden naerst de blauwen overdracht dosserynde gheven up elcke voet hoochde drye voeten in plaetse van twee voeten 't gene costen sal ontrent de drye duusent guldens. es hier iij^m guldens.

Soo dat ingevalle van te volghen het bovens. beworp ofte propositie zoude de zelve vaert met haer dependent. comen te costen de somme van vyf hondert vier duusent zeven hondert acht gulden xvi stuyvers ende sal connen vuldaen ende geperfectionneert worden binnen twee somer saysoenen.

'T selve water in de vyver boven alsoo gehauden wezende mette opperste sasduere tot thien voeten hooch boven den grondt aldaer, soo sal men daer van somers daechs connen employeren tot spysen van 't voorn. sas de vyf opperste voeten waters inhoudende de nomber van xxxiiij^m scachten waters, synde de provisie bastant om in de vier droochste zomer maenden 't zelve sas te ghebruycken tot vyfventachentich mael ende te houden in de vaert ten droochsten tot vyf voeten waters ende 't gone door de sasdueren sal leken ende verlyesen sal ghenouchsam commen van de stadt van Ypre ende van de vyfvers daer boven.

Aldus ghedaen by de onderschreven ter ordonnan. van hooghe ende moghende heeren commissarissen van zyne conincklycke Ma^t in de saeke van de vaert van Ypre, dezen elfsten dach in Juny 1630. Ond^t L. Schokaert, B. De Buck Van Maurissen.

XX.

VISITATIE ghedaen by den Ingeniaris ende schepenen ter presentie van myne edele heeren de ghecommitteerde van het magistraet der stede van Ipre, van de bequaemste plaetse daer men ten minsten costen ende ghevoughelick soude dienen te maken het zas om te bedienen de nieuwe vaert der stede van Ipre, ende van de barmen ofte dycken dieder moeten ghemaeckt worden an wedersyden van de vaert tot uphouden van de wateren somerdach om te verzassen, ende de forme van het zas om de naervolghende redenen.

Alvoren dient het zas ghemaeckt te worden an den blauwen overdracht, beghinnende an het sluyseken aldaer staende om de selve vaert te bedienen mette zelve overdracht indien men somerdach ghebreck hadde van watere, ende dat men ghevoughelick van an den blauwen overdracht tot an het hooghe lant by den menten overdracht an wedersyden van de vaert sal connen maken de barmen ofte dycken tot uphouden van acht voeten watere meer als de gheconcipieerde acht voeten die men in de vaert wilt houden, ende dat metter eerde dieder commen sal uytte verbreedynghe van de zelve vaert an wedersyden, maken tzelve ghedelf tusschen den menten ende blauwen overdracht up de selve wyde ende diepte ghelyck de voorgaende wercken tusschen den menten overdracht ende de stadt, volghende het eerste afsteck danof ghedaen, welcke verbreedynghe met het maken van de dycken ofte barmen costen sullen ontrent *twaelf duysent guldenen*, tgene een fray volcommen werck zal wesen.

Ende het zas sal dienen ghemaeckt te wesen met dry commen, houdende elck acht voeten val, met vier paer slachdeuren, tghonne costen sal ten minsten *hondert duysent guldenen,* ende men sal daer mede connen houden somerdach tot acht voeten waters meer so voorseyd is, inhoudende de zelve acht voeten meer waters den nombre van 140,000^{m} 800^{c} schachten waters, daer mede men tneghentich daghen lanck tweemael sdaechs sal connen versassen ende up ende af laten twaelf binlanders ofte wel zes groote pleyten ofte dry groote seeschepen.

Beloopende tsamen dat het zal mette verbreeden van de vaert ende dycken costen sullen de *somme van* 112,000 *guldenen.*

Ende volghende het concept van ingeniaressen om het zas te maken ontrent vier honderd roeden beneden den blaeuwen overdracht, soude tzelve ghedelf moeten acht voeten dieper ghegraven worden als het jeghenwordich besteedt is, tgene costen zal wel 150,000 guldenen, ende an wedersyden van de vaert tusschen den Blauwen overdracht en het zas souden de dycken ofte barmen tot thien voeten hoogher boven tmeylant ghemaeckt worden, die costen souden 48 guldenen de roede, tot welcke dycken men soude moeten employeren tot twaelf ghemeten lants ghenomen up zes hondert guldenen doorgaens elck ghemet compt zeven duyst twee hondert guldenen enz. enz. enz.

Synde noch 18,800 guldenen meer als de eerste middelen ende noch waer meer subject an verlies van water ende doorbrake van de dycken, gelyck men in de vaert van Plasschendale ghenouch bevonden heeft.

27 ougst 1637.

XXI.

CONDITIEN waer op men besteden sal van weghens de Eerw. ende edele heeren de gheestelicke ende vier leden slands van Vlaenderen, het maecken wercken ende inlegghen van den tweeden bodem int sas ten Blaeuwen overdraghe mitsghaders het maecken ende hanghen van twee paer slaghdeuren int zelve sas, al twelck zal wesen een bestedynghe soo hier naer volght:

Alvooren wort den Annemere ghehauden te voeren ende legghen up haerl. proportie den nombre van vyfventachtentigh eecken balcken boven op den eersten bodem wel effen ghevought dat den ondercant allomme de planccken rake van den selven eersten bodem, den oppercant oock ghelyck ghereserveert 15 balcken die een duym hoogher zyn, ende moeten al ligghen op haeren cant, boven an yder syde van elcken balcke eenen slach te cappen allesins twee duymen diepe om het inlaten van de planeken van twee duymen dicke, op de eynden ghewirvesteert, by den annemer oock in dichte te voughen ende sterck te naghelen, naer dat de metsers tusschen de zelve balcken ghemetst sullen hebben an elcke syde van de cokene boven op de zelve balcken van eyns ten eynde te legghen een cloosterhaut van 8 ende 10 duymen.

Item wordt ghehoudden in te voeren ende legghen twee groote slaghbalcken mette pointsticken ende ander houdt daer toe dienende, ende al behoorlyck wercken naer uutwysen van de middele, ende soo den ingeniaris het ordonneren sal, al het yserwerck daer aen noodigh behoorlick aen te slaen ende verwercken, de clooster-

bauten moeten in de slaghbalcken ghereet wesen, achter elcken slaghbalck ander sticken houts te verwercken ende maken dat de plancken ghelycx commen metten oppercant van den selven slagbalck anden anslagh van de pointsticken voorts precyselyck te maken mitsgaders, de metalen potten daer in te stellen al naer behooren ende den heesch van den wercke.

Item wordt den annemere ghehauden te maken twee paeren slagdeuren het een paer dry en dertigh voeten hooghe ende het ander zeventwintigh voeten hooghe al wel dichte en behoorelick ghevrocht naer uytwyzen van den modelle, ende soo den ingeniaris het ordonneren zal, al het iserwerck by den annemere precyselyck te voughen ende in te slaen, ende de selve twee paer deuren dichte te maecken, sluyten teghen elcanderen, de zillen ende steenen anslaghen ende behoorelick mette metalen potten ende isere beughels stellen ende ganckbaer maken naer den heesch vanden wercke niet nutghesteld nochte ghereserveert, ten contentemente van de heeren besteders, boven den oppercant van de selve deuren de iseren lenen an te slaen om bequamelick te connen passeren.

Item wordt den annemere ghehauden te maecken acht schoven te weten twee in elcke vertelle die inde syde meuren ghemaeckt sullen worden ten behoorlicke breedde ende wyde teenemael dichte sluytende, het iserwerck oock daer an te voughen ende verwercken boven een staende wercxken te maken an elck schof met een ligghende asse ende speecken daerdoor om de schoven op te wynden, oock vier cabestandekens te maecken op het landt om de deuren open ende toe te wynden.

Alle de balcken, plancken, sercken, houdt, yserwerck ende alle de andere materialen dienende totte voornomde wercken sullen oncost den annemere ghelevert worden

uuytte schepen ofte andersins ten naersten lande by het sas, ende moet die als doen vervoeren, ende moet terstondt int werck gaen met competenten nombre van wercklieden en precyselick den 26[en] deser maent meye 1638 de balcken beghinnen inlegghen ende anslaghen vande slaghbalcken int werck legghen ende syne wercken soo voorderen ende gade slaen dat de metsers daer naer niet en verletten, op peyne van schaden ende interesten te moeten betaelen, ende dat men bovendien de selve sal doen maken tzynen coste ten wat pryze dat het sy, den grondt moet gheheel voldaen syn onthier ende St-Jans misse 24[en] Juny 1638 op peyne alsvooren.

De betalynghe sal gheschieden in vyer payementen, te weten een vierendeel ghereet op suffisante zekere van stonden an te stellen op peyne van herbesteet te worden, op fol renchier tot laste van den annemere, een ander vierendeel de twee derde vanden grondt gheleyt zynde, het derde vierendeel den grondt volmaeckt synde met een paer deuren, ende tresterende vierde deel ten opleveren vanden wercke.

Men sal dese bestedynghe doen int gheheele by den hoope, den minsten insteldere sal winnen ten wynne tot 36 guldenen.

Minst inghestelt by Jan Moreel op elf hondert vyftigh guldenen.

Ende bleven op Pieter Videnier voor thien hondert guldenen.

Actum 22[en] Mey 1638, onder stont zeker marcq.

XXII.

Voocht, schepenen ende raedt der stede van Ipre, alle de gonne die dese presente letteren sullen sien ofte hooren lesen saluyt, doen te wetene dat voor ons commen ende ghecompareert syn in persoone Adriaen De Wyntere, den welcken gestelt ende gheconstitueert heeft, soo hy doet by desen, sekere borghe ende principael, sonder divisie ende excussie over Osten Westbusch, voor het vulcommen van het werck by den selven Westbusch anneghenomen op den 19ⁿ febr. 1638 teghens de heeren gheestel. ende vier leden slants van Vlaendren, te weten het graven ende delven van den saspudt van de nieuwe vaert met syn dependentien anden blauwen overdraeght, inghevolghe van de schriftelyke conditien van bestedynghe danof synde, ten welcken mede compareerde Mahieu Andries, woonende tot Boesynghe, die certifierde de souffissanthede van de voornoemde borghe, kennende voorts den voornoemden Westbusch hier insgelicx mede comparerende de voornoemden Adriaen De Wyntere syne borghe te wesen synde medepartionnier van t voors, anghenomen werck ende beloofde voor de vulcommynghe van dyen breed; borghe te stellen dies versocht synde versouckende de voors. comparanten respectivelyk hier inne ghecondt te synne, dienvolghende hebben wy hemlieden respectivelyk hier inne ghecondt soo wy doen by desen, in kennesse der waerheyt soo hebben wy hier oppe doen drucken den seghel van vooghden deser stede desen lesten marty 16ᵉ achtendertich my toorconden. J. De Schilder.

XXIII.

Also wy onderschreven anghenomen hebbende den zasput te graven ende drooghe houden van dien gheraden vinden tot versekeryngbe van ons werck af te stoppen in twee plaetsen de vaert ende te graven een ander canael up de oostsyde van de vaert in het landt om de schepen te passeren ten fyne het water voord van ons werck te houden ende de navigatie niet te beletten tgonne ons van weghen de heeren gheconsenteert is, so beloven wy by desen al tzelve te doen up onsen cost sonder eeneghe recompencie daer voren te pretenderen ende daernaer de dammen weeren ter beliefte van de heeren torcon. 3 marty 1638.

Mercq Adriaen
De Wintere.

Mercq † Oste
Van Westbusch.

XXIV.

Ick Pieter Schoonaert gheve te kennen, aen Minneheeren voocht, scepenen der stede van Yper, alsoo ick Schoonaert, minne voornoemde heeren ghedyent hebbe ende noch tulyeden dienste ben in als dat vermach by daghe ende by nachte ende also ik minne vornoemde heeren ghedient hebbe beginnende den 8n febrywarius 1631 tot den derden september 1638, den tyt van zeven maenden ofte daer ontrent omme de leverynghe van de wytte brycken tonfanghen ten behove ende ooreboore vant niewe sas van

elcken scheper zinnen nomber van zinne vrecht elck by name ende toenaeme ter boeke gheteeckent staende van al de bryckebackers dyc ghelevert hebben an tsas.

Alvooren ghelevert by Pyeter Spickinck zin erste schep den 8ⁿ feb. 1638 ende zin laeste den 3ⁿ september 1638, ghelevert in als den nomber van vychthyen honder dust en tweentachtentich dust hyer of heeft Osten Van Wesbusch een dust by laste van minne heeren.

Noch ontfaen van Anthuenes Van Thuenebrock, bryckebacker tot Dycxmue, den nomber van twe honder dust ende eenentneghentich dust.

Noch ontfaen van Gilles Spierloet den nomber van dryentseventich dust en drye honder brycken.

Ontfaen van Jan Kalkoaen, den nomber van twee hondert een dust.

Ontfaen van Danel De Grysoon, den nomber van neghenentneghentich dust.

Ontfaen van Jacques Balde, den nomber van neghenentneghentich dust.

Ontfaen van Jacques Renaert, den nomber van een hondert twee en vichtich dust.

In als tsamen den nomber van vierentwyntich hondert dust en sevenentneghentich dust en drye hondert brycken.

PYETER SCHOONAERT.

XXV.

Overzyn ende ghemeeten by my onderschreven den 13 desember 1639 by laste van mynheeren voocht ende schepenen der steede van Iper het sashuus dat ghemackt heeft Jan De Vyaene ende tzelve bevonden lanck butten de wercken 53 voeten ende breet tusschen de wercken 20

voeten en sten en half dycke en hooghe met tverdyp tsamen 15 voeten en half ende en tusschen ghevel met en dobbel vyersteede daer in den zelven ghevel slut tot onder het dack en brycke dycke ende van oosten ende van westen en drykante ende van noorden en stantvenster met over elcke zyde 3 carteelen ende en capytel daer boven.

Aldus bevonden in tzelve werck vervrocht te weezen de nomber van sessenveertych duust neghen hondert 70 brycken alles vol ghemeeten, ende alle de vensters ende deuren zouden af ghemynck moeten wezen zes duust drye hondert 56 brycken zoo zouden zuver blyven veertych duust zes hondert 14 brycken.

My torkonde daete als boven.

GHELEYN VANDER MEULEN.

XXVI.

Rekenynghe van t metselwerck van Jan De Viane.

Den selven Viane heft anghenomen te volmetsen den zuudtoosten muur van tsas mitsghaders de speye ende alle de mueren daer toe dienende ome in cas men tsas niet en conste ghebruucken de schepen te doen passeren duer de voorseyde speye naer dien de selve souden ghewonden zyn over den blaeuwen overdraght, welck metselwerk hy anghenomen te maeken by den duusten, te weten voor vyf ponden parisis van elck duust begrepen tstellen van de grisen tstampen van tarraes ende moortele etc.

Welck werck vuldaen zynde is bevonden by Silvin Van Muelene stede meester metsere datter in tvoors. werck vervrocht zyn 218^{m} 510 brycken, uutbrynghende.

x^{c} iiij^{xx} xij x L. P.

Ende zoo int selve werck vervrocht zyn 90m oudde brycken ghebroken van de oude speye is den selven Viane daer vooren ende voor t screpen toegheleyt xx st. pars. elke duust, compt — iiij^{xx} x L. P.

Den voors. Viane heeft oock anghenomen te metsen het sashuus voor iiij p. pars. van elck duust en volghende d'attestaecie van voorn. V. Meulene zyn daer inne vervrogt: 46 d. 70 brycken uutbrynghende (ghenomen by 47000) — j° iiij^{xx} viii.

XXVII.

Aen mynheeren vooght ende schepen der stede van Ypre.

Vertoont reverentelyck de W^{e} van Pr Viddenier hoe wylent haeren man jeghens uwe Ed. aenghenomen heeft verscheyden wercken volghens de quaerte van bestedynghe ten desen annex, nemaer alsoo by hem ghedaen syn gheweest diversche overwercken volghende de billietten ten desen oock annex omme de selve te liquideren de vertooghege bidt mynne voornoemde heeren ghedient zouden wesen te precisen daer omme te doen een generaele afrekenynghe van alle de wercken ende de betaelynghen daer op ghedaen. Regard nemende dat den ingeniaris De Buck alsnu in stadt is, die van meestendeel vande gheannexeerde pretentien kennesse ende wetenschap is hebbende. 'Twelck doende.

Pretentien om de weduwe van Pieter Videnier, annemer van den tweeden bodem ende van de deuren van tsas by Boesynghe, soo haeren man Z^{r} M^{e} in syn doodtbedde verclaerst heeft.

Eerst ghewrocht by twee syne knechten om acht stucks ysere onder ende boven ande deuren te verpassen ende te vylen om te sluyten ande mueren, oock vier stucken van de selve af te slaene die ghebroken waeren mits doen haelen ende bryngheu, elck acht daeghen tot xl grooten sdaechs compt xxxij L. P.

Item over tvoeren van vyer groote steenen wercken van boven tot op het werck daer vooren hem oock belooft was acht schellinghen van stuck, compt xix L. iiij P.

Ende de selve ghevoucht ende aenghesleghen met vyer iseren lemmers ande selve dueren ende twee groote stucken ysers op de balcken daer de deuren teghen slaen by laste van monsieur De Buck, daeran ghewrocht hebben Gillis Vande Capelle ende een knecht elck drye daeghen, compt xii L. P.

Item voor tsaghen van twee noorsche stucken houts vande opperste deuren dat mynheeren gheimployeert hebben betaelt. vj L. P.

XXVIII.

Projet d'amélioration à faire au sas, proposées par l'ingénieur Jean Dubye.

Projeckt ofte overlegh van verbeteringhe van de reparatie dieder in toekomende tyden van noode werdt ghedaen te wesen, aen het zuids-einde van het sas van Ypre op Boesinghe; ghevisyteert in augusty 1658, alswanneer men besigh was met het repareren van den poeint daer de zuydersche sas-deuren teghen sluyten.

Eer dat wy voordtgaen met ons projekt, 't sal noodigh syn eerst te handelen van de ghesteltenisse van het voor-

seyde werck, hoedanigh het selve alsnu gemaeckt light; te weten, dat het sas wydt is, op het zuydt-einde, 23 voeten 2 duymen, tusschen de meuren, ende dat den slagh-balcke van den poeindt, hier vooren gheseidt, maer en heeft de grotte van 18, ende 20 dûmen, daer die behoorde te wesen van 24 ende 24 dûmen. De selve light op syne hooghte om dat die te kleene is, aen den voorseyde slagh-balck is ghemaeckt den voorseyden poeindt, sonder dat dien versekert is teghen het oprysen van de selve; dan is alsnu versekert met de reparatie aen dien ghedaen. Desen poeint is te kleene van stickte van houtte, dan sal hier naer verbetert worden, voor het selve sas ende poeint light een plancket simpelyk geleydt op den grondt van den vaerdt ter langhde van 26 voeten van de slagh-balcke naer den zuyden streckende onder welck plancket liggen vyf balcken van welcke men niet en kan jugeeren ofte die syn ghesaeghet ofte maer en syn behauwen op welcke de plancken ghenaeghelt syn. Onder welcke plancken, en namentlyk onder den voorseyden poeindt, niet anders en ligt als slick ende modderachtige aerde, soo dat hier door te vreesen is dat daer eens eene deurbrake sal gheschieden met eene ruyne aen het selve sas.

Om ghevoughelick van ons projekt te handelen 't sal noodig wesen datter overgheleedt sy, het model daer van wesende, 't welck sal dienen voor lichgt omme te bekoomen den reghten wegh waer henen dat men wildt, ende waer uut klaerlyk ghesien kan worden hoedanigh het selve werk moet aengheleydt ende ghemaeckt syn, want wy sien in het selve model alle de stucken die in het werk moeten ghebruyckt worden, soo van den poiendt als van het ligghende bedde. Laet ons uûtlegghen alle de stucken daer toe noodigh zynde.

Alvooren moet wesen eene slagh-balcke van 31 voeten lanck groot 24 ende 24 dûmen.

Item twee poient-stucken van elk 11 1|2 voeten lanck groot 12 ende 24 dûmen.

Item een middel-poeint-stuck van 8 voeten lanck groot 12 ende 24 dûmen.

Item twee calverkens van elck 4 voeten lanck groot 12 ende 12 dûmen.

Item 5 hespen van elck 31 voeten lanck twee van elck 16 voeten lanck, ende twee van elck 10 1|2 lanck, alle groot 12 ende 14 dûmen.

Item twee kloshoutten van elck 17 voeten lanck, groot 12 ende 16 dûmen.

Het plancket ofte ligghende bedde, moet van twee dickten van plancken gheleydt syn alles van twee dûmen dicke, te weten d'eerste plancken zal men leggen in de rabatten van de hespen die daertoe ghemaeckt wierden, waer in de plancken gheleydt ende ghenaeghelt moeten syn. De tweede moeten ligghen kruys-wys op d'eerste ende ghenaeghelt op de hespen de welcke naer het legghen ghecalfadt ende ghesmerdt moeten syn.

Aengaende den grondt die seere slickigh ofte modderachtig is, dien moet geheel ende ginderaellyk uûtghedolven ende weghghevoert syn, ende dat tot alsulcke diepte tot dat men eenen goeden grondt vindt alwaer het tot den grondt van het sas, immers naer het uutwysen van het werck, in wiens plaetsen men sal vervullen met goedt metsement met Doornicks calck ende van boven ontrent het houttewerck met ciraest, het selve alsdan van hooghde synde moet wel waterpas ghevrocht syn, op welcke men legghen sal de timmeragie te weten, de slagh-balcken met den poiendt daer de deuren teghen sluyten, met het ligghende bedde 't welcke alle 't samen

tusschen de hespen ende poiendt-stucken sal vulgemedtst syn met goed ciraest soo vooren is gheseydt.

Beide de cahen ofte zydtmeuren van oosten ende van westen moghen boven het ligghende bedde wel 4 à 6 voeten hooghe opgetrocken syn om het sluyten van het werck, die alsdan ghedeckt sullen wesen met groote deckstucken ofte met sarcken. Men soude hier by al veele konnen byvoughen. Late het selve tot dat het voorseyde werck open light, op dat de vernufte verstanden daer op moghen speculeéren.

XXIX.

GÉNÉALOGIE DE JEAN DUBYE, BAILLI DE BOESINGHE ET INGÉNIEUR DES QUATRE MEMBRES DE FLANDRE.

Jean Dubye, fils de Jean, épouse en 2e nôces, à St-Martin à Ypres, en 1644, dame Claire d'Allaeys, fille de François et de Claire Kesteman (1), dont:

1° Prosper Dubye mort chanoine régulier à Eversham, en 1714.

2° Ignace, chanoine, mort à Boesinghe en 1737.

3° Antoine, mort célibataire.

4° Corneille, marie, en 1697, à St-Martin à Ypres, Jeanne Claeyssens, fille de Jean et de Marie-Pétronille Angillis, dont deux fils,

I. Corneille-Joseph Dubye, qui épouse, en 1720, à Vlamertinghe, Marie-Françoise Delbo, fille de Maillard. Il eut trois enfants,

---

(1) Sa première femme se nommait Anne Vanden Berghe.

1. Corneille-François, jésuite et Bollandiste, mort à Waerden sur la Roër en Westphalie.
2. Isabelle-Claire, épouse en 1746 à St-Jean à Poperinghe, Romain De Smidt, et meurt en 1799.
3. Marie-Reinilde, morte en célibat à St-Jacques à Ypres, le 19 avril 1801.

II. Corneille-Joseph, épouse, en 1718, à Dickebusch, Marie-Claire Rabau, fille de Jean et de Catherine Le Mahieu, dont

1. Jean-Baptiste, chanoine régulier à Eversham, mort le 28 août 1785.
2. Ignace-Joseph, épouse, à St-Martin à Ypres, Marie-Anne-Cornélie Ramoen, fille de Pierre. Il en eut deux filles :

Claire-Philippine et Amélie-Josèphe.

ÉPITAPHE DE L'INGÉNIEUR DUBYE, SUR UNE PIERRE BLEUE DANS L'ÉGLISE DE BOESINGHE.

Sepulture
van
d'heer Jan-Bap^{e} Dubye f^{s} Sr Jan
overleden bailliu deser prochie van Boesinghe,
Ingeniaris van vier leden slants van Vlaenderen
en Sas M^{r} van sassen
van tselve Boesinghe en sluysmeester 's haven van Oostende,
en aldaer overleden den 16
en van
Jo^{e} Anna-Vanden Berghé
f^{s} s^{r} zyne huisvrouwe.

Plusieurs lignes sont totalement effacées.

XXX.

Octroi pour transférer la Chartreuse anglaise de Nieuport à Boesinghe.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice des Romains etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. De la part des prieur et religieux de la Chartreuse anglaise établie en notre ville de Nieuport, nous a été très humblement représenté qu'aiant été obligés de quitter le royaume d'Angleterre pour pouvoir professer librement notre sainte Religion, ils se seroient refugiés dans nos provinces des Pais-Bas; que par octroi de l'an 1626, ils auroient fixé leur domicile dans la dite ville de Nieuport, où ils auroient bâti une église et couvent, pour y célébrer l'office divin, et y vivre conformément à leurs statuts; que depuis ce temps leur église et leur maison seroient tellement tombées en ruine, qu'ils ne pourroient plus y habiter; que l'air peu sain de Nieuport feroit quitter le plus grand nombre des novices qui leur viendroient d'Angleterre, que les remontrans ne subsisteroient que par les bienfaits de quelques Anglois catholiques, qui informés du mauvais état de leur couvent ne voudroient plus les secourir, qu'à condition qu'ils changeroient d'établissement, en fixant leur chartreuse dans un autre endroit, qu'à cet effet ils auroient offert de leur fournir l'argent nécessaire pour acheter un terrain situé dans le village de Boesinghe, châtellenie d'Ypres, consistant en six bonniers, afin d'y bâtir une maison, église et bassecour; nous suppliant sous l'appui de ces motifs et circonstances, de leur permettre de transférer l'établissement de leur chartreuse de Nieuport au même village de Boesinghe,

d'y acquérir le terrain mentionné ci-dessus, consistant en six bonniers, avec la faculté de pouvoir encore par la suite, l'étendre de quatre bonniers, et de leur accorder nos lettres patentes d'amortissement y relatives; moyennant quoi ils cederoient et abandonneroient gratuitement, sous l'agrément et consentement de leurs supérieurs ecclésiastiques, les bâtimens de leur Chartreuse de Nieuport, pour être employés à tel usage que nous trouverions convenir, lorsque leur nouvelle chartreuse à Boesinghe seroit logeable et habitable, et se soumettroient formellement à continuer de prendre pour l'avenir des pêcheurs de Nieuport, au moins la moitié en sus, du poisson que ceux-ci leur fournissent actuellement.

Nous ce que dessus considéré, et ayant favorable égard aux raisons et motifs que les suppliants exposent, après avoir eu l'avis de notre gouvernement-général des Pais-Bas, et ouï notre Conseil suprême établi près de notre personne roiale pour les affaires des mêmes pays, avons permis et permettons au prieur et religieux de la Chartreuse angloise à Nieuport, de pouvoir transférer et fixer leur demeure au village de Boesinghe situé dans notre châtellenie d'Ypres, et d'y acquérir pour cet effet un terrain de six bonniers, lequel avec ce qui dépend, nous avons de notre certaine science, pleine puissance et autorité souveraine, amorti et amortissons par ces présentes, et pour plus ample grâce, nous avons autorisé et autorisons les mêmes supliants à pouvoir étendre ce terrain de quatre autres bonniers, que nous avons pareillement dès à présent pour lors amorti, comme nous les amortissons par ces lettres patentes, bien entendu néanmoins que toutes ces acquisitions seront et resteront perpétuellement sujettes et soumises comme ci-devant à toutes les impositions et charges quelconques, comme tous biens non amortis; et afin

de donner aux supplians tout le temps et l'aisance de pouvoir faire construire et perfectionner les bâtimens de leur nouvelle Chartreuse à Boesinghe, nous leur permettons de retenir et conserver l'usage de celle qu'ils habitent à Nieuport pendant le terme de six années, à compter du jour de la date des présentes; à charge cependant, qu'ils n'en laisseront pas dépérir les bâtimens, et qu'ils auront à les entretenir de bonne foi, sur le pied, ou ils se trouvent actuellement, comme aussi qu'avant l'expiration de ce terme, ils auront obtenu, et produiront les consentemens et confirmations nécessaires de leurs superieurs ecclésiastiques, pour la cession et abandon qu'ils auront à faire ensuite de ces mêmes bâtimens et possessions, dont ils jouissent à Nieuport et de ce qui en dépend, pour en être disposé comme nous le trouverons convenu, à la reserve des autels, du pavé, et des boiseries de l'église, comme forme du chœur et autres pareilles, ainsi que des meubles et boiseries de la maison, selon l'usage ordinaire du pays, et que nous voulons bien laisser à leur disposition; bien entendu, qu'au defaut des dits consentements et confirmations de leurs superieurs ecclesiastiques, nos presentes lettres d'octroi et d'amortissement seront tenues pour nulles et comme non avenues, et que les suppliants seront en consequence obligés de se defaire, et de remettre en mains laïques, leur nouvel etablissement de Boesinghe avec tout ce qui en dependera, bien entendu en outre, qu'après qu'ils auront effectué leur translation et demeure au dit village de Boesinghe, ils continueront de prendre toujours pour l'avenir, des pecheurs de Nieuport, au moins la moitié en sus du poisson que ces pecheurs leur fournissent actuellement. Voulons que les presentes soient enrégistrées et enterinées en notre conseil des finances, en notre conseil provincial en Flandre, en notre chambre des

comptes, et ailleurs, ou il peut appartenir dans l'an de leur date, à peine de nullité de cette notre grâce, octroi et amortissement; chargeons son Altesse royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bâr, notre très cher et très aimé beau-frère et cousin notre lieutenant, gouverneur, et capitaine-général des Pays-Bas, et pendant son absence, notre ministre plénipotentiaire pour le gouvernement general des mêmes pays; donnons en mandement à nos très chers, chers et féaux ceux de notre conseil-d'état chef et president et gens de notre conseil privé, president et gens de notre grand conseil, president et gens de notre conseil en Flandres, et a tous autres nos justiciers, officiers, et sujets, que ce peut regarder ou toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement, paisiblement et perpetuellement jouir et user les prieurs et religieux de la dite Chartreuse Angloise, de cette notre presente grace, octroi et amortissement, sur le pied et aux charges et conditions ci-dessus deduits, sans leur faire, mettre, ou donner, ni si souffrir être fait, mis ou donné a present ni à l'avenir, aucun trouble ou empéchement au contraire, non obstant les ordonnances et placarts émanés à ce sujet, auxquels nous derogeons pour ce cas seulement, les laissant pour le reste dans leur pleine et entiere vigueur, car ainsi nous plait il. En temoignage de quoi nous avons signé les presentes, et y fait mettre notre grand scel; donné en notre ville et residence imperiale et royale de Vienne, le trentième du mois de mai l'an de grace mil sept cent cinquante trois; et de nos regnes le treizieme.

Signé: Marie-Thérèse.

Et plus bas: par l'impératrice-reine, Corneille M. Neny.

XXXI.

Ministère de l'Intérieur.

—

1re Direction.

—

Administration
provinciale et communale.

LÉOPOLD, Roi des Belges, à tous présents et à venir, Salut:

Notre Ministre de l'intérieur nous ayant exposé, dans son rapoort du 13 de ce mois, que, par délibération en date du 5 décembre 1843, le conseil communal de Boesinghe, province de la Flandre-Occidentale, a émis le vœu d'obtenir la vérification et la maintenue des armoiries octroyées anciennement à cette commune,

Considérant qu'il est établi par des documents dignes de foi, que la commune de Boesinghe est, depuis un grand nombre d'années, en possession d'armoiries particulières dont les titres de concession sont égarés ou détruits,

Vu notre arrêté en date du 6 février 1837, réglant la forme des sceaux des communes,

Nous avons accordé et accordons à la commune de Boesinghe, les présentes lettres confirmatives avec autorisation de continuer à avoir et à porter les armoiries dont elle a usé jusqu'à ce jour, telles qu'elles sont figurées et coloriées au milieu d'icelles et qui sont:

D'or, à une tête de Maure, de sable, au bandeau et pendans d'oreille d'argent.

Chargeons Notre Ministre de l'Intérieur de l'exécution des présentes, qui seront insérées au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1845.

(Signé) LÉOPOLD.

Par le Roi : le Ministre de l'Intérieur (signé) NOTHOMB.

Vu, vérifié et inscrit au registre matricule, f° 251.

Le secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur,

(Signé) Ce SOUDAIN DE NIEDERWERTH.



T

de
lais
ace
re,
ent
ont
ee,
res
de
em-

de

KERKE

DISSERTATION

HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

SUR

L'ANCIEN ÉTAT DU FURNAMBACHT

CONTENANT QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS NOUVEAUX
POUR L'HISTOIRE DES CHANGEMENTS QU'A
SUBIS LA CÔTE DE FLANDRES.

La scène de ce monde périssable a éprouvé partout de grands changements et en subit journellement encore, mais nulle part les révolutions physiques qui modifient la surface du globe et dont les hommes conservent la memoire, ne sont plus fréquents que dans les pays qui touchent à la mer: témoins, le port Iccius, dont les savants ont longtemps vainement cherché les traces; le Siboudenzee, lacs dissèchés, connus de nos jours sous le nom de Moeres et transformés en véritables jardins; le Zwyn, bras de mer qui est presque effacé du sol; ... le golfe à l'embouchure de l'Isère.

Celui qui ne connait le Furnambacht que par ses beaux pâturages qui lui ont mérité le surnom de Fleur de la Flandre, *Flos et sumen Flandriæ* (1), se ferait difficilement une idée de l'ancienne constitution de cette contrée. Dans ces champs et ces prés fertiles où serpente l'Isère, il ne reconnaitrait pas le pays que les auteurs romains nous ont dépeint couvert des forêts et des marécages, derrière lesquels allaient se cacher les Morins et les Ménapiens. La tradition nous rapporte qu'il a fallu d'affreux bouleversements pour combler tous ces marais où sont nées nos tourbières; que Merckem, Loo et Dixmude ont eu un port de mer, Coxyde un hâvre, et qu'un bras de l'Océan passait à Wulpen, par où St. Willibrord est venu de Gravelines en longeant la côte, y prècher la foi aux sauvages habitants. Ovide se serait écrié dans son enthousiasme devant toutes ces métamorphoses:

> Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus
> Esse fretum. Vidi factas ex æquore terras,
> Et procul a Pelago conchæ jacuère marinæ.

Beaucoup de récits merveilleux sur les mutations du sol sont trompeurs et basés sur des conjectures ou sur des indications dont le sens et la portée sont singulièrement exagérés. Ne pourrait-on pas avoir confondu la commune de Wulpen de la chatellenie de Furnes, avec la ville de Wulpen en Zelande? N'a-t-on pas prêté une signification impropre au mot *port*, en latin *portus*, en flamand *poort*, *poorterye*, titre dont on gratifiait beaucoup de villes au moyen-âge pour la seule raison qu'elles possédaient une charte communale? Ce sont les premières questions que

(1) Sanderus, *Flandria illustrata*.

l'on se fait sur des assertions qui paraissent si extraordinaires, et ce n'est que lorsque des observations sur la disposition et la nature du terrain, des documents anciens, des faits historiques et d'autres preuves se présentent à leur appui, qu'on les accepte avec une entière confiance.

La châtellenie de Furnes et les territoires limitrophes du côté du midi appartenant à la France, forment une plaine au fond d'un grand bassin, dont les rebords font un circuit depuis St-Omer, en tournant derrière Ypres jusqu'à Thourout. Une legère inclinaison vers le nord lui donne en quelque sorte de la ressemblance avec un plat soulevé par un côté. Les terres les plus basses sont toutes composées de pâtures grasses, bornées au nord-ouest par la ville de Nieuport et au sud-est par Dixmude, Merckem et Loo. Ces pâturages sont beaucoup moins élevées que le flux de la mer: et si on peut s'en rapporter aux calculs de l'abbé Mann, dans un savant mémoire publié par l'académie de Bruxelles (1), les plus éloignées, à Merckem, Loo et près du fort ruiné de la Knocke, ont une profondeur de 8 ou de 9 pieds au-dessous du niveau des hautes marées. En ces endroits la baisse du terrain figure autour de l'Isère, autrement dit l'Iperlée, un golfe terrestre ou second bassin plus étroit que le premier. Ce mouvement de terrain se fait surtout remarquer entre Hoogstade et Loo; on l'apperçoit aussi quand on se rend le long du canal de Furnes à Nieuport, et qu'on est arrivé audelà de Wulpen. Pour peu qu'on y promène ses regards sur un pays plat et dénué d'arbres, on est aisément convaincu que la moindre augmentation d'élévation suffirait au canal pour

---

(1) T. I des mem. de l'Acad. Dom Mann était prieur de la Chartreuse Anglaise à Nieuport, en 1773.

épancher ses eaux sur les terres qui ne sont pas protégées par la digue. C'est dans ce bassin que s'étend l'Isère, encaissée entre deux fortes digues, sur un lit plus élevé en quelques endroits que les terres adjacentes.

Supposons un instant qu'aucun obstacle humain n'arrête les eaux de la mer à Nieuport, et elles visiteront deux fois par jour le Furnambacht; aux fortes marées elles y prendront l'aspect d'un golfe maritime, et iront baigner les abords de Dixmude, de Merckem, de Loo, de la Knocke. Il devait en être de même avant que l'ancienne écluse de *Duivelshoorn* fût construite et que d'autres travaux d'art eussent concouru à contenir l'océan dans ses limites; lorsque en un mot tout était abandonné à la nature.

La position de Nieuport, qui domine par son élévation toute la plaine, a été mise à profit pour la défense de sa forteresse. Les écluses destinées dans le principe à n'opérer que le déchargement des eaux pluviales, sont disposées de manière à inonder tous les alentours. Plus d'une fois on a fait le triste essai de ce moyen stratégique. Nous lisons dans les annales de Furnes (1) que la châtellenie fut, quatre fois dans un quart de siècle, la victime de pareils désastres, savoir, en 1647, 1658, 1667 et 1675. La première inondation était si abondante, au grand désespoir du cultivateur, qu'on voyageait en barquette de paroisse en paroisse. Une quantité de fermes furent detruites par l'eau et tous les arbres périrent en cette malheureuse circonstance. Qui ne se souvient pas, dans ce pays qu'en 1793, pendant le siège de Nieuport par les Français, on voyait arriver la mer à Dixmude et à Loo?

(1) Heinderycx aux années correspondantes.

C'est principalement au premier séjour de l'eau saline en ces lieux (1647), que l'auteur des annales précitées assigne la cause de l'absence de bois sur toutes les terres qui portent depuis des temps immémoriaux le nom de pays découvert, *het bloote,* par opposition au pays boisé voisin, appellé *het houtland.*

Le pays découvert diffère du pays au bois par une qualité essentielle. Il est revêtu partout d'une couche de terre glaise qui contribue admirablement à sa fécondité et que l'agronome sait très bien apprécier. Cette vase couvre généralement la tourbe, sans l'interposition d'aucune autre matière; son épaisseur est de deux à trois mètres et même davantage. Le géologue distingue sans peine en cette terre le produit d'un dépôt de la mer. C'est, d'après la définition de Mr Dumont (1), une argile plus ou moins plastique, grisâtre, calcarifère, quelquefois sableuse et renfermant des coquilles analogues à celles qui vivent actuellement sur nos côtes. Il ne faut pas en douter, nous devons ces terres grasses à des débordements maritimes continuées pendant une longue suite d'années.

Une circonstance qui mérite d'être remarquée, c'est que les bords de la couche glaiseuse suivent en festons les contours extérieurs du bas-fonds près de l'embouchure de l'Isère. Le sediment vaseux cesse contre les dunes et se lie à droite et à gauche à une bande de la même matière qui longe la mer sur toute la côte.

Ici nous découvrons le travail pénible des hommes à côté des troubles causés par les éléments. Dans les grandes

---

(1) Bulletins de l'académie de Bruxelles, année 1838, N° 10.

syzygies, la mer devait infailliblement élargir le golfe d'une manière effrayante et enlever l'espoir du laboureur. Il était donc forcé celui-ci de chercher un abri contre ces ravages et d'opposer une résistance à la mer furieuse. Les bras laborieux de nos ancètres ont élévé, sur toute la pente occidentale du golfe, une digue dont il nous reste des vestiges encore appelées dans les terriers de toutes les communes qu'elle parcourait, *Ouden-zeedyk*. La chaussée qui porte ce nom, sort des dunes à Oostdunkerke, prend sa direction à travers Wulpen, Boitshoucke, 'S heer-willemscapelle, Avecapelle, Zoetenaeye, Eggewaertsca-pelle, Lampernesse, Nieucappelle, pour aboutir à la Knocke. Afin de mieux faire connaître cette digue qui jusqu'à présent n'avait pas attiré l'attention dont elle est digne, nous avons dressé une carte de la partie du pays qui embrasse cet ouvrage remarquable. On ne sait pas quand cette digue fut construite. Tout fait pré-sumer qu'elle a été faite après que la mer a fait irruption dans les terres et avant qu'on est parvenu, au douzième siècle, à tenir les eaux éloignées de ces lieux. Nous croyons pouvoir placer son origine dans le x[e] siècle, quand les Normands avaient cessé d'infester la plage.

Merckem, Loo, Alveringhem et Furnes sont rangés sur le premier plan autour du golfe. Une situation aussi avantageuse semble de nature à expliquer l'ancienne im-portance de ces localités et l'établissement des forteresses sur les points culminants. Ce ne peut être que pour des motifs identiques que les chatelains de Furnes et de Dix-mude ont été decorés du titre de *Vice comites littorales*.

Ce n'est pas non plus sans raison que quelques hameaux des communes dans le bassin de l'Isère portent des noms maritimes, particularité qui a été relevée par Sanderus: *et inde inhœrent vicis aliquot maritima vocabula a conchis*

navibus, velis. Plusieurs paroisses ont aussi puisé leurs noms à la même source.

Les interprétations étymologiques des noms de villes et de communes sont parfois très problématiques. C'est un terrain dangereux sur lequel ne s'avancent pas même sans crainte les hommes les plus savants tels qu'un Willems (1). Il nous faudra bien cependant nous y hasarder un instant, afin de prouver le rapport de ces noms avec la situation maritime de nos communes.

Le nom de *Boitshoucke, Boikinshoc*, est en harmonie parfaite avec la place occupée par la commune. C'était auparavant le hameau des barques et la demeure des pêcheurs. Selon toutes les apparences, *Keyem* avait un quai sur le bord d'une crique, obliterée postérieurement et remplacée par un fossé: on écrivait anciennement *Kayem, Caiens*. Il est douteux si *Cleyham* était le même endroit. *Mannekens-veire, Mannekins-overva* et *Poelcappelle* n'ont pas besoin de commentaire.

Dixmude, placé sur le point avancé d'une hauteur, semble justifier l'interprétation partout accréditée du mot *Dyksmude* par « promontoire de la digue ou des digues. » Malbrancq, Gramaye, Sanderus et tout le monde après eux admet cette explication. A peine oserait-on contester une opinion aussi généralement établie, si elle ne se trouvait pas en opposition avec la valeur des expressions. *Muide, Muda*, ne signifie pas, comme l'ont cru ces auteurs, « promontoire, » « éminence. » Ce mot au contraire repond au *Mouth*, « bouche » des anglais, et veut dire embou-

(1) M. Willems a donné l'explication des noms d'un grand nombre de communes de la Flandre-orientale, nous savons qu'un autre s'occupe d'un travail sur les localités de la Flandre-Occidentale.

chure. *Portsmouth*, *Falmouth*, *Plymouth* sont traduits fort exactement par les mots hollandais *Portsmuide*, *Falmuide*, *Plymuide*. En Hollande on rencontre des *Arnemuide*, *Genemuide*, *Leimuide*, *Ysselmuide* que personne n'a jamais autrement compris que dans le sens de « bouche » de l'Yssel etc. « Les noms terminés en *Monde*, comme *Dendermonde*, *Rupelmonde*, *Ruremonde* appartiennent à la même catégorie et proviennent, d'après un usage aussi naturel que fréquent, de l'embouchure ou du confluent des fleuves et des rivières. Que faire alors du mot *Dixmude*; car il est clair qu'on ne dit pas « la bouche » d'une digue? Nous aurions en effet un contresens, si le mot *dyk* n'avait jamais eu d'autre acception en flamand, que celle de digue en français. *Dyk*, selon Kilaen, a aussi la signification de fossé, delà les mots *dykgraef*, *comes aquarum*; *dykedelver*, fossoyeur, et l'ancien proverbe flamand: *imand van den oever in den dyk helpen*, « aider » quelqu'un à tomber dans le fossé, quand il n'est que » sur le bord. » Dans la Flandre-Occidentale, le mot *dyk* est en usage pour designer un fossé, un canal ou un ruisseau, et plusieurs eaux dans cette contrée portent le nom de *Nieuwendyk*, *Reigersdyk*, *Beverdyk* etc. Hâtons-nous de terminer cette digression. *Dixmude* devrait se traduire littéralement par « bouche du fossé. » Ce n'est donc pas de ses digues, mais plutôt du confluent du canal de Handsame, appellé autrement *Kruis-vaert* et de l'Isère que la ville a pris son nom.

De fait aussi bien que de nom *Lombartsyde*, *Longobardorum-Ida* avait une rade ou hâvre qui a probablement attiré sur ces lieux une colonie de Lombards. *Coxyde* revendique le même honneur et prétend à tort ou à raison, descendre des *Cauci*. La bande glaiseuse de la côte passe à travers cette commune et la mettait jadis en contact

immédiat avec l'embouchure de l'Isère. Elle a toujours été comme elle est aujourd'hui, une réunion de chaumières de pêcheurs. En 1575, les gueux y firent une descente à l'aide de petites embarcations et il faut croire que le lieu semblait propice. Le mot *Ide* est encore employé pour designer une partie du hâvre de Nieuport que Sanderus appelle *nova Ida, nieuwe Ide*. Cette expression vient du mot anglo-saxon *ytha* qui signifie *æstus maris*, la marée, le flot de la mer (1).

Wulpen présente une singulière conformité de nom avec une ville de la Zélande engloutie par la mer. Leur nom commun n'est peut-être pas étranger à leur position semblable. La *Knocke*, dite aussi *Quenocque*, nous offre une singularité du même genre et tout aussi frappante. Il existe dans le Pas-de-Calais, des bancs de mer que l'on appelle aussi les *Quenocs, Knock, Kentishknock*.

Les mots *Schoore, Lampernesse* et *Vladsloo*, ont une valeur qui témoigne plus clairement de l'ancienne présence de l'eau. *Schoore, Schorre* definie par Kiliaen, « est une tèrre gaignée sur l'eau, herbeuse et propre à pasture. » La terminaison *nesse* qu'ont plusieurs communes en Flandre est d'après ce que l'on croit comme synonyme de *nat*, humidité, terre humide. Enfin la première syllabe de *Vladsloo*, autrement *Vlaertsele, Flardello*, denote un pays sujet aux débordements de la mer. Vieux flamand *Vlae*, traduit en latin dn moyen-âge, *flardes*.

Mais le pays tout entier ne doit-il pas son nom de *Flandre* à la même origine? Parmi les étymologies attribuées à ce mot, aucune n'est plus irréprochable que celle qui

(1) Nous avons entre Nieuport et Ostende la tour abandonnée de *Wilravens-yde*.

prend pour racine le mot *vlae*, syllabe qui se retrouve dans tous les composés *Vlaenderen*, *Vlaming*, *vlaemsch*. Le premier de ces composés est tout uniment le mot *vlae* au plurier *vlaen* avec la terminaison de lieu en *der*, que nous découvrons dans *zolder*, *kelder*, *polder*. *Kelder*, *cellarium*, *locus cellarum*. *Poelder* est le lieu d'un bourbier *poel* ou d'un ci-devant bourbier, comme *Vlaender* est un lieu de plaines inondées par la mer. Or la réunion de plusieurs *Vlaenderen*, nous donne une idée très exacte des Flandres primitives, c'est-à-dire de la Flandre-Occidentale et maritime à la quelle nous appartenons: *Flandria œstuaria*. *Vlaming* est encore le même substantif *vlaen* avec la terminaison *ing* précédée de l'*m* euphonique au lieu d'*n*, et qui reçoit la signification de « habitant des *vlaen* » des terres submergées; la même terminaison est plus souvent accompagnée d'une *l* et se montre dans *Bruggeling*. Le mot *vlaemsch* peut être analysé à peu près de même. Il ne faut pas tant torturer les mots ni chercher des abréviations ou des élisions pour expliquer un nom si simple et pourtant si souvent meconnu (1).

Il est temps de revenir à notre sujet. L'inspection des lieux et la signification des noms que les localités ont conservés, nous autorisent déjà à admettre comme une chose certaine que les pâturages qui font aujourd'hui la richesse et l'orgueil du Furnambacht, se trouvaient à des temps antérieurs noyés dans un golfe de mer propre à la navigation.

La profondeur de ce golfe peut paraitre au premier coup-d'œil trop peu considérable pour contenir un trainant

---

(1) Ceux qui considèrent avec nous le mot *Vlaenderen*, comme un composé *vlae*, en font à tort une contraction de *Vlaelanderyen*.

d'eau suffisant aux bâteaux qui se rendaient de Dixmude à la mer du Nord, mais il ne faut pas perdre de vue que l'on y mesure audelà de deux mètres de vase; or si vous tenez compte de cette observation, vous obtiendrez un courant d'eau d'une bien plus grande importance. Après celà si d'un côté la mer exhaussait le fond du bassin en y repandant du limon, elle y creusait d'un autre côté des criques qui pouvaient servir de chemin jusqu'à l'Océan. L'Isère suit probablement aujourd'hui les sinuosités de l'une de ces nombreuses criques qui étaient les anciennes bouches du fleuve et qui ont en partie ou changé de forme ou bien cessé totalement d'exister. Le *Coolhofvaert*, le *krommen gracht*, conservent toujours leurs replis tortueux et la *groote Iserbeke* garde un nom qui trahit son origine. Ceci fait comprendre comment Sanderus a pu dire que Loo et Dixmude avaient leur port à Lombartzyde. Les criques que ces villes utilisaient pour leur commerce maritime ne pouvaient pas avoir d'autre issue.

Pour se convaincre entièrement de la navigabilité de notre golfe dans presque toute son étendue, il faut aussi faire attention qu'à l'époque que nous indiquons, les vaisseaux de guerre aussi bien que les bâteaux marchands n'avaient pas des proportions qui puissent être mises en ligne de comparaison avec les navires de nos jours. Ces bâtiments étaient petits et reposaient sur un fond tout plat. La raison en est fort simple, c'est que l'industrie n'avait pas encore rendu les ports assez commodes pour recevoir des vaisseaux d'une forme et d'un volume différents. Voici comment César fait la description des bâteaux des Gaulois (1). « *Namque eorum*

(1) De bello gallico l. xv.

naves ad hunc modum factæ armatæque erant. Carinæ aliquanto planiores quam nostrarum navium quo facilius vada ac decessum æstus excipere possent. » Ces vaisseaux, dit-il, avaient le fond plus-plat que les nôtres et étaient par conséquent moins incommodés des bas fonds et du reflux. Ne croirait-on pas à la lecture de ce passage que c'est de nos barques de pêcheurs qu'il s'agit? Les *kogge,* mentionnés dans les documents de l'époque carlovingienne, les *scutæ, clincaboiet, losboiet* et *slabbers,* nommés dans la charte octroyée par Philippe d'Alsace à la ville de Nieuport, sont façonnés sur un modèle du même genre. Ces embarcations pouvaient s'arrêter dans le bras de mer à marée basse et rester en place et à sec sans le moindre inconvénient, pour attendre le flux et continuer leur route.

On a découvert à Mannekensvere un de ces bâteaux chargé de meules de moulin à bras ; il est enfoncé dans la tourbe à environ cinq pieds de profondeur et s'élève également jusqu'à cinq pieds dans la terre glaise, qui le recouvre de quatre à cinq pieds. On peut conclure de là que cet endroit a été navigable. Des découvertes du même genre ont été constatées dans des terres éloignées de la mer, en dehors du Furnambacht, à la vérité, mais qui présentent les mêmes conditions et qui se trouvent liées avec notre bassin par la continuation de la couche de glaise le long de la côte. C'est ainsi qu'on a trouvé entre autres à Clairmarais, à Blandèque, à Wisernes et dans les environs de Douai, des débris de navires, des ancres etc.

Il est impossible de se méprendre sur la portée du mot *port* dont la ville de Dixmude a été qualifiée dans les documents de l'époque. Cette ville doit avoir joui anciennement d'un commerce maritime d'une certaine importance si l'on en juge par la charte communale, concé-

dée par Guillaume de Cliton à ceux de St-Omer. Ce prince leur assure entre autres privilèges le droit d'entrée avec franchise de tonlieu dans les ports de Gravelines et de Dixmude : « *Omnes qui gildam eorum habent et ad illam pertinent et infra cingulum ville sue manent, liberos omnes a thelonio facio ad portum Dixmude et Graveninghes et per totam terram Flandrie eos liberos a Swerp.* »

Dans les calculs que nous avons établis sur la profondeur de l'ancien golfe maritime nous n'avons eu aucun égard à la profondeur des tourbières sur lesquelles l'océan a déposé son limon. Nous avons pour cela d'excellents motifs basés sur la nature de la matière tourbeuse et sur l'histoire de sa formation.

Les vieilles gens de la campagne et le vulgaire croient naïvement que les tourbières sont des restes du déluge universel. Nonseulement les arbres mais les poteries, les médailles et les autres objets que l'on y déterre parfois, sont à leurs yeux des choses antediluviennes. D'autres qui ont reçu plus d'instruction rattachent l'accumulation des tourbes au déluge cimbrique. L'annaliste furnois conformément à l'opinion des hommes de son temps raconte que les tourbières étaient primitivement et avant de se remplir, les marais de la Menapie et de la Morinie, dont Jules César et les écrivains de l'époque nous ont entretenu. « Après les Romains, dit Heinderycx, un » grand débordement occasionné par une tempête affreuse » a mis sous les eaux toute la côte. L'océan s'est ensuite » baissé subitement et à la marée descendante, l'onde a, » dans la rapidité de son cours entraîné avec elle, arbres, » maisons, menu bois et tout ce qu'elle a rencontré sur » son passage. Le tout a été jété pêle-mêle au fond des » marais et les a comblés d'un seul coup. La décomposi- » tion de tout cet amalgame a produit la tourbe.

Ces différents systèmes ne sont pas moins absurdes les uns que les autres, nous admettrons seulement avec Henderycx que nos tourbières sont des anciens marais et nous rejettons tout le reste.

D'où viendrait-il que quelques arbres, des morceaux de bois, des petites branches, des glands, des noisettes, des grains de genêt se soient conservés intacts tandis que le reste du prétendu bois serait réduit en tourbe? d'où provient cette immense quantité de matière ligneuse formant des couches continues et compactes de plusieurs mètres de puissance? notre pays tout couvert d'épaisses forêts ne pourrait suffire à la production d'un si énorme amas de résidu tourbeux. Ensuite que font tous ces roseaux dont on voit les débris mêlés en si grande proportion à ce combustible? et si le bouleversement a eu lieu après la domination romaine, comment se fait-il que les médailles et les objets d'art qui appartenaient aux vainqueurs du monde ne sont jamais trouvés au fond et toujours à la surface des tourbières.

Ne nous occupons pas d'avantage à combattre une opinion dont-il a été fait justice par des auteurs mieux versés que nous dans la science (1). On sait que la tourbe se sépare en feuilles et en couches fort minces et placées horizontalement, ce qui est admis en géologie comme un signe infaillible que son accroissement s'est opéré lentement par la superposition durant plusiers siècles de produits végétaux, renouvelés à chaque saison et entraînés dans le fond des marécages. Ne voyons nous pas souvent la tourbe s'accumuler sous nos yeux de la même manière et en petite quantité dans les fossés et

---

(1) Belpaire mom. couronnés par l'Acad. de Brux. tome VI.

les étangs? En faisant l'analyse de la tourbe on est parvenu à s'assurer que les roseaux et toutes sortes de plantes d'eau douce, les mousses, les graminées, les fougères et une infinité de petites racines entrent principalement dans sa structure et y sont disposés de telle manière que la partie la plus basse contient les plantes aquatiques et la partie supérieure les plantes terrestres. D'autres débris végétaux tels que des fractions de bois pourri s'y trouvent mêlés en plus ou moins grande proportion selon les localités, mais toujours sous leur forme primitive, sans être réduit à l'état de tourbe. Il n'est pas étonnant que la tourbe de l'intérieur du bassin livre plus de residu des plantes qui ne croissent que dans les eaux et qu'elle soit plus compacte et plus humide, tandis que celle des terres les plus élevées et à l'approche du pays au bois est plus entremêlée de fragments d'arbres et est plus sèche et plus cassante.

C'est une chose curieuse et digne de remarque que l'on extrait de distance en distance des arbres entiers et en parfait état de conservation, qui dans les tourbières, sont invariablement couchées la couronne dans la direction du sud-est. Faut-il en conclure, ainsi qu'on l'a fait, que ces arbres y ont été enterrés avant l'accumulation de la tourbe et que c'est l'océan qui en a parsemé le rivage? Aucun de ces fossiles ne porte des traces de séjour dans la mer, ils ne sont déformés ni par le frottement des vagues, ni par l'action du taret, ni par les mollusques qui s'attachent le plus souvent au bois jeté dans la mer, à tel point qu'il se trouve complètement revêtu d'une croute de coquillages. Nous nous permettrons d'ouvrir à leur égard un avis nouveau. L'existence des marécages, nous devons l'avouer, exclut l'existence simultanée des forêts sur les mêmes lieux; cependant l'on ne doit pas se représenter

tous ces marais comme une nappe d'eau d'une seule pièce et nulle part interrompue. Quelques terres s'élevaient sans doute au-dessus du niveau de l'eau et c'est probablement sur ces hauteurs que se refugiaient les Ménapiens à l'approche du conquérant des Gaules. « *In silvos paludesque confugiunt, suaque eodem conferunt;* » emportant ce qu'ils avaient de plus précieux (1). Pourquoi n'y aurait-il pas eu ça et là quelques arbres sur ce terrain? Les racines de ces arbres ne se trouvaient engagées que dans un sol peu solide, surtout quand à la suite des inondations causées par la pluie, la terre était fort humectée. Lorsque les vents qui soufflent presque continuellement dans ce pays du nord-ouest leur faisait courber la tête et parvenait à les abattre, ils prenaient naturellement la position qu'ils ont gardée. La tourbe en continuant de s'amasser a fini par les enterrer et les à préservé ainsi de la destruction.

Nous sommes parvenus au point de pouvoir conclure que durant l'accroissement des tourbières la mer n'avait point accès en ces lieux. L'eau saline enlève toute espèce de végétation et sa présence d'un instant suffit ponr interrompre pendant quelque temps la croissance des plantes qui entrent dans la composition de la tourbe.

Combien de questions interressantes ne soulève pas cette observation? La mer a tour-à-tour quitté, envahi et abandonné de nouveau ces terres si riches, que le paysan laboure sans aucune connaissance du passé et sans aucun souci de l'avenir!

Les géologues conjecturent que passé des milliers d'années tout le grand bassin que nous avons décrit

---

(1) Cæsar de bello Gall. l. 6.

appartenait à la mer; l'Angleterre qui faisait partie du continent, en a violemment été détachée à la suite d'une grande catastrophe : par cet événement, le niveau de la mer s'est baissé considérablement, plaçant entre elle et la terre un banc de sable que la décrue des eaux avait mis à nu et que le sable des dunes est venu renforcer pendant quelques siècles. C'est de ce moment qu'ils datent la naissance des marais tourbeux.

Les discussions purement géologiques n'entrent pas dans notre plan, et nous ne considérons la question des changements survenus dans le Furnambacht que sous le point de vue historique.

A l'arrivée des Romains en ces parages, la tourbe achevait de s'agglomérer sur ces lieux, qui n'offraient alors qu'une continuité de marécages. Ici se trouvait une grande partie des marais de la Morinie et de la Ménapie; près de là, un peu plus haut, s'étendaient ses forêts. Les bois de Merckem et de Clerken, et ceux qui entourent Ypres et Poperinghe, en sont de très faibles restes. Nous avons de la sorte les pays *continentes paludes ac sylvas,* selon les paroles de César. On soutient à bon droit que ces deux régions étaient séparées, car les marais et les forêts peuvent couvrir alternativement un pays, et jamais s'entremêler et se confondre. Qui sait si la distinction du pays découvert, *het bloote,* et du pays au bois, *het houtland,* n'est pas plus ancienne qu'on n'oserait le soupçonner. *Hout,* bois, et *woud,* forêt, sont synonymes en vieux flamand. Despaers, en parlant des Cimbres et des Ménapiens, employait le mot *'t houtland,* pour désigner la région des forêts.

Nous avons pour preuve de l'existence de nos marais d'eau douce du temps des Romains, les antiquités découvertes au fond de la terre glaise ou dans la partie supé-

rieure de la tourbe à Oostdunkerke, Schoore, Zevecote, Leffinghe, Breedene et autres endroits. Nous en trouvons des preuves dans les faits-d'armes de Jules-César, qui dans une première campagne, ne parvint pas à atteindre les Ménapiens dans leurs marais durant les pluies de l'hiver, tandis que son général Labienus fut plus heureux dans son entreprise l'année suivante, quand la saison n'était plus humide et que les marais étaient desséchés. Pourtant on était alors à l'approche de l'équinoxe et si à cette époque l'eau marine avait déjà submergé le pays, le moment eut été peu favorable. Après tout, des terres continuellement inondées par la mer à une hauteur de plusieurs pieds, ne sont pas appelées des marais, *paludes*, et où auraient pu exister les marais de nos ancêtres, si ce n'est-là où sont situées nos tourbières?

On est étonné de découvrir des tourbières sur la grève de Nieuport, Lombartsyde, Coxyde, Adinkerke et très avant dans la mer. Comme la tourbe ne se forme pas dans l'eau saline, on a inféré de cette découverte que la terre marécageuse doit avoir occupé antérieurement cette place et que la mer a gagné du terrain sur ce point. Nieuport et Lombartsyde, si elles étaient au monde alors, n'auraient pas eu le voisinage de l'Océan, ni aucune communication avec lui. Ce raisonnement serait sans replique, si on ne pouvait pas supposer aussi que la mer après avoir creusé plus tard le sol dont elle s'est emparé, n'avait pas entrainé avec elle, après les avoir détachées des grandes masses de tourbe, qui ensuite se sont engagées dans l'arène.

Quand et par quels moyens l'océan s'est-il rendu maître d'une grande partie du pagus Isericius? Est-ce la mer qui a surmonté ou miné les dunes; ou bien est-ce le fleuve de l'Isère qui se sera frayé un chemin jusqu'à

la mer, quand ses eaux étaient grossies outre mesure soit par la trop grande abondance des pluies, soit après les neiges et un prompt dégel, comme cela lui arrive en certaines saisons? L'une et l'autre de ces hypothèses semblent également soutenables. La mer se jetant à travers cette ouverture qu'elle a bientôt aggrandie, a pris possession du bassin qu'elle avait devant elle et depuis lors elle n'a pas laissé de parcourir tous les jours son nouveau domaine.

Il serait difficile de préciser l'époque de ce premier débordement, cependant il est vraisemblable qu'il aura suivi de près la fin de la domination romaine. Cette révolution physique s'était accomplie lors de l'irruption des Saxons au cinquième siècle de l'ère chrétienne, lorsque la côte prit, à cause de leur envahissement, le nom de *Littus Saxonicum*. St. Willibrord qui était lui-même Saxon, a navigué sur le nouveau golfe, selon la tradition, en 690, quand ceux de Wulpen, qui étaient probablement de la même origine que lui et parlaient la même langue, ont reçu, par ses prédications, les lumières de l'Évangile. Dans la vie de ce saint, par Alcuin, il n'est point parlé de cet épisode, dont rien toutefois ne doit faire rejeter la possibilité. Quoiqu'il en soit, il est bien constant qu'au neuvième siècle l'Isère avait son embouchure dans l'océan. C'est par la mer que le Nord versait sur notre pays des hordes de guerriers barbares, qui portaient partout l'effroi, la destruction et la mort. On les vit plus d'une fois fondre sur cette plage malheureuse. En 861 les Normands sont entrés dans l'*Iseræ portus,* montés sur deux cents bateaux qui n'auraient certainement pas trouvé place dans ce fleuve, s'il avait été retenu, comme aujourd'hui, dans ses étroites limites. A l'expédition d'une flotte aussi imposante, il ne fallait rien moins qu'un golfe tel

que celui avec lequel nous avons fait connaissance. De la terre de Furnes, ces bandes dévastatrices sont allées assaillir Bergues-St-Winox et St-Omer. Ces villes, dont le sol a beaucoup d'analogie avec le nôtre par ses tourbières et sa terre glaiseuse, signes caractéristiques des marais et du séjour postérieur de la mer, pourrait bien avoir communiqué directement avec l'Isère.

Dans la vie de St. Omer, par un anonyme, parmi les *Acta sanctorum,* nous lisons que ce saint est parti de la *villa d'Adalfredus,* sur le fleuve *Saltanawa,* sans autre indication de lieu. Malbrancq (1) place la scène à *Alveringhem,* ainsi appellée, dit-il, par contraction *d'Adalfridingahem.* Il raconte sur le séjour de l'apôtre de la Morinie, sous l'année 663, une longue histoire, dont les détails ne sont appuyés sur aucun autre écrit authentique que celui que nous venons de citer. Néanmoins, il est vrai que St. Omer a été de tout temps particulièrement en honneur à Alveringhem et qu'il y a dans cette paroisse un puits nommé *Sint Omaers putteken,* qui fait l'objet d'une legende populaire. Enfin, l'abbaye de St. Omer avait à Alveringhem des possessions considérables, dont l'origine est inconnue et très ancienne. On s'est efforcé de trouver le *Saltanawa* dans l'*aqua satha,* cité dans un diplôme de l'année 1119 et qui passait alors à Slype. Si cette conjecture était admissible, il faudrait croire que tout le bras de mer se nommait *satha* ou *salta,* ou au moins qu'une grande crique de ce nom traversait l'ancien golfe dans toute sa largeur. On sait que *salt* et *sout* signifient sel ou salin et cette qualification convenait aux eaux du golfe. Le *salta* ou *sata,* s'écrivait en flamand moins vieux

---

(1) De Morinis.

den souten, enfin *aqua satha, saltanawa* se traduisait d'après ces suppositions, en flamand des temps postérieurs, *salten water, water van den souten.* Zoutenay, jadis *Zoutena,* devait être à proximité de cette eau. Voici une de ces questions obscures, qu'on ne pose qu'avec une grande méfiance, loin de prétendre les resoudre.

Cet état de choses n'a duré que jusqu'au douzième siècle. Le dépôt de limon que chaque marée répandait dans le golfe, en haussait insensiblement le fond et finit par produire des attérissements nombreux, des terres d'alluvions, *terras novas,* comme elles sont appellées dans nos vieux diplômes. Beaucoup de communes s'étaient fixées sur les terres que l'eau ne devait bientôt plus atteindre, Wulpen, Furnes, Lampernesse, Steenkerke, Alveringhem, Pollinchove et Loo avaient été des premières à se montrer vers l'extérieur de la digue de mer dite *oudenzeedyk,* au milieu des eaux du golfe s'élevaient Pervyse, Caeskerke, Keyem; plus loin de la mer Woumen, Merkem, Eessen, Dixmude, et après elles, plus rapprochées de la bouche du golfe maritime, les communes St. Georges, Ramscappelle, Boitshoucke. Des grandes étendues de terrain n'étaient déjà plus que faiblement couvertes par la marée; l'ancien lit du bras de mer était remplacé maintenant par une ramification de criques, qui bientôt s'envasèrent de la même manière et completèrent les conquêtes sur les domaines de l'Océan.

Des actes délivrés par des princes contemporains à ces derniers événements, contiennent des témoignages précieux de l'origine de quelques-unes de ces terres nouvelles, livrées à l'agriculture dans le cours du douzième siècle. Nous mettrons quelques extraits de ces documents intéressants sous les yeux du lecteur.

En 1119, le pape Callixte, faisant le recensement des

possessions des Bénédictins à Bourbourg, mentionne entre autres propriétés, « *Berquerium unam in villa Lon, berqueriam unam in villa Slipi super aquam Satha,* novam terram *super flumen Isaram inter terram sanctæ Walburgis et Laminecheni scuot et* quidquid terræ deinceps accrescere poterit. » C'est à dire les nouvelles terres sur l'Isère et tout ce qu'elles peuvent obtenir dans la suite par alluvion (1).

Un an plus tard, le même pontife confirme les possessions et privilèges de l'église collégiale de Ste. Walburge à Furnes; son énumération comprend « *decimam quoque septem parochiarum id est Binanburch, Butamburch, Wulpen, Duncapella, Ramescapella, Ingericapella, Parevis sicut modo est vel si per* terram novam creverit, » l'accroissement des terres nouvelles était ici encore prévue (2).

En l'année 1138, la comtesse Sybille donne aux moines des dunes une terre sise à Ramscappelle, et précédemment possédée par Berthoud, prévôt de St. Donat, en y ajoutant les accroissements qui pourraient survenir, autrement dit les alluvions *terram quam Bertulfus prepositus Brugensis in parochia de Ramscapel possedit et quod in* futurum accreverit *libere concedo. Continuo est autem terra illa ei fossato qui dicitur comitis usque ad aquam que dicitur Isara et a terra Broburgensis ecclesiæ usque ad fossatum quod a Isara usque Furnis extenditur* (3).

Thierry d'Alsace concède l'année suivante la même terre, en usant des mêmes expressions. Plus tard, en l'année 1153, Milon, évêque de Thérouanne, confirme les

(1) Mireus et ses continuateurs.
(2) Ibid.
(3) Chronique des Dunes, publiée par Mr l'abbé Van de Putte.

possessions de l'abbaye des Dunes et décrit cette propriété en employant les mêmes mots. Mais en 1165, le pape Alexandre III, dans un pareil récensement, donne à ces terres le nom usité de terre nouvelle. « *In parochia Ramescapella* terram novam *a fossato comitis usque in Iseram et a terra Broburgensis ecclesiæ usque in Venepam quidquid* undique accrevit (1). » Les prévisions d'accroissement étaient réalisées, l'alluvion avait eu lieu. Une portion de Ramscappelle a continué de porter le nom de *Nieuland, terræ novæ* et est désignée ainsi dans l'acte par lequel le pape Pie IV érige St. Martin d'Ypres en cathédrale (2). Sanderus en fait aussi la remarque.

Philippe d'Alsace fait, en 1163, donation en faveur de l'abbaye des Bénédictins à Audenbourg, de terres nouvelles et des alluvions qui venaient les aggrandir à Westende. Voici comment il s'exprime: *Omnem* novam terram *tam arabilem quam pascualem quæ ad Westenda de Testreep ibicunque inter dunos et Isaram et mare jacet et omnem quæ ibi infuturum* alluvione maris *accrescet ecclesiæ Sti-Petri de Aldenburgh.... donavimus* (3). Testreep était jadis une bande de sable qui s'étendait jusques près de Lombartsyde, et sur laquelle se trouve à l'est *Ostende*, à l'ouest *Westende*, et vers le centre *Middelkerke*. L'eau de la mer qui séparait ces terres de l'intérieur, se mêlait aux eaux de l'Isère et allait se confondre avec le golfe maritime du Furnambacht.

Aucun de tous ces diplômes n'est plus explicite que celui par lequel Philippe d'Alsace accorde aux Templiers

---

(1) Ibidem.
(2) Miræus.
(3) Miræus.

des dîmes sur les terres nouvelles que la mer a recemment rejetées de son sein et que le même comte a fait saisir pour en prendre possession. *Contigit quod* in tempore nostro novas terras quas mare foras ejecerat saisire præcepimus et in nostram redigi possessionem. *Decimas vero illarum* novarum terrarum *quæ tunc temporis arabiles erant in parochia Slypen et Leffinghe et Steenen et Stæ-Mariæcappelle juxta Manechim-Overvam pro salute animæ nostræ ac prædecessorum nostrorum fratribus militiæ templi in perpetuum habendas concessimus* (1). Cet acte est de 1172.

Ces alluvions arrivaient tous les jours en 1176 et 1179, comme le dit formellement le même comte Philippe en d'autres diplômes de ces dates. *Ego Philippus Dei gratia Flandriæ et Viromandiæ comes notum et indubitabile esse volo tam futuris quam præsentibus quomodo Hugo abbas ecclesiæ Sti-Nicolai de Furnis* 66 *mensuras terræ paulo minus vel paulo plus in parochia de Scora juris et dominii Eynensis quod tunc mortuo herede Petro videlicet fratre meo in manu mea habebam per assensum meum manumque meam sibi successoribusque suis in perpetuam possessionem vindicaverit quarum extremas* 40 *mensuras* cum incremento *quod extra vallum munitionis adhæret et* cotidie fluctu maris augmentatur *a Konone Walteri de Eina ex concubina filio per manum meam accepit* (2). Le diplôme postérieur est conçu dans les mêmes termes. Philippe d'Alsace donne à ces terres le nom de *flardes,* terres submergées par la mer, dans un acte de 1179.

(1) Ibid.

(2) Cartulaire de St-Nicolas à Furnes. Inédit.

Hæc itaque cum viginti mensuras terræ vel paulo plus de jure FLARDES *lohensis dominii apud Scora.*

Des terres de même origine sont mentionnées dans une confirmation du pape Clément III, en faveur de St-Nicolas, année 1187. *In loco qui dicitur* Scora *curtem cum omni terra quam ibi* mare adjicit *et vulgo* worpinga *vocatur.* Et dans un pareil acte du même, en 1190, ... *In Scora curtem cum omni terra quam ibi mare adjicit et vulgo* worpinga *vocatur cum decima ejusdem nove terræ* (1).

La formation de toutes ces nouvelles terres s'opérait avec une telle rapidité, qu'avant la fin du douzième siècle le bras de mer avait complètement disparu. Néanmoins on en conservait, au treizième siècle, des souvenirs très récents. Dans une délimitation des paroisses de Nieuport et d'Oostdunkerke, en l'année 1239, on nomme les terres aggrandies par la mer. *Ita quod prædicti montes dunarum cum* jactibus maris *scilicet hem et* aliis jactibus ..... *ad parochiam pertinent Noviportus.* Un coin de Boitshoucke s'appellait la nouvelle terre, d'après le témoignage d'un acte de rente constituée en faveur de l'abbaye de St-Nicolas, à Furnes, par Bernard de Bulscamp, à la date de 1239. *Et super unam mensuram terre jacentem in parochia de Boidekenshouke ab occidentali plaga de Wesinghe quæ vocatur nova terra* (2).

La plus remarquable entre toutes les pièces de cette nature que nous avons consultées, est celle qui nous fait connaître comment Sandhoofd, aujourd'hui Nieuport, est sorti du sein des eaux dans le commencement du douzième siècle. Nous allons la transcrire toute entière.

(1) Ibid.
(2) Ibid.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Robertus comes Flandriæ, omnibus sanctæ ecclesiæ filiis. Notum sit generationi omni quæ ventura est quod uxor mea Clementia novam terram nomine Sandeshoved, *super fluvium Isara sitam quæ* per jactum maris JAM crevit *et quidquid ibi in posterum accrescet, sanctæ Mariæ in Broburch in usum sanctimonialium ibidem Deo famulantium integre donavimus.*

Quod ne quis sanctæ Mariæ inimicus in posterum audeat infringere aut minuere, sigilli mei impressione confirmavi.

Actum Brugis anno Domini 1112, 6 *kal. junii.*

Que deviennent devant un pareil document les prétentions de M. De Brauwere, favorablement accueillies par quelques savants, que « les habitants de Santhove (*sic*) » située au bord de la mer et de l'embouchure de l'Iser, » y exerçaient longtemps même avant l'irruption des » Romains sous Jules-César, qui bâtit au pied de la » montagne de Santhove, entourée de haies, thuynes » et fossés, la tour et le château de l'Yser. » Et que « c'est » dans le château de l'Iser que naquit Baudouin, dernier » forestier et premier comte de Flandre, qui de ce lieu » de sa naissance prit le nom de *Baudouin de l'Iser,* » *Balduinus ab Isara, Balduinus Ysericus,* et non *Bal-* » *duinus Ferreus, Baudouin de fer* ou *Bras de fer,* » comme prétendent ceux qui ignorent cette anec- » dote (1) » ? Le savant Nieuportois qui croyait relever sa ville natale, en lui donnant une antiquité qu'elle n'a pas, ignorait sans doute lui-même que le sol de Nieuport

(1) Mém. sur la situation, l'importance et la salubrité de l'air de Nieuport en Flandres, par F. L. De Brauwere. — Oudegheerst, notes additionnelles de Les Broussart.

n'existait pas du temps de Baudouin bras-de-Fer, et que cette ville a le rare avantage de pouvoir compulser l'acte authentique de sa naissance. Il ne remarquait pas que tous les noms de ce qui appartient à la ville, sont empreints de la nouveauté: — *nova terra, nova capella, nova villa, novum Burgum, nova Ida, novus portus.*

Sandhoofd était donc un amas de sable que la mer avait accumulé dans la bouche de l'Isère, et devint une masse solide en 1112. Son nom, tête de sable, *santhoved, sandeshoved, santhoveda, santhauptum,* lui fut donné à cause de sa forme et de son origine, comme *santgate* a reçu le sien par un motif opposé. Parmi ses premières constructions on peut compter la chapelle dont Milon III, évêque de Térouane, a fait don à l'abbaye de St. Nicolas, sous le nom de *nova cappella* de *Sandeshoveda* en 1165. — Philippe d'Alsace y a bati une ville et devint le fondateur de Nieuport, vers 1160. La tempête qui ruina Lombartsyde en 1115, et l'ensablement rapide du chenal de l'ancienne colonie des Lombards, contribuèrent merveilleusement à la prospérité de la nouvelle ville.

Des travaux d'assèchement sont venus aider et consolider les nouvelles conquêtes de l'agriculture. Un diplôme de la comtesse Sibylle, que nous avons donné ci-dessus par extrait, ainsi qu'un autre acte de Thierry d'Alsace, nous apprennent qu'il existait dans les années 1138 et 1159, à St. Georges, un canal appellé *fossatum comitis,* fossé du comte. Ce fut en 1166, sous le comte Philippe d'Alsace, que fut creusé l'Isère dans toute la longueur du bassin et audelà par toutes les eaux nommées par erreur *Yperleet.* Les wateringues du Furnambacht ont pris leur origine presque en même temps. Le même comte Philippe confia, en 1183, la garde des écluses et la direction des eaux sous le nom de *wateringue,* qui est resté, à l'abbaye,

des Dunes. Les couvents étaient, à cette époque, seuls en état d'entreprendre des administrations et des travaux aussi considérables.

Nous terminerons par une courte observation sur la concordance de la topographie physique et de la topographie politique. La châtellenie de Furnes se séparait du Franc de Bruges par le lit de l'Isère, dans l'ancien golfe. L'évêché de la Morinie ou de Thérouane et celui de la Ménapie ou de Tournay avaient pour confins le même fleuve. Qui nous dira si les lacs, les cours d'eau, les marécages de ces mêmes lieux, n'ont pas été un jour les limites naturelles entre les peuplades de la contrée, les Menapiens et les Morins? Pourquoi Charles-le-Bon, dans un acte de 1119, nomme-t-il Vladsloo *confinium de Flardello?* Les noms des paroisses de *Merckem, Cortemark, Langemark* placées près du bord des marais de la Morinie, ne feraient-ils pas soupçonner que ces localités faisaient partie des anciennes marches du Pagus menapiscus?

H. VAN DE VELDE.

VARIA.

NOTES POUR L'HISTOIRE DES CÉRISIERS.

LES PREMIÈRES CÉRISES ET LES PREMIÈRES NOIX EN ALLEMAGNE.

Les cérisiers (*cerasarii*) sont déjà recommandés aux soins des agriculteurs dans le 70 § du *Capitulare de villis* de Charlemagne, et il parait que peu de temps après ils ont été assez généralement connus en Allemagne. Il n'est pas rare de les rencontrer dans les anciens commentaires allemands. Il y avait déjà même des cérisiers en Silésie vers la fin du XIIe siècle. Dans la vie de sainte Hedwige, on raconte ce qui suit touchant sa jeunesse. (Lib. VIII.)

Quodam enim tempore, dum adhuc juvenis esset (probablement vers l'an 1190), *in die natalis Domini venit qui diceret coram ea sedente in mensa, quod arbor una cerasus stans in horto recentibus esset floribus decorata, quod audiens misit ad considerandum, si prædicti flores*

in inferiori aut in superiori parte arboris pullularent. Qui missus fuerat renunciavit arborem in ramis inferioribus florescentem. At illa signum est, inquit, mortalitatis futuræ. Multi enim pauperes morientur homines isto anno. Et sic, ut prædixerat, omnino evenit.

Au XIV[e] siècle il y avait déjà des vergers plantés de cérisiers, d'après S. R. G. Anton, dans son Histoire de l'agriculture en Allemagne, III[e] partie, page 427.

L'époque où les premiers noyers ont parus en Allemagne, n'est pas bien connue. On lit dans le *Capitulare de villis* déjà cité: *de arboribus volumus quod habeant avellanarios, nucarios.* Mais le mot propre de noix est *juglans,* en vieux latin; et ce nom ne se présente point, que je sache, dans le moyen-âge. Plus tard même, lorsqu'on cultivait déjà ce fruit, on employait en latin le mot *avellana,* et c'est pour cette raison que Nicolas Von Rasel, p. e. le traduit par *noyer d'Italie.* Peut-être que du temps de Charlemagne on comprenait aussi les noyers sous le nom d'*avellanarii,* et alors ce fruit fut bientôt regardé comme indigène, à l'est même de l'Allemagne. On raconte dans la vie de sainte Hedwige (t. 1243) : *Snegula uxor Adæ de Wratislavia, dum quadam vice in die sancti Laurentii martyris in Sylva nuces colligeret avellanas etc.* Toutefois si ces *avellanarii* sont des noix et les *nucarii* des noisettes, la question, par rapport aux noix, demeure non résolue. Le grand noyer de Spire, dont on fait mention dans Würdtwein, l'an 1299, *Monum. Palat.* t. III, p. 212, était bien déjà un noyer, puisque la noisette et les autres espèces de noix viennent sur des arbustes.

MESURES AGRAIRES.

Il est souvent difficile de réduire en mesures en usage chez nous, celles que l'on rencontre dans les chroniques et les chartes; la pièce suivante peut être utile sous ce point de vue.

ANCIENNE MESURE AGRAIRE DES PAYS-BAS.

Dans le livre de recettes et de dépenses de l'abbaye de St-Trond, à Liége, on lit à la page 57 *a*, de l'an 1262, la notice suivante sur la mesure des terres dans l'évêché d'Utrecht.

Item unam virgam in latitudine, et centum virgæ in longitudine faciunt unam mensuram quæ vulgariter vocatur unum hunt *teutonice per totam terram de Uth. — Item in parochia de Aelberg, sex mensuræ quæ vocantur* hunt *faciunt unum juger latine sive unum* morgen *teutonice. — Item invilla de Alberg* XVI *jugera sive morgen faciunt unum mansum sive* huve. — *In villa Ethene* XIV *mansi qui vocantur* Swinbruch, *sive* Swynevelt *et* Brukerch. — *qui vocantur in mansis sive* in den Huven, *in omnibus aliis villis de Uth. Quinque hunt faciunt* 1 *juger sive* morgen. *In villa Babilonia* XIV *jugera sive morgen de* VI *hunt, secundum consuetudinem villæ de Alberg, vel* XVII *jugera de* V *hunt secundum consuetudinem aliarum villarum in Uth.*

D'après ces données, 100 toises carrées valaient 1 *hunt*, dans l'évêché d'Utrecht. A Alberg, 6 hunt font un arpent et 16 arpents un *mansus* ou une *hove* (30 arpents de terre). L'*hove* avait donc à Alberg, 9,600 toises carrées

ou 60 arpents à 160 toises du pays du Rhin. La *hove* n'était pas aussi grande au-delà du Rhin et dans la Souabe. Elle ne contenait dans ces pays que 40 arpents, comme dans les autres parties de l'évêché d'Utrecht, la *hove* ne valait que 5 *hunt,* 500 toises, le *mansus* y avait 8000 toises, ce qui fait 60 arpents du pays du Rhin, et une mesure moyenne entre la petite *hove* de 40 arpents du Rhin et la grande *hove* de 60 arpents.

MONE.

CARACTÈRE D'UN PEUPLE.

Les anciens aimaient à caractériser les peuples par leurs qualités les plus frappantes : cette manière d'apprécier tout un pays ou une province exposait nécessairement à être injuste, mais il paraît que l'on s'en souciait assez peu, pourvu qu'on fût piquant, et les vers qui suivent, le sont sans doute.

Hic Agrippino mos dicitur esse colono,
Quanto plus senior, tanto pavor sibi major.
Vos modo Clevenses volo producere testes,
Quo magis antiqui, tanto magis estis avari.
Geldria quem genuit, tanto magis ille superbit
Quo magis ætatem pertingit ad usque senilem.
Iste Leodinis mos est et fabula cunctis,
Quo magis annosi tanto plus sunt truculenti.
De Brabantinis vulgatur regula talis,
Quod magis incipiunt stultescere quando senescunt.
Floret in Hannonia, sic narrat publica fama,
Quanto plus senior tanta prudentia major.
Flandria quem peperit, quanto magis ille senescit,
Tanto plus omnem tollit de fronte ruborem.

In Zelandinis vix fallit regula talis,
Crescit nequitia pariter crescente senecta.
Quo magis Hollandos tardat grandæva senectus,
Tanto plus dapibus operam dant deliciosis.
Sed Trajectenses dicunt communiter omnes
Quo magis antiquos tanto magis esse dolosos.

Une autre main y a ajouté:

Anglia fallaces gentes habet atque rapaces.
Francia gens lœta, tamen omni fraude repleta.

Ce tableau se trouve sur la couverture d'un in-quarto, du XVIᵉ siècle, qui est intitulé: *Repertorium litterarum S. Trudonis,* actuellement dans la bibliothèque de l'université de Liége. Dans le huitième vers, au lieu de *truculenti,* à cause de la rime, il faut lire *furiosi*. A ce sujet appartiennent aussi ces vers connus du XVIᵉ siècle:

Nobilibus Bruxella viris, Antverpia nummis,
Gandavum laqueis, formosis Brugga puellis,
Lovanium doctis, gaudet Mechlinia stultis.

Il suit de nouveau de ce portrait des caractères, que du temps de nos ancêtres les Pays-bas s'étendirent jusqu'à Cologne, c'est aussi l'aspect que leur donna la tradition des temps héroïques qui se démontre encore par d'autres endroits. Voyez Mes origines etc. I, 97.

MONE.

TERMES TECHNIQUES DE L'ANTIQUITÉ.

Les termes techniques de l'antiquité sont peu compris ou le sont souvent mal. Je copie donc très volontiers dans l'*Anzeiger* de Mone l'extrait suivant du *Dictionarium Johannis de Garlanda.*

C'est dans ce curieux journal que j'ai pris également les trois pièces qui précèdent et la pièce qui suit :

Un manuscrit de cet ouvrage inédit qui date du XVIe siècle, se trouve à Cambrai, N° 867. Il me parut surtout digne de remarque parce qu'il est travaillé par un scoliaste, qui inséra dans le texte une foule de notes explicatives en français. L'ouvrage lui-même est une encyclopédie de connaissances et de sciences pratiques, et entr'autres choses, il traite aussi de l'économie domestique et de la construction des fortifications; ces objets attiraient surtout mes regards, car je pensais y trouver quelques preuves d'art et d'antiquité. Ces extraits me paraissaient nécessaires sous trois rapports : 1° pour savoir ce que l'auteur avait emprunté aux Romains, 2° pour connaître ce qui lui appartient proprement, et 3° pour savoir quels sont en vieux français les mots qui répondent aux *terminis technicis* du latin. Ce dernier rapport nous est surtout important pour développer et pour fixer nos connaissances du moyen-âge. J'ai donc ajouté, sous le texte, à chaque paragraphe les explications en vieux français, ainsi que les extraits des commentaires qui leur appartiennent. Je remarque encore une source pour l'étude de la construction des fortifications au moyen-âge savoir : *Aegidii de Columna, (et ordinairement dans les manuscrits de Romanis) libri* III *de regimine principum,* dont le troisième livre traite

cette matière, il a été imprimé chez M. Hahn, *Vetera monumenta* I. On ne rencontre que rarement des manuscrits de cet ouvrage. Les extraits de l'ouvrage de *Joannes de Garlanda* suivent ici:

I. MEUBLES.

In camera sive in thalamo ambiat cortina honeste parietes et a stilis (1) *sive epistiliis* (2) *columpnæ tapetum* (3) *sive tapeta vel hic tapes dependeant. Juxta lectum cathedra locetur, ad bases* (4) *sive ad pedes ejus substituatur scabellum* (5) *cui lectica* (6) *associatur, supra thorum ponatur culcitra* (7) *plumalis cui pulvinar* (8) *maritetur, hanc cooperiat culcitra* (9) *ponctata* (10), *vel vestis stragulata,* (11) *super quam cervical* (12) *parti capitis supponendæ superponatur, post modum linteamina* (13) *ex sindone vel ex bisso* (14) *vel saltem ex lino vel lodices* (15) *supponantur. Deinde coopertorium viride vel ex sagio* (16) *vel de langio penula texta vel cathina vel beverina munitum superponatur. Si forte desit purpura et catum* (17) *volatile; assit et pertica, in qua insidere possit caput,* (18) *nisus* (19), *herodius,* (20) *tercellus* (21) *falco* (22) *peregrinus et ascensorius,* (23) *et falco cardarius* (24) *et ardeareus* (25) *et gruarius* (26) *et accipiter* (27) *ab alia vero pertica dependeant supara* (28) *flamincola* (29) *flaminca porizonia* (30) *capa, pallium, toga, tunica, collobium* (31) *et nimphula,* (32) *cujus facies thalamum serenet et amœnet. Quod quandoque diem fallat cum mataxa* (33) *et aurifrigii,* (34) *nexus et tricaturas* (35) *vel complicet vel explicet, et vestes lineas aut pannos laneos apte consuat aut sarciat* (36) *cirothecarum primis digitorum portionibus amputatis, thecam* (37) *habeat corrigielem: aëris obviantem insidiis quæ vulgariter pollicium appellatur.*

Forficem (38) *habeat et filarium*, (39) *non dico filaterium*, (40) *quod ad ecclesiam pertinet*, *glornus fili extricet. Acus habeat varias et parvas et subtiles ad opusanaglifarium, munus* (*l. minus*) *subtiles ad opus plumala, quod est a pluma dictum parum subtiles ad opus vulgare consuendum, grassas ad bai* (41) *tritas* (*l. tricas polliendas, grossiores ad laqueos inducendos grossissimas cum amoris indulgeat illecebris. Nunc peplo* (42) *intemperiem acris excipiat, nunc corolla* (43), *nunc caracollo*, (44) *vel crinali* (45) *vel reticula* (46) *libertatem comarum discurrentium refrænet monile* (47) *habeat et spinter* (48) *quo tunice vel subuncula vel camiciæ collaria conjungat habeat et torques*, (50) *in aures* (51).

NOTES.

(1) Arbre de coulumbe. — (2) Capitel de coulumbe. (3) Tapis. — (4) Basse de coulumbe. — (5) Escamiaus. — (6) Caisere. — (7) Keute. — (8) Orillier *vel* coussin. — (9) Keute. — (10) Poincté. — (11) Vesture de pourpre *vel* roie. — (12) Orillier. — (13) Linteul. — (14) Bongetant. — (15) Couvertoir. — (16) Soie. — (17) Courtine. — (18) Mousket. — (19) Esprivier. — (20) Faucons. — (21) Terceres. — (22) Gerfaus. — (23) Monteres *vel* hautains. — (24) Carduis *vel* laniers. — (25) Haironniers. — (26) Gruijers. — (27) Ostoir. — (28) Eldourcoel, kemises *vel* kainsse. — (29) Coeurekief. — (30) Cainsse. — (31) Surcot *vel* bouce. — (32) Camberière. — (33) Cereus. — (34) Orfrois. — (35) Treceures — (36) Sartisse. — (37) Deel. — (38) Force. — (39) Filiere. — (40) Ciboire. — (41) Grous. — (42) Guimple. — (43) Capel. (44) Capel. (45) Capel. — (46) Coiffe de soie. — (47). Affike. — (48) Affical. — (49) Fustane. — (50) Fremail. — (51) Aournemens d'orelle. Les notes et les commentaires de ce chapitre donnent encore les explications françaises qui suivent: *Camera*, *gallice chambre a vante. Cortina gall. courtine. Culcitra gall. coute. Stragulo, royer, stragula, gall. roie. sagium gall. soie tercollus gall. tercuel. falco peregrinus gall. grifans vel anglice per hoc. Perisoma, gall. cainsee, pallium gall. mantel, collobium gall. froc, forceps gall. tenail. Birritricare gall. ployer. Birrus gall. giron.*

II. DE LA CONSTRUCTION DES FORTIFICATIONS.

Si castrum debeat decenter construi, duplici fossa cingatur. Situm loci natura muniat, ut mota super rupem sedem debitam sortiatur, vel natura (l. naturæ) defectui artis succurrat beneficium, ut muralis moles ex cemento (1) *et lapidibus constructa in arduum opus excrescat, super hanc erigatur sepes horrida, palis* (2) *quadrangulis et vepribus* (3) *pungentibus bene sit armata. Post modum vallum* (5) *amplis gaudeat interstitiis,*(5) *et fundamentum muri venis terræ maritetur muri autem supereminentes columpnis exterius collocatis appodientur. Superficies autem trullæ* (6) *æquitantem et cementarii operam repræsentet. Cancelli* (7) *debitis distinguantur proportionibus, propugnacula* (8) *et primæ* (9) *turrim in eminenti loco sitam muniant, nec desint crates sustinentes molares ejiciendos, si forte castrum obsideatur, ne defensores oppidi ad deditionem cogantur, muniantur et farre, blado et mero arvis* (10) *et pernis* (11) *et baconibus et carne in succidio* (12) *posita. Hillis* (13) *et salcuciis* (14) *vel tucetes* (15) *et carne suilla et carne bovina et carne arietina et leguminibus diversis fonte jugiter scatiente,* (16) *posticis subtilibus et cataractis* (17) *subtenancis, quibus opem et succursum allaturi latenter indedant assint et lanceæ, catapulta* (18) *pelta* (19) *anchilia,* (20) *balisiæ,* (21) *fistibula,* (22) *funda,* (23) *boleares, sudes ferrei, elava nodosæ, fustes, torres* (24) *ignem sapientes quibus obsidentium assultus* (25) *elidantur et enerventur, ne propositum consequantur, arietes* (26) *vineæ vites* (27) *crates, balearia et ceteræ machinæ assint et manni* (28) *et gradarii* (29) *et*

dextrarii, (30) *et palefridi usibus militum apti, quibus exeuntibus ut melius animentur concinant tibæ*, (31) *et litui et buxus* (32) *et cornu* (33) *et acies et cunei et legiones, vel cohortes et exercitus a tribunis militiæ ordinabuntur, vel etiam cum prosiliant ad troiampium* (34) *vel ad troianum agmen vel ad tornamentum vel ad hastiledium* (35) *vel ad hastiludium. Assint et ronsini sive succussatorii vel succussorii, vernis* (36) *et vispilionibus* (37) *et coterellis* (38). *Apti sint etiam in castri viri prudentes tam clarigatores* (39) *quam caduciatores*, (40) *assint et carceres, mansionibus debitis distincti, in quorum fundum detrudantur compediti in manicis ferreis positi, et cippi* (41) *et columbaria.* (42) *Assint et excubiæ* (43) *vigiles.*

NOTES.

(1) Ciment *vel* mortier. — (2) peus. — (3) Rousses. — (4) Castel *vel* baile. — (5) épasses, — (6) troucle. — (7) Crestel. — (8) Bretesques. — (9) Pignon *vel* tourcles. — (10) Bacons. (11) Flikes. — (12) Souchies. — (13) andoulles. — (14) Saucisses. — (15) Boudin. — (16) Souriant. — (17) Boues. — (18) Saiete barbée. — (19) Targes. — (20) Escus reons. — (21) Arbalestes. — (22) Mangondel. — (23) Fundes. — (24) Brandon. — (25) Assaus. — (26) Engien de guerre. — (27) Garite. — (28) Palefroi. — (29) Cachcour. — (30) Detrier. (31) Buisenes. — (32) Frestel. (33) Cornet. — (34) Tournoi. — (35) bouhourdich. — (36) Sergant. — (37) Bedel. — (38) picton. — (39) desfieur. — (40) Apaiseur. — (41) cep. — (42) Pellor. — (43) gaites. Les commentaires remarquent encore les termes de l'art en français: *Cuncelli gallice creniaus far gall. fomment. perna gall. flica tucetum gall. tronchon et fit de epate porci et pinguedine et pipere vel aliis speciebus aromaticis in bodello porci. Aries instrumentum bellicum sive berfrois. Catapulta seu sagitta barbara. Ancile, rotundus clipeus. fustibulum gall. mangonnel, quia totum fit ex magnis fustibus. Trojampium tornoiement à Troja quia ibi inventum erat hastilodiam de hasta et lædo hastiludium gall. behourdis. Coterelli sunt pauperes pedites viles currentes in bellum et est nomen fictum ac placitum. Clarigator gall. duffieres et dicitur a clango, quod est faire noise.*

III. LE JARDIN ET LA MAISON.

Corpus aulæ vestibula (1) *muniatur juxta quod porticus honeste disposita sit atrium* (2) *habeat, quod ab atro dicitur, est quod coquinæ juxta plateias fieri solebant, ut pertranseuntes nidorem* (3) *coquinæ sentirent, in aula sint postes, debitis interstitiis distincti asseribus* (4), *scindulis,* (5) *latis, opusque trabibus* (6) *et tingis* (7) *parietis e diversa regione siti quanto remotius a fundamento surgunt, tanto magis distent, alioquin ruinas minabitur tota machina. Crates tecto superponantur, quæ culmo superposito aut calamo palustri aut arundina cooperiuntur, aut scindulis superpositis. Lateres sive tegula superponantur. Laquearia autem insidias aeris expellant pes parietis stipitibus miniatur. Ostium autem seram* (8) *habeat et pessulos* (9) *vectes* (10) *gunsos* (11) *repagula* (12) *valvæ* (13) *bifores* (14) *juxta porticum collocentur et cardinibus debito more muniantur.*

NOTES.

(1) Porce — (2) Court — (3) Odeur de cuisine — (4) aissellos — (5) lates — (6) bans — (7) kieurons — (8) sereure — (9) pelles — (10) vereil — (11) guns — (12) poetisch — (13) guiches — (14) porte à — (15) hius. —

INVENTAIRE DES JOYAUX D'UNE COMTESSE DE FLANDRE.

Yventoire des choses que madame a par devers li d'or et d'argent.

Premièrement une grande couronne à rubis et à esmeiraudes, la quele monseigneur achata à madame la duchesse.

Item une couronne à grant saffirs et à besant de perles, que madame de Coucy donna.

Item une couronne que monseigneur achata à Paris sur IIII verges à saffirs et à petits rubis.

Item I chapsel (1) esmaillée à grant besant de perles et a saffirs et à bales, que mons. achata à madame la duchesse.

Item I chapel à besans et à III pierres l'un d'en costé l'autre, II rubis et une ameraude (2).

Item I chapel à III perles et I ruby et une ameraude.

Item I chapel à I besant persiet et une ameraude et I ruby.

Item une coupe d'or gernotée, que madame de Coucy donna.

Item II paires de trésors, dont il y en a I et III perles et à une rosette; et l'autre à une perle et a I esse sur soie.

Item une nef d'argent doré que segneur Jehan de le Pierre donna.

Item II boutailles d'argent, que Nicolai Gidouche donna.

Item une coupe que la dame de Boulers donna.

Item une coupe que l'abbesse de Bourbourch donna.

Item une coupe que l'abbé des Dunes donna.

---

(1) Ornement de tête.

(2) Eméraude.

Item une coupe que l'abbé de St-Nicholay de Furnes donna (1).

Item une coupe que mons. Guil. de Stiellande donna.

Item un dragioir doré et esmaillié et II pos d'argent donné à Ypre.

Item une coupe que li prevos de S. Martin d'Ypre donna.

Item la ville de Cassel donna I dragioir blanc et esmaillié.

Item un hennap (2) que li comtes de Flandres donna à trepié et à couvercle et tout esmaillé et pot doré.

Item un hennap des armes de Cran à trépié et doré et sans couvercle.

Item une coupe dorée et à pierres que Gille d'Artrike donna.

Item un petit drageoir blanc et esmaillié et II cuillers.

Item II fyoles d'argent et I couvercle d'un hennap doré.

Item ruby, que l'evesque de Terewane donna à madame quant elle fu espousée.

Item le biau rubi, que mons. li donna et I petit.

Item I dyamant et II saffirs et une emmeraude, que monseigneur li donna.

Item une petite emmeraude, que madame la duchesse donna.

Item I fermail à VIII emmeraudes et I camailieu ou mylieu.

Item une boiste d'argent et esmaillié.

Item une ymage qui est d'ivoire et le tablel d'argent, où li image siet que monseigneur li donna.

Item II epingles d'or.

---

(1) Cet item est rayé.
(2) Coupe.



Item I petit tablel esmaillié, que la contesse de S. Pol donna.

En ce brief sont escript toutes les choses que madame a par devers li d'or et d'argent.

Ce sont les coupes et hennas, que madame a donné premiers une coupe à pierres, que Gille d'Artrike a esté donné à la nourrice, la fille du roy.

Idem une coupe, que la dame de la Berst donna à estre donné à la berseresse de la dicte fille, sans le couvercle.

Item II hennas d'argent blanc, que l'abbé de Berghes donna, de quoi on a fait I calisse.

Item II coupes, qui furent données à Ypre don l'une fu donné à Ysabel, quant elle s'en alla vers madame la duchesse et l'autre fu donnée à celui qui apporta les nouvelles de la nativité de la fille du roy.

Item une coupe, qui fut donné à Cassel, laquelle Gautier de Meetkerke eut pour la nativité de Jehan de Flandres.

Item III hennas dorrés, qui furent achatés à Paris. Mestre Jehan le Josne en eut I et I sourgien (1) qui fu avecque lui l'autre, et Jehane d'Anesy eut le tiers que mons. li donna as estrines (2).

Et Ysabel I hennap, que la damoisele de Cauny donna de la nativité Jehan de Flandres.

Item la coupe, que l'abbé de S. Nicholai donna, a esté donné à mestre Guillaume Morel.

Extrait d'un catalogue original du XIVe siècle, qui se trouve dans les archives à Lille. Comme Jean de Flandres y est cité, il parait que cet inventaire regarde la comtesse Marguerite, épouse du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, et qu'il appartient par conséquent à la dernière moitié du XIVe siècle. M.

---

(1) Chirurgien. — (2) Étrennes.

INVENTAIRE

DE

LA COMMISSION PROVINCIALE

CHARGÉE

DE RECHERCHER LES OBJETS D'ART.

Institution de la Commission.

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE,

Art. 1. Les tableaux, les statues et tous les autres objets d'art existant dans les églises, les maisons communales et les établissements publics et ceux appartenant aux communes, aux fabriques d'église ou à d'autres institutions publiques et déposés par elles dans les locaux privés, sont placés sous la surveillance de l'administration générale.

Art. 2. Il sera institué pour chaque ville et pour

chaque arrondissement administratif de la province, une commission chargée de rechercher les objets d'art, d'en former un inventaire et de proposer des mesures pour assurer leur bonne conservation.

Art. 3. Cette commission est nommée par la Députation permanente du conseil provincial, elle se compose de trois membres au moins et de sept membres au plus.

Art. 4. La commission choisit son président et son secrétaire, elle tient ses séances dans une des salles de la maison communale; elle est convoquée par le président et se réunit aussi souvent que le service l'exige.

Art. 5. La commission forme, dans les six mois de son installation, un inventaire, d'après le modèle ici annexé, de tous les objets d'art qui existent dans son ressort.

Un double de l'inventaire est transmis à la députation permanente. Les imprimés nécessaires seront fournis par la province.

Art. 6. Chaque fois que la commission juge utile de visiter les objets d'art, les colléges que la chose concerne, lui facilitent l'accès des monuments et des établissements publics, confiés à leurs soins: la commission rend annuellement, au mois de Septembre, compte à la Députation permanente du conseil provincial, du résultat de ses visites; elle propose, le cas échéant, les mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation de ces productions artistiques.

Art. 7. La commission correspond avec l'administration locale ou avec la Députation permanente, selon les circonstances.

Art. 8. La Députation permanente, avant d'autoriser l'échange, l'aliénation ou la vente d'un objet d'art, con-

sulte au préalable la commission sur l'opportunité de cette mesure.

Aucune restauration ne sera faite à un objet d'art qu'après que la commission aura été entendue sur la nécessité de la réparation et sur le choix de l'artiste.

Art. 9. L'administration provinciale pourra invoquer le concours des lumières et l'appui de l'expérience des membres de la commission, alors qu'il s'agira de construire ou de réparer un monument public.

Art. 10. La députation permanente surveille l'exécution du présent règlement et communique au conseil provincial, lors de sa session ordinaire, un résumé sur les travaux des différentes commissions.

Fait en séance du Conseil provincial du 9 Juillet 1845.

Le Président,
Signé: B[on] Ch. PECSTEEN.
Le Greffier,
Signé: Ch. DEVAUX.
Pour copie conforme,
Le Greffier de la Province.
Signé: Ch. DEVAUX.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir SALUT :

Vu le règlement adopté par le Conseil provincial de la Flandre-Occidentale, dans sa séance du 9 juillet 1845, pour la conservation des objets d'art appartenant aux communes, aux fabriques d'églises ou à d'autres institutions publiques de la dite province;

Vu le mode d'état annexé à ce règlement;

Vu l'article 86 de la loi du 30 avril 1836;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1. Le règlement et le mode d'état susdits, sont approuvés tels qu'ils se trouvent ci-annexés.

ART. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 30 juillet 1845.

Signé : LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice, chargé par intérim, *du Département de l'Intérieur,*

Signé : D'ANETHAN.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur,

CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

FLANDRE-OCCIDENTALE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le règlement adopté par le Conseil provincial dans sa séance du 9 juillet 1845, pour la conservation des objets d'art appartenant aux communes, aux fabriques d'églises et à d'autres institutions publiques dans la Flandre Occidentale.

Vu l'arrêté royal du 30 du même mois, portant approbation du dit règlement.

ARRÊTE :

Art. 1. Les commissions dont l'institution est prescrite par le règlement susmentionné, sont composées comme suit:

Pour la ville de Bruges.

MM. Van Caloen, président de l'académie royale de peinture, sculpture et architecture à Bruges.
Dujardin, échevin de la ville de Bruges.
L'abbé Carton, à Bruges.
Le chanoine Andries, à Bruges.
Steinmetz, Jean, propriétaire, à Bruges.
De Mersseman, Jacques, médecin, à Bruges.
Steyaert-Vanden Bussche, négociant, à Bruges.
P. Buyck, architecte de la province, membre adjoint.

Pour la ville etc.

Art. 2. Mr le Bourgmestre de la ville procédera le plus tôt possible à l'installation de la commission; à cet effet il convoquera les membres. Dans cette première

réunion la commission choisira son président et son secré taire. Mr le Bourgmestre enverra le procès-verbal de ces opérations à Mr le gouverneur.

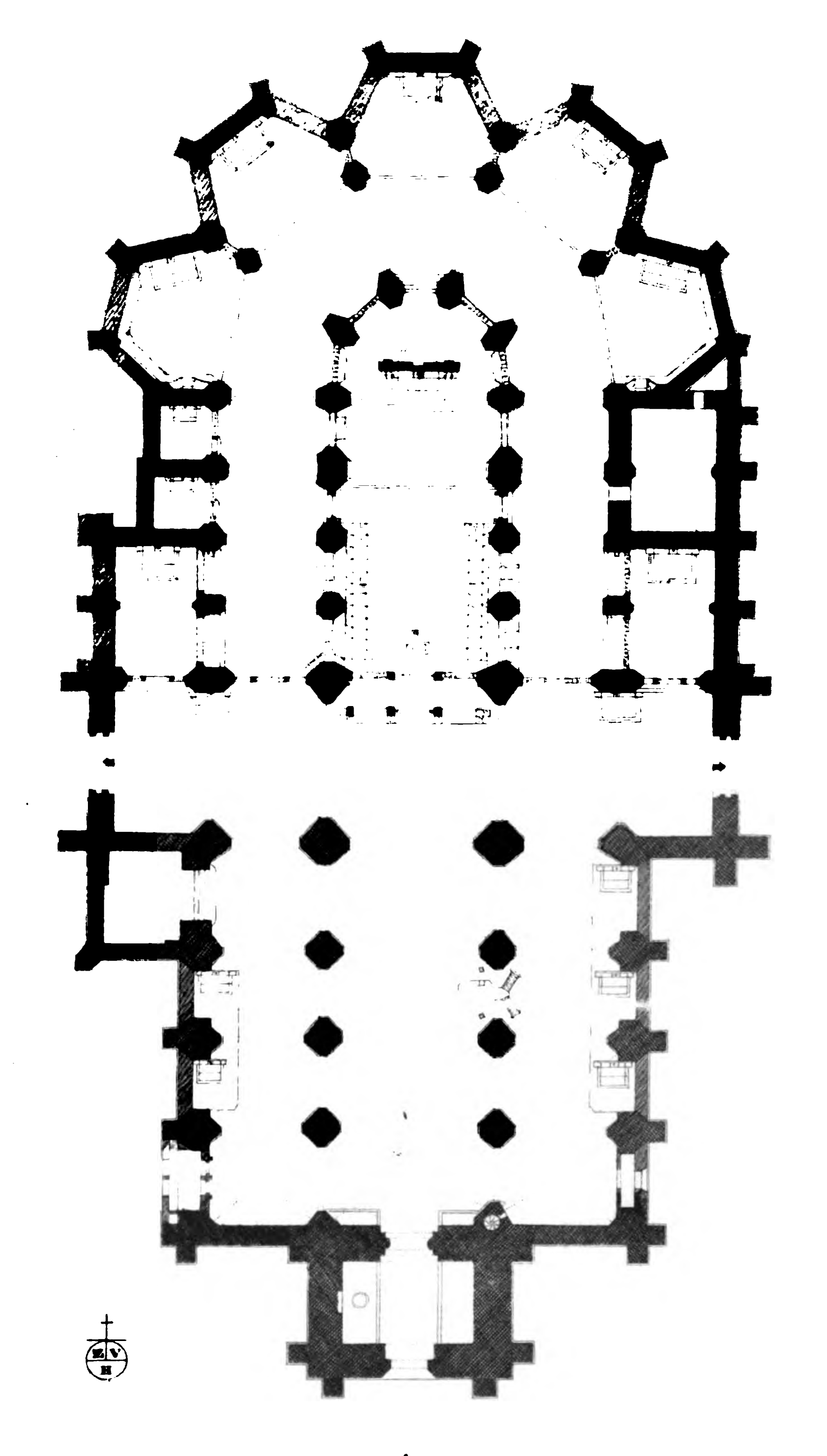
Art. 3. Extraits du présent arrêté seront adressés aux administrations communales de Bruges, Courtrai, Ypres et à tous les membres des commissions respec-tivement, pour exécution et information.

Bruges le 12 septembre 1845.

Le Président,
(*Signé*) Cte DE MUELENAERE.

Par ordonnance,
Le Greffier,
(*Signé*) Ch. DEVAUX.

Pour extrait conforme,
Le Greffier de la Province.
Ch. DEVAUX.



PLAN DE L'EGLISE CATHÉDRALE DE S.T SAUVEUR

À BRUGES.

CATHÉDRALE DE SAINT-SAUVEUR.

CHAPITRE I.

TABLEAUX.

N° 1.

Hauteur.	0-70.	Chambre des marguillers.
Largeur.	1-40.	

Panneau. — En trois compartiments: au milieu le Christ en croix, sur un des côtés, Ste-Cathérine, sur l'autre Ste-Barbe. Ce tableau paraît extrêmement ancien et il faut qu'il ait été considéré comme important, puisque la riche corporation des tanneurs de laquelle il provient, le conservait avec beaucoup de soin. L'auteur en est inconnu. Vers 1400.

N° 2.

Hauteur.	0-82.	Chapelle de Notre Dame des sept douleurs.
Largeur.	0-57.	

Panneau cintré. — *Mater dolorosa*, venant de l'église des Augustins où elle était tenue en grande valeur et où la tradition de son origine était conservée. Ce tableau est attribué à Jean Van Eyck et peint vers 1420.

N° 3.

Hauteur.	0-92.	Dans la nef latérale sud.
Largeur.	0-92.	

Panneau — Martyre de St-Hypolite, (tryptique), tableau précieux et qui mériterait une place plus convenable que celle qu'il occupe; il appartenait à la corporation des porteurs de chaux. Peint par Jean Memling. Vers 1450.

N° 4.

Hauteur.	0-78.	Chambre des marguillers.
Largeur.	0-66.	

Panneaux. — Dyptique. — Ce sont deux pièces fort anciennes, l'une représente la sainte Vierge au pied de la croix, l'autre quelques personnages qui paraissent être des juifs assistant à la mort du Christ. Maître inconnu. Tout à la fin du xve siècle.

N° 5.

Hauteur.	0-68.	Chapelle de sainte Barbe.
Largeur.	0-68.	

Panneau. — Le Christ sur la croix, à droite la Ste-Vierge et à gauche le donateur. Pièce ancienne et jolie. L'auteur en est inconnu. Peint vers 1490. Ce tableau est un don de M. Vermeire.

N° 6.

Hauteur.	1-22.	Chambre des Marguillers.
Largeur.	1-20.	

Panneau. — Ce tableau très-ancien, et assez important à cause de cela, représente des sujets profanes plutôt que religieux, c'est-à-dire, un mariage, une naissance, un baptême. Maître inconnu. Vers 1480.

N° 7.

Hauteur.	0-60.	Chapelle de sainte Barbe.
Largeur.	0-46.	

Panneau. — Le Christ sur les genoux de sa Mère. Attribué à Hugues Vander Goes. Vers 1480.

N° 8.

Hauteur.	0-41.	Chapelle de Notre Dame des sept douleurs.
Largeur.	0-30.	

Panneau. — Portrait de Philippe-le-Beau, fondateur

de la confrérie et de la chapelle de Notre-Dame des sept douleurs. Le cadre sculpté représente les emblêmes de la force militaire et civile. Par Hugues Vander Goes, peintre de Philippe-le-Beau. Vers 1480.

N° 9.

Hauteur.	0-50.	Chapelle du saint Sacrement.
Largeur.	0-65.	

Panneaux. — Quatre tableaux anciens: 1° la manne céleste. 2° Les disciples d'Emaüs. 3° David dansant devant l'arche. 4° L'agneau pascal. Ces tableaux proviennent de l'abbaye d'Audeghem, où ils étaient incrustés dans la table de communion. Maître inconnu. Vers 1490. Don de M. Van Huerne.

N° 10.

Hauteur.	0-61.	Chapelle de saint Barbe.
Largeur.	0-44.	

Panneau. — Tryptique. La circoncision avec les portraits des donateurs. Charmant tableau du temps de l'école de Memling. Maître inconnu. Vers 1490. Ce tableau a été donné par M. Van Huerne.

N° 11.

Hauteur.	1-42.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-25.	

Panneau. — Tableau à trois compartiments représen-

tant le portement de la croix; le Christ en croix; le Sauveur déposé dans le giron de sa sainte Mère. — Cette production est remarquable par son ancienneté, mais très détériorée et digne d'être soigneusement restaurée. On l'attribue à Van Der Meeren. 1500.

N° 12.

Hauteur.	1-55.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-25.	

Panneau. — La mort de la sainte Vierge, beau tableau peint par Jean Schoreel et remarquable parmi les productions de ce maître distingué. Vers 1529.

N° 13.

Hauteur.	1-40.	Chapelle de sainte Barbe.
Largeur.	1-00.	

Panneau. — La Ste-Vierge et le Sauveur sur un trône et d'un côté St-Luc et St-Eloi. Peint par Lancelot Blondeel. C'est un des beaux tableaux de ce maître dont les productions sont très rares. Il appartenait anciennement à la corporation des peintres. Vers 1529.

N° 14.

Hanteur.	1-90.	Chapelle du saint Sacrement.
Largeur.	1-90.	

Panneau. — La Cène, belle composition. Par Pierre Pourbus. Vers 1560.

N° 15.

Hauteur.	1-45.	Chapelle du saint Sacrement.
Largeur.	0-64.	

Panneau. — Le prophète Élie sous le genévrier et l'ange. Par Pierre Pourbus. Vers 1560.

N° 16.

Hauteur.	1-45.	Chapelle du saint Sacrement.
Largeur.	0-75.	

Panneau. — Abraham et Melchisedech. Ces trois tableaux ornent l'autel du St-Sacrement, ils forment une espèce de tryptique; d'après ce que l'on assure, le revers des volets est également couvert de peintures (1). Peint par Pierre Pourbus. Vers 1560.

N° 17.

Hauteur.	1-60.	Chapelle des cordonniers dite *de Nood God's.*
Largeur.	0-60.	

Panneaux. — Deux volets représentant d'un côté St-Crépin et St-Crépinien et de l'autre les doyens de la corporation des cordonniers à laquelle ces tableaux appartenaient. Peint par Pierre Pourbus. 1608.

(1) Il serait à désirer que l'administration de la fabrique avisât au moyen de savoir s'il serait possible de scier ces panneaux, afin de ne pas perdre la vue de la partie cachée.

N° 18

Hauteur.	3-70.	Grande nef.
Largeur.	2-72.	

Toile. — St-Charles Borromée apportant le viatique aux pestiférés de Milan. Magnifique production, peinte par Egide Bakereel vers 1570 et considérée comme chef-d'œuvre du maître; ce tableau vient de l'église des Grands-Carmes.

N° 19.

Hauteur.	1-0.	A côté de la sacristie.
Largeur.	1-90.	

Panneau. — Tryptique. Naissance, présentation au temple et mariage de la Ste-Vierge. Avec grisaille sur le revers des volets. Très remarquable production attribuée à Stradanus; il y a un monogramme. (1). Vers 1570.

N 20.

Hauteur.	3-05.	Autel de saint Éloi.
Largeur.	2-45.	

Toile. — Le sacre de St-Eloi. Peint par Martin De Vos, vers 1580. Remarquable tableau de ce maître.

(1). Gravé sur un coin du dessin qui représente le plan de l'église.

N° 21.

Hauteur.	2-70.	Autel de Notre Dame de Lorette.
Largeur.	1-95.	

Toile. — L'annonciation peinte par Abraham Janssens, vers 1590.

N° 22.

Hauteur.	1-95.	Nef latérale nord près du chœur.
Largeur.	1-85.	

Toile. — L'Adoration des bergers peinte par Abraham Janssens vers 1590. Ce tableau provient de la corporation des bouchers, dont il ornait la chapelle.

N° 23.

Hauteur.	3-84.	Maître autel.
Largeur.	2-65.	

Toile. — La résurrection peinte par Abraham Janssens Vers 1590.

N° 24.

Hauteur.	2-60.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-38.	

Panneau. — La résurrection, par Pierre Claeyssens. Ce tableau peut être considéré comme une des principales et des meilleures productions du maître; il a souffert de l'humidité. (Signé.) 1585.

N° 25.

Hauteur.	2-84.	Chapelle de Monsieur le chanoine Andries.
Largeur.	2-65.	

Panneau. — Légendes de la vie de St-Bernard. Le tableau est signé A. C. Antoine Claeyssens et est peint vers 1590.

N° 26.

Hauteur.	1-40.	Chapelle dite *de Nood Gods*
Largeur. . . . : .	1-16.	

Panneau. — Tryptique, la pièce principale représente l'Adoration des bergers, l'un des volets une vision de l'Apocalypse, l'autre la prédication de St-Jean. Attribué à Pierre Claeyssens. 1590.

N° 27.

Hauteur.	1-05.	Salle du chapitre.
Largeur.	1-21.	

Panneaux. — Une descente de croix peinte par Antoine Claeyssens. 1590. Cette pièce était la principale d'un tryptique dont les volets ont été adaptés à un autre objet d'art, à savoir au haut-relief qui se trouve au-dessus de la porte latérale du côté nord. On a conseillé aux personnes qui ont la direction et la surveillance du mobilier artistique de la cathédrale, de remettre le tryptique dans son état primitif.

N° 28.

Hauteur.	0-70.	Chapelle de la Sainte-Croix.
Largeur.	0-55.	

Panneaux. — Le Sauveur et sa mère. (Pendants). Copie d'après An. Claeyssens. Vers 1590.

N° 29.

Hauteur.	0-95.	Nef latérale nord.
Largeur.	0-74.	

Panneaux. — Tryptique. La pièce principale représente l'Ecce Homo; sur l'un des volets se trouve St-Jean, sur l'autre Montanus, abbé de l'abbaye de l'Eeckhoutte, d'où ce tableau provient. Pierre Claeyssens. 1609.

N° 30.

Hauteur.	1-81.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-34.	

Toile. — L'adoration des mages, par Gérard Zeghers, vers 1620. C'est une réduction du tableau qui se trouve à l'église de Notre-Dame; il est à remarquer que ce tableau est incontestablement de ce maître et qu'il a été peint pour Denis Cristophori, avant qu'il ne fût évêque de Bruges.

N° 31.

Les ovales, hauteur. .	0-54.	Chapelle de Notre-Dame des sept douleurs.
Largeur.	0-40.	
Le ceintré, hauteur. .	1-0.	
Largeur.	0-90.	

Panneaux. — Les sept douleurs. Six tableaux ovales et un, le crucifiement, ceintré ils sont peints par François Franck, dit le jeune, vers 1620. Charmantes productions du maître. Il est à regretter que ces tableaux soient placés trop haut pour être vus; il serait à désirer qu'on les mît à la portée de la vue sur les côtés de la chapelle de Notre-Dame des sept douleurs et qu'on en fît faire des copies pour les placer sur les piliers de l'autel, où sont maintenant les originaux.

N° 32.

Hauteur.	2-95.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-30.	

Toile. — Institution du rosaire, peinte par Nicolas De Liemaeker, surnommé Roose, vers 1628. Ce tableau ornait l'autel de l'église des Frères prêcheurs.

N° 33.

Hauteur.	0-88.	Chapelle de la Sainte-Croix.
Largeur.	0-82.	

Toile. — Le Sauveur bénissant le monde. D'après Sasso Ferrato. Vers 1630.

N° 34.

Hauteur.	0-88.	Chapelle de la Sainte-Croix.
Largeur.	0-82.	

Toile. — La sainte Vierge d'après Sasso Ferrato. Il paraît que ces beaux tableaux ne sont que d'admirables copies d'après Sasso Ferrato et que les originaux se trouvent à Florence. Vers 1630.

N° 35.

Hauteur.	0-92.	Chapelle de Sainte-Barbe.
Largeur.	0-26.	

Panneau. — Deux volets d'un ancien tryptique. L'un porte l'effigie de Martin Van Hulendonck, avec St-Nicolas et l'autre celle de Barbe Van Beerenblock avec Ste-Marie-Madeleine. Auteur inconnu, il y a le monogramme suivant: G.J.R. 1636.

N° 36.

Hauteur.	3-09.	Nef principale.
Largeur.	2-54.	

Toile. — Le Christ en croix, la Ste-Vierge, St-Jean et un moine recollet. Peint par Jean Van Hoeck, ce beau tableau provient de l'église des recollets, dont il ornait le maître-autel. Vers 1635.

N° 37.

Hauteur.	**1-22.**	**Chambre des Marguillers.**
Largeur.	**1-05.**	

Toile. — Tableau ayant servi d'étendard aux francs monnayeurs et peint par Jacques Van Oost. Il réprésente d'un côté St-Eloi, de l'autre, le doyen et les membres de la dite corporation. Vers 1636 (1).

N° 38.

Hauteur.	**2-55.**	**Nef latérale nord.**
Largeur.	**1-81.**	

Toile. — La Ste-Vierge dans un nuage et quatre personnages en adoration devant elle, peinte par Jacques Van Oost. Ce tableau provient de la chapelle des ménétriers. Vers 1636.

N° 39.

Hauteur.	**2-30.**	**Nef latérale gauche.**
Largeur.	**1-36.**	

Toile. — Jésus *Salvator mundi*, par Jacques Van Oost. Vers 1636.

N° 40.

Hauteur.	**2-22.**	**Nef latérale nord.**
Largeur.	**4-36.**	

Toile. — Martyre de Ste-Godelieve, par Jacques Van Oost. Vers 1636.

---

(1) Voir la note *a* à la suite de cet inventaire.

N° 41.

Hauteur.	4-00.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-77.	

Toile. — Le triomphe du Christ sur la mort et l'enfer, peint par Jacques Van Oost, vers 1636. Ce tableau vient de l'ancienne cathédrale de St-Donat. Trois différents tableaux en ornaient alternativement le maître-autel à diverses époques de l'année, à savoir: celui-ci; celui de Gerard Zeghers, indiqué sous le N° de l'inventaire de N. D. enfin un troisième dû au pinceau de Philippe de Champagne et qui se trouve aujourd'hui à l'église paroissiale d'Ostende.

N° 42.

Hauteur.	2-86.	Encore en dépôt à l'évêché.
Largeur.	1-72.	

Toile. — St-Pierre et St-Paul par Jacques Van Oost. Vers 1636 (1). C'est une copie d'après Rubens.

N° 43.

Hauteur.	2-82.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-65.	

Toile. — Scène mystique de la vie de St-François d'Assise, qui reçoit de la sainte Vierge l'indulgence dite de Portiuncula, peinte par Jacques Van Oost, vers 1636.

(1) Les tableaux désignés sous les N°s 42, 54, 74, 76 et 83 ont été accueillis à l'évêché lors de l'incendie de la cathédrale et y sont encore en dépôt; aucun d'eux n'est indigne d'être restauré, et la commission a insisté pour qu'on les replaçât dans le lieu de leur ancienne destination.

N° 44.

Hauteur.	0-77.	Chapelle de sainte Barbe.
Largeur.	0-63.	

Toiles. — Les sept œuvres de miséricorde. Sept tableaux dont chacun a la dimention ci-indiquée; les auteurs qui en parlent s'accordent tous à faire de grands éloges des trois premiers peints par J. Van Oost; les quatre autres ont été peints par Van den Kerkhove. 1643.

N° 45.

Hauteur	2-25.	Chapelle de Notre-Dame des sept douleurs.
Largeur	2-75.	

Toile. — Adieux du Sauveur à sa mère avant sa passion. Jacques Van Oost. Vers 1636.

N° 46.

Hauteur	2-25.	Chapelle de Notre-Dame des sept douleurs.
Largeur	2-75.	

Toile. — Le Christ montre à sa mère les instruments de sa passion. Ces deux tableaux furent peints pour la confrérie de Notre-Dame des sept douleurs, par Jacques Van Oost. Vers 1636.

N° 47.

Hauteur	2-25.	Nef latérale nord, au fond.
Largeur	2-75.	

Toile. — Un ange avec un lis. Jacques Van Oost. 1658.

N° 48.

Hauteur	2-11.	Nef latérale nord, au fond.
Largeur	1-15.	

Toile. — La Ste-Vierge. Ces deux tableaux font pendants, les figures se trouvent peintes dans des niches; l'ensemble représente l'Annonciation. Ils proviennent de l'abbaye de St-Trond en cette ville, dont ils ornaient le chœur. Jacques Van Oost. 1658.

N° 49.

Hauteur	2-11.	Nef latérale nord, au fond.
Largeur	1-15.	

Toile. — Descente du St-Esprit sur les apôtres. Ce tableau capital vient de l'abbaye de St-Trond; il est, entre autres choses, remarquable parce qu'il porte le portrait du peintre et de son fils. Jacques Van Oost. 1658.

N° 50.

Hauteur	4-60.	Maître-autel.
Largeur	1-84.	

Panneau. — St-Jean. Jacques Van Oost. Vers 1636.

N° 51.

Hauteur	0-90.	Maître-autel.
Largeur	0-12.	

Panneau. — St-Pierre. Ces deux tableaux font pen-

dants et se trouvent sous les colonnes de l'autel du chœur. Ce sont de belles productions de Jacques Van Oost. Vers 1636.

N° 52.

Hauteur.	3-10.	Chapelle de St-Joseph.
Largeur.	2-25.	

Toile. — St-Joseph avec l'enfant Jésus. Belle et large composition de Jacques Van Oost. Vers 1636.

N° 53.

Hauteur.	1-94.	Chapelle de la Ste-Croix.
Largeur.	2-90.	

Toile. — La fuite en Egypte. Ce magnifique tableau peut passer pour un des chefs-d'œuvre de Jacques Van Oost. Il est peint vers 1636 et a été donné à l'église de St-Sauveur par le sieur Van Hoppe, sous la condition de dire un nombre déterminé de messes.

N° 54.

Hauteur	1-72.	Encore en dépôt à l'évêché.
Largeur	2-55.	

Toile. — Le Samaritain. Attribué à Théodore Van Tulden. Vers 1638.

N° 55.

Hauteur.	0-90.	Maître-autel.
Largeur.	0-82.	

Panneau. — La Ste-Vierge. Théodore Van Tulden. Vers 1638.

N° 56.

Hauteur.	0-90.	Maître-autel.
Largeur.	0-82.	

Panneau. — Le Sauveur. Ces deux tableaux pendants ornent l'autel du chœur. Théodore Van Tulden. Vers 1638.

N° 57.

Hauteur.	1-87.	A l'entrée de la chapelle dite *de Nood God's.*
Largeur.	1-26.	

Panneau. — Martyre de St. Liévin. Beau et remarquable tableau attribué à Théodore Van Tulden. Vers 1638.

N° 58.

Hauteur.	2-00.	Nef latérale sud près du chœur:
Largeur.	3-00.	

Toile. — Scène mystique de la vie de St. Augustin. Il lave les pieds du Sauveur. Erasme Quellin. Vers 1640.

N° 59.

Hauteur.	2-00.	Nef latérale sud près du chœur.
Largeur.	3-00.	

Toile. — Scène mystique de la vie de St. Augustin. Il médite sur le mystère de la Trinité. Par Erasme Quellin. Ces deux tableaux viennent de l'ancien cloître des Augustins; ce sont de belles productions du pinceau de ce maître remarquable. Vers 1640.

N° 60.

Hauteur.	3-02.	Nef principale, au fond.
Largeur.	2-98.	

Toile. — Un miracle de St. Antoine de Padoue. L'âne à génoux devant le saint Sacrement. Attribué à Erasme Quellin. Vers 1640.

N° 61.

Hauteur.	1-57.	Chambre des marguillers.
Largeur.	1-20.	

Toile. — Guirlandes de fleurs avec médaillon représentant la Ste-Vierge, l'enfant Jésus et St-Jean. Dans le genre de Daniel Seghers et de Van Baelen. Vers 1640.

N° 62.

Hauteur.	1-57.	Chambre des marguillers.
Largeur.	1-20.	

Toile. — Guirlandes de fleurs avec médaillon repré-

sentant l'Annonciation. Dans le genre de Daniel Seghers et de Van Baelen. Vers 1640.

N° 63.

Hauteur.	4-15.	Au-dessus de la porte de la sacristie.
Largeur.	3-15.	

Toile. — L'assomption de la Ste-Vierge. Ce tableau vient du cloître des Augustins. Il est attribué à Van Baelen. Vers 1640.

N° 64.

Hauteur.	1-75.	Chapelle de Ste-Barbe.
Largeur.	1-30.	

Panneau. — St. Jérôme dans la solitude. Par Pierre Ryckx. (Signé.) 1644. Ce tableau provient des frères Alexiens.

N° 65.

Hauteur.	0-66.	Chapelle de Ste-Barbe.
Largeur.	0-51.	

Panneau. — Tryptique. Au centre la Vierge. Tableau d'assez peu d'importance. Maître inconnu. 1644.

N° 66.

Hauteur.	0-88.	Chambre des marguillers.
Largeur.	1-08.	

Toile. — L'intérieur de l'église de St. Sauveur vers la fin du XVIIe siècle. Maître inconnu. Vers 1664.

N° 67.

Hauteur. . . . . . 1-57.	Chambre des marguillers.
Largeur. . . . . . 0-95.	

Toile. — St. Jacques allant prêcher l'évangile. Ce tableau provient de la corporation des drapiers. Maître inconnu. Vers 1650.

N° 68.

Hauteur. . . . . . 0-96.	Chambre des marguillers.
Largeur. . . . . . 0-76.	

Toile. — L'Eucharistie au milieu d'une guirlande d'épis de blé et de raisins, par Georges Van Son. Vers 1650. Belle composition d'un maître fort estimé.

N° 69.

Hauteur. . . . . . 1-15.	Chapelle de Notre-Dame de Lorette.
Largeur. . . . . . 3-45.	

Toile. — Translation de la Santa Casa. Maître inconnu. Vers 1650.

N° 70.

Hauteur. . . . . . 1-05.	Chapelle de Notre-Dame de Lorette.
Largeur. . . . . . 3-40.	

Toile. — Paysage. On y voit un pape porté en litière. Maître inconnu. Vers 1650.

N° 71.

Hauteur.	0-70.	Chapelle de Notre-Dame de Lorette.
Largeur.	1-40.	

Toile. — Paysage avec figures représentant un sultan environné de grands de sa cour. Ces trois tableaux paraissent offrir des sujets qui ont tous rapport à la légende de la *Canta Sasa*. Maître inconnu. Vers 1650.

N° 72.

Hauteur.	0-88.	Nef latérale sud.
Largeur.	0-82.	

Toile. — St. Sylvestre donnant le baptême à l'empereur Constantin. Jean Maes. Vers 1660.

N° 73.

Hauteur.	0-82.	Nef latérale sud.
Largeur.	0-57.	

Toile. — Ste-Agathe et Ste-Dorothée, par Jean Maes. Vers 1660. Ce tableau a appartenu à la corporation des jardiniers-fleuristes.

N° 74.

Hauteur.	0-92.	Encore en dépôt à l'évêché.
Largeur.	0-92.	

Toile. — Ste-Héléne découvrant la véritable croix du Sauveur. Large et belle composition peinte par Jean Maes,

vers 1660, et sans doute le plus remarquable tableau de ce maître que possède la cathédrale; il a considérablement souffert lors de l'incendie, il est déchiré dans plusieurs endroits; mais toutes les parties essentielles sont intactes, ou pourraient facilement être restaurées.

N° 75.

Hauteur.	**3-15.**	**Autel de saint Hubert.**
Largeur.	**1-97.**	

Toile. — St-Hubert recevant de la Vierge l'étole, peint par Jacques Van Oost (le fils.) 1668. Descamps attribue ce tableau à Van Oost le père, mais l'inscription *Jacobus Van Oost de Jonghe,* doit le faire attribuer au fils.

N° 76.

Hauteur.	**4-05.**	**Encore en dépôt à l'évêché.**
Largeur.	**2-33.**	

Toile. — Martyre des saints Crépin et Crépinien; ce tableau appartenait à la corporation des cordonniers, il est largement peint et d'une composition remarquable. Maître inconnu. Vers 1670.

N° 77.

Hauteur.	**0-58.**	**Chambre des marguillers.**
Largeur.	**0-46.**	

Panneau. — Portrait de Pierre Lotyns, par François Pourbus. Vers 1670.

N° 78.

Hauteur. . . . . . 0-57.	Chambre des marguillers.
Largeur. . . . . . 0-46.	

Panneau. — Portrait de Léonard Neyts, par François Pourbus. Vers 1670.

N° 79.

Hauteur. . . . . . 0-92.	Chapelle de M. le chanoine Andries.
Largeur. . . . . . 1-25.	

Toile. — Le Christ mort étendu sur les génoux de sa mère. Copie d'après Annibal Carrache. Vers 1670.

N° 80.

Hauteur. . . . . . 1-92.	Chapelle dite *de Nood God's*.
Largeur. . . . . . 1-22.	

Toile. — La Vierge et l'enfant Jésus environnés de plusieurs saints. Copie d'après le Titien. Vers 1706.

N° 81.

Hauteur. . . . . . 1-05.	Chapelle de Notre-Dame de Lorette.
Largeur. . . . . . 3-45.	

Toile. — Bataille de Lepante. Minderhout. Vers 1672.

N° 82.

Hauteur.	1-85.	Chapelle de la Ste-Croix.
Largeur.	1-45.	

Toile. — Trois scènes de la passion. Louis De Deyster. Vers 1680.

N° 83.

Hauteur.	2-28.	Encore en dépôt à l'évêché.
Largeur.	1-45.	

Toile. — Le prophète Elie sous le génévrier et l'ange. Louis De Deyster. Vers 1680.

N° 84.

Hauteur.	4-40.	A côté de la sacristie.
Largeur.	3-30.	

Toile. — L'institution du scapulaire. Ce tableau provient du cloître des Carmes chaussés, il porte, avec le nom de l'auteur, l'inscription suivante: *Pictor Cœsareœ majestatis fecit Antw.* 1686. Erasme Quellin, le fils.

N° 85.

Hauteur.	1-95.	Chapelle de Notre-Dame de Lorette.
Largeur.	1-30.	

Toile. — La représentation de Notre-Dame de Halle. Inconnu. 1690.

N° 86.

Hauteur.	2-20.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-72.	

Toile. — Job sur le fumier. Tableau qui appartenait à la confrérie de St. Job. F. Archoot. (Signé.) 1701.

N° 87.

Hauteur.	3-36.	Autour du transept nord.
Largeur.	6-65.	

Toile. — L'adoration des bergers. Jean Van Orley. Vers 1740.

N° 88.

Hauteur.	3-36.	Autour du transept sud.
Largeur.	6-36.	

Toile. — Le Christ au milieu des docteurs. Jean Van Orley. Vers 1740.

N° 89.

Hauteur.	3-36.	Chapelle du saint Sacrement.
Largeur.	3-33.	

Toile. — La Madeleine chez le Pharisien. Jean Van Orley. Vers 1740.

N° 90.

Hauteur.	3-36.	Autour du transept nord.
Largeur.	6-36.	

Toile. — Les nôces de Cana. Jean Van Orley. Vers 1740.

N° 91.

Hauteur.	3-36.	Chapelle du saint Sacrement.
Largeur.	3-33.	

Toile. — La pêche miraculeuse. Jean Van Orley. Vers 1740.

N° 92.

Hauteur.	3-36.	Autour du transept sud.
Largeur.	6-65.	

Toile. — L'entrée à Jérusalem. Jean Van Orley. Vers 1740.

N° 93.

Hauteur.	3-36.	Autour du transept sud.
Largeur.	6-65.	

Toile. — Le portement de la croix. Jean Van Orley. Vers 1740.

N° 94.

Hauteur.	3-36.	Autour du transept nord.
Largeur.	6-65.	

Toile. — La résurrection. Ces huit tableaux ornaient anciennement le chœur de la cathédrale de St-Donat.

Ils ont été peints pour servir de modèles aux belles tapisseries dont l'évêque Van Susteren fit don à sa cathédrale et qui ont été heureusement sauvées, pendant les troubles révolutionnaires. Il est à remarquer que, par une habitude singulière, les tapis étaient tendus devant les tableaux lors des grandes fêtes et notamment depuis Pâques jusqu'à la Toussaint.

N° 95.

Hauteur.	2-45.	Salle du chapître.
Largeur.	1-90.	

Toile. — St. Charles Boromée portant le viatique aux pestiférés de Milan. Pâle imitation du magnifique tableau de Bakereel. Jean Garemyn. Vers 1760.

N° 96.

Hauteur.	2-42.	Chapelle dite *de Nood God's.*
Largeur.	1-35.	

Toile. — Le Christ en croix, entouré de sa sainte Mère et de St-Jean. Jean Garemyn. Vers 1760.

N° 97.

Hauteur.	3-53.	Chapelle de St-Joseph.
Largeur.	2-36.	

Toile. — Le Christ en croix entouré de sa sainte Mère, de St-Jean et de la Madeleine. Frickx. Vers 1780.

N° 98.

Hauteur.	2-67.	Chapelle de sainte Barbe.
Largeur.	2-04.	

Toile. — Martyre de Ste-Barbe. C. Cels. (Signé.) 1809. Cels a reçu pour prix de ce tableau, un ancien tableau représentant le martyre d'un Carme et peint par un maître dont nous ignorons le nom.

N° 99.

Hauteur.	0-95.	Chambre des marguillers.
Largeur.	0-75.	

Toile. — Portrait de M[r] Van Coquelaere, ancien curé de St-Sauveur, par Joseph Odevaere. Vers 1825. C'est le plus beau portrait qu'ait produit ce maître.

CHAPITRE II.

SCULPTURES.

N° 1.

| Chapelle de St. Lievin. (Chapelle de Charles-le-Bon.)

Devant d'autel. Le devant de l'autel en granit présente dans des espèces de niches huit statuettes ayant à leurs pieds des écussons. Ce devant d'autel formait un des côtés d'un mausolé d'un membre de la famille de Ghistelles qui se trouvait dans la sacristie des Augustins. XIVe siècle.

N° 2.

Hauteur.	1-60.	Au-dessus de la porte d'entrée de la nef latérale nord.
Largeur.	2-65.	

Groupes en bois, peintes et dorées. Représentation de cinq scènes de la passion. XVe siècle.

N° 3.

Stalles du chœur. Ces stalles ont été faites à deux différentes époques. La partie la plus ancienne a été placée en 1478, à l'occasion du chapître de la Toison d'or que Maximilien devait y tenir le 30 avril 1478. L'autre partie, copiée d'après celle qui existait déjà, a été faite en 1608, par Pasquier Wouters, Martin Van Hullendonck et Jérôme Stalpaert, artistes brugeois inconnus jusqu'ici.

La partie ancienne se distingue de l'autre en ce que la partie primitive a ce qu'on appelle des *patiences* ou *miséricordes* historiées et représentant des scènes familières de l'époque.

Le trône de l'évêque est en grande partie moderne. Les colonettes qui s'y trouvent proviennent du couronnement de l'ouvrage, surmonté primitivement par une suite de flèches ou de clochetons, et que l'on a coupés pour y placer les armoiries d'anciens membres de la toison d'or. Nous ignorons la date de cette indigne mutilation, mais l'encadrement des armoiries est en style de Louis XIV.

Les stalles, au nombre de 48, sont placées sur deux rangs, les hautes formes et les basses formes.

Le haut dossier est orné de nervures imitant une fenêtre du style ogival flamboyant.

N° 4.

Hauteur.	0-70.	Chapelle des fonts baptismaux.
Largeur.	0-55.	

Porte d'une petite armoire aux saintes huiles. Le milieu

représente la Vierge et l'enfant en albâtre, autour desquels se trouvent sept médaillons représentant 1° l'annonciation, 2° la visitation, 3° la naissance de J.-C., 4° l'adoration des mages, 5° l'apparition à Marie de Jésus ressuscité, 6° la pentecôte et 7° le couronnement de la Vierge. Marqué 1531. Don de Mr Van Huerne.

N° 5.

Largeur.	1-90.	Chapelle de saint Joseph.
Hauteur.	1-60.	

Mausolée en marbre noir. Monument de l'archevêque de Palerme, Jean Carondelet; sur le mausolée est couchée la statue de grandeur naturelle de l'archevêque, en albâtre rose, richement costumée. La chasuble, l'aube et les autres ornements sont d'un fini et d'une délicatesse admirables. L'inscription porte:

Reverendiss. Dom: D. Joannes Carondelet archiepiscopus Panormitanus primas Siciliæ præpositus St. Donatiani Brugen. perpetuus Flandriæ Cancellarius, decanus metropolitanæ bisuntinæ, Abbas commandatarius B. Mariæ Montis Benedicti præpositus S. Walburgis Furn. ac St. Piati secleniensis aliorumque conciliorum in Belgica præses primarius, humanæ fragilitatis memor ipse sibi posuit. Obiit vij februarii anno a Christo nato MDXLIV, *ætatis* LXXV.

La mitre est très basse. Les ornements et les pierres en ont été peints au naturel; la chasuble a la forme ancienne, elle n'a pas de croix au dos. On remarque nettement que toutes les broderies de la partie postérieure de la chasuble ont été peintes et dorées. L'aube porte une bordure de dentelle richement sculptée. OEuvre remarquable, mais pas signée, faite vers 1540. Provient de St. Donat.

N° 6.

Hauteur.	1-60.	Porte d'entrée à la nef latérale nord.
Largeur.	2-65.	

Porte à doubles battants, style de la renaissance. Deux petits bas reliefs représentent le sacrifice d'Abraham et la mort d'Abel. Cette porte provient de l'hôtel-de-ville. Elle est datée de 1544.

N° 7.

Hauteur.	3-50.	Contre un pilier à gauche et tout près de l'entrée latérale nord du chœur.
Largeur.	1-90.	

Monument funèbre de messire Jean De Schietere. L'acte d'entreprise de ce joli travail, signé par l'artiste, a été publiée par l'abbé Carton, dans les Annales de la société d'Émulation, tome v, 2e série, page 29. Le soubassement et les piedestaux des statuettes sont en pierre de basècles. Les colonnes en pierre polie du Rhin. Les statuettes, les chapitaux et les bases des colonnes en albâtre. Le mari et la femme au pied de la croix, en haut relief, ayant derrière eux St-Jean et Ste-Cathérine, en albâtre. Sur la frise se trouvent deux femmes assises, représentant le repos et le travail. Au-dessus d'un médaillon des armes de De Schietere, se trouve la victoire ou l'immortalité.

L'inscription porte:

Hier vooren licht beghraven, d'heer Jan De Schietere, filius d'heer Daneels, die overleet den eersten in julii anno XV LXXV ende joncvrauwe Cathcryne De Damhoudere fa Mer Joos ruddere zyne ghezellenede die overleet den xxij in april anno XV LXXXIIJ hebben 't zaemen

achtergelaten vyf kinderē Joos, Daniel, Jan, Nicolaes ende Anna De Schietere.

Ce monument a dû subir quelques restaurations parcequ'on l'avait transporté hors de l'église du temps des troubles au XVIe siècle.

Mr Rudd, dans sa Collection des plans, coupes etc. des monuments de Bruges, en a publié un dessin. Le même dessin a paru dans les Annales de la société d'Émulation. 1577. L'œuvre est de Gilles de Witte, et a coûté trentedeux livres flamands.

N° 8.

Hauteur	60.	Chapelle de sainte Barbe.
Largeur	40.	

Sculpture en bois. Un groupe en bois de chène peint et doré, représentant le sacre d'un évêque. C'est un joli travail. Maître inconnu. XVIe siècle. Don de Mr Van Huerne.

N° 9.

Autour de la nef principale, au-dessus des colonnes.

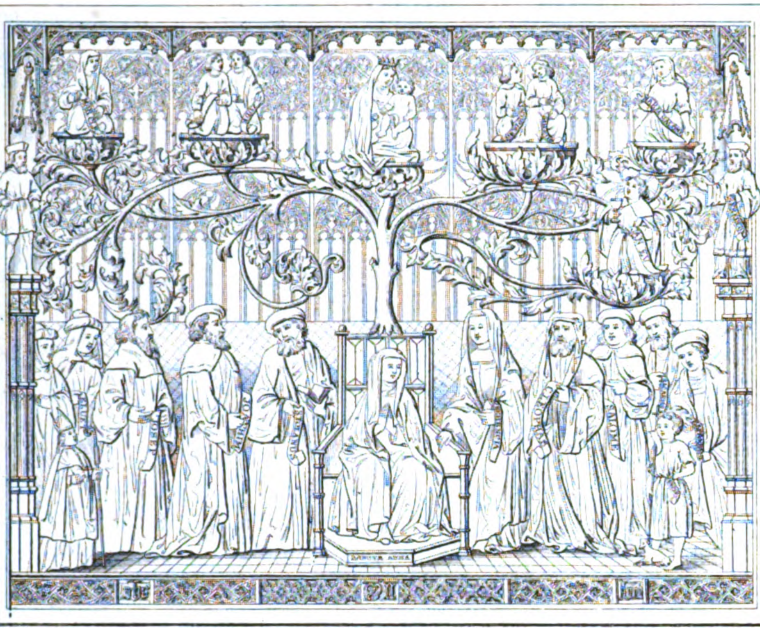
Statues. Les douze apôtres en grandeur plus que naturelle. XVIe siècle.

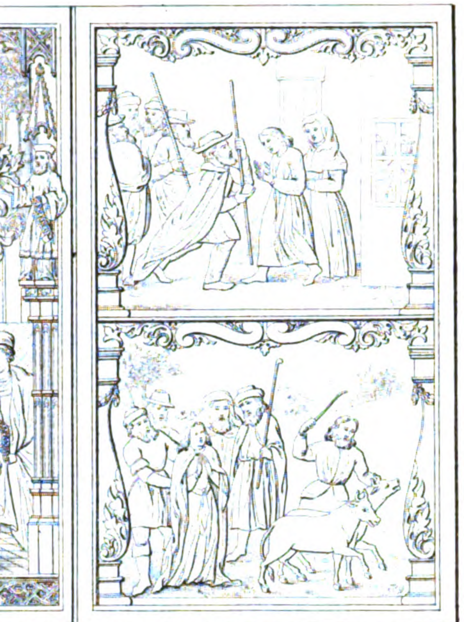
N° 10.

Hauteur.	1-56.	Au-dessus de la porte d'entrée de la nef latérale sud.
Largeur.	1-86.	

Haut relief sculpté en bois peint et doré. Ce haut relief représente l'arbre généalogique de sainte Anne, d'après les







GÉNÉALOGIE DE S^T ANNE. SCULPTURE EN BOIS DORÉ ET COLORIÉ.

légendes. Au bas de l'arbre se trouve sainte Anne assise dans un fauteuil. Sur ses branches, l'arbre porte à la droite de sainte Anne, des statuettes assises ou agenouillées et signées Jude, Joseph Justus et Maria Cléophas. A gauche celles de *Jan evangelist,* Maria Salome, *Jacob Demist* et *Simoen*. En haut de l'arbre et au-dessus de sainte Anne se trouve Marie et l'enfant.

Au-dessous de l'arbre et à droite de sainte Anne se trouvent des statuettes portant chacune sur une banderolle un nom. Ces noms sont Stolanus, Joachim, Joseph, Elevet, Hismeria et un évêque, probablement le donateur. A gauche se trouvent Anna, Emerentia, Cleophas, Salome, Zacarias, Elisabeth, Joannes. Sur la colonette gauche du cadre est une statuette portant sur une banderolle le nom de Sibedeus. La colonette droite a également une statuette, mais la banderolle en a été renouvellée et le nom ne s'y trouve pas.

L'ouvrage paraît être l'œuvre d'un artiste flamand, mais dont le nom est inconnu; plusieurs noms des personnages, en lettres du XVIe siècle, sont écrits en flamand. Les figures ont en général beaucoup d'expression et le travail est remarquable. Sur les côtés se trouvent deux volets peints, dont on ignore l'auteur. XVIe siècle.

Voir le dessin ci-joint.

No. 11.

Grandeur naturelle.	**Chapelle de St-Liévin. (Chapelle de Charles-le-Bon.)**

Statue peinte. Statue peinte de Charles-le-Bon. Cette statue se trouvait depuis des siècles sur la balustrade de la galerie supérieure de l'église de St-Donat; elle a été repeinte

par un peintre qui probablement lui a conservé son caractère. La tradition porte qu'elle offrait le véritable portrait de ce comte.

L'inscription dit :

Afbeeldsel van den geduchten prins Karel-den-Goeden XIII^{den} *graef van Vlaenderen voortyds bestaen hebbende op de galderie der cathedrale kerk van St. Donaes in Brugge, vernieuwt in het jaer 1609 door Zyne Hoogweerdigheyd Carolus-Philippus de Rodoan IV^{den} bisschop van Brugge.*

En 1782, le 19 janvier, l'évêque Félix-Guillaume, leva de nouveau les réliques de ce saint. Il les transporta d'une vieille châsse de bois dans la châsse où elles sont actuellement conservées. On mit dans la châsse le portrait du comte, une lettre de l'évêque, dont Beaucourt a publié une copie dans son ouvrage, (Tableau fidèle, tome 1er, p. 19,) et un récit historique de la vie du comte par le chanoine J.-B. Schellekens.

Ces réliques furent déposées dans la chambre des marguillers de St-Sauveur, le 16 juillet 1804. La statue ayant été repeinte en 1609, il parait évident qu'elle n'est pas l'œuvre de Van Oost, comme on l'assure cependant, car à cette époque Van Oost n'avait que 10 à 11 ans.

N° 12.

Hauteur.	3-50.	Au pilier entre la chapelle du saint Sacrement et celle de la sainte Croix.
Largeur.	1-60.	

Monument funéraire. Au pied de la croix se trouve à génoux la famille de Janus Lernutius.

Le monument est en pierre grise et porte l'inscription suivante:

Deo ac posteris sacrum.

(à droite:)

Cl. V. Janus Lernutius
Qui quondam omnibus
Comus, candidus et amicus
Opibus a parentibus relictis
Honeste et modeste
Suis (musis se dilectans) vixit.
Publica enim munia numquam ambivit
Imo oblata timide non tumide renuit,
Præter scabinatum patriæ urbis
Quem sæpius sedulus obivit.

(A gauche:)

Ex conjuge dilecta
Maria Jacobi Tortelboomi f^a.
Liberos utriusque sexûs habuit XII.
Imperator Rodolphus
Eruditionis ejus percepta fama
A. a Chro. nato CIƆ IƆ L XXXI
Eum una cum posteris nobilitavit,
Tandem (idib. novembris CIƆIƆ XLV *natus*
III kal. oct. CIƆIƆC XLV *denatus est*
Æternum ut vivat deprecare
V^a et liberi M. H. M. P. C.

Le monument a été fait en 1620.

N° 13.

| Chœur.

Maître-autel. Entrepris par Michel De Wachtere en 1645 au prix de 1383 livres fl., 6 escalins, 8 gros, et exécuté d'après le plan présenté le 7 Décembre 1636 par M. Jacques Cocx.

N° 14.

| Contre le pilier à gauche et à l'entrée nord du chœur.

Monument funéraire de très noble homme Messire Maximilien Van Praet de Moerkerke etc. Fait par Corneille Gaillaert en 1670.

Il porte l'inscription suivante:

D. O. M.

Monumentum nobilissimi Viri et Dni Maximiliani De Praet a Moerkerke, ex illustribus viris et baronibus olim de Praet et Merwede etc.

Ex gente hac antiquissima inter cœteros proceres prodivit Dominus Servatius de Praet qui cædis in Carolum bonum Flandriæ comitem perpetratæ anno salutis MCXXVIJ vindex et victor acerrimus sceleratos insectatus est sicarios. Prodiit quoque Dus Balduinus de Praet cui anno MCC conjux fuit Doma Maria Dominæ Joannæ comitissæ Flandriæ et Hannoniæ consanguinea.

Extitit quoque Doma Judoca de Praet Da de Moerkerke etc. Domini Ludovici a Flandria, Dom. de Praet etc. velleris aurei equitis conjux.

Strenuus hic pro rege dux cohortis territorii Franco-Brugensis, consul et senator perpetuus: obiit xii Januarii anno salutis MVI LVIJ, animœque suœ et pauperum memor in hac cede sacrâ tria fundavit anniversaria etc. etc.

N° 15.

| Chœur.

Le jubé a été fait en 1679 par Corneille Verhouve et d'après le plan qu'il en avait dessiné. Il a coûté L. 4133-9-7 (1).

N° 16.

| Jubé.

Statue en marbre blanc. Statue colossale en marbre blanc représentant Dieu le Père étendant le bras. Cette statue fut placée sur le jubé le 14 novembre 1682. Elle a coûté liv. 500. Elle est d'Erasme Quillinus.

N° 17.

| Pourtour du chœur au sud.

Banc sculpté. Ce banc est d'un joli style. Il provient de la confrérie de St-Éloi, connue sous le nom des *cavelotters*. 1696.

---

(1) Voir note *b*.

N. 18.

Hauteur.	1-65.	Chœur.
Largeur.	84.	

Table de crédence sculptée en bois de chêne, style de la renaissance. Elle n'était pas faite pour servir de table de crédence; le travail est beau. XVIII[e] siècle. M[r]...... en a fait don à l'église.

N° 19.

Chapelle de sainte Barbe.

Banc de communion en bois de chêne, bien exécuté. Il provient de la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Artiste inconnu. XVIII[e] siècle.

N° 20.

Nef latérale sud.

Médaillon en marbre blanc. Monument funéraire. Le médaillon représente le buste du baron Ostiche, gouverneur de Bruges, il est encadré dans un cadre sculpté en bois d'un joli style et qui a été donné à l'église par M[r] Vermeire.

L'inscription porte:

D. O. M.

Memoire de messire Jean-Philippe-René d'Yve, baron d'Ostiche.

Vic[te] de Bavay, sg[r] de Warelles, lieuten. gnrl. des ar. roy, surintendant de la gendarmerie de la Flandre et gouverneur de Bruges, allié à dame Marie-Mâgde de Bethune dite d'Explang, dame de la Mairie etc. lequel décéda le xv de juin MDVII[c] VI, inhumé aux Augustins où Mgr. de Bassery, XIII év. de Bruges y assistant trépassa.

R. I. P.

Ce monument a été transféré de l'église des RR. PP. Augustins.

N° 21.

Longueur . . . . . 3-50.	Chapelle du saint Sacrement.

Banc de communion. Ce banc est d'une charmante exécution.

Sur l'encadrement des panneaux se trouvent six médaillons représentant 1° Melchisédech et Abraham; 2° la manne; 3° le pain et le vin sous le genévrier; 4° les pains de proposition; 5° l'arche d'alliance; 6° l'agneau offert en holocauste.

Au milieu des arabesques des panneaux sculptés à jour se trouvent des médaillons représentant les quatre évangelistes.

L'ouvrage est daté de 1708, mais non signé.

N° 22.

Hauteur. . . . . . 0-40.	Chapelle du saint Sacrement.
Largeur. . . . . . 0-25.	

Quatre petits bas reliefs ovales en marbre blanc. Le premier représente une cigogne avec l'inscription: *Nutrit ut impendat*.

Le 2me un aigle exposant son aiglon au soleil: *Elevat ut tentet.*

Le 3me un pélican: *Erogat ut pascat.*

Le 4me une poule abritant ses petits: *Colligit ut foveat.*

Ces petits bas-reliefs proviennent du monument érigé à l'évêque Van Susteren, dans le chœur de l'église de St. Donat.

Voir le Numéro suivant.

N° 23.

Chœur cénotaphe. | Chœur.

Cénotaphe de l'évêque Henri-Joseph Van Susteren, décédé en 1742. La statue du prélat à moitié couchée, est en marbre blanc. La personnification de l'abondance avec sa corne caractérise la générosité de cet évêque. Aux pieds de la statue, un petit génie tient la bible ouverte aux versets: *Esurivi et dedisti mihi.*

Cette tombe se trouvait primitivement à droite du maître-autel de la cathédrale de St. Donat. L'inscription a été publiée souvent, entre autres par Beaucourt, *Beschryvinge van het Proossche,* p. 285, 1749.

Elle est signée: *H. Pulinx Brug. me fecit* 1749.

N° 24.

| Chœur.

Du côté de l'évangile, le monument funéraire de J.-B. Louis de Castillion, évêque de Bruges, mort en 1753. La statue assise, la main sur le cœur, a derrière

elle saint Jean-Baptiste, un ange éteint une torche. Signé *Pulinx Brug. me fecit* 1758.

N° 25.

Grandeur naturelle. | Pourtour du chœur au sud.

Statue en pierre grise. Cette statue représénte la Vierge et l'enfant.

N° 26.

Grandeur naturelle. | Pourtour du chœur au nord.

Statue en pierre grise représentant le Christ avec la croix. Ces deux statues ont été sculptées vers 1760 par Pepers, né à Bruges en 1730, mort en 1785.

N° 27.

Monument funéraire. | Chœur de l'église.

Monument de Joseph-Adrien Lebailly, décédé en 1775. Le monument est un obélisque en marbre de couleurs.

Les quatre quartiers du défunt en émail, ornent le monument. 1775.

Il porte l'inscription suivante:

Cy gist
Joseph Adrien Lebailly
ecuier, seig^r d'Inghuem etc. natif de cette ville
et issu d'une famille noble de nom et d'armes
du comté d'Artois;

la mort le surprit le xviij X^bre MDCCLXXV
dans la LXXXIVe année de son âge;
victime de l'envie
il mourut en citoyen.
La calomnie avait flétri sa vertu
la vérité en a déchiré le voile
l'honnête homme a reparu
et la justice l'a vengé.
Priez Dieu pour le repos de son âme.

N° 28.

Chaire de vérité réhaussée d'ornements en cuivre doré. Travail moderne. Sur la cuve se trouvent des médaillons en marbre blanc représentant les trois évangelistes. Au haut et à la jonction des deux escaliers se trouve encadrée en médaillon, la tête de saint Jean en marbre blanc. Sous la chaire figure la statue de saint Eloi, en marbre blanc, faite par Tamine.

La chaire a été faite sur le plan dressé par le sculpteur Pulinx. Les médaillons sont de Van Poucke. 1785. La tradition porte que Van Poucke n'avait pas osé entreprendre de placer une statue due à son ciseau en présence du Dieu le Père de Quellin, qui orne le jubé.

Voir à la fin, la note c.

N° 29.

Chapelle de Notre Dame de Lorette.

Monument funéraire. Une femme tenant embrassée une urne posée sur une colonne de marbre gris. C'est

une partie du tombeau de l'évêque Caïmo, qui se trouvait à l'église de St-Donat. Van Poucke l'a faite vers la fin du XVIII[e] siècle.

N° 80.

| Pourtour du chœur au sud.

Bas-relief en pierre grise. Monument élévé à la mémoire de M[r] Charles-Bonaventure Calloigne, mort le 27 mars 1814 et de Dame Anne-Marie Van Houtte, qui mourut le 16 novembre 1790.

C'est l'œuvre de leur fils le sculpteur Calloigne.

N° 81.

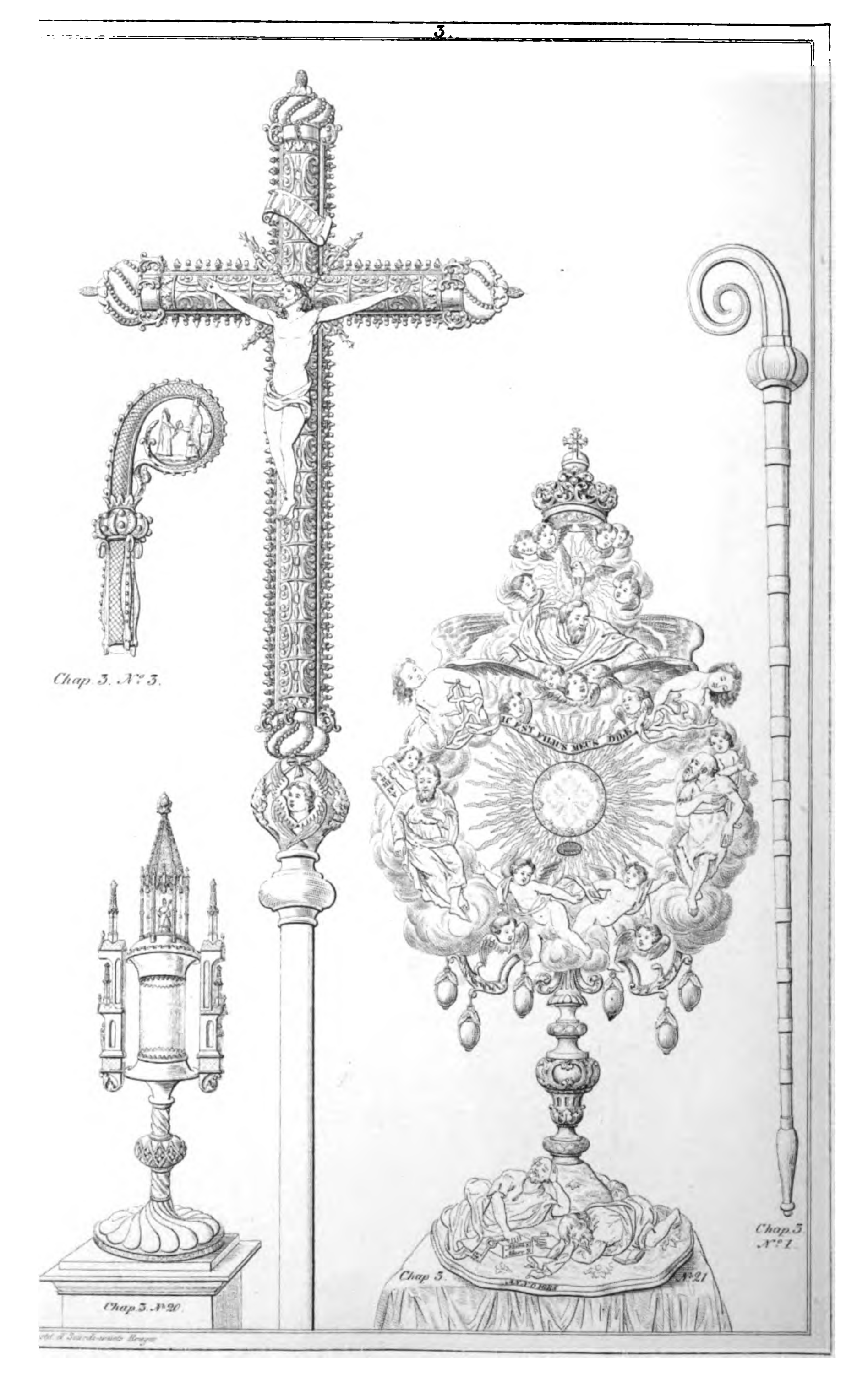
| Dans le chœur, à l'entrée latérale nord.

Monument funèbre. Il porte l'inscription suivante:

D. O. M.
Piis manibus
Margaritæ Emmanuelis Charles
Dominæ de Puyenbeke; Pecques, Nieuwenhove etc.
prænob. D[ni] Egidii Guill. S. R. I. Equitis
dictorumque locorum toparchæ
filiæ et uxoris
prænob. D[ni] Ayberti Jos. Aug[ni].
Van Huerne
top[æ] De Schiervelde, Ayshove, Bunneghem, Edewalle,
's Gravenwalle etc.
Defunctæ 3 non. jan. CIↃ IↃ CC LXXXIJ

ac in hac collegiatâ sepultæ
Jos. Ant. Ayb. Idesb. Van Huerne
hæres unicus
Matri carissimæ
H. M. P. C.
CIↃ IↃ CC XCI.

Trente-deux émaux superbes, entourent une urne cinéraire en marbre blanc et veiné, posée dans un niche.


Chap. 3. Nº 3.
Chap. 3 Nº 20.
Chap. 3.
Nº 21
Chap. 3
Nº 1.

CHAPITRE III.

CISELURES, OBJETS EN FONTE ETC.

N° 1.

Chambre des marguillers.

Pedum pastorale de St-Malo. St-Malo, appelé aussi St-Maclou, St-Mahout et en latin Machutus, fut évêque d'Aleth, en Bretagne. Il mourût le 15 novembre 565. Ce *pedum* est fait de morceaux d'ivoire réunis au moyen de douze bandes de cuivre doré. Après la suppression du chapitre de St-Donat, les chanoines ont religieusement conservé ce précieux monument et l'ont donné, en 1804, à Mr Van Huerne de Puyenbeke, qui, à son tour, en a fait don à l'église de St-Sauveur. Le bâton semblait mutilé et Mr le chanoine Schellekens y fit attacher, l'année 1772, un crochet en bois très dur. Cette réparation n'est pas heureuse.

Voir le dessin de ce *pedum*, planche N° 3.

N° 2.

Chambre des marguillers.

Plaque de plomb. Cette plaque fut découverte pour la première fois, le 31 mars 1786, dans l'église de St-Donat. Lors de la démolition de cette église, le peintre Ledoulx l'acheta et la remit à Mr Van Huerne. L'inscription latine contient une notice abrégée de la vie de Gunildis, princesse anglaise, fille de Godwin, comte d'Essex, de Sussex et de Kent, morte en 1087. Le *Messager des sciences historiques* a publié, en 1833, un savant article de Mr Scourion, sur cette plaque. Elle a été calquée et gravée dans l'Album pittoresque de Bruges.

N° 3.

Chambre des marguillers.

Crosse pastorale en cuivre doré et émaillé avec turquoises. La crosse proprement dite imite le corps d'un serpent. Elle est en tout semblable à la crosse de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontévrault, déposée au musée de la ville d'Angers. Une autre de la même forme, conservée au musée d'antiquités d'Amiens, a été décrite par Mr Rigolot. Dans l'intérieur du crochet on voit St-Martial recevant la tête de Ste-Valérie, martyre. Ce saint fût un des premiers évêques qui portèrent la foi au midi de la France, il est patron de Limoges.

Cette ville avait au XIIe siècle des fabriques d'émail très célèbres: cette crosse en est très probablement un produit. M^r De Caumont présente un dessin de ces crosses, dans son cours d'*Ant. monum.*, tome 6, p. 472.

Voir la planche N° 3.

N° 4.

|

Sept pierres tombales en cuivre. Ces pierres tombales sont dans un état parfait de conservation et d'autant plus dignes d'être conservées et décrites, qu'en général ces pierres sont devenues très rares, car celles qui n'ont pas été usées, ont tenté la cupidité des destructeurs de la fin du dernier siècle. Elles sont au nombre de sept, dont cinq à la chapelle des saints Crépin et Crépinien et deux à l'entrée de la chapelle des tondeurs ou des fonts baptismaux.

N° 5.

Hauteur.	2-50.	Chapelle de St. Crépin et Crépinien.
Largeur.	1-35.	

Pierre tombale en cuivre. La bordure porte pour inscription:

Hier leghet Wouter Coopman die staerf up de XVIII^sten *dach van december als men schreef int jaer ons Heeren syn incarnatioen MCCCLXXXVIJ. Bid voor de ziele.*

Une figure, la tête appuyée sur un coussin brodé et la face voilée jusqu'à la bouche, s'y trouve gravée au

trait, elle porte une croix sur la poitrine et de sa bouche sortent les mots : *Averte faciem tuam a peccatis meis.* Au-dessus de la tête, deux anges portent sur une banderolle les mots : *Maria mater gracie, mater misericordie,* et sous les pieds deux autres anges portent, également sur une banderolle, les mots : *tu nos a morte protege in ora morte* (*sic*) *succure.*

Les emblêmes des quatre évangelistes, dans un trifolium, ornent les coins. 1387.

N° 6.

Idem.	Chapelle des tondeurs.

Pierre tombale en cuivre. Elle a pour inscription : *Hier leghet d'heer Joris de Munter sheer Jans zone die starf in tjaer* M CCCC XXXIX *de* XXV *dach in meye bid over de ziele. Hier leghet Joncvrauwe Jackemine Jans dochter Van der Brucghe sheer Jans Munters wyf was die starf int jaer* M CCCC *en* XXIJ *de* XV *dach va april bid God ove de siele.*

Les figures des défunts dessinées au trait, sont couchées, sur la pierre dont les coins sont ornés des emblêmes des quatre évangelistes. 1439.

N° 7.

Hauteur. . . . . . 2-50.	Chapelle des saints Crépin et Crépinien.
Largeur. . . . . . 1-35.	

Pierre tombale en cuivre. Cette pierre porte pour inscription sur la bordure :

Hier licht begraven Maerten here van de capelle, rudder


+ hier licht begrauen maerten heere van der capelle ridder die staerf
int iaer ons heere duust vier
hondert twee ende viertich den xxvii dach van maerte voor paeschen
bit ouer d' ziele

die staerf in 't jaer ons Heeren duust vier hondert twee ende vichtich de XXVIJ *dach van maerte voor Paesschen. Bidt over de ziele.*

La figure du défunt s'y trouve dessinée au trait, en habit de chevalier et les pieds reposant sur un lion. Sur toute la surface se trouvent répétés, dans des entrelacs de branches et de feuilles, le mot *moy* et un chien couchant.

Les coins sont ornés des emblêmes des évangélistes.

Voir le dessin ci-joint.

N° 8.

Idem.	Idem.

Pierre tombale. Cette pierre a été gravée dans les Annales de la société d'Émulation, tome IV, 1re série, page 318. C'est le monument de Jacques Schilewaerts.

L'inscription est:

Sepultura honorandi magistri nostri magistri Jacobi Schilewaerts parisiensis sacre theologie doctoris, ac hujus ecclesie curati qui obiit XIIJ *die mensis junii anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tercio. Anima ejus requiescat in pace.*

Le docteur y est dessiné occupé à donner sa leçon, assis dans un grand fauteuil ou *scribane*. A son côté l'appariteur tient sa verge et les élèves écrivent les explications données par le professeur. 1483.

N° 9.

Idem.	Idem.

Pierre tombale en cuivre. Au milieu se trouve d'abord l'inscription suivante, au tour d'un dessin représentant le défunt: *Hic jacet Magr. Bernardin de Curia du. vixit. nota. pub. et scriba. curie tornacen. precipuu. fûdator. choral. et augmetator burz. clerom. installator huj. ecle. qui obiit a. Dmi XVIIJ, VIIJ mesis septembris.*

Autour de sa tête se trouvent les mots: *in Virgine posui spem meam.*

Au-dessous de cette inscription se trouve: *orate pro Johe, de Couwenberghe f' Arnoldi et Do Margareta* (*sic*) *f. symois. mater. conjgh. a. eis 9san vel affi. 9junctis. officium. miraculorum S. Marie Virginis. de 9passione necnon anniversarium pptm. in hac ecclia pro anab. eorumd. et oim 9fratru. 9fratnitat. ejusdum B' Marie perpetuo celebrandor. fundatoribus.*

Au milieu de cette inscription se trouvent les quartiers de la famille.

En haut sur la broderie se trouve: *sep. Dni Pauli De Cauwenberghe utriusq. juris licen. pastor in hâstede huj. ecclie canonicus A M. XV.*

Il règne une grande confusion dans les inscriptions latérales, les pièces de cuivre formant la bordure, ont été mal rapportées. Les inscriptions suivantes entrelacées commencent en haut, à droite de celui qui lit et continuent jusqu'au milieu de la bordure; puis on les reprend à gauche au milieu de la bordure jusqu'en haut et la fin s'en trouve dans la partie en bas. *Sculptura magistri*

Johannis Heydens f. hen. du vixit scriba curie Epalis tornacen qui obiit a Dni XV, XXVI die XIX octob.

Sepulture van joncvrauwe Johanna. Jans Monniers dochter meester Jan Heydens wyf die starf A. XVXXIIJ den XXVI in april.

Les inscriptions entrelacées qui suivent, commencent dans la partie inférieure de la bordure; on les suit dans la bordure latérale droite en montant, puis on les reprend au milieu de la bordure gauche en descendant, *Hic jacet magister Paulus f. Bartholomæi De Grave dum vixit procurator et practicus Curie Epalis tornacens qui obiit a Dni* XV XXVI *die* xiiij *april.*

Hier licht Joncvrauwe Catheline f. Pauwels Van Racaengen meester Pauwels De Grave wyf was die overleet dezer werelt A. XV.

N° 10.

Idem.

A l'entrée de la chapelle des *Droogscheerders* (fonts baptismaux).

Pierre tombale en cuivre. *Cy gist noble homme Jehã De Liekerke f. de Josse s^r de Vlaendelhove etc. qui trépassa l'an* MDXVIIJ *le* iiij *de febvrier. Cy gist noble demoiselle Jhane Deledouve dit de Naveghe jadis feme du d^t Jean De Liedekerke qui trépassa l'an* XV^c *et quinze le* xiiij *jour de fevrier*. Les figures des défunts, dans les costumes du temps, sont couchées sur la pierre. Cette pierre porte aussi les armoiries des deux familles. 1518.

N° 11.

Idem.	Chapelle de saint Crépin et de saint Crépinien.

Pierre tombale. Cette pierre a pour inscription:

Sculpture Van Adriaen Bave in zynen tyden burchm. dezer stede waerdeyn van de munte die overleet den IX *dach in juny* XC[c] XXXVIIJ *ende van joncvrauwe Louise Van Halewyn zyne ghezelnede die overleet den* XXV *dach van maerte* 1534. *God hebbe de ziele.*

Les défunts s'y trouvent dessinés au trait.

N° 12.

	Chapelle des fonts baptismaux.

Branche à chandelles en fer battu. Joli travail du XVI[e] siècle. Don de M. Vermeire.

N° 13.

Hauteur. . . . . . 1-33. Largeur. . . . . . 1-14.	Près de l'entrée de la chambre des marguillers.

Bas-relief en cuivre doré, représentant une descente de croix. Au fond on voit la ville de Jérusalem: les deux larrons et sept autres figures occupent l'avant-plan. Il porte les armoiries de la famille Salamanca et provient d'une petite chapelle à droite du chœur de l'église des Augustins, dont il ornait l'autel. Signé P. Wolfganck. XVI[e] siècle.

N° 14.

| Chœur.

Lutrin en cuivre. Ce lutrin est coulé en cuivre. Les quatre évangelistes groupés forment la colonne; un aigle à ailes étendues forme le pupitre. 1605.

N° 15.

| Sacristie.

Chasse de St-Éloi, en argent ciselé. Jean Crabbe. 1612 (1).

N° 16.

| Pourtour du chœur.

Portes du chœur au nord. Les balustres de la porte sont en cuivre: tout le portique a été construit aux frais de Jean Zeghers, ainsi que le prouve l'inscription suivante, qui se trouve au-dessus de la porte:

D. O. M.

Joes fᵗ Joaes Zeghers,
ad extructionem hujus
porticus testato suo
legavit MLXXIJ floren.
requiescat in pace.

Signé. *Jacques Du Blon me fecit.* 1629.

---

(1) Voir la note *d*.

N° 17.

| Sacristie.

Calice en vermeil, style Louis XIV. Vers la fin du xvii° siècle.

N° 18.

Hauteur.	3-50.	Chœur.
Largeur.	1-85.	

Portes du chœur. Les panneaux sont coulés en cuivre, le reste en cuivre battu et ciselé. Le tout a été fait par M. Somers, d'Anvers. 1705.

N° 19.

Hauteur.	0-12.	Chambre des marguillers.
Largeur.	0-10.	

Bas-relief en cuivre doré. Ce petit bas-relief représentant la sainte Famille, coulé en cuivre, est encadré dans un cadre en cuivre. Inconnu. xviii° siècle. Don de M. Van Huerne.

N° 20.

| Sacristie.

Ostensoir. La partie supérieure de cet ostensoir représente une chapelle ronde entourée de colonnes et surmontée d'une tourelle et de tourillons gothiques du style

le plus délicat. Malheureusement le pied de cet ostensoir appartient évidemment à un autre objet.

Voir le dessin de cet ostensoir sur la planche N° 3.

N° 21.

|

Un grand ostensoir en argent ciselé. Le tout représente la transfiguration de Jésus. Sur le pied se trouvent SS. Pierre, Jean et Jacques qui « en se reveillant virent la gloire de Jésus » comme s'exprime l'évangéliste. Moïse et Élie qui apparurent à côté de Jésus, se trouvent dans la gloire qui entoure la sainte Hostie sur laquelle descend une nuée lumineuse et au-dessus apparaît Dieu le Père qui, lors de la transfiguration dit : « C'est-là mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes délices, écoutez-le. » C'est une belle idée, bien exécutée.

Voir le dessin de cet ostensoir, planche N° 3.

N° 15.

|

Un ostensoir en vermeil, d'un travail ordinaire. Elle provient de l'église de Jabbeke. Cette église avait besoin d'argent et elle échangea cette remontrance contre une autre en cuivre doré.

CHAPITRE IV.

ORNEMENTS.

N° 1.

Chambre des marguillers.

Mantelet de sainte Brigide. D'après une tradition constante, ce mantelet a été porté par sainte Brigide. Cette sainte appartenait à la famille des rois d'Écosse et naquît à Fochard en Ultonie; elle mourût le 1 février 523. Ce mantelet fut annuellement exposé à la vénération des fidèles à l'église cathédrale de St-Donat, le 1 février. M. le chanoine Léonard Arents, qui l'avait sauvé lors de la révolution de 1794, donna cette précieuse relique, en 1807, à M. Van Huerne de Puyenbeke, qui la déposa à l'église de St-Sauveur.

Ce mantelet est en velours entremêlé de fils d'argent, d'un tissu très ancien. La couleur en est changée par suite du temps, il en est même difficile d'en indiquer exactement la nature. VIe siècle.

N° 2.

Sacristie.

Chasubles et tuniques. Ces ornements sacerdotaux sont brodés en or et couleurs et historiés. Au milieu de la croix sont dessinés trois personnes assistant à un diner. On prétend que la femme assise à table est un portrait de Marie de Bourgogne, mais cela n'est pas probable. Dans l'opinion de Mr Pugin, architecte et savant archéologue anglais, ces habits sacerdotaux sont tout au plus du xvie siècle. Sur les branches de la croix sont représentés d'un côté, une femme, ou une cuisinière au milieu de ses occupations et de l'autre côté un jeune homme qui sert à table. Sur l'arbre de la croix, au-dessous des branches on voit la femme adultère et puis la tentation de Jésus.

Ces deux derniers sujets portent à croire que le dîner est également un sujet religieux et qu'il représente peut-être la nôce de Cana en Galilée. Sur le devant sont brodées les figures de la Madone, St-Pierre, St-Paul et St-Jean.

L'une des tuniques a, brodées sur le derrière, les figures de Marie, Apolonie et St-Jean-Bte, puis, celles de Paul, Barbe et André.

Sur le devant se trouvent:

SS. Mathieu.		SS. Luc.
Agnès.	et	Pétronille.
Marc,		un évêque.

L'autre tunique, porte brodées sur la partie postérieure, les figures de:

SS. Pierre,		un pape.
Cathérine.	et	SS. Marthe.
Thadée.		Augustin.

Sur le devant:

S. Dominique.	et	S. Jean.
S. Anne.		S. Hélène.
S. Philippe.		S. Jérôme.

Il parait, d'après le désordre qui règne dans la classification de ces saints, que ces broderies auront été ôtées et réappliquées par une personne peu au fait de l'iconographie.

N° 3.

Tapisseries que l'on expose aux grandes solennités. Huit belles tapisseries exécutées à Bruxelles au commencement du XVIIe siècle, d'après les tableaux, et sous les yeux de Van Orley. Elles représentent:

1° L'adoration des bergers.
2° Jésus au milieu des docteurs.
3° Les nôces de Cana.
4° La pêche miraculeuse.
5° La Madeleine chez le Pharisééen.
6° L'entrée de Jésus à Jérusalem.
7° Jésus portant sa croix.
8° La résurrection.

Ces tapisseries proviennent de la cathédrale de St-Donat, à laquelle l'évêque Van Susteren en avait fait cadeau, en 1729. La tradition porte qu'elles ont coûté, avec les modèles, 46,000 florins.

N° 4.

| Sacristie.

Antipendium. Ce devant d'autel représente en broderie les quatre grands docteurs de l'église et la sainte Vierge au milieu d'eux. Beau travail fait à l'abbaye de l'Eeckhoutte, par un artiste dont en ignore le nom, mais qui d'après la tradition y avait cherché un asyle contre des poursuites de la justice.

N° 5.

| Sacristie.

Idem. Au milieu de ce devant d'autel se trouve un superbe médaillon qui, d'après la tradition, a été brodé par la fille de Deyster.

N° 6.

| Sacristie.

Idem en velours. Il porte en broderie le Christ en croix, la Vierge, St-Jean, et les emblèmes des quatre évangélistes.

N° 7.

| Sacristie.

Antipendium. Devant d'autel admirablement brodé, servant à l'autel de Ste-Godelièye.

C'est un don de Mr Van Vyve et qui provient de l'église des frères Prêcheurs.

Fait et approuvé en séance de la Commission provinciale.

Bruges, le 6 Juillet 1846.

A. Van Caloen, *Président.*
J. Dujardin.
C. Carton.
O. Andries.
J. Steinmetz.
Steyaert-Vanden Bussche.
P. Buyck.
J. De Mersseman, *Secrétaire.*

NOTES

DE LA RÉDACTION DES ANNALES

SUR L'INVENTAIRE.

J'ai cru qu'il ne serait pas inutile de joindre en note, à l'inventaire des tableaux qui précède, l'opinion de Mr Alfred Michiels sur les Nos 1 et 4 du chapitre I.

Voici ce qu'il dit du No 1.

Une fois qu'ils (les frères Van Eyck) eurent choisi une demeure, ils purent travailler sans encombre. La ville ne renfermait point d'artistes célèbres: quelques enlumineurs seulement y ornaient les manuscrits; des peintres vulgaires y ébauchaient un petit nombre de scènes religieuses. Un de ces tableaux primitifs subsiste encore dans la chambre des marguilliers, à l'église de St-Sauveur. Il représente Jésus sur croix: les teintes en sont pâles, comme celles de tous les ouvrages à la gomme et à l'eau d'œuf. Le Rédempteur n'est pas mal dessiné, même sous le rapport anatomique. Trois anges verts recueillent le sang que laissent échapper ses blessures. A gauche, deux saintes femmes et saint Jean soutiennent Marie qui tombe en défaillance. La tête de la Vierge est régulière et ne manque pas de beauté. A droite

nous apparaissent quatre hommes : l'un d'eux, portant une dalmatique, montre la victime au reste du groupe, en disant : « *Vere Dei Filius erat iste.* » Ces mots sont écrits sur le fond d'or gauffré, où se détachent les personnages. Du même côté, on voit dans une niche sainte Barbe avec sa tourelle et des cheveux crêpés, qui s'élargissent en éventail. A l'autre bout du panneau, sainte Catherine occupe également une niche; une roue charge une de ses mains, un glaive arme l'autre, et elle foule un roi sous ses pieds. Ce morceau n'a pas, à beaucoup près, le fini des Van Eyck. Les chairs sont très-blêmes, les doigts effilés outre mesure et d'un mauvais dessin. L'homme qui a exécuté cette page ne pouvait être un concurrent pour les deux frères. (*Histoire de la peinture flam. et holl.* tome II, p. 18.)

Il décrit comme suit le N° 4.

Bruges possède une autre création d'une beauté rare que l'on peut attribuer à Jean Van Eyck. C'est un dyptique ornant la chambre des marguilliers dans la cathédrale. Entre ses deux panneaux se trouve un Christ d'un goût et d'une tournure bien plus modernes, mais qui a sans doute remplacé un crucifix antérieur. Sur le tableau de gauche la Vierge tombe en défaillance; elle est soutenue par saint Jean, lequel a ici une admirable tête flamande, pleine de douleur. Près d'eux sainte Madeleine regarde le Messie; elle joint les mains avec une touchante expression. Le type de sa figure, pris sur les lieux, manque de noblesse, de régularité, mais ce visage est peint d'une manière si étonnante qu'on oublie ses défauts. Deux femmes occupent le second plan; une d'elles porte son fichu à ses yeux pour essuyer ses larmes; ses traits sont beaux et harmonieux. Sur le fragment de droite se tiennent six hommes, dont l'un, Joseph d'Arimathie, montre du doigt le Sauveur en disant, selon toute apparence : *Verè Filius Dei erat iste;* mais il n'y a pas d'inscription. Le soldat au nez retroussé, qui est sur le devant

lève la tête et regarde le Christ : son visage burlesque forme une vraie caricature. Les somptueux vêtements des personnages sont exécutés avec un soin sans pareil. Ce groupe mérite pourtant de moindres éloges que le premier. Un ciel ténébreux couronne les deux panneaux, contre l'habitude de Van Eyck ; mais le texte de l'Évangile en faisait une loi. Le coloris est d'une vivacité, d'une finesse, d'une douceur et d'une harmonie prodigieuses. Tout le monde ignore, même à Bruges, l'existence de ce chef-d'œuvre : pas un seul connaisseur ne l'a vu, pas un seul auteur ne l'a décrit : les marguillers ne revenaient point de leur surprise, quand je leur en dévoilai l'importance. (*Hist. de la peint. flam. et holl.* tome II, p. 119).

Nous sommes restés tout aussi ébahis que nos marguillers à la vue de l'assurance avec laquelle M. Michiels attribue ce dyptique à Van Eyck. Le tableau était connu depuis longtemps; il avait été visité, examiné par des connaisseurs de différents pays et dernièrement la Commission l'avait encore étudié; or, le tableau est resté d'après l'opinion générale, l'œuvre d'un peintre secondaire et qui n'a aucun rapport pour la technique avec Van Eyck ou son école. Si M. Michiels avait eu l'habitude d'étudier les tableaux des maîtres de cette époque il se serait aperçu facilement que les constumes indiquent tout au plus la fin du XV[e] siècle, nous lui recommandons surtout la forme carré des souliers qui n'était nullement à la mode du temps des Van Eyck. Le D[r] Waagen, directur du musée de Berlin, qui publia il y a plus de 20 ans, une monographie sur les Van Eyck et qui depuis lors ne cessa d'étudier leurs œuvres, est complètement de l'avis de la Commission.

Note *a*.

Ce tableau représente d'un côté saint Éloi et de l'autre le Christ en croix autour duquel se trouvent à genoux les dignitaires de la monnaie. Parmi ceux-ci figure une personne borgne ; elle est posée sur le premier plan, tout-à-fait en évidence. A gauche et plus élevé que les autres, se trouve le doyen portant les insignes des francs monnayeurs. Tout à l'entour du tableau se trouvent dessinées des monnaies, parmi lesquelles on distingue un florin d'or de Philippe-le-Beau et une monnaie de la minorité de Charles V, de fabrique brugeoise.

Le rapporteur de l'inventaire qui précède attribue ce tableau à Van Oost, et je crois en effet qu'il est dû à ce peintre, mais il est bien probable que Van Oost aura repeint cet étendard ; les costumes en effet ne sont pas ceux de son temps. Je soupçonne par conséquent que si toutes les monnaies peintes autour de cet étendard n'appartiennent pas à la monnaie de Bruges, c'est que le peintre n'aura pu déchiffrer les empreintes anciennes et la chose est d'autant plus à regretter que cet étendard s'il avait pu être conservé dans son état primitif nous aurait fourni des renseignements sûrs, officiels pour l'histoire encore si incomplète de notre monnaie.

Note *b*.

Voici des notes très-curieuses puisées dans les *Resolutieboecken* des marguilliers de St-Sauveur, sur l'entreprise du jubé et sur les soins pris pour la perfection de cette œuvre. On y verra que le plan et le dessin fait par Corneille Verhouven, a été approuvé par Arnold Quellin, Henri

Laporte, par un religieux des Dunes, nommé Balthasar Hooghe qui avait des connaissances étendues en architecture, et par d'autres.

G. 2. Vertoonen de kerkm. aen het capittel dat zy permissie hebben van den bisschop van te weiren de twee autaeren staende nevens den doxael, te weten, den autaer van St. Eligius en van Ste. Barbele en Cathelyne en voorts te mogen weiren de sepulturen en alles wat soude beletten om den nieuwen doxael te gaen beginnen: den 13 feb. 1679.

G. 3. Op heden den 11 april 1679 zyn kerkm. vergadert om 't resolveren in 't regard ende tot het voorwerken van den nieuwen doxael en waertoe dat van Antwerpen is ontboden een beeldhauwer zynde eenen arketist wel genomeert voor zyn verstandt ende jugement van fraye werken te maeken ende te ordonneren, synde met naem Arnoldus Quellinus, die aldaer heeft geweest op den 22 en 23 maerte lestleede (1679) ende siende het model en teekeninge gemaekt door Cornelis Verhouve, een meester schilder, die dito teekeninge over acht jaeren te vooren hadde gemaekt, heeft dese teekeninge voor goed en wel gehouden, ook geapprobeert de maniere soo wy van sinne waeren om die te stellen, de plaetse daertoe aen hem gethoont, welke teekeninge ook hadde geapprobeert geweest van eenen meester steenhauwer van alhier, te weten Cornelis Gheilliaert, die het selve oock soude gemaeckt hebben, waert dat hy in 't leven hadde gebleven. De selve teekening is ook geapprobeert by den ingeniaris Hendryk Laport, die ook ter plaets is geropen geweest om alles te sien ende te resolveren tot het stellen van het selfde werck, voorder soo is het selve werck by middel ende plaets ook oversien by mynheer Balthasar Hooge, religieus ende priester in d'abdy van den Duynen, die reputatie heeft van te wesen archetyf ende goet van advys in sulcke werken, voorts is het ook oversien by een mynheer Van den Breel, priester in de kerk van St-Donaes, die oock een groote liefhebber is van alle konsten

ende rareteyten die het werk nevens mons^r Cornelis hebben geprobeert ende 't samen onderteekent. Men decideert voort te gaen en men verleent daertoe procuratie aen Cornelis Verhouve.

Den ouden doxael was aldaer gemaekt in 1414.

Den 25 meye 1679 is door den bisschop geleydt den eersten steen.

J'ai cru pouvoir ajouter ici une note sur l'orgue de cette église, que j'ai également puisée dans ces livres des résolutions.

G. 4. M. Jacobus Van den Eynde, meester orgelmaeker woonende tot Yper, veraccordeert te maken eenen nieuwen orgele, gereserveert de kasse en 't yserwerck, en dien te leveren ontheer in twee jaeren, twee maenden, voor de somme vau 800 liv. courant den schell. tot 7 stuyvers, en nog 50 guldens voor zynen knecht. Gesloten 6 october 1717.

24 Feb. 1719.

G 5. Aenvraeg aen den busschop om te mogen weeren het groot cruysse van den doxael en in plaets den orgel te stellen en 't welk kruysse zy zouden stellen tenden de kerk boven de figure *Salvator mundi*.

« Consenti. »

Op den 13 Maerte 1719 is het kruys geweert.

G 6. Den 13 9bre 1719 word den orgel aengenomen naer geapprobeert tzyn door d'heer Jan-Baptiste Forceville en Mr Moucqué.

NOTE *c*.

Voici le détail de tout ce qu'a coûté la chaire de verité de Saint-Sauveur

FRAIS DE CONSTRUCTION DE LA CHAIRE.

1 Au sieur Joseph de Pau, pour livraison de bois d'acajou. 236-12-10

2	Au sieur P. Pepers, pour la confection de plusieurs modèles pour en faire un modèle de la couronne du dais de la chaire. . .	47-18- 4
3	Au sieur Charles Salières, pour livraison de bois, de clous et pour l'achèvement du dais de la nouvelle chaire.	240-19- 8
4	A Jacques Pulinx, maître sculpteur pour livraison de bois de tilleul et pour des sculptures qu'il a faites à la chaire. . . .	25-12- 0
5	A Jacques de Roo, sculpteur pour les sculptures en bois d'acajou faites à la chaire. . .	73- 8- 3
6	A Fr Beernaert, fondeur en cuivre pour livraison de plusieurs ornements en cuivre pour la chaire	8-18- 4
7	Au maréchal Fr Passer, pour des ouvrages en fer	41- 6-10
8	A Julien Lebert, pour idem.	32-12-00
9	Au maréchal Kinsoen, pour idem. . .	74- 6-00
10	Au maréchal Jean van Dosselaere, pour idem.	32- 0- 7
11	Au maréchal Albert Rossel, pour idem. .	4- 8-00
12	Au cloutier Jean de Visschere	1-13-00
13	A Jean Jonnaert, fondeur en cuivre pour livraison de cuivre et pour la fonte d'estampes pour la chaire	37-18-1½
14	A l'orfèvre G. Hanicq, qui a bosselé et livré 24 pièces de cuivre pour la chaire . . .	62- 6- 0
15	A l'orfèvre François Botte, qui a bosselé en général tous les ouvrages en cuivre et pour la dorure de ces mêmes ouvrages en cuivre, pour livraison de tous les vis et pour avoir ajusté tous les ouvrages en cuivre à la chaire	754-16-04
16	A P. Lombaert, ménuisier pour livraison de bois pour la confection des moules et pour des ouvrages en bois d'acajou au corps et à la porte de la chaire	118- 0- 9

17	A Joseph van Quaillie, pour livraison de bois de Chêne et pour la construction de deux piliers pour la nouvelle chaire. . . .	130- 1- 9
18	Au même pour la construction de l'escalier.	149-19- 0
19	A François van Haerlenburgh, pour la décharge du marbre, pour l'ajustement et l'emplacement du même marbre.	13- 4-00
20	A Joseph Pulinx, maçon pour livraison de briques etc	30-19-00
21	Pour le transport des briques	3-11-00
22	Au peintre J. de Smidt pour la dorure de tous les ornements de la chaire	21-00-00
23	Au peintre B. Fricx, pour la peinture des 4 Evangelistes en bas-relief.	8- 6- 8
24	Pour la confection des rideaux de damas et des franges	1- 1- 0
25	Pour livraison de 4 barres de fer pour les piliers.	12-13- 0
26	Pour livraison de fer	13-17- 7
27	Pour livraison de fer	24-13-00
28	A P. Thomas, marchand de marbre à Beaumont pour livraison de marbre noir à la chaire	52- 2-4½
29	Pour livraison de franges d'or, de houppes et de cordes.	17-15-10
30	Pour livraison de cramoisi pour les rideaux.	10- 5- 4
31	A Jacques Delmotte à Bruxelles, pour la dorure de toutes les rosettes et les feuilles du dais	30-12- 6
32	Pour la livraison de la chaux	1-11- 0
33	Au tourneur Jean Morissen, pour livraison des rosettes et de la mitre.	3- 3- 0
34	Au sculpteur van Hecke, pour la confection du St-Esprit	1- 3- 4
35	Pour livraison de 108 pieds carrés de pierres.	7- 4- 0
36	Pour nettoyage.	0-14- 0

37	Pour idem.	1- 6-10
38	Pour livraison de vis en bois	0-12- 6
39	Pour livraison d'un tonneau de bière pour regaler les ouvriers.	1-16- 4
40	Aux compagnons des orfèvres pour id. .	0-16- 4
41	Un tonneau de bière aux ouvriers des maréchaux	1- 8-00
42	A Riche apprenti orfèvre qui en dorant à eu une indisposition, donné deux écus en forme d'indemnisation	1- 1-00
43	Pour l'appréciation d'ouvrages en fer. .	0- 5-00
44	Pour les timbres	1-16- 8

Compte de 1779.

1	Pour livraison de fer pour la nouvelle chaire.	5- 8- 0
2	Pour transport du modèle de la chaire et pour les outils cassés	0-12- 8
3	Au sieur Pulinx, pour un présent: 100 ducats d'or et une belle bourse, et à ses domestiques un souverain pour des services rendus gratis dans l'exécution de la chaire. En argent comptant	105-10- 6
4	Au sieur J. de Smet, pour la dorure de l'escalier de la chaire.	10- 0- 0
5	A Joseph van Moerkerke pour la confection d'un modèle de rideau.	0-10- 6
6	Au sieur Laurent Taminne, sculpteur pour débourses et payements des ouvriers dans la préparation de la figure en plâtre de saint Éloi.	75- 0-6½
7	A François Kinsoen pour la confection de la balustrade en fer et des ornements en cuivre autour de la chaire.	4- 0- 0

1780.

1	Pour le transport d'une figure en plâtre.	1-11- 2
2	Au directeur Pulinx, pour déboursement dans la construction de quatre cadres dorés.	4- 8- 6
3	A Charles van Poucke pour livraison de 4 bas-reliefs en marbre.	140- 0- 0

1782.

1	A Pierre de Sloovere, pour la confection de 4 cadres à la chaire	4-10 0
2	Au sieur Taminne de Bruxelles, pour l'achat d'un bloc de marbre pour une figure d'après notre contrat. En livres	138-17-8½
3	Au sieur Smet, pour la dorure des cadres.	6- 1- 4
4	A Jacques Moens de Malines, pour livraison d'un tapis pour la chaire.	2- 6- 0

1783.

1	A P. Pepers de Jo[e], pour la confection des attributs à la chaire.	4- 0- 0
2	Au sieur Taminne, pour le second payement de la figure en marbre	100- 0- 0

1785.

1	Au maréchal Kinsoen, pour livraison d'ouvrages en fer pour la balustrade de la chaire .	14-16-10
2	Au sieur Fricx qui a donné une déclaration et qui a examiné la figure de la chaire.	0- 4- 8

3	Item au sieur van Hecke	0- 4- 8
4	Pour le transport de saint Éloi. . . .	2-15- 0
5	Au sieur Taminne, pour le dernier payement pour la confection de la figure. . . .	156-10- 8
6	Pour la réparation des piliers de la chaire.	2-17- 0
7	Au sieur Buyck, pour dessin du plan de l'église	1- 4- 6
8	Au tailleur de pierres François van Haerlenburgh, pour travail fait à la chaire. .	9-14-10
9	Au sieur Poncheau, pour la confection et la dorure de la croche et de la rive jointe à la figure de la chaire.	219-00-00
	Total: P. C.	3345- 6-10

NOTE *d.*

La rive dont il est ici question, est ciselée en argent. Elle a 50 centimètres à peu près de hauteur sur une longueur d'un mètre, 20 centimètres. Elle représente une espèce de temple gothique. Les statuettes des douze apôtres entourent la rive dans des niches, et aux pignons se trouve d'un côté la statuette de St-Eloi, le tout en argent. La rive est surmontée par les quatre évangélistes et des anges. Sa valeur artistique n'est pas aussi grande qu'on aurait pu l'espérer, d'après la matière dont elle est faite.

MONNAIE DE CASAND.

Nos numismates rencontrent de temps en temps des monnaies dont ils ne connaissent ni l'origine, ni le type. Peut-être que les renseignements qui suivent pourront servir à jeter quelque lumière sur des pièces battues autrefois à Casand, dans la Flandre zélandaise. David Lindanus, dans sa Teneramonda, Lib. 1, c. IX, dit qu'il a lu dans un manuscrit du héraut d'armes, Corneille Gaillart, que la famille De Baenst avait jadis le droit de battre monnaie dans sa seigneurie de Casand et que lui-même (Gaillart) a vu de ces pièces d'argent. Il ajoute que les De Baenst portaient autrefois le titre de *Casand* et qu'ils étaient originaires d'Irlande.

F. V.

JACQUES D'ARTEVELDE.[1]

..... Un prince français avait été le témoin de tous les débats soulevés dans le Brabant : c'était Robert d'Artois qui, après avoir été le chef des Alliés, avait posé la couronne sur le front de Philippe de Valois (2); il avait espéré obtenir pour prix de ses services le comté d'Artois qu'il réclamait depuis longtemps et avait même, disait-on, pour parvenir plus aisément à son but, fait écrire une fausse charte par une dame de la châtellenie de Béthune, la fille du seigneur de Divion, qui avait hérité de sa mère, Sara Louchard, un esprit fécond en ruses et en intrigues. Cependant la fraude avait été découverte, et Robert d'Artois cité devant la cour du roi, s'était vu réduit à fuir en Brabant. Il y avait passé près d'une année, quand le traité de Crévecœur l'obligea à chercher une autre retraite dans les États du comte de Namur. Enfin, lorsque l'intervention armée du roi dans les querelles du

(1) Fragment inédit du troisième volume de l'histoire de Flandre publiée par M. Van Dale, à Bruxelles.

(2) L'homme du monde qui plus aida le roi Philippe à parvenir à la couronne de France et à l'héritage, ce fut messire Robert d'Artois. Froissart, I, 1, 54. *Anon. de Denis Sauvage*, 67.

duc Jean et de Louis de Nevers sembla le menacer sur les bords de la Meuse, il se retira en Angleterre près du roi Édouard III.

Là, nourissant dans son âme un profond besoin de vengeance, il ne cessait de représenter au roi d'Angleterre qu'il était le légitime héritier de Charles le Bel. « Et con-» seilloit, dit Froissart, le dit messire Robert, tempre » et tard, le roi qu'il voulût défier le roi de France qui » tenoit son héritage à grand tort » (1).

La France gémissait sous le joug de l'autorité orgueilleuse de Philippe de Valois; c'était en vain qu'elle avait vu suspendre au gibet Enguerrand de Marigny: Miles de Noyers et Thomas de Morfontaine lui survivaient et trouvaient un émule dans Pierre de Cuignères. La postérité de Philippe le Bel s'était éteinte, mais son système où l'avarice n'était que la base de la corruption, conservait toute sa force. Philippe de Valois faisait dépouiller les marchands italiens comme les Juifs l'avaient été à une autre époque; de plus, il faisait fabriquer de mauvais *pavillons*, des *lions* et des *agnelets* de bas aloi (2), et digne successeur de Philippe le Faux Monnayeur, il écrivait à ses officiers: « Faites aloyer par les marchands et chan-» geurs leur billon à deux deniers six grains d'aloi, et » défendre aux officiers de révéler ce fait, mais le tenir » secret et le jurer sur les saints évangiles (3). » L'agitation populaire était prête à éclater; Robert d'Artois avait seulement oublié qu'il n'appartenait point à un prince étranger de faire triompher une pensée toute nationale.

(1) Froissart, I, 1, 62.
(2) Giov. Villani, XI, 71.
(3) Boulainvilliers, II, p. 195.

La Flandre, également impatiente de recouvrer sa liberté, semblait plus disposée à la recevoir des mains des Anglais. Toutes les relations de son commerce l'attachaient à l'Angleterre : c'est de là qu'elle tirait la matière première de son industrie. Édouard I avait porté à Bruges, l'étape des laines : après la bataille de Courtray, la commune de Bruges fit de nombreuses démarches pour la conserver (1). Elle ne tarda point à être transférée à Anvers, et, en 1314, Philippe le Bel voulut l'établir à Saint-Omer (2). Cependant, vers la même époque, les Brugeois multipliaient leurs efforts pour qu'elle leur fut rendue (3), et vers 1323, elle était déjà de nouveau fixée à Bruges (4). Par une convention du 11 septembre 1333, tous les griefs qui existaient entre les communes de Flandre et le roi d'Angleterre avaient été redressés et il avait été décidé qu'à l'avenir quatre arbitres dont deux de chaque nation (c'étaient en 1334 Paulin de la Motte, Jean d'Harlebeke, Simon de Stanes et Robert de Scorburgh) s'assembleraient à York, pour juger les plaintes des marchands anglais et flamands (5). Ces immenses expéditions de laine n'enrichissaient pas moins les propriétaires d'Angleterre, que les manufacturiers de Flandre, et rien n'explique mieux pourquoi toutes les guerres entre ces deux pays étaient presque immédiatement suspendues par des trèves (6) : Édouard III, plus sage que ses prédécesseurs, comprit le premier que ce

---

(1) *Comptes de la ville de Bruges*, 1305, f° 13.
(2) Rymer, II, 1, p. 66.
(3) Rymer, II, 1, p. 69.
(4) Rymer, II, 2, p. 69.
(5) Rymer, II, 3, pp. 100 et 104.
(6) Froissart, *réd. prim.* I, 117.

commerce mériterait d'autant plus sa protection, qu'il contribuerait davantage à fixer dans ses États, dans la patrie même des laines, l'industrie qui en réglait l'emploi. Il nous reste un privilége octroyé au tisserand flamand Jean Kempe, par le roi Édouard III, qui se termine en ces termes : « Nous permettons à tous les autres tisse- » rands, teinturiers et foulons de Flandre qui voudraient » quitter leur pays, de s'établir dans notre royaume et » nous leur ferons donner de semblables lettres de pro- » tection (1). » On annonçait aux ouvriers de Flandre qu'ils trouveraient en Angleterre de beaux habits et de belles femmes (2). Ces promesses séduisirent sans doute plus d'un habitant d'Ypres ou de Warneton : des hommes de métier bannis par Louis de Nevers, vinrent aussi se fixer aux bords de la Tamise, et ce fut ainsi qu'Édouard III, qui depuis fut le fidèle allié des communes flamandes, prépara à la fois dès ce moment, la ruine de la Flandre et la grandeur de l'Angleterre (3).

La Flandre commençait à se relever de l'état d'abaissement où elle avait langui pendant quelques années. Les Breydel avaient reparu à Bruges dans la direction des affaires de la cité, et les échevins avaient même osé accorder un secours public à la veuve de Pierre De Coning que ses services n'avaient point enrichi (4). La réhabilitation des héros de Courtray était la plus énergique des protestations contre les vainqueurs de Cassel.

Cependant Edouard III hésite encore. Robert d'Artois

---

(1) Rymer, II, 3, p. 68.

(2) Walsingham.

(3) Robertson, *introd. à l'hist. de Charles-Quint.*

(4) Griete, myn's Piet's Coninx wed^e^, by beveelnessen van schepenen, te helpen... v 1. *Comptes de la ville de Bruges*, 1332, f° 190.

semble seul le soutenir dans cette chimérique espérance de réunir dans sa main le sceptre des deux plus puissantes monarchies du monde. « Sire, lui disait-il, en » parcourant avec lui les bruyères de l'Écosse, laissez ce » pauvre pays et pensez à la noble couronne de France (1). » A peine le roi d'Angleterre a-t-il repassé la Tweed, qu'il lui rappelle de nouveau le soin de ses droits et de sa gloire, au milieu des banquets de Londres et de Windsor.

« Dans la saison où l'été touche à son déclin, où » les gais oisillons oublient leur doux langage sur des » arbres déjà depouillés de leur verdure, Robert cherche » à se consoler par les plaisirs de la chasse, car il ne » peut oublier le gentil pays de France, terre illustre » dont il est banni... Il porte un faucon qui vole sur » les eaux jusqu'à ce qu'un héron soit pris, puis il appelle » deux pucelles, filles de deux marquis, qui portent » l'oiseau dans le palais du roi, en chantant par doux » devis: — Fuyez, fuyez, chevaliers sans honneur: laissez » passer les preux auxquels sourit l'amour: voici le mets » des preux fidèles à leurs dames. Le héron est le plus » timide de tous les oiseaux, car il a peur de son » ombre; c'est au héron à recevoir le vœu du roi » Édouard qui, bien que roi légitime de France, n'a » point osé en revendiquer le noble héritage.

« A ces mots le roi a rougi: son cœur s'est irrité et » il s'écrie: — Puisque l'on accuse mon courage, je voue » au Dieu du paradis qu'avant qu'une année soit écoulée, je » défierai le roi de Paris (2). — Le comte Robert l'entend,

(1) Froissart, *réd. primit.* I, 82.

(2) Tel était le nom que les adversaires de Philippe de Valois lui donnaient. En 1341, Gilles de Villers fut envoyé en France par la commune

» sourit et se dit à voix basse : j'ai réussi et mon héron
» fera naître une grande guerre.

« Tandis que les pucelles chantaient : — Pour nous, c'est
» au printemps que nous offrons nos vœux ainsi l'enseigne
» l'amour, — Robert se dirige vers le comte de Salis-
» bury, qui était assis près de l'aimable fille du comte
» de Derby : — Ah ! que ne puis-je, réplique Salis-
» bury, remplir parfaitement mon vœu ; car je sers la
» beauté la plus merveilleuse qui soit sous le firmament.
» C'est en vain que je lui ai offert mon amour ; mais
» elle le repousse et ne me permet qu'une douce es-
» pérance d'obtenir un jour sa merci. Je lui demande
» seulement aujourd'hui de poser un de ses doigts sur mon
» œil droit. — J'en poserai deux, dit la dame. — Je voue
» et promets à Dieu et à sa douce mère, repart le cheva-
» lier, que j'irai combattre en France. — Il dit et son œil
» reste fermé. — Et moi, interrompt la fille du comte de
» Derby, je voue et promets au Dieu du paradis que
» je n'accepterai pour époux que celui dont les hauts
» faits auront été inspirés par mon amour (1).

« Les pucelles chantent : — Douces amours qui nous
» charmez, ne nous quittez jamais, — les ménestrels
» pincent les cordes de leurs harpes, et Robert d'Artois,
» après avoir reçu le vœu de Gauthier de Mauny, reprend
» le plat d'argent qui porte le héron : — je vous obéis,
» Robert, s'écrie le comte de Derby ; je voue que si
» le roi d'Angleterre nous conduit sur la terre de France,

---

de Bruges « omme die excusatie van de lettere daer in dat staet le roy de » Parys. » *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1341, fol. 93.

(1) Si y avoit entre eux plusieurs bacheliers qui avoient chacun un œil couvert de drap vermeil, et disait-on que ceux avoient voué entre dames de leur pays que jamais ne verroient que d'un œil jusqu'à ce qu'ils auroient fait aucunes prouesses au royaume de France. Froissart, I, 1, 63.

» je combattrai ce comte terrible qu'on redoute au loin:
» je voue, et saint Thomas m'ait en aide, que je cher-
» cherai le comte Louis de Flandre jusqu'à ce que je l'aie
» trouvé. Je le provoquerai en combat singulier s'il en a
» le courage, mais s'il s'en excuse honteusement, j'irai
» porter la flamme si près de lui que ses yeux la verront
» briller. Advienne que pourra: ainsi je l'ai voué (1). »

Telle était la situation des choses, quand, au refroidissement qui existait entre Philippe de Valois et Édouard III succédèrent tout-à-coup des hostilités ouvertes sur les frontières de la Guyenne. Louis de Nevers était absent en ce moment: il s'était rendu à Avignon pour se concilier l'appui du pape dans l'affaire de Malines, qui était depuis deux années soumise à l'arbitrage de deux légats pontificaux. Philippe de Valois qui craignait que le comte de Flandre ne fut entraîné par ses communes dans l'alliance d'Édouard III, avait engagé lui-même le pape Benoit XII à rejeter ses prétentions (2). Cependant Louis de Nevers vit, à son retour le roi de France, à Paris, et parvint à le convaincre de la sincérité de ses serments. En effet, à peine était-il rentré dans ses États, qu'il manda à ses officiers de retenir prisonniers tous les Anglais qui se trouveraient en Flandre, mesure imprudente qui devait appeler de terribles représailles. Le 5 octobre 1336, Édouard III ordonna, à son exemple, que tous les mar-

---

(1) Le vœu du héron, *poème publié par la société des Bibliophiles de Mons.*

(2) Rex hoc timens rogaverat eum (papam) quod de novo aliquid non concederet domino. *Relation du voyage de Louis de Nevers à Avignon* (9 mai 1336), *Messager des sciences hist.* 1846, p. 73; *Comptes de la ville de Bruges*, 1336; Baronius, *Ann eccl.* tome xxv. Philippe de Valois s'était rendu lui-même à Avignon, peu de temps avant le comte de Flandre. *Cont. G. de Nangis,* 1336; Froissart, i, 1, 60.



chands flamands fussent arrêtés dans son royaume et que l'on saisît leurs biens ; il défendit en même temps l'exportation des laines (1). La Flandre fut livrée à la désolation: tous ses métiers cessèrent de battre le même jour, et les rues de ses cités, naguères remplies d'ouvriers riches et industrieux, se couvrirent de mendiants qui demandaient en vain du travail pour échapper à la misère et à la faim.

Édouard III, écoutant de plus en plus les conseils de Robert d'Artois, cherchait toutefois à ne point s'aliéner les sympathies des communes flamandes : dès le 18 octobre, il écrivit au comte de Flandre et aux échevins des bonnes villes, pour leur témoigner son désir de voir la paix rétablie (2); cependant le comte parvint pendant quelques mois, à maintenir la détention des marchands anglais, et une lettre adressée par le roi d'Angleterre au roi de Castille, le 18 mars 1336 (v. s.), nous apprend qu'à cette époque les relations commerciales n'avaient point repris leur cours (3).

Nos historiens ont gardé un profond silence sur les événements mémorables qui marquèrent la fin de l'année 1336, mais on peut y fixer sans hésitation le terme de l'oppression de Louis de Nevers, et la renaissance de l'autorité des communes. Y eut-il quelque commotion violente, quelque émeute où le peuple affamé vint protester contre l'égoïsme du prince? L'unanimité du sentiment national fut-elle assez puissante pour se faire écouter? On l'ignore, mais il est certain que les communes, abhorrant le système politique qui les isolait des marchands anglais et des populations voisines de Brabant, de Hainaut

(1) Rymer, II, 3, p. 152.
(2) Rymer, II, 3, p. 153.
(3) Rymer, II, 3, p. 161.

et de Hollande, résolurent de ne plus s'y soumettre désormais.

Le 31 mars 1336 (v. s.) Henri de Flandre, comte de Lodi, qui se montrait par son dévouement à sa patrie le digne neveu de Philippe de Thiette, Sohier de Courtray, Gauthier d'Harlebeke, Jean de la Gruuthuse, Gauthier d'Halewyn, Jean d'Axel, Jean de Rode, Roland de Poucke et d'autres chevaliers et échevins des bonnes villes signèrent, au nom du comte et des communes de Flandre, un traité qui fut également approuvé par les nobles et les échevins des bonnes villes de Brabant (1). Ce n'était point assez : le lendemain, une convention plus importante fut ratifiée au nom de Jean, duc de Brabant, de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande et de Frise, et de Louis, comte de Flandre, par les députés des bonnes villes de leurs États parmi lesquelles il faut citer Gand, Bruges, Ypres, Alost, Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont, Bois-le-Duc, Berg-op-Zoom, Valenciennes, Mons, Maubeuge, Ath, Dordrecht, Middelbourg, Zierikzee, Leyde, Delft et Harlem. Il y était dit qu'à l'avenir la Flandre, le Brabant et le Hainaut, ne feraient plus la guerre que d'un commun accord et que tous les différends qui s'élèveraient entre leurs habitants seraient soumis au jugement d'un conseil d'arbitres choisis au sein des bonnes villes des trois pays (2).

Les communes flamandes avaient également annoncé leur intention de renouer leurs anciennes relations de commerce avec l'Angleterre, et une charte d'Édouard III,

---

(1) *Archives de Lille.*
(2) *Archives de Lille.*

nous apprend que dès le 15 avril l'évêque de Lincoln, et les comtes de Salisbury et de Huntingdon furent chargés de se rendre en Flandre pour y conclure un traité (1).

Les ambassadeurs anglais débarquèrent à Dunkerque et de là, ils se dirigèrent vers Gand : les bourgeois de cette ville si longtemps dévoués au comte de Flandre, avaient ressenti vivement les déplorables résultats des mesures qui les frappaient dans leur industrie : Sohier de Courtray lui-même qui avait été pendant plusieurs années le défenseur de Louis de Nevers dans ses guerres contre les Brugeois, avait osé déclarer que l'alliance du roi d'Angleterre était le premier besoin du pays, et c'était dans son hôtel que Bernard d'Albret, chevalier gascon de la suite des ambassadeurs anglais, avait reçu l'hospitalité (2). Peu de détails nous ont été conservés sur cette assemblée de Gand, mais nous savons que le roi d'Angleterre proposait le rétablissement de l'étape des laines en Flandre (3) et il parait que l'une des garanties adoptées pour le maintien de la paix fut

---

(1) Rymer, II, 3, p. 164.

(2) James, *hist. du prince Noir*, I, p. 113. « Il avint, disent les » *chroniques de Saint-Denis*, que le roy d'Angleterre avoit envoié en » Gascoigne monseigneur Berart de Lebret et si avoit envoié en Flandres » pour faire amis et alliances, car il veoit bien qu'il ne povoit bon- » nement venir à sa volonté, se il n'avoit Flandres de sa partie. » (v, p. 370.) M. James le nomme à tort Bernard Brett. Il s'agit ici de Bernard d'Albret, vicomte de Tartas, mort en 1358. Son fils, Arnould d'Albret quitta le parti des Anglais pour épouser Marguerite de Bourbon, sœur de la reine de France et fut l'ayeul des rois de Navarre, dont la maison donna, à la fin du seizième siècle, Henri IV à la France.

(3) Rymer, II, 3, p. 165.

un projet de mariage entre le fils du comte de Flandre et la fille du roi d'Angleterre (1).

L'évêque de Lincoln s'était rendu dans le Hainaut: il avait une mission plus importante à y remplir; il ne s'agissait de rien moins que de consulter le comte Guillaume qui était le père de la reine d'Angleterre, sur les prétentions qu'avait réveillées l'ambition de Robert d'Artois. Le comte de Hainaut protesta de son zèle, mais sa puissance était peu de chose en comparaison de celle de Philippe de Valois. « Cher sire, lui dit alors l'évêque » de Lincoln, vueilliez nous conseiller desquels seigneurs » nostre roy se pourrait mieux aider. — Sur l'âme de » moi, répondit le comte, je ne saurois aviser seigneur » si puissant pour lui aider en ces besognes comme serait » le duc de Brabant qui est son cousin germain, aussi » l'évêque de Liége, le duc de Gueldre, l'archevêque » de Cologne, le marquis de Juliers, messire Arnould » de Blancquenheym, et le sire de Fauquemont. Ce sont » ceux qui auroient grand foison de gens d'armes en » bref temps, mais que on leur donne de l'argent à » l'avenant: si sont seigneurs et gens qui gagnent volon- » tiers. Et dites aussy au roy de par moy que, du pays » de Flandres, par espécial, il soigne tant par prière ou » par contrainte qu'il en ait l'aide (2). » En effet, les livres sterling du roi d'Angleterre, attachèrent successivement à sa cause l'archevêque de Cologne, le sire de Fauquemont, le marquis de Juliers, le comte de Gueldre; le duc de Brabant lui-même avait cédé, soit aux

(1) Froissart, I, 1, 62; Rymer, II, 3, p. 165, Villani, XI, 82; Paul Emile, fol. 250.

(2) Froissart, I. 1, 63, et *réd. primit.* I, 87.

volontés de ses communes, soit à ses rancunes contre Philippe de Valois qui avait préféré à son alliance celle du comte de Flandre; depuis que la mort de son fils avait rompu les liens qui l'unissaient à la France, il semblait ne plus se souvenir que de ceux qui existaient entre la maison des rois d'Angleterre et la sienne (1).

Louis de Nevers restait seul étroitement attaché à l'alliance française: « Il estoit bon François et loyaulx; » et bien y avoit raison, car il n'y avoit gaires que le » roi l'avoit remis en son pays par force (2). » Il oubliait les évenements qui avaient précedé la bataille de Cassel, pour imiter les rigueurs qui avaient signalé son triomphe, et bientôt il essaya de rétablir son influence en recourant aux moyens que Philippe de Valois n'avait osé lui conseiller en 1328 qu'après avoir vaincu Zannequin et ses seize mille compagnons.

La vengeance du comte menaçait surtout celui qu'il considérait comme le chef du parti anglais, « ce chevalier » banneret qui, pour parler le langage de Froissart, était » durement amé à Gand et tenu pour le plus preux che» valier de Flandre et le plus vaillant homme et qui, le » plus hardiment, avoit desservi ses seigneurs (3). » Sohier de Courtray avait été perfidement appelé le 6 juillet à Bruges, pour y assister à une assemblée générale des députés des communes : on l'arrêta aussitôt (4), et il fut

---

(1) La mère du duc de Brabant était sœur du roi d'Angleterre Édouard II, père d'Édouard III.

(2) Froissart, *réd. prim.* I, 93.

(3) Froissart, I. 1, 66.

(4) Sondages voor sinte Amelberghen dagh, te Brucghe, ten parlemente daer 'tland was omme raed en wech te vindene over de neringhe, wort myn heer de Courtrosyn opgehouden. *Comptes mss. de la ville de Gand,* 1337, fol. 64.

conduit au château de Rupelmonde, comme coupable d'avoir traité avec les ambassadeurs d'Édouard III : son fils eut à peine le temps de chercher un refuge en Angleterre (1).

Cependant Édouard III résolut de tenter un dernier effort en chargeant l'évêque de Lincoln de proposer de nouveau le mariage de l'une de ses filles nommée Jeanne avec Louis de Male, fils du comte de Flandre (2); mais les ambassadeurs anglais ne purent rien obtenir, et s'ils intercédèrent en faveur de Sohier de Courtray, leurs prières même ne lui furent que fatales. Ils paraissent du reste n'avoir pas tardé à quitter la Flandre pour retourner à la cour du comte de Hainaut (3), et ce fut là qu'ils apprirent que Louis de Nevers, de plus en plus dévoué à la cause de Philippe de Valois, avait envoyé des vaisseaux aux bouches de l'Escaut, et un grand nombre de chevaliers dans l'île de Cadzand, pour s'emparer d'eux s'ils s'embarquaient à Anvers. La crainte de tomber en leur pouvoir les obligea d'aller en Hollande chercher un navire à Dordrecht. Édouard III fut vivement ému par leurs plaintes et promit d'y porter remède. Cinq cents hommes d'armes et deux mille archers appareillèrent du port de Gravesand : les comtes de Derby et de Suffolk, Renaud de Cobham, Gauthier de Mauny « qui jà avoit

---

(1) GILLES LI MUISIS, p. 218; FROISSART, *réd. prim.* I, 100. Un ordre adressé par le roi d'Angleterre à son trésorier nous apprend qu'un chevalier flamand nommé Eustache Passcharis lui avait rendu hommage avant le 20 septembre. RYMER, II, 3, p. 189. Eustache Passcharis signa le 3 décembre 1339, le traité d'alliance des communes de Flandre et de Brabant.

(2) RYMER, II, 3, pp. 190 et 191. (3 octobre 1337).

(3) FROISSART, I, 1, 66-68.

» fait tant de belles bacheleries en Escosse (1), » avaient réclamé l'honneur de prendre part à cette expédition, qui allait ouvrir la plus grande guerre du quatorzième siècle.

Cinq mille hommes d'armes avaient été placés par le comte de Flandre dans l'île de Cadzand. Gui, frère bâtard de Louis de Nevers, y avait conduit avec lui les plus nobles chevaliers du parti *leliaert*, Pierre d'Ingelmunster, Jean de Moerkerke, Gilles de Watervliet, les sires de Meetkerke, de Brugdam, d'Halewyn. Tandis que les archers anglais les forçaient en lançant une grêle de flèches, à abandonner les digues où ils avaient planté leurs bannières, Gauthier de Mauny et ses compagnons s'élançaient sur le rivage. Pas une parole n'avait été échangée et le combat commença aussitôt. « Là, il y eut plusieurs belles » bacheleries et appertises d'armes faites, et moult vail- » lamment se combattirent les Flamands: aussi moult » bacheleureusement les requirent les Anglais. » Un moment la fortune parut trahir les assaillants. Le comte de Derby avait été abattu, mais Gauthier de Mauny s'empressa de le relever en poussant son cri d'armes: « Lancastre au comte de Derby! » Enfin les Anglais triomphèrent: ils pillèrent toute l'île de Cadzand, et lorsque leur flotte rentra dans la Tamise, elle ramenait prisonniers les sires de Watervliet, de Rode, d'Halewyn et de Brugdam, et Gui, frère du comte de Flandre, qui après une captivité de deux années, jura depuis foi et hommage au roi d'Angleterre (2) (9 novembre 1337.)

---

(1) Froissart, i, 1, 68.

(2) Froissart, i, 1, 67-70; Villani, xi, 71; Walsingham, *hist.* p. 132. La commune de Bruges prit part à la défense de l'île de Cadzand: cette expédition qui commença le 6 novembre, lui coûta ii^{m}. iiii^{c} l. iii s. ix d. *Comptes de la ville de Bruges*, 1337.



Le comte de Flandre s'efforçait de maintenir dans ses États l'autorité de Philippe de Valois, il se rendait de ville en ville pour engager les communes à ne pas rompre la paix que le traité d'Arques avait rétablie, et à rester les alliés de la France (1). Il recourait tour-à-tour aux mesures les plus rigoureuses, aux moyens les plus humbles de persuasion. Ainsi, ne jugeant point la captivité de Sohier de Courtray un châtiment assez sevère des négociations des Gantois avec Édouard III, il les obligea à lui payer une forte amende et à envoyer leurs députés implorer sa merci à ses genoux (2). Il semblait ne pas redouter le ressentiment de ces bourgeois qui l'avaient si fidèlement soutenu dans ses malheurs, et ne s'éloignait d'eux que pour placer toute sa confiance dans les cités qui l'avaient proscrit autrefois.

Le roi de France, naguère si terrible dans ses vengeances contre les communes de Flandre, ne cherchait plus qu'à seconder les efforts du comte pour se concilier l'affection des bourgeois dans la plupart des villes. Le 15 août 1337, il remit aux communes flamandes, quatre-vingt mille livres qu'elles lui devaient pour deux années de leur rente annuelle de quarante mille livres parisis et réduisit de moitié le paiement échu le 1 mai 1337, en leur accordant pour le surplus un nouveau délai (3). Il

---

(1) Froissart, *réd. prim.* I. 117.

Les comptes de la ville de Bruges, de 1337 et de 1338, mentionnent, pendant l'espace de dix mois, trente-deux voyages du comte à Bruges. Toutes ces dates et les indications des lieux d'où il arrive, sont fort importantes.

(2) Comiti procubuere ad pedes. Meyer, 1335.

(3) Les amendes imposées à la Flandre par les traités conclus avec les rois de France étaient énormes. Elles atteignaient la somme de 1,406,000 livres parisis (environ cent quarante millions de notre monnaie). En 1333, les paiements s'élevaient à 869,211 livres, 19 s. 6 d. par. de

leur abandonna aussi une autre prétention de trente mille livres tournois, représentant les arrérages des dix mille livres de rente assignées au roi dans les châtellenies de Lille et de Douay, qui n'avaient point été payées pendant les années 1310, 1311 et 1312; de plus il leur promit qu'à l'avenir elles auraient le monopole de l'exportation

---

sorte que les dettes n'étaient plus que de 536,788 livres, 6 deniers parisis:

C'est li estat entre le Roy notre seigneur et les gens du pays de Flandres de ce en quoy ils peuvent estre tenus a luy. ...

Premièrement, le pays de Flandres doit au roy Philippe le Bel par le traitié de la première pais, fait l'an mil cccv. . iiii^c mile livres par.

Item, pour les arrérages de xx^m livres t.^s de rentes promises au dit roy par le dit traitié qui ne furent pas sitost assises comme l'en li promist, c'est à savoir pour les années l'an mil ccc huict et l'an ccc ix, xl^m l. t.^s valent. . . . . xxxii^m l. par.

Item, pour le rachat de x^m l. t.^s qui demourèrent à asseoir au dit nostre seigneur le roy des xx^m l. t.^s quant l'en li assist Lille, Douay et les chastellenies, vi^c m. livres t^s. valent. . . iiii^c iiii^xx mile liv. par.

Item, pour les arrérages des x^m l. t^s. de rente qui doivent estre assises au roy sur Lille, Douay et les appartenances dès l'an ccc ix les quiex ne li furent assises jusques à la xie jour de juingnet l'an ccc xii pour les années finies à la pentecouste ccc x, ccc xi et ccc, xii xxx^m l. t.^s valent . . . . xxiv mile liv. par.

Item, pour le rachat de iii^m pelerins, iii^c mile l. t.^s valent ii^c xl^m livres par.

Item, ils doivent pour cause du traitié de la pais faite au roy Philippe le Lonc l'an ccc xvi lors régent. . . . . ii^c mile liv. par.

Et pour le mariage de Flandres . . . . xxx^m liv. par.

Somme de ce qu'ils doivent jusqu'àlors . . . . . xiiii^c vi^m liv. par

De la quelle somme les dites gens de Flandres ont paié aux gens du roy noste seigneur. . . . . . viii^c lxix^m ii^c xi l. xix s. vi d. par.

Demeure qu'ils doivent encore . . v^c xxxvi^m vii^c iiii^xx viii l. v. d. par.

De laquele somme ils sont tenuz pour le terme de may darrenièrement passé qui fu l'an mil ccc xxxiii xl^m l. par. et le demourant leur est aterminé à savoir pour le terme du premier jour de may qui sera l'an ccc xxxiiii xl^m l. par. et ainsi chascun an xl^m l. par. ...

Archives de Bruges, Nieuwen groenen boek ongecotteerd. fol. 1.

de toutes les laines de France (1). Ces avantages ne leur étaient accordés toutefois qu'à cette condition, que les ambassadeurs du roi les trouveraient « en bonne volenté » vers le roy. » En conséquence, l'évêque de Tournay et Gérard de Bellay arrivèrent le 29 août à Ypres et là, en présence du comte de Flandre, ils renouvelèrent ces concessions du roi, « pour la bonné volenté, loyauté » et obéissance èsquelles nous trouvasmes, disent-ils, les » bonnes villes de Flandre et tout le païs envers le Roy » nostre seigneur, et comme ainsy le promirent à faire » pour le temps à venir (2). »

Peu de temps après, le roi de France permit aux bourgeois de Bruges de recreuser leurs fossés entre la porte Sainte-Catherine et celle de Coolkerke, parce qu'ils se plaignaient de la mauvaise qualité de leurs eaux pour la fabrication de la bière (3). Enfin, lorsque la victoire des Anglais dans l'île de Cadzand l'engagea à se montrer de plus en plus prodigue de grâces et de privilèges, il autorisa les Brugeois, non seulement à élargir tous leurs fossés, mais aussi à relever leurs remparts, sous le prétexte que ce travail était nécessaire « pour résister aux ennemis » du royaume (4). » L'évêque de Tournay, Hugues Quiéret, Pierre de Cuignères et Nicolas Béhuchet se rendirent à Bruges et y déclarèrent que le roi remettait aux com-

---

(1) Item à la tierce requeste des laines, c'est assavoir que nulles laines ne fussient traites hors du royaume afin qu'il en fust mieux pueplés, et est la réponse: le roy leur fera ceste grace un an, commant que la traite des dites laines vaille au roy par an dix mille livres ou environ, et selonc leur bon port, le roy le porra eslongier pour le temps avenir.

(2) *Ruwenboek, archives de Bruges.*

(3) *Ruwenboek, archives de Bruges.*

(4) *Ruwenboek, fol. 40, archives de Bruges.*

munes de Flandre le second paiement de leur rente annuelle de quarante mille livres parisis « pour ce que nous » avons sceu, porte une charte du mois de janvier 1337 » (v. s.), l'estat du pays de Flandres, le bon portement » des bones gens et la boine volenté qu'ils ont de servir » nostre dit seigneur (1). »

Or que se passait-il à cette époque dans une cité voisine qui, aussi dédaignée que sa rivale était comblée de bienfaits, envoyait en vain ses députés au roi de France, au comte de Hainaut et au duc de Brabant pour qu'ils intercédassent en faveur de Sohier de Courtray (2)? « En » ce temps avoit ung bourgeois à Gand, lequel parloit » bien sagement au gré de plusieurs. Si reprirent aucuns » hommes ses paroles aux aultres, et dirent qu'il estoit » un très sage homme, et dirent qu'il avoit dit que s'il » estoit oys et creus, il cuideroit en brief temps avoir » remis Flandres en bon estat et r'aroient tous leur gaignage, sans estre mal du roy de France, ne du roy » d'Engleterre. Ces paroles multiplièrent tant que li quars » ou la moitié de la ville en fu infourmés. Hors commencèrent à s'assembler et tant que un jour de feste

(1) *Ruwenboek, fol.* 39, *Archives de Bruges.*

(2) Dès le moment de son arrestation, Nicolas Uutenhove s'était rendu à Bruges avec d'autres députés de la commune de Gand « omme de» levranche van den Courtrosyn ende daer omme volgeden sy minen » heren t'Ypre. » Les mêmes prières sont réitérées dans toutes les villes où s'arrête le comte, à Courtray, à l'abbaye de Saint-Bernard, à Audenarde, à Ardenbourg. La commune de Gand s'adressait en même temps au roi de France, au duc de Brabant et au comte de Hainaut pour réclamer leur appui et leur médiation, mais ce fut en vain qu'elle supplia tour à tour chacun de ces princes « dat hi wilde gedinken te biddene » minen heer van Vlaenderen van den delivranche van minen here den » Courtrosyn. » (*Comptes mss. de la ville de Gand*, 337, *fol.* 64 *et* 65.)

» après disner, ils se mirent ensamble plus de mille;
» et appeloient l'un l'autre à leurs maisons, en disant:
» — Alons, alons oyr le bon conseil du saige homme. —
» Et vinrent à la maison du dit bourgeois qu'ils trouvèrent
» appoiant à son huis. De si long qu'ils le percheurent,
» ils lui firent grant révérence et honneurs, et dirent:
» chier seigneur, veuilliés nous oyr. Nous venons à vous
» à conseil; car, on nous dist que les grans biens et
» sens de vous remettra le pays de Flandre en bon
» point: si, nous dites comment, et vous ferez au-
» mosne. — Lors s'avancha le dit bourgeois et dist: —
» Seigneurs compaignons, je suis natif et bourgeois de
» cette ville; si y ai le mien. Sachiés que de tout mon
» pooir je vous vodroie aidier et tout le pays; et s'il
» estoit homme qui voulust en prendre le fais, je vodroie
» exposer mon corps et biens à estre dalez lui, ou si
» vous aultres, vous me voliés estre frères, amys et
» compaignons en toutes choses pour demourer dalez moy,
» je l'emprendrois volentiers. — Alors, dirent-ils tous
» d'un assens et d'une voix: — nous vous promettons
» léalement à demourer dalez vous en toutes choses et
» d'y aventurer corps et biens; car nous savons bien
» que en toute la conté de Flandres, n'y a homme, se
» non vous, qui soit digne de ce faire. — Adonc quand
» il se vit ainsy accueilli en l'amour du peuple, il fit
» grans consaux et grandes assemblées de gens et tant
» les mena de paroles que toute la communalté et grant
» plenté de la bourgeoisie se tirèrent vers luy et le com-
» paignaient à grant puissance » (1). Ce bourgeois de

---

(1) Froissart, *réd. primit.* I, 117.

Gand que ses concitoyens nomment « le saige homme » est le héros des communes du moyen-âge, Jacques d'Artevelde, dont les Gantois osent enfin revendiquer aujourd'hui la gloire, le dévouement et le génie (1).

Il en est des grands hommes comme des fleuves fameux qui ravagent ou fertilisent les empires. L'œil ne se contente point de saluer leurs ondes furieuses ou leurs vastes nappes d'un transparent azur : on recherche leur source, et si humble qu'elle soit, elle fixe l'attention et attire le respect. Le même culte appartient au berceau d'où se lèvent, à de longs intervalles, les hommes qu'immortalisent de hautes pensées ou d'éclatants exploits. On veut connaître leur enfance, afin d'y chercher le présage de leurs succès, leur origine, pour étudier les obstacles qu'ils rencontrèrent, et jusqu'à l'histoire de leurs ayeux, pour y découvrir toutes les gouttes du sang qui animait leur existence.

Quels furent les ancêtres de Jacques d'Artevelde? Il est difficile de le dire. Les archives de l'abbaye de Saint-Pierre mentionnent bien, à la fin du douzième siècle, Steppon d'Artevelde, mais rien n'annonce qu'il soit un ayeul de Jacques d'Artevelde. Il est plus probable

---

(1) C'est en 1812 que M. Cornelissen entreprit la réhabilitation de Jacques d'Artevelde. Deux ans plus tard, M. Diericx ajoutait dans son premier mémoire sur la ville de Gand : « Le moment n'est-il pas arrivé » de cesser de haïr et de calomnier le plus grand homme qu'ait produit la » Flandre? Les lois de Jacques d'Artevelde portent l'empreinte de son » âme; cet homme qui ne connaissait ni dangers, ni obstacles inspira » à ses compatriotes le sentiment de leurs propres forces... Il est incon- » testable que ce fut sous l'influence des lois de Jacques d'Artevelde, » que les communes de Gand, Bruges et Ypres atteignirent leur plus » haut degré de prospérité. (Diericx, i, pp. 186 et 187).



qu'il était issu de la famille des châtelains de Gand, qui remontaient aux comtes de Guines. Ils possédaient le fief d'Artevelde (1), et l'on peut croire avec quelque vraisemblance qu'à l'exemple de deux branches de cette illustre maison qui prirent le nom des fiefs de Damme et de Mendonck, une autre s'attribua dans les premières années du treizième siècle, celui du fief d'Artevelde. Si cette origine était formellement démontrée, Jacques d'Artevelde compterait des ayeux parmi les princes et les rois. Lors même qu'elle ne le serait point, il lui resterait toujours « son écusson » de sable à trois couronnes ou chapelets d'argent, ce » qui fut à la façon des vieux Romains, lesquels donnoyent » semblables couronnes aux plus preux et valeureux de » leurs soldats ou bourgeois (2). »

---

(1) Duchesne, *hist. de la maison de Gand*, p. 677; Sanderus, *rer. Gandav.* lib iii, p. 185.

(2) L'Espinoy, *recherches*, p. 77, d'après Froissart: Philippe d'Artevelde faisoit porter son pennon devant lui, armoyé de ses armes et portoit l'écu noir à trois chapeaux d'argent. (*Chron.* ii, 174.) J'ai lu dans une généalogique manuscrite que la famille d'Artevelde porte d'argent à trois couronnes feuilletées de sinople et parsemées de quatre roses. Les couronnes, chapeaux ou chaperons ne sont point, quoi qu'on ait dit, un ornement étranger à l'art héraldique: en 1389, Richard II anoblit Jean de Kingston en lui donnant pour armes un écu d'argent « ove une » chapewe d'azur » (Rymer, iii. 1389). Zannequin, Ackerman, Mahieu et Yoens portaient des armoiries comme Artevelde; celles de Zannequin ont été admises, il y à moins d'un siècle, dans les preuves de noblesse exigées par le chapitre de Nivelles, et selon un annotateur du P. Daniel, la noblesse des Artevelde aurait obtenu la même consécration. « On ne » regarde point en Flandre les Arteveldes comme des descendants d'un » brasseur de bière: on y voit dans diverses archives plusieurs titres » qui semblent prouver incontestablement qu'Artevelde était un gen- » tilhomme d'une noblesse même distinguée, dont la postérité a toujours » été admise dans les chapitres ou l'on est le plus délicat sur les preuves » de noblesse » (Hist. de France, du P. Daniel, éd. de 1755, v. p. 313).

Quoiqu'il en soit, la famille de Jacques d'Artevelde était inscrite dans le registre des corporations industrielles, comme celle de Jean de Mendonck (1). Jean d'Artevelde père du « saige bourgeois » avait été échevin de Gand en 1319, en 1321, en 1325 et en 1328, et bien que l'un des bourgeois les plus puissants de cette ville (2), il appartenait au commerce des draps (3), cette grande industrie de la Flandre, aussi bien que le vaillant Guillaume Wenemare, qui périt en 1325, sous les murs de Deinze, à la tête des Gantois (4). Liévin d'Artevelde s'était établi à Bruges, où sa position n'était pas moins influente : ses vaisseaux parcouraient les mers jusqu'aux ports de la Baltique, et il était en 1324 bourgmestre de Bruges (5). Jacques d'Artevelde, inscrit dans le métier des tisserands, imita l'exemple que lui avait donné son père : il se livra comme lui au commerce des

---

(1) *Enquête relative à l'administration des Trente-neuf*, voyez le tome II de l'*Histoire de Flandre*, livre IX.

(2) Il est envoyé par la commune de Gand, comme ambassadeur ou député, en 1321 à Bruges, en 1325 à Bruxelles et à Paris. (*Comptes mss. de la ville de Gand*).

(3) It. Janne van Artevelde, van iij gemingden lakenen die men sendde te Romewards, den kardinael uan Vianen VI l. iiij s. gr.

It. Janne van Artevelde, van ij dickedinnen die men sendde miere vrouwe van Namen, ij c. xl. L.

Comptes de la ville de Gand, 1321, f. 79, et 1325, f. 266.

(4) Will. Wenemare, van iiij witte lakenen. XCIV L.

Comptes de la ville de Gand. 1324, f. 195.

(5) Jehans de Flandre, cuens de Namur... Comme nous soions enfourmé que Liévins d'Artevelde, borghemaitre, a esté damagé par les gens dou roi de Danemarcke jusques à la somme de xl. lb. de gros tournois, en draps, en sel et en autres marchandises en son havène que on apièle Copenhaven, etc.. Kluit, II, p. 1067. Voyez sur Liévin d'Artevelde, les *comptes de la ville de Bruges,* de 1335 et de 1338.

draps, et, en 1344, c'est-à-dire à cette brillante époque où le plus noble prince de l'Europe le nommait son compère, il continuait au milieu des projets les plus gigantesques qui aient jamais été conçus, à prendre une part active au mouvement de l'industrie nationale (1) : les salles où se trouvaient déposés les merveilleux ouvrages des tisserands de Flandre, touchaient à la chancellerie où il scellait les chartes qui protégeaient leur travail et leur liberté (2), tant était respectée à Gand cette loi de la comtesse Mathilde: « si l'on découvre quelque bour-» geois inutile à la ville et à la commune, qu'il soit banni » par les échevins (3). »

Les Artevelde avaient donné plus d'une preuve de leur dévouement à la patrie. Philippe le Bel avait confisqué, en 1298, les biens de Guillaume d'Artevelde (4). Jean d'Artevelde, allié au sire d'Axel et aux Wenemare, a partagé un instant leur autorité à Gand (5), mais tous ses fils se séparent de Louis de Nevers, quand ils le voient, par zèle pour les intérêts français, compromettre les progrès et l'essor que trois siècles d'efforts pénibles

---

(1) Item Ja. van Artevelde, van iij smale dickedinnen.
Item Jacoppe van Artevelde, van ii lakenen etc.
Comptes de la ville de Gand, 1327, 1340 et 1344.

(2) Diericx, ii, pp. 45—47.

(3) Si quis forte in Gandavo inventus fuerit toto oppido et universitati inutilis, ab oppido, quamdiu scabinis visum fuerit, expelletur. Diericx, i, p. 166.

(4) *Lettres de Raoul de Clermont en faveur de Guillaume de Mosschere. Archives de Lille.*

(5) A cette époque François d'Artevelde était châtelain de Beveren. *Comptes de la ville de Gand.*

avaient imprimés à l'industrie flamande. En 1335, Guillaume d'Artevelde qui parait avoir été le fils du proscrit de 1298, est insulté par les sergents du comte, mais l'exaspération populaire éclate avec tant de force, qu'il doit intervenir lui-même pour leur sauver la vie. Cependant le bailli lui ordonne de le suivre à la prison de la ville : à peine a-t-il obéi, que la commune courant aux armes, s'empresse de le délivrer. La lettre dans laquelle Gauthier de Bederwane, bailli de Gand, raconte cette émeute, ajoute que le peuple rendit à la liberté en même temps que Guillaume d'Artevelde, deux de ses cousins inscrits au métier des tisserands (1). L'un de ceux-ci n'était-il point Jacques d'Artevelde qui, dès cette époque, aurait été le principal objet des sympathies populaires; car, les Gantois, comme le disait plus tard le comte de Hainaut, ne faisaient rien, « sans la faveur et » la grâce de Jacques d'Artevelde (2). »

Jacques d'Artevelde était né vers l'année 1285 : j'ai déjà nommé son père; sa mère s'appelait Livine De Groote, et était sœur de Marie De Groote, femme de Josse d'Halewyn, chevalier de haute naissance, et tante de Henri De Groote, moins illustre comme secrétaire du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, que comme ayeul de Hugues Grotius. Une des filles de Jean d'Artevelde avait épousé Gilles Damman, et se trouvait ainsi alliée aux Bette et aux Vaernewyck; l'autre avait donné sa main à un petit-neveu du Docteur Solennel, à Baudouin Goethals, dont le frère était uni

---

(1) *Lettre du bailli de Gand au comte de Flandre. Archives de Lille.*

(2) Froissart, I, 1, 66.

à la nièce de Guillaume Wenemare. Que de noms fameux réunis autour de celui de Jacques d'Artevelde (1)!

---

(1) Je place dans cette note le tableau généalogique de la famille d'Artevelde, au quatorzième siècle, tel que le présentent les documents les plus dignes de foi:

N. D'ARTEVELDE. — N. N.

Guillaume d'Artevelde. Ses biens furent confisqués par Philippe le Bel, en 1298.	Liévin d'Artevelde, bourgmestre de Bruges en 1324, mort vers 1338.	Gauthier d'Artevelde, dizenier au service de Robert de Béthune, en 1297.	Jean d'Artevelde, échevin de Gand en 1319, 1321, 1325 et 1328, mort en 1328. — Livine De Groote, fille de Sohier De Groote et de N. De Beer, petite fille de Sohier De Groote, échevin en 1317 et en 1319 et de N. De Ruddere, arrière petite-fille de Jean De Groote et de N. Storm. (Marie De Groote, sœur de Livine De Groote avait épousé Josse d'Halewyn).	Marguerite, religieuse à Termonde, morte en 1327.

Guillaume d'Artevelde, watergrave en 1341.	François d'Artevelde.	Catherine d'Artevelde. — Baudouin Goethals. Elle mourut en 1325.	Jacques d'Artevelde. — Christine de Courtray, fille de Sohier de Courtray et d'Ode de Rode (fille de Gérard de Rode, seigneur de Melle), petite fille de Sohier de Courtray et d'Adelise de Wennebrochies, (elle épousa en secondes nôces Sohier de Baronaige).	Jean d'Artevelde. — Catherine de Courtray, sœur de Christine de Courtray.	Marie d'Artevelde, morte en 1357. — Gilles Dammam, mort en 1338.	François d'Artevelde, châtelain de Beveren en 1326. — Elisabeth Van der Coutere, sœur d'Agnès Van der Coutere, femme de Jean de Baronaige.

Une fille.	Arnould Goethals, échevin en 1342.	Jean Goethals, échevin en 1345.	Catherine d'Artevelde. — Jean de Scholelare.	N. d'Artevelde. — Philippe d'Erpe fils de Gauthier d'Erpe, (il épousa en secondes nôces en 1350 Claire de Masmines, veuve de Sohier de Courtray fille de Gilbert de Masmines et d'Imaine de la Grutthause).	Jean d'Artevelde.	Jacques d'Artevelde.	Guillaume d'Artevelde.	Philippe d'Artev. — Yolande Van den Broucke.	Simon Damman. — Jeanne Bette.	Elisabeth d'Artevelde. — Gilbert Van de Briele.
				Catherine d'Erpe. — Baudouin Scoutheet.						Marguerite Vande Briele.

Généalogies authentiques des familles De Groote, Damman et Goethals; L'Espinoy; Sanderus; Dierickx, etc.

On m'a assuré que les descendants de Jacques d'Artevelde habitaient

Il est probable que lorsque Gui de Dampierre alla en 1300 avec ses fils et l'élite de la noblesse flamande, se confier à la générosité de Philippe-le-Bel, Jacques d'Artevelde accompagna à Paris son oncle, Gauthier d'Artevelde, dizenier attaché au service de Robert de Bethune (1). Sa jeunesse dût être frappée du triste spectacle de ce vieillard si imprudent dans son aveuglement, et si cruellement puni dans sa témérité. Charles de Valois qui lui-même avait été trompé par son frère dans les conseils qu'il avait donnés au comte de Flandre, protestait contre cette trahison et suppliait le roi de rendre du moins la liberté à Robert de Béthune, dont il connaissait le courage et qu'il voulait associer à ses projets aventureux. Charles de Valois venait d'épouser une de ses nièces, Catherine de Courtenay, qui lui avait apporté en dot ses prétentions à l'empire de Constantinople, usurpé par les Paléologues : il espérait que le vainqueur de Bénévent l'aiderait à réconquérir ce trône litigieux, et réussirait à repousser les Turcs de Bithynie, de même qu'en Italie, il avait dispersé les Sarrasins de la Nocera. Cependant Philippe-le-Bel se montra inflexible, et le comte de Valois, privé de l'appui de l'héritier du comté de Flandre, fut réduit à n'amener avec lui dans sa croisade qu'un petit nombre des amis du prince captif. L'un de ceux-ci fut le neveu du dizenier Gauthier (2).

---

il y a soixante ans le village de Sleydinghe, dont un habitant insulta en 1335 Guillaume d'Artevelde. Les recherches que j'ai faites pour retrouver dans quelques pauvres chaumières les derniers héritiers d'un nom illustre, n'ont produit que peu de résultats.

(1) *Inv. des arch. de Rupelmonde*, p. 273.

(2) *Chroniques de Saint-Denis*, V, pp. 132 et 372; *Anon. de Denis Sauvage*, 72; *Contin. Guill. de Nangis*, 1301; Guill. Guiart, v. 5685; Meyer, 1300; *Corp. chr. Flandr.* I, p. 165.

Le jeune bourgeois de Gand traversa la France avec le comte de Valois et s'arrêta à Rome, où le pape, en confirmant les droits du prince français au sceptre impérial d'Orient, le créa en même temps pacificateur de la Toscane et capitaine du patrimoine de saint Pierre. Jacques d'Artevelde y salua la grande figure de Boniface VIII qui dominait les querelles des Guelfes et des Gibelins : peut-être accompagna-t-il les ambassadeurs que le comte de Valois envoyait à Florence aux chefs de la faction des Blancs, et y vit-il Dante Alighieri, qui bientôt chassé par l'exil de sa patrie, allait chercher au delà des Alpes la route que Jacques d'Artevelde avait suivie, depuis les rives du Rhône jusqu'aux digues sablonneuses que les Flamands opposent à la mer entre Cadzand et Bruges :

> Quale i Fiamminghi tra Cazzante e Bruggia
> Temendo'l fiotto che inver l'or s'arrenta,
> Fanno lo schermo perchè 'l mar si fuggia (1).

Charles de Valois ne tarda point à conduire une expédition en Sicile et ce fut de là qu'après un court séjour il mit à la voile pour la Grèce. Il y comptait quelques partisans dévoués, entre autres, l'intrépide Jean de Tournay, dont le père avait été choisi par le roi Charles d'Anjou, ayeul de Catherine de Courtenay, pour être l'un de ses tenants dans son duel avec le roi Pierre d'Arragon. Sur ces rivages qui avaient vu passer avant les hommes d'armes de Charles de Valois, l'armée de Robert de Jérusalem et la flotte de Baudouin de Constantinople, le fils de Jean d'Artevelde put retrouver les souvenirs de la gloire de sa patrie. Plusieurs chevaliers y conser-

---

(1) *Inferno*, xv, v. 4; comp. Villani, ix, 54.

vaient les possessions qu'ils avaient conquises les armes à la main un siècle plus tôt. Engelbert de Lidekerke était grand connétable de la principauté d'Achaïe, et son frère, capitaine du château de Corinthe: enfin, au milieu des Thermopyles, au bord du lac Copaïs, « le bail de Thes- » salie, monseigneur Antoine le Flamenc, qui estoit tenus » un des plus sages hommes de Romanie (1), » élevait une église en l'honneur de saint Georges, ce glorieux patron des chevaliers que Robert II invoquait à Antioche et à Ascalon (2).

A peine Charles de Valois s'était-il arrêté en Grèce: il se dirigea vers l'île de Rhodes et en prit possession. Mais un message pressant du roi de France l'obligea à renoncer aussitôt à sa conquête, qui fut de nouveau occupée quelques années après par les chevaliers de l'ordre de l'Hôpital. De graves événements venaient de s'accomplir en Occident. La royauté de Philippe était menacée; les remparts de Courtray avaient vu disparaître en quelques heures les chevaliers et les sergents sur lesquels elle fondait ses droits, les droits de la force et de l'oppression, les seuls qu'elle invoquât jamais. Ce fut dans ces lointains climats où les armées de Darius et de Xercès avaient succombé devant les héros de Marathon et de Salamine, que Jacques d'Artevelde apprit le triomphe de quelques bourgeois et de quelques laboureurs attaqués par la plus puissante armée de l'Europe (3).

---

(1) *Livre de la conqueste de la Morée*, passim; *recherches historiques sur la principauté de Morée par M. Buchon.*

(2) Les ruines de cette église existent encore aujourd'hui, et on y lit une inscription où son fondateur se trouve désigné par ces mots: ο θεοσεβεστάτος Χαβαλαρ μισὲρ 'Αντωνι λε Φλάμα.

(3) Jaques de Harteveldе avoist esté, avec le comte de Valois, outre les

On ignore ce que devint Jacques d'Artevelde pendant plus de vingt ans. Les uns racontent qu'à son retour en Flandre il épousa « une brasseresse de miel; » d'autres, sans parler de ce mariage, assurent qu'il fut effectivement brasseur. Vers cette époque, un Breydel n'était-il pas aussi brasseur à Bruges (1)? Cependant cette assertion ne repose sur aucune preuve satisfaisante, et il suffit que nous ajoutions à défaut de renseignements précis sur ce premier mariage, que Jacques d'Artevelde en contracta un second avec Catherine de Tronchiennes, fille de Sohier de Courtray, de cette illustre maison de Courtray alliée aux ducs de Brabant, aux comtes de Flandre et aux comtes de Guines, dont l'origine se perd dans les ténèbres du neuvième siècle.

Il s'occupait des affaires publiques et de l'éducation de ses enfants, d'industrie au milieu des foulons et des tisserands, et d'agriculture dans ses polders de Basserode (2), lorsque le 26 décembre 1337, cédant aux prières des bourgeois qui s'étaient rendus aux portes de sa maison sur la place de la Calandre, il les engagea

---

mons et en l'isle de Rodes. *Anon. de Denis Sauvage*, 72; *Chron. de Saint-Denis*, v, p. 372; L'Espinoy, *recherches*, p. 249. La plupart des historiens gardent le silence sur l'expédition de Charles de Valois en Orient.

(1) Jan Breydel, up 'tzant, den bierbrouwere, *Comptes mss. de la ville de Bruges.*

(2) Welke Jacob van Artevelde dede bedikenen. *Chartes de* 1373 *et* de 1374 *ap. Diericx, mém. sur la ville de Gand,* ii, pp. 46 et 48. La famille De Groote était alliée à celles d'Axel et de Masmines. Jacques d'Artevelde ne devait-il pas à l'une son habitation située sur la place de la Calandre à côté de l'hôtel de Masmines, à l'autre ses terres de Basserode? Gérard de Rasseghem qui avait épousé Marguerite d'Axel, était à la même époque seigneur de Basserode.

à se réunir le surlendemain dans le préau du monastère de la Biloke (1).

Le monastère de la Biloke avait reçu de nombreux bienfaits des ayeux de Sohier de Courtray (2), et son gendre y était sans doute accueilli avec reconnaissance et avec respect. Peut-être Jacques d'Artevelde se souvenait-il aussi qu'il avait été fondé par Foulques Uutenhove, ce pieux chanoine qui avait excité, dans les premières années du treizième siècle, les Flamands à s'opposer au joug d'un roi de France qui portait le même nom que Philippe le Bel et que Philippe de Valois (3). Sa parole y réveilla tous ces échos de patriotisme et d'honneur, et l'ombre de Foulques Uutenhove put tressaillir dans son tombeau. « N'oubliez point, disait-il aux bourgeois, la puissance » et la gloire de la Flandre. Le roi de France peut-il » nous empêcher de traiter avec le roi d'Angleterre, et » ne sommes-nous pas assurés si nous traitons avec le » roi d'Angleterre, que le roi de France n'en recherchera » pas moins notre alliance? N'avons-nous pas d'ailleurs » avec nous toutes les communes de Brabant, de Hainaut, » de Hollande et de Zélande? » L'éloquence d'Artevelde repandait dans toute la Flandre l'enthousiasme qui l'agitait (4).

La commune de Gand s'assembla aussitôt, et le 3 janvier, elle rétablit les charges de capitaines de paroisse qui avaient existé dans tous les temps où la ville était

---

(1) *Chron. rimée publiée par M. Kausler*, v. 8089.

(2) Miræus, III, p. 409.

(3) Sander. *rer. Gand.* p. 442.

(4) Jacobum de Artevella, eloquentem valde.... *Cont. G. de Nangis*, 1340; de moult cler engin *Chr. de Saint-Denis*, v, p. 371; singulari vir facundia. Meyer.

exposée à quelque péril imminent. Il fut de plus déclaré que l'un de ces capitaines aurait le gouvernement supérieur de la ville, ce que les actes publics des échevins nomment *'t beleet van der stede* (1). Cette prééminence, on pouvait le prévoir, fut attribuée à Jacques d'Artevelde, élu capitaine de la paroisse de Saint-Jean. Ses collègues étaient Guillaume de Vaernewyck, Gelnot de Lens, Guillaume Van Huse et Pierre Van den Hove (2).

Le 5 janvier, Thomas de Vaernewyck, premier échevin de la ville de Gand, fit publier diverses ordonnances pour la paix et la tranquillité des bourgeois. On fixa les quantités de grains que chacun pouvait acheter, afin d'éviter la famine si le comte de Flandre revenait assiéger Gand : il n'était permis à personne de sortir après le couvre-feu, et tous ceux qui avaient été bannis par les échevins des bonnes villes, reçurent l'ordre de quitter le pays dans le délai de trois jours : toutes les anciennes *connétablies* avaient été reconstituées, et l'on proclama une trêve légale de cinquante jours qui devait suspendre le

---

(1) *Comptes de la ville de Gand,* 1339, 1343, 1345. Sur toute cette époque, voyez les notes que M. Lenz, professeur à l'université de Gand a déjà publiées et qui ne sont que l'extrait d'un vaste travail sur l'histoire de la Flandre au quatorzième siècle, une esquisse biographique insérée par M. Moke dans la Revue Nationale, et un travail plus récent de M. De Winter, qu'enrichissent de nombreuses citations des comptes manuscrits de la ville de Gand.

(2) On avait fixé en même temps l'escorte des capitaines. Celle de Jacques d'Artevelde devait comprendre vingt-et-un sergents tandisque celle de Guillaume de Vaernewyck n'est que de vingt sergents et celle de Gelnot de Lens, seulement de quinze. *Comptes de la ville de Gand,* 1337, fol. 212; de là ce récit de Froissart, si fréquemment reproduit : par espécial avoit toudis dalez luy, cent ou deux cens armés, *èsquels en y avoit vingt ou trente* des plus outrageux de qui il faisoit sa bourle. *Réd. primit.* I, 112.

cours de toutes les haines engendrées par la rivalité des opinions publiques.

Pour apprécier combien était importante la révolution qui éleva Jacques d'Artevelde, il suffit de considérer l'impression qu'elle produisit à la cour du roi de France. Philippe de Valois parait en avoir été promptement instruit, et dès le 12 janvier, il adressait à tous les évêques de son royaume, des lettres ainsi conçues : « Pour ce » que nons devons avoir à faire contre plusieurs qui se » sont efforciez et s'efforcent à leur povoir de porter » dommage à nous et à nostre royaume, nous avons fait, » nostre semonce de gens d'armes pour estre avec nous » à Amiens à la mi-quaresme prochain venant. Si vous » prions, requérons et mandons sur la foy et la loyauté » en quoy vous estes tenus à nous et à la couronne de » France, que pour la deffence de nostre dit royaume, » vous soiez avec nous aus diz jour et lieu en chevaux et » armes si efforciement comme vous pourrez, et ce ne » lessés nullement et se, entre ci et lors, nous sentions » aucune chose par quoi nous vous deussions plus tost » mander, nous le vous ferions savoir si à point que vous » y pourriez venir et estre à temps. Donné au bois de » Vincennes, le XIIe jour de janvier l'an de grâce mil » ccc trente et sept (v. s.) (1). » En même temps il ordonnait à l'évêque de Cambray de se rendre sans retard à Eecloo où une assemblée générale des députés des communes de Flandre se réunit le 15 janvier, et de chercher à se concilier leur appui. Celui-ci, après avoir écouté leurs plaintes au sujet de la misère générale du pays, retourna aussitôt à Paris, puis revint en Flandre chargé

---

(1) *Anciens rolles des bans et arrièrebans*, p. 108. (Rouen, 1735).

par le roi de faire de nouvelles propositions. Louis de Nevers, qui n'avait pas quitté Gand, cherchait de tout son pouvoir à seconder ces démarches auprès des députés des communes. « Il les tenoit à amour, ce qu'il pooit, » dit Froissart, car le roy de France l'en prioit moult... » Or, les Flamens murmuroient loing et près; et espé- » cialement les bonnes villes disoient qu'ils comparoient » amèrement l'amour que le conte leur seigneur avoit » si grande au roy de France; car par luy étoient-ils en » ce dangier à l'encontre du roy d'Engleterre. Si seroit » mieulx le commun prouffit d'être bien des Englès que » des François. — Vray est que des François nous » viennent bleds, mais il convient avoir de quoy à achater » et à paier, et muids de blé à deniers dolent celui qui ne » l'a. Mais d'Engleterre nous viennent laines et grand » prouffit pour avoir les vivres et tenir grans estats et » vivre en joie. — Ainsi de plus en plus s'esmurent fort, » et plainement disoient que ce ne se pooit longuement » soustenir, car si un poy longuement cette chose duroit » le peuple de Flandres yroit à perdicion. Or sceut le » conte de Flandres que ses gens murmuroient sur luy. » Si les apaisoit, ce qu'il pooit et leur disoit : — Mes » bonnes gens, sachiés que ceste chose ne peut durer » longhement; car j'ai nouvelles souvent que les Englès » sont en plus grant discort que vous n'estes; car ils ne » peuvent vendre leurs laines fors à vous, se ce n'est à » leur trop grant dommage : si, vous appaisiés de ce noble » pays de France dont tant de biens abondent. — Ainsi, » les apaisoit; mais nientmoins le peuple estoit si batus » de celle disette qu'il ne s'en pooit appaisier; pourquoy » ils s'esmouvoient de jour en jour plus que devant (1). »

(1) Froissart, *réd. primit.* I, 93—117.

Tous les efforts de Louis de Nevers furent inutiles. Dès le 1 février les échevins Jacques Masch et Jean Willade se rendirent à Louvain près du comte de Gueldre, plénipotentiaire d'Édouard III, pour y signer une convention qui devait assurer la réconciliation du roi d'Angleterre et des communes de Flandre; il leur fut permis d'aller chercher des laines à Dordrecht, et Jacques Masch ne tarda point à partir lui-même pour la Hollande, d'où il rapporta solennellement, au milieu des acclamations de la multitude, l'élément fondamental de l'industrie flamande (1).

Ainsi la pensée de Jacques d'Artevelde triomphait et Louis de Nevers apprenait de plus en plus à le haïr en même temps qu'à le redouter. Il ne se croyait pas assez fort toutefois pour aller l'attaquer ouvertement au milieu de ses amis et de ses concitoyens, mais il était plus aisé de recourir au poignard d'un assassin et d'interrompre par une trahison en 1337, cette carrière glorieuse qu'une autre trahison devait trancher en 1345. « Si le manda » qu'il alast vers luy en son hostel; mais il y ala à si » grant compaignie que le conte n'avoit pooir de résister » encontre lui. Là, le conte luy remonstra qu'il volsist » tenir la main à tenir le peuple en l'amour du roy de » France, comme celuy qui en avoit plus d'auctorité que » nul autre; et luy offrit plusieurs bienfaicts, et entre » deux lui disoit paroles de menaces; lequel Jaquemon » n'avait nulles craintes de la menace : si respondy qu'il » feroit ce qu'il avoit promis à la commune, comme celuy » qui n'avoit point de peur, et au plaisir de Dieu, en » venist bien à chief. Et ainsy se partit du conte. Nient-

(1) *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1338, *fol.* 178.

» moins le conte se conseilla à ses plus privés comment
» il feroit de ceste besongne : si luy conseillièrent de les
» laisser convenir et ils le tueroient secrètement ou aul-
» trement. Et sur ce s'en mirent en paine par plusieurs
» fois, et firent plusieurs agais sur ledit Jacquemon;
» mais rien n'y valoit, car toute la communalté estoit
» pour luy (1). » Ces tentatives odieuses dirigées contre
un homme que l'on considérait déjà unanimement
comme le sauveur de la patrie, excitèrent de plus en
plus l'indignation : tous les bourgeois prirent des chaperons blancs, c'est-à-dire, l'insigne propre aux membres
de la commune, quand ils se rassemblaient sous leurs
bannières; le comte lui-même se vit réduit à en accepter un, et il craignait qu'on ne le retint captif à Gand,
comme il l'avait été autrefois à Bruges, quand prétextant une partie de chasse au milieu d'une fête donnée
aux dames de Gand, il gagna en grande hâte le château
de Male.

Dès que Louis de Nevers eut quitté Gand, il chercha
à tenter un dernier effort pour pouvoir s'assurer invariablement la fidélité des bourgeois de Bruges, en donnant
à leurs privilèges une extension que leurs ayeux n'auraient
point osé reclamer de Philippe de Thiette après la victoire
de Courtray : « Nous Loys, contes de Flandres, de Nevers
» et de Rethel, faisons savoir à tous que nous, eu regard
» et considération au bon port et à la bonne obéissance
» des habitants et bourgeois de nostre bonne ville de
» Bruges, especiaument de ceulx qui nagueres nous ser-
» virent en nostre guerre contre le duc de Brabant, pour
» monstrer à eux le grand plaisir qu'ils nous ont fait et

(1) Froissart, *réd. prim.* I, 118 et 119.

» qu'ils et li autres prennent exemple de persévérer à
» eux bien porter vers nous au temps à venir et nous
» servir quand nous les en requerrons ou semonceront,
» leur avons et à tous les autres bourgeois et habitants
» de nostre dite ville, octroyé et octroyons d'user, avec-
» ques les autres privilèges, lois et franchises que nous
» leur avons autrefois octroyés, les poins et articles qui
» s'ensuivent: premièrement que au cas que on adjour-
» nera aucun de nos bourgeois sur aucun cas appartenant
» à la loy, et ledit bourgeois soit contumax, les échevins
» soient tenus de rendre jugement, non obstant la con-
» tumace du dit bourgeois ..... Item, que si ainsy fust
» que li contes mesmes, son lieutenant ou son receveur
» de Flandres leur feissent ou feissent faire aucun tort,
» en venant encontre les choses escriptes ès privilèges
» octroyés de nous à nostre dite ville de Bruges, si chil
» tort ainsi fait est monstré au conte, à son lieutenant
» ou son receveur, et soit requis duement dudit tort oster
» et faire le droit *dedans dix jours après,* et s'il ne le fait,
» la loy pourra cesser en la dite ville, *de tous les cas en*
» *tant comme il appartenra au prouffit du seigneur* et
» pour ce ne laissera-t-on mie que on ne fasse toujours
» loy et droit des cas appartenant à l'eschevinage, et *en*
» *nul autre cas,* fors en celuy qui dit est, la loi ne pourra,
» ni devra cesser..... Donné à Male, le XIXe jour du
» mois de janvier, l'an de grâce mil trois cens trente
» sept (1). »

En ce moment le comte continuait encore à dissi-
muler vis-à-vis des Gantois: il parut même approuver,

(1) Privilège du 19 janvier 1337 (v. s.). *Roodenboek fol.* VI, *Archives de Bruges.*

dans une assemblée tenue à Bruges, les négociations entamées avec le comte de Gueldre. En agissant ainsi il ne suiva , on ne saurait en douter, que les conseils du roi de France. Philippe de Valois dont les feudataires n'étaient point encore réunis, jugeait utile aux intérêts de sa politique de temporiser. Il advint toutefois que le roi Jean de Bohême qu'il avait envoyé à une asemblée des communes tenue à Eecloo, y laissa imprudemment échapper quelques menaces. Les bourgeois de Gand s'alarmèrent et dès le 14 mars, deux de leurs échevins, Jean Uutenhove et Simon Parys, reçurent la mission d'aller les disculper près du roi de France de toutes les accusations que l'on dirigeait contre eux; mais rien ne vint justifier leurs craintes, car Philippe de Valois répondit à leurs députés « qu'il tenait la ville pour excusée et était disposé » à la protéger toujours dans son industrie et dans ses » libertés (1). »

Cependant l'époque à la quelle Philippe de Valois a fixé l'assemblée de ses hommes d'armes n'est plus éloignée. La Flandre trompée par ses protestations mensongères, attend dans un profond repos, le rétablissement prochain de sa prospérité. Les bourgeois de Gand eux-mêmes ont cessé d'être inquiets et agités. La grande foire qui se tient dans leur ville le dimanche de *Lœtare,* y a réuni un grand nombre de marchands étrangers, et la joie publique se manifeste de toutes parts, quand tout-à-coup, de tristes nouvelles y répandent la consternation: le comte de Flandre, exécutant l'ordre du roi de France (2), à envoyé des bourreaux au château de Rupelmonde où

---

(1) *Comptes de la ville de Gand*, 1338, f° 178.

(2) Le comte qui ceste chose avait faite par le commandement du roy de France... *An. de Denis Sauvage,* 72; *Chr. de Saint-Denis,* v. p. 370.

Sohier de Courtray est captif, et le vieux compagnon de Gui de Dampierre a été décapité dans son lit où le retenaient ses infirmités (1); le même jour, l'évêque de Senlis et l'abbé de Saint-Denis sont arrivés à Tournay, et dès le lendemain, ils y ont fait lire sur la place du marché, une sentence d'excommunication contre les Gantois (2).

Évidemment, le roi de France a voulu que les bourgeois de toutes les villes de Flandre, appelés par la foire de la mi-carême aux bords de l'Escaut, fussent les témoins de la désolation et de la stupeur des Gantois. Cependant Jacques d'Artevelde oppose sa fermeté à l'effervescence publique et rassure tous ceux qui réclament l'appui de ses conseils. « L'appel au pape, » leur dit-il, est un droit qui ne peut nous être enlevé, » et il ajoute que déjà il a chargé Jean Van den Bossche d'aller consulter les clercs de Liége sur les moyens à

---

(1) In lecto quo infirmus decubabat. Meyer, p. 469. Il existe au sujet de la mort de Sohier de Courtray une lettre adressée à son fils par Édouard III. Elle ne paraît point avoir fixé l'attention des historiens, quoiqu'elle soit assez importante pour mériter d'être complètement reproduite : « Le roi, à noble et sage homme le seigneur de Courtray, » salut et sincère affection. Nous connaissons tout l'intérêt que vous portez » à notre personne et à la conservation de notre honneur et tous les » dommages qui en ont résulté pour vous; nous savons, et nous ne le » rappelons qu'avec douleur, comment votre père, de bonne mémoire, » a été traitreusement mis à mort, à cause de son dévouement pour nous » et nous aurons soin de vous en récompenser. Veuillez donc en persistant » dans vos sentiments et en continuant à vous opposer à nos ennemis autant » que vous le pourrez, être assuré que notre royale reconnaissance saura » égaler vos services. Donné le 8 mai, à la tour de Londres. » (Rymer, I, 4, p. 17.)

(2) Gilles li Muisis, p. 219; Meyer, p. 469. L'évêque de Senlis était un clerc du roi nommé Étienne, élevé depuis peu de mois à l'épiscopat. *Gallia christ.* x, p. 1426.

prendre pour suspendre immédiatement les effets de l'interdit (1).

Philippe de Valois avait espéré que la sentence de l'évêque de Senlis aurait suffi pour semer en Flandre une terreur si profonde, que tous les bourgeois se seraient empressés d'accourir à Tournay pour se mettre à la merci du roi. Cependant ces espérances ne tardèrent pas à s'évanouir : il fallait toutefois quelques jours de plus pour que ses hommes d'armes se rendissent d'Amiens aux frontières de Flandre. Il feignit de nouveau de ne désirer que le maintien de la paix, et les négociations recommencèrent. Simon Parys et Jean Uutenhove, retenus un instant à Tournay à leur retour de Paris, avaient recouvré leur liberté. Des conférences eurent lieu à Deynze et à Lille; mais elles ne produisirent aucun résultat (2). En 1337, comme aux autres époques de l'histoire de la Flandre, les députés des communes portaient dans toutes les négociations une bonne foi naïve et crédule qui leur faisait oublier que jamais ils n'avaient obtenu une paix honorable qu'après l'avoir conquise les armes à la main.

Le 10 avril, jour du vendredi-saint, Thomas de Vaernewyck et Liévin de Béveland avaient inutilement demandé la proclamation d'une trêve. Le 7 avril, le connétable était entré à Tournay, suivi d'un grand nombre d'hommes d'armes, et deux jours après, le roi de France l'y avait suivi, espérant que l'interruption de toutes les cérémonies religieuses pendant la semaine-sainte disposerait davantage l'esprit des Gantois à la crainte et à la

---

(1) Gilles li Muisis, p. 219; *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1338, fol. 179.

(2) *Comptes de la ville de Gand.*

soumission (1). Un corps de chevaliers *leliaerts*, qui s'étaient retirés après la défaite de Cadzand dans le château de Biervliet, devait s'associer au mouvement qu'il projetait.

Le 11 avril, veille de la fête de Pâques, on aperçut du haut de la tour de Saint-Nicolas quelques chevaucheurs ennemis devant les portes de la ville et la cloche du beffroi donna aussitôt le signal de l'alarme :

> Ik heete Roelandt; als ik kleppe dan ist brandt:
> Als ik luye, dan is storm in 't Vlaenderland.

Les Gantois, soutenus par la voix du capitaine de la paroisse de Saint-Jean, se préparaient à résister, et dix jours se passèrent sans que Philippe de Valois, trop lent à prendre une résolution, donnât l'ordre de marcher en avant. Enfin le 22 avril, les bourgeois de Gand s'assemblent au Cauter. Jacques d'Artevelde leur annonce qu'il a fait rompre le pont de Deinze, que devaient traverser les Français, et qu'ils n'ont plus rien à craindre de leurs préparatifs, ni de leurs menaces : il leur propose de se diriger vers le camp des *leliaerts* de Biervliet. Par son ordre, les trompettes ne cessent de résonner sur la place du Cauter pendant tout le jour (2). Le lendemain, les échevins de la ville, les capitaines des paroisses, les doyens des métiers montent à cheval, suivis des chaperons blancs guidés par Bodin Wenemare, de la gilde de Saint-Georges, commandée par Jean Uutenhove, et des

(1) Gilles li Muisis, p. 219; *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1338, fol. 179.

(2) Item ghaven sy den trompetten die trompte ten Coutren s'wonsdages naer Quasimodo .... *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1338, fol. 193.

machines de guerre qui doivent servir à l'assaut du château de Biervliet (1). « Ils allaient, disent les comptes ma-» nuscrits de la ville de Gand, rétablir la paix du pays » et assurer la défense de ses lois, de ses libertés et de » son industrie (2). »

A peine cette expédition a-t-elle quitté Gand, qu'un sergent royal y arrive, porteur d'un message important. Le roi de France déclare qu'il est disposé à permettre « que les Flamens puissent marchander avec » tous les vrays et loyaux marchans anglais, traicter et » accorder avecque toutes gens anglois et autres de quel-» que estat ou condition qu'ils soient, du fait de loyale » marchandise, et leurs traités, si aucuns en ont fait à » celle fin, garder, tenir et accomplir. » De plus, « afin » que marchandise, ait mieux son cours en Flandres, le » roy ne souffrira de meuver ou faire meuver sa guerre » au païs de Flandre, et ne souffrera le roy de presser » et charger le commun et les gens de Flandres de ce » qu'ils s'arment pour luy en ceste présente guerre, fors » pour contrester ses ennemis s'ils venaient prenre pas-» sage par le pays de Flandres pour venir guerroyer au » pays de France, ou si ce n'est de leur volenté, sauf le » service que le conte de Flandres, les nobles et autres » fiefvés doivent au roy (3). » Philippe de Valois, déçu dans son projet de surprendre les portes de Gand, recourait inutilement aux négociations : le sergent royal trouva les échevins au camp de Biervliet (4).

---

(1) *Comptes mss de la ville de Gand*, 1328, fol. 194.

(2) Omme te helpen settene 't land in rusten, in wette, in payse, en vrieden en in neringhe. *Comptes de la ville de Gand.*

(3) *Nouv. Archives*, I, p. 294. M. Lenz n'y indique pas la source qui lui a fourni ce document.

(4) *Comptes de la ville de Gand*, 1338.

Cependant le comte de Flandre crut qu'il fallait profiter du moment où les Gantois prenaient la route d'Assenede, pour soumettre complètement les bourgeois de Bruges à son autorité; il espérait que la plupart se montreraient bien disposés en sa faveur, car ils n'avaient pu oublier sa déclaration du 19 janvier et il venait de confirmer de nouveau tous leurs priviléges (1). Quant à ceux qui lui étaient contraires, il voulait les poursuivre et les exterminer. Le 25 avril, il quitta le château de Male avec Morel de Fiennes et d'autres chevaliers, et alla planter sa bannière sur la place du marché. Les foulons accoururent les premiers pour défendre les libertés de la ville, et cinq ou six d'entre eux avaient péri, lorsque toute la commune prit les armes et força le comte à se retirer à Male (2). Au premier bruit de cette tentative, Jacques d'Artevelde, victorieux à Biervliet, hâta sa marche vers Bruges. L'alliance des deux communes rivales y fut proclamée, et dans une réunion solennelle tenue au monastère d'Eeckhout, à laquelle assistaient les députés d'Ypres et ceux du Franc, il fut décidé que les trois bonnes villes de Flandre, tant en leur nom que pour les châtellenies voisines, gouverneraient d'un commun accord et éliraient chacune trois députés qui formeraient une assemblée permanente d'États chargée de veiller à l'administration du pays, ce qu'on nomma plus tard les trois membres de Flandre (3). Quatre

---

(1) *Archives de Bruges.*

(2) *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1338, f° 135; *Chron. Flam. publiée par M. Kausler*, v. 8097; Froissart, *première rédaction*, I. 129; *Chr. de Saint-Denis*, v, p. 371; Despars, II, p. 321; Meyer, 1337.

(3) *Comptes de la ville de Bruges;* Zaman, Exp. des trois états de Flandre, p. 51.

siècles et demi s'écouleront pendant lesquels se renouvelleront les hommes et les dynasties : l'œuvre politique de Jacques d'Artevelde traversera toutes les révolutions pour ne disparaître qu'avec l'existence, la gloire et le nom même de la Flandre.

Le 29 avril 1338, les représentants de toutes les communes de Flandre (la ville de Bruges comptait parmi eux cent-huit députés) (1) se rendirent au château de Male, et là, Jacques d'Artevelde, interprète de la concorde et de l'union du pays, exposa au comte ce qui avait été arrêté au monastère d'Eeckhout. Louis de Nevers, réduit cette fois à s'humilier devant cette manifestation nationale, jura que désormais, il maintiendrait la liberté de la Flandre, telle qu'elle existait avant le traité d'Athies. Peu de jours après, il répéta le même serment à l'assemblée générale d'Oostcamp (2).

Ainsi, par la puissance du génie de Jacques d'Artevelde, la paix du pays avait été merveilleusement rétablie en moins de quatre mois; toutes les rivalités, toutes les haines s'étaient calmées, et l'on vit, au mois de mai 1338, une députation composée de Jacques d'Artevelde, de Guillaume de Vaernewyck, de Hugues de Lembeke, de Henri Goethals, de Jean Breydel, de Jacques de Schotelaere et d'autres bourgeois désignés par les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres parcourir toute la Flandre depuis Bailleul jusqu'à Termonde, depuis Ninove jusqu'à Dunkerque, « pour réconcilier les bonnes gens des com-

(1) C'étaient Gilles de Coudebrouck, Jean Breydel, Everard Rynvisch, Hugues de Moerkerke, etc.

(2) *Comptes de la ville de Bruges*, 1338, fol. 101; *Comptes de la ville de Gand*, 1338; Gilles li Muisis, p. 220.

» munes avec le comte de Flandre, tant pour l'honneur
» du comte que pour la paix du pays (1). »

Depuis cette époque, les réunions des députés des communes deviennent très fréquentes : elles ont lieu successivement à Courtray, à Bruges, à Ypres, à Roulers, à Gand. Jacques d'Artevelde leur a confié une mission aussi difficile qu'elle est noble et élevée, le soin de faire prospérer la Flandre par la neutralité de son industrie au milieu des guerres les plus sanglantes, et de s'assurer à la fois l'alliance commerciale du roi de France, qui hait profondément la Flandre, et celle du roi d'Angleterre, qui ne la flatte peut-être que pour l'asservir plus aisément.

Édouard III se montrait de plus en plus favorable aux communes flamandes. Dès le 8 mai, il écrivait aux Gantois: « Le roi, à très saiges personnes, les conseillers,
» échevins, bourgmestres et membres de la commune
» de Gand, ses très chers amis, salut et sincère affec-
» tion. Nous avons appris avec bonheur, et toute notre
» âme en est pénétrée de joie, que vous avez conclu un
» traité avec nous, et que malgré les périls qui vous
» menacent, vous exposez si généreusement pour nous
» vos vies et vos biens : nous espérons bien qu'avec l'aide
» de Dieu, nous pourrons vous en témoigner notre recon-
» naissance (2). » Le même jour il adressait aux magistrats de Bruges et d'Ypres des lettres conçues en ces termes : « Le souvenir de l'amitié qui a existé autrefois
» entre votre commune et notre maison royale, nous fait

---

(1) Om eens te makene de goede lieden van den lande met minen heere van Vlaenderen, 't sire eeren en te sinen profyte en ter ruste en te payse met sinen ghemeene lande. *Comptes de la ville de Gand*, 1338, f. 179; *Comptes de la ville de Bruges*, 1338 ff. 146 et 152.

(2) Rymer, II, 4, p. 17.

» désirer vivement qu'une alliance stable ait lieu entre » vous et nous, pour notre avantage mutuel. » Il finissait en leur annonçant le départ de ses ambassadeurs, l'évêque de Lincoln et les comtes de Northampton et de Suffolk pour le Brabant (1).

Les communes de Flandre ne tardèrent point à répondre à ces lettres en envoyant leurs députés à Anvers pour y déterminer les conditions d'un traité commercial quoique Édouard III désirât surtout la conclusion d'une alliance politique. Toutes les communes de Flandre délibérèrent au sujet des négociations dont leurs députés leur rendaient compte; lorsqu'elles les eurent unanimement approuvées, Jacques Masch et leurs autres députés retournèrent à Anvers où se trouvaient le comte de Gueldre et les ambassadeurs anglais, et le traité suivant y fut scellé le 10 juin 1338:

« Henri, évêque de Lincoln, Guillaume, comte de » Northampton, Robert comte de Suffolk, savoir faisons » à tous que nous avons traité voie et substance d'amitié » avec les bonnes gens des communes de Flandre, en » la forme et manière qui ci-après s'ensuit:

» Prémièrement: Ils pourront aller acheter les laines » et autres marchandises qui ont été transportées d'An- » gleterre en Hollande, en Zélande ou en quelque autre » lieu que ce soit, et tous les marchands de Flandre qui » se rendront dans les ports d'Angleterre, y seront saufs » et francs de leurs corps et de leurs biens de même » qu'en tout autre lieu *où les aventures les porroient* » *assembler*.

» Item avons accordé avecque les bones gens et avec-

(1) Rymer, II, 4, p. 17.

» que tout le commun païs de Flandres *qu'ils ne se*
» *doibvent point mêler, ne entremettre, en auscune manere,*
» *par confort des gens ou de batailles, des guerres de nostre*
» *seigneur le roi et de noble homme, sire Philip de Valois*
» *(qui se tient pur rois de France) aidant, ne nuisant ne*
» *l'un ne l'autre, ne leur aidance.*

« Item, avons accordé *que nostre seigneur le roi, ses*
» *gens ou aidans, ne doibvent point passer par le païs de*
» *Flandres, armés ou désarmés pour faire dommage au*
» *conte de Flandres, ou au païs de Flandres, au dit sire*
» *Philippe de Valois, ès terres ou ès seigneuries qu'il tient*
» *ou à ses aidans par tièle condition que les gens et le*
» *païs de Flandres ne souffrent pas que le dit sire Philippe*
» *ses gens ou aidans, fassent aucun dommage à nostre*
» *seigneur le roy, ses gens ou aidans dedans le païs de*
» *Flandres; mais s'il advenait que nostre seigneur le roi,*
» *ses gens ou aidans, voulsissent venir en Flandre, avecque*
» *gens d'armes ou sanz armes, pour faire dommage au*
» *counte ou au païs de Flandres ou pour passer par Flandres*
» *pour adamagier le dit sire Philippe, adoncques porront*
» *les Flamans aidier leur droit seigneur le counte de*
» *Flandres, à faire contre tiel propos, resistence et defense.*

» Et singulièrement est accordé que notre seigneur le
» roi, ses gens et aidans porront aler et venir par les
» eawes de mer et de Flandres à navie, sans empê-
» chement, *par ainsy que le dit gens ou aidans, n'issiront*
» *point de leur niefs, dedentz le païs de Flandres, sans*
» *le consentement des Flamans,* et s'il avenoit que le roi
» d'Engleterre ou ses gens armés vinssent dedenz le
» havene del Swyn ou à l'Escluze, si n'i demourroit que
» une seule marée, si ce ne fust par tempeste notoire et
» manifeste et tantost la tempeste cessée, ils se devroient
» partir des dites havenes......

» Par les convenanches et conditions conteaues en
» cestes présentes lettres, n'est pas liés le counte de
» Flandre, que ceo ne soit en sa volenté de aider ou ser-
» vir, *de hors Flandres,* à qui il voudra avecque ses
» hommes de fief; *mès les gens de bone nation, ne les*
» *hommes qui sont bourgois ou habitans dedanz les villes*
» *ne serviront point au counte de Flandres en ce cas,*
» *en tant comme les villes le porront evister par raison*
» *selon custumes ou franchises de leurs villes.*

» Donné à Anvers, le mercredi après le jour de la
» Trinité (1).»

Par une autre charte, Édouard III ordonua que toutes les étoffes marquées du sceau de la ville de Gand pourraient circuler librement en Angleterre sans subir pour leur aunage et leur qualité le contrôle auquel étaient soumises toutes les marchandises étrangères (2).

Cependant Jean Uutenhove et Thomas de Vaernewyck avaient quitté Gand le 3 juin pour aller annoncer à Philippe de Valois la réconciliation cordiale du comte et du pays de Flandre et la convention que l'on avait le projet de conclure avec le comte de Gueldre pour prévenir la ruine des corps de métier (3). Philippe de Valois, trop prudent pour s'aliéner l'esprit des Flamands au moment où le roi d'Angleterre eut voulu les engager à prendre les armes, se montra fort conciliant. Il suspendit l'effet de toutes les créances qui existaient à charge des communes

---

(1) *Archives d'Ypres;* Rymer, ii, 4, p. 23.

(2) Rymer, ii, 4, p. 32.

(3) Omme den coninc te informeerne van den goeden accorde dat ghemaect was, met herten, tusschen minen here van Vlaenderen en al sinen lande, en van de accorde dat besproken was jeghen den grave van Ghelre..,. *Comptes mss. de la ville de Gand,* 1338, f. 180.

et des bourgeois de Flandre (1) et le 21 juin, Thomas de Vaernewyck revenu à Gand, y donna lecture aux députés des communes des lettres par lesquelles le roi de France avait voulu balancer les privilèges accordés par Édouard III, dans le traité d'Anvers :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roys de France, à » tous ceux qui ces présentes lettres verront salut, savoir » faisons que comme notre chier et féal cousin le conte » de Flandre nous ait par ces messages fait supplier que » nous voulsissions gracieusement recevoir les supplica- » tions des communes et habitants des villes de son pays » de Flandres, lesquels nous ont fait exposer les graves » nécessités qu'ils souffroient pour défaulte de marchan- » dise et la grant douleur et meschief où ceux de la ville » de Gand et leurs adhérens estoient des sentences d'ex- » communiement et d'entredit où ils estoient, nous oye » la relation de la grant nécessité et du pitéable estat » dudit pays par plusieurs de nos aimez et féaulx con- » seilleurs qui avoient esté ès dictes parties, consideré leur » grant humilité et leurs humbles excusations et que, par » la considération des grâces que faites leur avons autre- » fois et voulons encore faire à présent, ils se doient » porter toujours loyalment et féablement envers nous » et paisiblement entre eulx, pour contemplation de notre » dit cousin et pour le bon estat des bones gens de » son dit pays, leur avons remis et pardonné les dicts » excès et meffais et nous plaist que des dictes sentences » ils aient leur absolution .... Item voulons et ottroions » que tous Flamands puissent marchander avec marchands » anglais, par ainsi que nul contraire à nous ou à nostre

---

(1) *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1338, fol. 180.

» royaume ne soit reçu en armes ou à multitude de
» gens sans armes au pays de Flandres .... que, si aucuns
» traitiés ont fait, ils les puissent tenir selon la fourme
» de nostre présente grâce sans fraude et sans malengin ....
» Nous ne seufferrons de mener et faire mener nostre
» presente guerre au pays de Flandres et avecq ce de
» notre grace, nous seufferons de chargier ne presser
» le commun et les gens de Flandres de ce qu'il se arment
» pour nous à ceste présente guerre fort à la deffension
» de la conté de Flandres et pour contraittier les ennemis
» de nous et de nostre royaume s'il vouloient grever nous
» en nostre royaume, en passant par la conté et le pays
» de Flandres, ou se ce n'est de leur volonté, et est nostre
» entente que toute fois que nostre amiral ou les gens
» de nostre navie en la mer, passeront près des parties
» de Flandres, ils porront venir ès villes et pors de
» Flandres pour soy refreschir et avoir vivres à juste
» pris sans longue demeure et sans fraude par quoy
» les marchans n'en soient empeschiés. Et est nóstre
» entente que nos dictes gens, quand ils descendront sur
» terre, comme dict est, qu'ils descendent paisiblement
» *sans porter armes fors leurs pourpoins et musequins...*
» si que les marchands et marchandises ne soient troublés
» ne empechiés en la bonne pais du pays de Flandres.
» Toutes lesquelles choses, nous, pour considération des
» choses dessus dictes, leur avons octroyé de nostre grace
» et autorité royale.... Donné à Paris le XIIIe jour de
» juing l'an de grace mil trois cens trente-huit (1). »

Le 23 juillet l'évêque de Senlis arriva à Gand pour y lever la sentence d'interdit, et le comte de Flandre se

(1) *Roodenboek*, fol. 100, *Archives de Bruges.*

rendit solennellement à Tournay avec les députés des communes de Flandre pour y assister aux cérémonies religieuses des fêtes de l'Assomption (1).

Cette double négociation qui se termine à trois jours d'intervalle, à Anvers par le traité du 10 juin, par la déclaration du 13 à Paris, suffirait à la gloire de Jacques d'Artevelde; elle marque l'apogée de la grandeur des communes flamandes: époque vraiment mémorable et digne d'admiration, où les rois de France et d'Angleterre, de crainte de voir la Flandre se ranger sous une bannière hostile, lui accordaient à l'envi les plus vastes privilèges commerciaux, et semblaient, en réservant à leurs propres peuples tous les maux de la guerre, assurer à nos cités le monopole de l'industrie et l'asile de la paix du monde.

Édouard III poursuivait le cours de ses ambitieuses espérances. Il avait obtenu du parlement un subside de vingt mille sacs de laine, et le 12 juillet, une flotte nombreuse réunie dans les eaux de la Tamise recevait le roi d'Angleterre, Philippine de Hainaut, Robert d'Artois, le comte de Derby, de Warvick, de Pembroke, de Kent, de Suffolk, d'Arondel, Renaud de Cobham, Gauthier de Mauny et un grand nombre d'autres illustres chevaliers. Sept jours après, ils s'arrêtaient au port de L'Ecluse, où Jacques d'Artevelde s'était rendu avec les autres députés des communes flamandes, pour les saluer. Il est peu probable qu'Edouard III, oubliant les clauses du traité qu'il avait ratifié le 26 juin (3), ait voulu descendre en Flandre: cependant un chroniqueur contemporain lui prête

(1) *Comptes de la ville de Gand*, 1338, f. 171; Gilles li Muisis, p. 220.
(2) Rymer, ii, 4, p. 26.

ce dessein et raconte que Jacques d'Artevelde ne lui permit point de l'exécuter afin que la neutralité des communes flamandes fut respectée (1).

Édouard III continua sa route vers Anvers (2), mais il s'étonna de ne point y trouver les laines qui devaient être employées à la solde de ses hommes d'armes et au paiement des pensions qu'il avait promises à la plupart de ses alliés. Leur zèle se refroidissait déjà et ils s'excusaient de ne point être prêts à combattre. Le duc de Brabant, quoique une nouvelle convention du 12 août eut confirmé son alliance, ne voulait point entreprendre seul une si grande guerre (3); les barons allemands alléguaient aussi qu'ils ne pouvaient prendre les armes sans le consentement de l'empereur. Enfin les bourgeois de Flandre persistaient dans leur résolution de maintenir le le traité qu'ils avaient conclu, et quels que fussent les présents et les honneurs que leur offrit Édouard, leurs députés déclaraient qu'ils ne voulaient point s'associer à la ligue dirigée contre Philippe de Valois (4).

Cependant Édouard III opposait aux obstacles qui l'arrêtaient, son activité et son énergie. Il se rendit lui-même en Allemagne auprès de l'empereur Louis de Bavière, et vers les premiers jours de septembre, l'empereur cédant

---

(1) Gilles li Muisis, p. 220.

(2) Gilles li Muisis, p. 220; Meyer, p. 469.

(3) *Brabantsche Yeesten*, i, *Corp. dipl.* p. 811. Le 20 novembre suivant, Édouard III requit comme vicaire de l'empire, l'appui du duc de Brabant (*ibid.* p. 813) et pour se le rendre plus favorable, il accorda aux marchands de Brabant les privilèges dont jouissaient ceux de Flandre pour l'exportation des laines anglaises. Willems, *Belg. museum*, iv, p. 368 (1 février 1338 v. st.)

(4) Froissart, *réd. prim.* i, 130.

à ses prières, le proclama vicaire de l'empire dans une assemblée solennelle tenue à Coblentz, à laquelle assistaient les archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg. Dans une autre assemblée qui eut lieu à Herck, dans le Limbourg. Édouard III assis sur un trône et la couronne sur le front, reçut l'hommage des feudataires impériaux et les invita à se réunir l'année suivante dans les premiers jours du mois de juillet, pour former le siége de la ville de Cambray, que le roi de France avait enlevée à l'empire (12 octobre). Peu de jours après il défendit à tous ceux qui auraient désormais à traiter en son nom avec Philippe de Valois, de lui donner le titre de roi, afin que l'on ne trouvât point dans leurs paroles un obstacle à ses propres droits, qu'il voulait faire valoir en réclamant le royaume de France, *in petitione dicti regni* (1).

Tandis que le roi d'Angleterre multipliait ses démarches en Allemagne et ordonnait de nouveaux préparatifs en Angleterre, il ne cessait point ses négociations avec les communes de Flandre. Ce n'était pas seulement parce qu'il espérait obtenir un jour l'appui de leurs nombreuses milices, mais pressé le plus souvent par le besoin des sommes énormes qu'il fallait prodiguer pour armer tout le nord de l'Europe, il se voyait réduit à recourir à leurs richesses. Il fit de grands emprunts aux bourgeois de Gand : il arriva même qu'il remit en gage aux changeurs de Bruges (2), les riches joyaux de la couronne d'Angleterre, le sceptre de saint Édouard et l'épée de Richard Cœur de lion.

---

(1) Rymer, II, 4, p. 39.
(2) Aux Bardi, changeurs florentins établis à Bruges. Rymer II, 4, p. 50.

Édouard III cherchait en même temps à s'attacher les communes et à éloigner Louis de Nevers de l'alliance française. Au mois de novembre 1338, il charge le comte de Gueldre de négocier le mariage de sa fille Isabelle avec Louis de Male, fils du comte de Flandre (1), puis il propose de rétablir en Flandre l'étape des laines anglaises (2). C'était-là, le vœu constant des communes et le plus grand bienfait que leur industrie pût recevoir d'un prince étranger. Cependant, rien ne peut ébranler leur serment de rester fidèles au roi de France, leur seigneur suzerain, et de conserver une stricte neutralité dans les guerres qui se préparent.

Plus on approfondit l'histoire de cette époque, plus on reste convaincu que les communes flamandes étaient sincères dans leur résolution et que si les évènements ne s'y fussent opposés, Jacques d'Artevelde, aussi bien que leurs autres chefs, y eût persévéré. Si les liens qui les unissaient à Philippe de Valois se rompirent presque aussitôt, si ceux qui existaient entre les communes et le comte de Flandre s'affaiblirent et se relâchèrent avec la même célérité, il ne faut en chercher la cause que dans la perfidie de ces princes, seuls responsables aux yeux de la postérité, de l'anéantissement de cette thèse sublime de neutralité pacifique et industrielle que Jacques d'Artevelde avait conçue.

---

(1) Rymer, II, 4, p. 37. La fille du roi d'Angleterre, Jeanne, dont le nom avait figuré dans les négociations précédentes, avait été fiancée à l'héritier du trône de Castille.

(2) *De stapulâ lanarum, coriorum et pellium lanutarum in aliquo loco congruo concedenda.* La condition de cet octroi est exprimée immédiatement après : *ad omnia faciendum et exercendum qua ad roborationem et conservationem perpetuam amoris solidi et auxilii mutui fuerint oportuna.* Rymer, II, 4, p. 37.

Au mois de Janvier 1338 (v. s.), Philippe de Valois déclare aux députés de la commune de Gand qu'il excuse leurs traités d'alliance avec le roi d'Angleterre (1) et il leur remet des lettres par lesquelles il renonce à toutes les créances qu'il pourrait posséder à charge des bourgeois de Flandre. De plus, considérant qu'ils sont « gens rudes » simples et ignorans, et ne tendant mie à s'enrichir de » leurs biens, ni eux à endammagier, » il leur pardonne « tous leurs meffais ou mespris contre les pais par » erreur ou par simplèce (2). » Était-ce une nouvelle ruse pour tromper les Flamands et soumettre la Flandre pendant l'hiver, avant qu'elle pût être secourue par Édouard III, retiré en Brabant et sans armée? On ne peut en douter. Le roi de Navarre était arrivé avec un grand nombre d'hommes d'armes à Tournay, dans les premiers jours de décembre (3). D'autres chevaliers occupaient les cités de Lille, de Douay, de Saint-Omer. C'était au milieu d'eux que s'organisait l'armement des *leliaerts* qui devait renverser le gouvernement des communes, pour rétablir l'autorité absolue du comte. Louis de Nevers espérait être secondé par les populations du Franc, toujours quelque peu jalouses des bourgeois des villes; pour se les rendre plus favorables, il leur avait restitué tous les privilèges dont elles jouissaient sous le règne de Philippe d'Alsace. La première tentative de ses amis fut dirigée contre Bergues, où ils mirent vingt-cinq bourgeois à mort. Encouragés par ce succès, ils se portèrent rapidement vers Dixmude et

---

(1) *Comptes de la ville de Gand*, 1339, f. 58; *Comptes de la ville de Bruges*, 1338, f. 123.

(2) *Archives de Bruges et d'Ypres*.

(3) Gilles li Muisis, p. 220.

Louis de Flandre quitta aussitôt Tournay pour venir les rejoindre. Là, se réunirent tous ses partisans qui depuis longtemps réservaient leurs forces pour cette importante tentative: ils comptaient pouvoir s'emparer aisément de la ville de Bruges parceque la milice de la commune se trouvait en ce moment sur les frontières du Brabant, retenue au siège du château de Lidekerke, que défendaient quelques *leliaerts*. Cependant, au premier bruit de l'arrivée du comte à Dixmude, les bourgeois de Bruges s'étaient hâtés de rentrer dans leurs foyers, et le 12 février, vers le soir, ils se trouvaient à Beerst sous les ordres du bourgmestre Gilles de Coudebroeck et de leur capitaine Jean de Cockelaere; ils voulaient profiter de la nuit pour entrer à Dixmude, et surprendre, pendant leur sommeil, le comte et ses chevaliers. Louis de Nevers reposait déjà, lorsqu'on l'éveilla précipitamment pour lui annoncer l'approche des Brugeois. A peine eut-il le temps de saisir son armure et de sauter à demi-nu sur un cheval. La plupart des nobles accouraient vers son hôtel, et ce fut grâce à leur secours, qu'il parvint à faire briser les portes de la ville que les bourgeois de Dixmude avaient déjà fermées; il s'élança aussitôt à toute bride hors des remparts et ne s'arrêta qu'au pied des tours de Saint-Omer (1).

Les communes de Flandre adressèrent à Philippe de Valois les plaintes les plus vives contre la trahison qui les avait menacées: elles protestèrent contre cet asile accordé à leurs ennemis et réclamèrent la restitution des châtellenies de Lille et de Douay, dont elles n'avaient été dépossédées que par la fraude et la violence. Philippe de

---

(1) *Comptes de la ville de Bruges*, 1338, f. 130; *An. de Denis Sauvage*, 73; Meyer, 1338.

Valois fit bon accueil à leurs députés: il ne rejeta point leur demande, peut-être même promit-il d'y faire droit, de crainte qu'elles ne lui déclarassent la guerre et ne rétablissent leurs anciennes frontières, les armes à la main: il voulait à tout prix s'assurer, sinon leur obéissance, du moins leur neutralité, au moment où il assemblait toutes les forces de son royaume pour les opposer aux Anglais (1).

L'été touchait à sa fin, lorsque les barons allemands rejoignirent Édouard III qui les attendait depuis quatre mois dans les prairies de Vilvorde. Il se mit aussitôt en marche et se rendit rapidement devant Cambray, que défendait une nombreuse garnison, mais ayant appris que Philippe de Valois réunissait son armée à Péronne, il résolut de lever le siège et d'aller lui livrer bataille, et le 16 octobre il passa l'Escaut près du mont Saint-Martin. Au moment où il quittait le Cambrésis pour entrer dans le Laonnais, le comte de Hainaut s'éloigna de ses bannières pour aller se ranger sous celles du roi de France, afin de remplir successivement ses devoirs de feudataire vis-à-vis de l'empire et vis-à-vis du royaume (2).

Le premier chevalier que le roi d'Angleterre armât en France, fut Henri de Flandre, comte de Lodi. Il voulut, pour se montrer digne de l'accolade qu'il venait de recevoir, se signaler par quelque exploit: d'autres chevaliers s'associèrent à son projet, et ils choisirent d'un commun accord pour leur chef le fidèle ami d'Édouard III, Jean de Hainaut, sire de Beaumont. Le but de leur expédition était le monastère d'Honnecourt, où les habi-

(1) Meyer, 1339.
(2) Robert d'Avesbury, p. 46; Froissart, i, 1, 84 et 85.

tans du pays avaient déposé ce qu'ils avaient de plus précieux. « L'abbé d'Honnecourt étoit, dit Froissart, » de grand sens et de hardie entreprise et moult vaillant » homme en armes. » Il se hâta de faire élever une barrière devant les portes du bourg d'Honnecourt, et lorsque Henri de Flandre et ses compagnons s'avancèrent, ils la trouvèrent défendue par l'abbé qui s'était placé au premier rang de ses serviteurs. L'assaut commença aussitôt, et tandis qu'on lançait des pierres et de la chaux du haut des remparts, Henri de Flandre s'approcha si près de la barrière, que l'abbé d'Honnecourt saisit son glaive; c'était en vain qu'il cherchait à le retenir, et il allait lui-même tomber au pouvoir de ses ennemis quand tous les chevaliers qui l'accompagnaient, accoururent à son secours: ils réussirent à le délivrer, mais la barrière ne put être forcée et l'abbé d'Honnecourt conserva le glaive du petit-fils de Gui de Dampierre, qui fut déposé dans l'une des salles du monastère. » Il y étoit, dit Froissart, » quand j'écrivis ce livre, et me fut montré un jour que » je passai par là, et le gardoient encore les moines en » parement (1). »

Cette escarmouche semblait ne devoir être que le prélude d'autre combats plus sanglants. Le 18 octobre, le roi de France fit annoncer au roi d'Angleterre qu'il ne tarderait point à aller l'attaquer. Cinq jours s'écoulèrent, enfin des espions français qui furent amenés à Édouard III, le prévinrent qu'on lui livrerait bataille le samedi 23 octobre.

---

(1) Froissart, I, 1, 86.

Les deux armées se trouvaient en présence dans une vaste plaine entre les villages de Buironfosse et de la Flamengerie. Edouard III avait terminé tous ses préparatifs pendant la nuit. Ses bagages et ses chariots avaient été placés un peu en arrière, afin de former autour de ses troupes une enceinte fortifiée. Son armée était divisée en trois corps. L'un était composé d'Allemands et comptait environ huit mille hommes et vingt-deux bannières; l'autre, plus considérable, comprenait six mille hommes d'armes et six mille archers venus d'Angleterre; mais le plus important était celui qu'avait amené le duc de Brabant: on y voyait flotter vingt-quatre bannières et quatre-vingt pennons. Là paraissait Henri de Flandre, et près de lui d'autres chevaliers, qui avaient abandonné le parti de Louis de Nevers, messire Hector Vilain, l'un de ses plus illustres défenseurs à une autre époque, Jean de Rode, Wulphart de Ghistelles, Guillaume de Straten, Goswin Van der Muelene, les sires de la Gruuthuse et d'Halewyn. Les comtes de Warwick et de Pembroke commandaient la réserve. Édouard III parcourait les rangs, monté sur un petit cheval et accompagné de deux chevaliers, en priant doucement tous ceux qu'il rencontrait de vouloir bien l'aider à garder son honneur.

L'armée anglaise était toutefois bien loin d'égaler en nombre celle de Philippe de Valois. On remarquait dans le camp français deux cent vingt-sept bannières, cinq cent soixante pennons, quatre rois, six ducs, trente-six comtes, quatre mille chevaliers et soixante mille hommes de milices communales: mais rien n'effrayait plus Philippe de Valois, que le nombre même de ses défenseurs. Le roi Robert de Naples, que l'on citait comme un célèbre astrologue, lui avait écrit d'éviter à tout prix le combat, et l'on craignait que les bourgeois des

communes opprimées par Philippe de Valois, ne saisissent avec empressement l'occasion de le trahir et de l'abandonner (1).

Toute la journée du 23 octobre s'écoula sans combat: le lendemain, l'armée anglaise prit de nouveau les armes, mais elle ne tarda point à apprendre que Philippe de Valois s'était retiré à Saint-Quentin, et Édouard III jugeant la saison trop avancée pour continuer son expédition, retourna en Brabant, où il licencia son armée (2).

Les milices des communes flamandes étaient assemblées entre Menin et Deynze, prêtes à conquérir les châtellenies de Lille, de Douay et de Béthune, si Philippe de Valois repoussait leurs réclamations. De Douay à la plaine de la Flamengerie, la distance était courte, et elles pouvaient fixer la fortune du combat. Elles n'attendaient plus qu'un ordre des échevins pour se porter en avant, quand le comte de Flandre arriva lui-même à Courtray et invita les députés des communes de Flandre à se trouver près lui le 21 octobre, afin qu'il leur annonçât l'adhésion du roi de France à toutes leurs réclamations (3). Les députés de Gand et ceux de Bruges, parmi lesquels figurent Jacques d'Artevelde et Jean Breydel, s'empressent de se rendre à Courtray, mais ils n'y obtiennent que des engagements douteux et

---

(2) Les aucuns disoient, que ce seroit grand' folie si le roi se combattoit, car il ne savoit que chacun pensoit, ni si point trahison y avoit. FROISSART, I, 1, 93.

(1) ROBERT D'AVESBURY, p. 46; FROISSART, I, 1, 92-95; VILLANI, XI, 86; JEAN DE CLERCK, ap. WILLEMS, *Museum*, IV, p. 321.

(1) Item, gaven sy van costen die scepen Jan De Baker, Heinric De Beer, Jan Van Lens.... die ute trocken te Curterike waert omme weder te gekrighene de palen van Vlaenderen, en omme de sententie quite te hebbene van minen heer van Vlaenderen. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1339.

des promesses évasives. Quelques jours se passent en conférences; enfin Louis de Nevers cesse de dissimuler et s'éloigne dès qu'il a appris que le roi d'Angleterre est rentré dans le Hainaut. Dès ce jour, les garnisons françaises des villes les plus voisines de la Flandre, celle que commandaient Godemar du Fay à Tournay, les sires de Mirepoix et de Beaujeu, à Cambray et à Mortagne, dirigèrent vers les frontières de la Flandre de fréquentes excursions où ils pillaient et saccageaient les habitations des laboureurs, comme en terre ennemie.

Ainsi furent rompus les traités de neutralité que Jacques d'Artevelde avait autrefois fait conclure. Les hommes d'armes français les avaient déchirés, et les communes flamandes cessèrent de reconnaître comme leur seigneur suzerain, le prince qui livrait leur territoire à la dévastation : leurs députés purent répéter à Philippe de Valois ce que les abbés de Floreffe et de Gemblours avaient dit à Philippe le Bel : « Vous deviez nous protéger et vous » nous attaquez : nous vous demandons justice et puisque » vous nous la refusez, nous renonçons à votre hommage. »

Ce fut alors que Jacques d'Artevelde conçut une grande pensée qui, devenue pour les uns un sujet d'accusations violentes, restera pour les autres un de ses plus beaux titres de gloire. Édouard III se trouvait dans le Brabant, ayant recueilli quelque honneur de sa tentative, mais aucun avantage durable. Son trésor était épuisé : ses alliés semblaient prêts à l'abandonner, mais il savait bien que s'il pouvait obtenir l'alliance des Flamands, « leur » aide et confort plus le pouvoient aider à sa besogne que » tout le remanent du siècle (1). » Cependant Jacques

(1) Froissart, I, 1, 96.

d'Artevelde était arrivé à Bruxelles, accompagné des autres députés des communes flamandes : il venait l'engager à persister dans son entreprise et le soutenir dans ses espérances. S'il nous était permis, à l'exemple des historiens du dix-huitième siècle, de suppléer à l'oubli des chroniqueurs du moyen-âge, nous lui prêterions volontiers ce discours : « Sire, quelques légistes assurent que vos » droits à l'héritage du trône de France sont préférables » à ceux de Philippe de Valois : nous l'ignorons et peu » nous importe que vous soyez le petit-fils d'un roi de » France par une princesse qui porta dans votre maison » les crimes qui nous firent abhorrer son père. Son » nom ne rappelle à l'Angleterre que les désordres de » Gaveston et de Spencer, comme nous même nous n'avons » oublié, ni Plassian, ni Nogaret. Faites plutôt remonter » votre illustre origine jusqu'à votre immortel ayeul, le » roi Louis IX. Soyez l'héritier de ses vertus, en même » temps que celui de son autorité, et tandis que la France » murmure contre le joug de Philippe de Valois, ne cherchez point à la convaincre que vous appartenez de plus » près à Philippe le Bel que lui-même. Il ne suffit pas » de posséder des prétentions à la couronne de France ; » il faut que vous en soyez digne. C'est le bonheur des » peuples qui doit sanctionner la légitimité de vos droits : » loin de les protéger, vous songez à les exterminer ; » vous leur portez la guerre : ils réclament la paix comme » le premier des biens. Aussi qu'est-il arrivé? Vous avez » recruté à grands frais, de nombreux hommes d'armes, » et Philippe de Valois a convoqué également ses feudataires : tous les deux, vous avez expié l'égoïsme de vos » desseins : Philippe de Valois a fui devant vous, non qu'il » redoutât vos archers gallois, mais de crainte que les » communes françaises ne se ralliâssent aux milices des

» communes brabançonnes, et cette victoire qu'il vous
» abandonnait, vous n'avez pas osé la saisir parceque
» vous vous confiiez davantage dans le courage de quelques
» chevaliers allemands que dans l'énergie des sympathies
» populaires. Ne comprenez-vous donc point que si Dieu
» a frappé la dynastie de Philippe le Bel, c'est pour
» condamner à jamais ses traditions envieuses et absolues?
» Louis IX protégea au XII[e] siècle, la formation des com-
» munes, en plaçant leurs libertés et leur influence dans
» la balance de leurs services. C'est au XIII[e] siècle que
» les communes doivent arriver à la puissance politique
» qu'elles méritent par leurs lumières et leur loyauté.
» Les communes de Flandre s'allieront intimement à celles
» du Brabant, et elles traiteront moins avec vous qu'avec
» les communes d'Angleterre, pour offrir ensuite en votre
» nom leur alliance aux communes de France. C'est à
» vous, sire, qu'il appartient d'établir cette noble com-
» munauté de l'industrie et de la paix: ce n'est pas le
» sceptre de fer de Philippe le Bel que nous vous offrons,
» mais la main de justice de saint Louis. » Edouard III
répondit, assure Froissart, que c'était chose grave de
prendre le titre de roi de France, lorsqu'il n'avait point
enlevé une seule ville à Philippe de Valois. Cependant
il se rendit à Gand dans les premiers jours de novem-
bre (1), et dès ce moment, cédant aux conseils de Jacques
d'Artevelde, il ajourna son retour en Angleterre (2).

Édouard III n'avait pas tardé à revenir à Anvers,

---

(1) Édouard III se trouvait le 2 novembre, à Gand. Rymer, II, 4, p. 55. La veille, il était encore à Bruxelles, Rob. d'Avesbury, p. 50.

(2) D'après une lettre écrite le 1er novembre par Édouard III, son intention était alors de s'embarquer immédiatement pour l'Angleterre. Rob. d'Avesbury, p. 50.

où il présida, le 12 novembre, une assemblée à laquelle assistèrent ses principaux alliés (1). Nous en connaissons le résultat par des lettres portant la date du lendemain où Édouard III autorise Guillaume de Montaigu, Henri de Ferrières, Geoffroi Scrop et Maurice de Berkley à poursuivre les négociations relatives aux fiançailles de sa fille Isabelle et de Louis de Male, et de plus « à traiter » avec le comte et les communes de Flandre, conjoin- » tement et séparément, d'une alliance perpétuelle, à » confirmer en son nom les libertés, les franchises et » les priviléges dont ils jouirent sous le règne des rois » de France, ses ayeux, et même à leur accorder de » nouvelles libertés (2). » Les ambassadeurs anglais avaient également reçu le pouvoir « de restituer au comté de » Flandre les châteaux, villes et terres qui en avaient » dépendu autrefois, d'accorder des fiefs et des pensions » à ceux qui soutiendraient leur parti, et d'annuler toutes » les sentences qui avaient été prononcées par le siége » apostolique, à la requête des rois de France (3). »

Au moment où ces négociations allaient se terminer, le duc de Brabant demanda à accompagner les ambassadeurs pour interposer sa médiation auprès du comte de Flandre : Édouard III lui avait même permis de proposer une indemnité pécuniaire pour tous les dégâts causés par

---

(1) Rob. d'Avesbury, p. 50.

(2) Ad antiquas libertates, communitates et privilegia quæ comites et homines Flandriæ pro tempore nostro et temporibus progenitorum nostrorum, regum Franciæ, ad nos jam jure hereditario devoluto, habuerunt, confirmandum, et novas libertates et privilegia concedendum. Rymer, II, 4, p. 55.

(3) Rymer, II, 4, p. 55.

les Anglais dans l'île de Cadzand (1), mais Louis de Nevers persistait à se montrer fidèle à Philippe de Valois, et s'il ne put rien pour s'opposer au traité des bourgeois avec le roi d'Angleterre, il y resta du moins complètement étranger.

Cet important épisode de notre histoire est encore voilé de tant de ténèbres, qu'il faut reproduire dans toute leur étendue, les négociations qui accompagnèrent la proclamation d'Édouard III comme roi de France et l'hommage que lui rendirent les communes flamandes.

L'un des cartulaires conservés dans les archives de Bruges renferme l'acte solennel par lequel le communes de Flandre reconnaissent Édouard III pour roi de France (2). On y remarque une crainte extrême d'encourir de nouveau une de ces sentences d'excommunication qui agissaient si puissamment sur l'esprit du peuple et semblaient en le séparant de la communion des chrétiens, le retrancher du nombre des élus. Les communes y déclarent qu'elles ne violeront jamais les traités auxquels plusieurs papes, notamment Clément V et Jean XXII, avaient attaché cette clause pénale, et que pour les éviter elles resteront fidèles aux rois de France, comme elles l'ont juré à Philippe le Bel et à ses fils. Puis rappelant l'extinction de leur dynastie, elles ajoutent qu'elles ont cru devoir reconnaître Édou-

---

(1) Etiam ad tractandum super restitutione dampnorum, nuper in insula de Cagent, per nostros subditos illatorum. Rymer, II, 4, p. 55.

(2) Protestatio Flandrensium quod, illustri rege Francorum defuncto sine liberis, Eduardo regi Anglorum tanquam legitimo successori ad herere intendebant. *Archives de Bruges*, *nieuwen groenen boek ongecotteerd*, f. 10 v°. Il paraît que cet acte est celui qui fut lu publiquement à Bruges le 9 janvier. *Comptes de la ville de Bruges*, 1339, f II.

ard III pour leur successeur puisqu'il était leur héritier le plus proche, et s'engagent à lui obéir. « Le dit » Édouard, voulant recouvrer par toutes les voies » licites la possession du royaume de France, nous » a requis, comme roi de France, de lui accorder notre » appui, comme il convient à de zélés défenseurs de » la paix et de la justice, toutes réserves faites toutefois » pour nos coutumes, nos usages, nos privilèges et nos » libertés, et nous avons promis au dit Édouard comme » au vrai roi de France que nous le secourerions contre » tous ceux qui lui sont rebelles, pour le maintien de » ses droits et non autrement; car si nous acquérions » la certitude que les droits d'Édouard ne sont point » les plus valables, nous renoncerions aussitôt au secours » que nous lui promettons pour assister le légitime sou- » verain de la France, quel qu'il fut (1). » Elles protestent d'ailleurs qu'elles sont prêtes à obéir au comte Louis de Flandre, pourvu qu'il s'engage à respecter leurs droits et leur franchises, qu'il gouverne le pays selon la justice, et en éloigne tous ceux qui en sont les ennemis: car « le » vœu des communes flamandes est et sera toujours de » maintenir la paix et la tranquillité, et d'observer le précepte

---

(1) ... Accersivit quod etiam dicti domini mei, salvis, sibi et villis suis prædictis, quonsuetudinibus, usibus, privilegiis et libertatibus suis, bona fide, ut pacis et justiciæ zelatores, perstarent, et promiserunt eidem Edwardo tanquam vero et indubitato regi Francorum, protestatione præmissâ, quod hujusmodi auxilium eidem Edwardo tanquam vero regi Francorum contra rebellantes eidem in jure suo et non alias, impendent; quod quidem quum cito constaret, quod absit, eisdem quod super assecutione possessionis dicti regni Francorum, idem Edwardus pleno jure minime fungeretur, ipsi omnino intendent desistere ab hujusmodi auxilio impendendo ac ipsi regi Francorum, quicumque foret, assistere....

» qui ordonne de vivre honnêtement, de ne léser personne » et d'attribuer à chacun ce qui lui appartient (1). »

Édouard III venait d'accorder à ses ambassadeurs de nouveaux pouvoirs pour recevoir, sinon l'hommage des villes de Flandre, du moins leur déclaration en faveur de la legitimité de ses droits (*de recognitione nostræ superioritatis, in dicto regno Franciæ, per eos nobis, ut regi Franciæ, facienda*) (2). Il crut devoir se rendre lui-même à Gand, et ce fut-là (3) que le 23 janvier 1339 (4) abjurant toute hésitation « il enchargea les armes de » France et les équartela d'Angleterre et en prit en avant » le nom de roi de France » (5) « Ceci eut lieu, ajoute » l'historien anglais Knyghton, par le conseil de Jacques » d'Artevelde (6). »

Dès le 26 janvier, le roi d'Angleterre avait ordonné que l'on mît en liberté tous les prisonniers flamands qui avaient été conduits dans ses États après le combat de

---

(1) Semper fuit intencio dominorum meorum est, et erit, paci et tranquillitati operam dare, honeste vivere, alterum non ledere, et jus suum unicuique tribuere (*Inst. Justin.* I, 1, 3.)

(2) Les pleins pouvoirs donnés par Édouard III à cet effet, au comte de Salisbury, à Henri de Ferrières et à Geoffroi Scrop, se trouvent insérés dans le recueil de RYMER, II, 4, p. 62. (4 janvier 1339. v. s.)

(3) Existens in Flandria apud Gandavum. ROB. D'AVESBURY, p. 50.

(4) Cette date nous est donnée par VILLANI, XI, 108. Le 21 janvier, Édouard III n'avait pas quitté Anvers. RYMER, II, 4, p. 63. Le 26 janvier, il date de Gand la première charte où il mentionne le commencement de son règne de France: Dat. apud Gandavum vicesimo sexto die januarii, anno regni nostri Franciæ primo, Angliæ vero quarto-decimo. RYMER, II, 4, p. 63.

(5) FROISSART, I, 1, 96.

(6) Mediante quodam vasallo nomine Jacobo de Artyngfeld Flandrico. KNYGTHON IV, 1.

Cadzand, notamment Gui de Flandre, frère de Louis de Nevers (1); deux jours après, il chargea le comte de Gueldre de jurer en son nom, sur le salut de son âme, et la main sur les saints évangiles, les conventions qui avaient été approuvées par ses ambassadeurs (2). Plaçant désormais sa royauté sous l'égide des communes flamandes, il reconnut leur zèle et l'appui qu'elles lui offraient par trois chartes également importantes.

La première se rapporte à l'alliance qu'il venait de conclure et semble être une réponse à la déclaration des communes flamandes que nous venons de citer : « Eduard, » par la grâce de Dieu, roys de France et d'Engleterre.. » Sachent tous que nous, considérants le grant et évident » utilité et profit de nous, de nos hoirs et successeurs » et de tous nos subjets et pour le très grand loyalté, » bointé, obeissance et service que nous avons desja » trouvé en les habitants des boines villes, Ghand, Bruges, » et Ypres et dou commun païs de Flandres, et espérons » à trouver en temps avenir, et pour aucunes certaines » promesses que le dit habitans nous ont faites dont » nous avons leurs lettres scellées .. octroyons, donons » et consentons à perpétuité as habitans des boines villes » Ghand, Bruges et Ypres, et as autres villes, lieux » et chatellenies dou commun pays de Flandre, les pri- » vilèges, libertés, franchises, points et articles ci-dessous » quontenus: premièrement nous ordonons que l'estaple » et marchandise des laines de tout notre royalme

---

(1) Rymer, II, 4, p. 63. « Un bon et sur chevalier, mais bâtard » étoit. » Froissart, I, 1, 69.

(2) In animam nostram, tactis sacrosanctis Evangeliis. Rymer, II, 4, p. 63.

» d'Engleterre.. soient mis et maintenus à tous jours
» ès païs de Brabant ou de Flandres... Item nous per-
» mettons en boine foy que toutes manières de draps roiés
» et autres qui dedans les païs de Brabant ou de
» Flandres seront faites et scellées... on rechevera à
» tous jours, dedans notre royalme d'Engleterre, sans
» autre awardeure, mesure, scelleure ou aucun autre
» empechement y mettre... Et porront li dessusdits ha-
» bitans de Flandres, vendre et acheter, dedens nostre
» dit royalme d'Engleterre, à toute manière de gens de
» quelconque païs qu'ils soient... Item quelconques gens
» nos subgets acheteront dedens les païs de Brabant ou
» de Flandre sur lettres obligatoires scellées du scel
» d'ichelle ville là où les marchandises se feront, volons
» ke li debteur.. soit quonstraint à payer par la loy et
» justice dou lieu auquel li debteur appartiendra... comme
» si les promesses fussent faites devant la loy et justice
» du dit lieu... Item volons que toutes manières de
» privilèges, franchises et libertés octroyées de nous et
» de nos prédecesseurs... au païs de Flandres... demuerent
» à tous jours vallables... Item nous promettons et
» avons loyalement et en boine foy en convent... que nous
» ne ferons, ne soufferons à faire aucun traitié, parlement,
» triewes, souffrances, paix, accords ou aucune autre
» figure ou espèce de amistié entre nous, nos alliés
» et aidans d'une part, et Philippe de Valois qui se fait,
» si comme on dit, appeller roy de France, ses alliés et
» aidans d'autre part... se il n'est ensy que che soit par
» le sceu, conseil, volonté, assent et convent des habitans
» du dit païs communement, et que tout li habitans de
» Flandres, et leurs hoirs et successeurs y soient par
» espécial dedans quompris, pacifiés et gardés, aussi avant
» et tout en autele manière que li conte de Flandre, ses

» hoirs et sucesseurs y soient dedans compris, comme
» dit est, par ainsy que il veuille accorder et adhérer la
» accort fait entre nous et nos païs de Flandres et *qu'il*
» *vueille luy régir par le conseil des habitans des trois boines*
» *villes et du commun païs de Flandres*. Et aussy ne reche-
» verons, ne souffrerons à recevoir aucunes lettres ou
» messager sur ce, en aucune manière *que nous ce ne*
» *laisserons faire savoir clairement et sans delay à ceux*
» *du commun conseil des trois boines villes de Flandres*.
» Item, nous prenons à perpétuité tous les habitans des
» païs de Brabant et de Flandres... en notre protection
» et espécial garde.. par terre et par mer, là où nostre
» pouvoir s'estend... Item s'il avenist que aucun, qui-
» conque ce fust, fesist ou voulut faire en temps à venir
» au païs de Flandres ou à aucune ville ou lieu d'icheluy
» païs, aucun grief, molestation, oppression, tort, da-
» mage, injure, violence ou autre mal en aucun manière,
» par guerre, roberie, arsins, enclosure ou amoindris-
» sement de leurs cités, ou empêchement de leurs loys,
» libertés, franchises ou coustumes ou autrement, pour
» cause de notre présente guerre meue entre nous et nos
» aidants d'une part, et Philippe de Valois qui se dit roy
» de France et ses aidants, d'autre part, ou pour cause
» de l'accort et amistié faite entre nous et les dits
» habitants dou païs de Flandres, promettons loyalement
» as dits habitants de eux aider, conforter et deffendre
» sans aucun delay... à nos propres cousts, frais et
» despens... comme nous ferions pour nous-mêmes, nos
» terres, seigneuries et subgets... Item s'il pleust au
» Créateur de toutes choses qui nous trèspassissions de ce
» siècle, ains que notre prédite guerre fust parfinie, si
» promettons et accordons que notre ainsné hoir... pas-
» seroit la mer, ès parties de Flandres avec ses subgets

» de notre dit royalme d'Engleterre, ses alliés, aidants
» et amis.. et mentenroit puissamment et telement comme
» il afferroit à tiel princhе, notre devant dite guerre, avec
» l'aieuwe de Dieu (1)........

Ce traité fut suivi d'une autre convention, destinée à en assurer l'exécution. « Pour che que nous désirons li
» commun profits de nos subjets et *ke marchandise soit*
» *pleinement ouverte et ait franchement son cours* dedans
» nos terres et seigneuries, et especialement ès pays de
» Brabant et de Flandres, promettons loyalement devant
» les dits habitants de Flandres, ke nous metterons sans
» aucun delay, gens d'armes et navie sur la mer, en tele
» quantité et toutes foys que mestier sera, qui *tous mar-*
» *chands de quelconque païs qu'ils soient* deffenderont,
» garderont et conduiront en sauveté, et seront lesdits
» gens d'armes, pris et eslut, la tierche partie de notre
» royaume et les autres deux parties, de Brabant et
» de Flandres ou de Flandres seulement si les habitants
» de cheluy païs de Flandres mettre les y veuillent, et
» tout che sera fait à nos propres gages, cousts, frais et
» despens... » Une autre clause portait que le roi Édouard paierait aux communes de Flandre, en quatre termes, une somme de cent quarante mille livres sterling et fixait à Bruges pour quinze années l'étape des laines qui désormais devait être perpétuellement établie, soit en Brabant, soit en Flandre (2).

Au point de vue politique, le troisième traité est le plus important. Édouard III, comme roi de France, y fait

---

(1) *Archives de Bruges, Ruwenboek*, f. 29, v.°

(2) *Archives de Bruges, Ruwenboek*, f. 28 v.°

droit à toutes les réclamations des communes de Flandre, et révoque toutes les conventions qui menaçaient incessamment leur nationalité et leur zèle religieux: « premièrement,... octroions et consentons *que tous les lyens, submissions, et obligations del auctorité papal et ordinaire des sentences de excommuniement, de suspens...* et toutes autres paines et servitutes ès queles li conte de Flandres, les nobles, les habitants, villes, terres, lieux, chastellenies et communes d'icheluy païs de Flandres sont obligiez... par les traitiés, pais et accorts jadis faits entre les roys de France, nos prédécesseurs... d'une part, et les contes et habitants du pays de Flandres, d'autre part... *remettons, quitons et cassons à tous jours, et mettons de tout en nient. Et volons que li conte et les dits habitans soient, dès ore mais, aussy franc comme leurs prédécesseurs de Flandres furent, ainchois que les dites paix, paines et servitutes furent faites*. Et ensi voulons et consentons que toutes les fortrèches demeureut en leur forche, et que ichelles on pust eslargier et amender comme il plaira aux habitants des villes... — *Item, les villes de Lille, de Doway, de Béthune, de Orchies et leurs castelenies qui jadis furent et devoient estre de la propre domaigne et contée de Flandre, rendons et quiteclamons au dit contée de Flandres...* et les réugnions à icelle contée, sans jamais estre allienées d'icelle — Item, pour che que la conté d'Artois, entièrement fust et soloit estre de anchien temps au conte de Flandres et que indeument fut de luy allienée, à che nous mouvants, *avons donné et donnons au conte de Flandre et à ses hoirs, les villes, chastelenies et toute la contée d'Artoys entièrement... et donnons la citi de Tournay, la chastellenie d'icelle avec les seigneuries et appartenanches d'ichelle, au dit*

» *conte de Flandres et à ses hoirs*, et tenront et possé-
» deront de nous et de nos successeurs roys de Franche,
» la dite contée d'Artois et la dite cité de Tournay, pai-
» siblement et franchement, à tous jours de nous et de
» nos successeurs roys de France, en fief, loyalté et hom-
» mage; et conjoingnons icelles conté et cité à la dite
» contée de Flandres sans jamais pour nulle cause estre
» allienées d'icelle. — Item, nous ordenons et assentons
» que toutes manières de privilèges, franchises et libertés
» octroiées as villes, chastellenies et païs de Flandres... et
» toutes leurs coustumes et usages demeurent à tous jours
» en leur vertu, les quelles confirmons comme roy de Fran-
» ce... *Item, promettons que nous, ne nos hoirs roys de*
» *France, ne autre de par eux, jamais en temps a venir*
» *ferons faire, ne souffrerons à faire, impositions. exactions,*
» *tailles, extorsions, assiètes ou aucune autre servitute dedans*
» *le païs de Flandres, sour les personnes ou biens d'icelluy,*
» *ou sur aucuns biens que on voldra mener ès parties de*
» *Brabant ou de Flandre,.... ne souffrerons faire sour les*
» *habitants de Flandres aucun adjournement ou vexation*
» *en quelconque cour ou lieu que che soit, dedans notre*
» *royalme de France...* Item, pour che que nous désirons
» le commun profit de tous nos subjets et que mar-
» chandise soit pleinement ouverte et ait franchemant
» son cours, avons accordé, consenti et promis à perpétuité
» que une loyale, boine et commune monnaie d'or et d'argent
» sera faite dedans notre royalme de Franche et les païs
» de Brabant et de Flandres, de semblable aloy et poids,
» en chascun seulement la différence d'un signe de son
» païs, la quelle aura pleinement son cours en notre
» royalme de France et ès dits païs de Brabant et de
» Flandres, de toutes manières de rentes, debtes et mar-
» chandises sans ycelle de rien chalengier, ne jamais

» empirer, la quelle monnoie aura franchement son cours
» en notre dit royalme d'Engleterre... (1). »

Je ne sais si dans toute l'histoire du moyen-âge, on retrouve quelque part un langage aussi élevé. Après toutes les divisions féodales, après un si grand nombre de rivalités et de haines étroites et jalouses, quel homme, si ce n'est Artevelde, aurait osé songer à proclamer la liberté du commerce, l'abolition générale des tailles, la garantie des biens et des personnes, l'unité des monnaies, l'émancipation de l'industrie? Si cette grande pensée ne put s'exécuter dans les monarchies ennemies d'Édouard III et de Philippe de Valois, il ne faut point faire un crime au capitaine de Saint-Jean de Gand, d'avoir voulu fonder sur les nobles bases d'une lutte loyale dans les arts utiles, leur réconciliation et leur union : ce fut une utopie, mais elle fut admirable. Artevelde avait eu seulement le tort d'oublier ces sages paroles qu'écrivait Suger au douzième siècle : « La nature même des choses s'oppose à ce que » la France soit soumise aux Anglais (2). »

Jacques d'Artevelde avait déjà réussi à établir entre les communes de Brabant et de Flandre cette paix profonde qu'il avait rêvée entre la France et l'Angleterre, et qui eût peut-être été releguée par les sceptiques du dix-huitième siècle parmi les théories de l'abbé de Saint-Pierre. Un traité qui confirmait en le complétant celui du 1er avril 1336 (v. s.), avait été conclu le 3 décembre 1339 entre

---

(1) *Archives de Bruges, Ruwenboek.* fol. 31. Des chevaliers désignés par le roi d'Angleterre quittèrent Gand le 20 janvier pour aller recevoir les serments des autres villes de Flandre. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1340, f. 141.

(2) Nec fas, nec naturale est Francos Anglis subjici. Suger, *de vita Lud. Grossi, ap. Duchesne*, IV, p. 283.

les députés des communes de Brabant et de Flandre. « Cherchant à rendre de plus en plus étroite l'amitié et la » concorde qui unissent les deux pays, considérant que leurs » nombreuses populations ne peuvent subsister que par leurs » métiers et leur industrie, dont la première condition » est le maintien de la liberté et de la paix, et voulant » désormais établir entre les deux pays une paix et une » union perpétuelles, qui soient pour tous la garantie » de leurs biens, de leurs vies, de leurs libertés et de » leur industrie, en rendant désormais impossible toute » discorde et toute effusion de sang, nous avons conclu » et approuvé les conventions suivantes : La première, » que nous nous soutiendrons mutuellement contre nos » ennemis ; la seconde, que le duc de Brabant et le comte » de Flandre n'entreprendront plus dorénavant aucune » guerre sans l'assentiment des deux pays, et même dans » ce cas l'assentiment des deux pays leur sera nécessaire » pour traiter de la paix ; la troisième, que les marchands » des deux pays pourront librement y circuler, vendre » et acheter toute espèce de marchandises ; la quatrième, » que l'on frappera une monnaie commune pour les deux » pays, qui ne pourra jamais être modifiée : la Flandre » fera vérifier la monnaie frappée en Brabant et le Bra- » bant réciproquement, celle qui aura été frappée en » Flandre ; la cinquième, que si quelqu'un a des motifs » de se plaindre d'un fait injuste, il s'adresera aux ma- » gistrats de la ville à laquelle appartient le coupable, » et ils seront tenus de lui faire droit dans le délai de huit » jours ; que, s'ils ne le faisaient point, il s'adressera à » un conseil formé de dix personnes, dont quatre désignées » par le comte de Flandre et le duc de Brabant, et les » six autres, par les six bonnes villes de Brabant et de » Flandre. Ce conseil s'assemblera dans le pays du plai-

» gnant dans la ville la plus voisine de celle à laquelle
» appartient l'inculpé et prononcera dans le délai de huit
» jours. Tous ceux qui le composeront jureront sur les saints
» Evangiles de juger impartialement toutes les discussions
» et de faire droit à toutes les plaintes qui seraient
» fondées. Ils seront même tenus de prononcer leur sentence
» sans pouvoir quitter la ville dans laquelle ils se sont
» assemblés, à moins qu'ils n'en sortent après le lever
» du soleil pour y rentrer avant la fin du jour, et si
» l'un d'eux meurt, il sera remplacé dans le délai de trois
» jours par le prince ou la ville qui l'avait choisi. Nous pro-
» mettons aussi qu'à l'avenir on suspendra toute guerre,
» toute vengeance et tout défi afin que le commerce n'en
» souffre point. *S'il arrivait que l'un des princes ou l'une*
» *des bonnes villes violât les conventions contenues dans*
» *ce présent traité, il n'en conservera pas moins toute*
» *sa force, mais toutes les autres parties qui y ont adhéré*
» *se réuniront pour le faire respecter sans délai et par*
» *tous les moyens qui seront en leur pouvoir. De plus*
» *comme il est de l'intérêt des deux pays de ne point*
» *cesser de s'occuper attentivement de tous les événements*
» *qui pourraient se présenter à l'avenir, nous avons résolu*
» *que désormais les deux princes et les députés des six*
» *bonnes villes de Flandre et de Brabant se réuniraient*
» *en parlement trois fois chaque année,* savoir le qua-
» torzième jour après la Chandeleur dans la ville de
» Gand, le quatorzième jour après la fête de la Nativité
» de saint Jean-Baptiste, dans la ville de Bruxelles, et
» le quatorzième jour après la Toussaint dans la ville
» d'Alost. On s'occupera dans ces assemblées de toutes
» les questions qui s'accordent avec le présent traité et qui
» peuvent développer les richesses et l'industrie des deux
» pays. — Dorénavant les princes des deux pays jureront

» à leur avènement d'observer ce traité, et le même ser-
» ment sera prêté par les échevins, baillis et autres
» officiers des bonnes villes lorsqu'ils entreront en charge
» ainsi que par tous les nobles au moment où ils relèveront
» leurs fiefs (1). »

Les communes de Hainaut, d'accord avec le comte dont les hommes d'armes français ne respectaient plus les frontières (2), ne tardèrent point à adhérer à cette confédération (3) qui rappelle, avec plus de grandeur et moins d'effusion de sang, la ligue qui constitua au dix-septième siècle les Provinces-Unies. Et quels étaient ceux qui soutenaient Artevelde dans ces nobles entreprises? Étaient-ce, pour emprunter le langage de Froissart, « toute manière de gens huiseux, de bannis et de toute » malvaise vie qu'il requelloit (4)? » Leurs noms se trouvent dans le traité d'alliance des communes de Flandre et de Brabant, et sans nous arrêter aux députés des bonnes villes, nous nous contenterons de citer parmi les chevaliers, Sohier de Courtray, beau-frère de Jacques d'Artevelde, Rasse d'Erpe, dont le neveu épousa plus tard

---

(1) *Archives de Bruges*, (*Ruwenboek*, fol. 26), *Archives de Lille et de Mons*. Ce traité dont je n'ai offert que le résumé, a été imprimé plusieurs fois, notamment par Butkens, Luyster van Brabant, p. 109, Ghesquière, mémoire sur les monnais, et Dumont, corps Diplom. suppl. I, 2, p. 143, et plus correctement dans l'ouvrage de M. James, I, p. 549 et dans un opuscule de M. Lambin, (Ypres, 1832). Les députés des communes de Flandres et de Brabant partirent de Gand le 11 décembre pour aller recevoir le serment des magistrats des villes et châtellenies. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1339, f° 141.

(2) Froissart, I, 1, 100.

(3) Le comte de Hainaut parait s'être rendu lui-même à Bruges, le 23 avril 1340, pour recevoir les serments des communes de Flandre en échange des siens. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1340, fol. 144.

(4) Froissart, *réd. primit.* I, 119.

la fille du capitaine de Saint-Jean (1), Philippe d'Axel, Gérard de Rasseghem, Arnould de Gavre, Jean de la Gruuthuse, Olivier de Poucke, Wulphart de Ghistelles, Gérard d'Oultre, Roger de Vaernewyck, Gérard de Moerkerke, Jean de Masmines, Roger de Lichtervelde, Gilbert de Leeuwerghem, Arnould Baronaige, Jean d'Herzeele, Jean d'Uytkerke, Simon de Malstede, Hugues de Steelant, Jean de Bailleul: tous avaient juré de l'observer « par leur chevalerie, loyalté, foy pleine » et serment solennellement et publiquement fait, touchiez » par eux, pour faire che, les saintes Évangélies. »

Ce fut au milieu de ce mouvement qui, en peu de mois avait élevé la Flandre de la misère et de la désolation au faîte de la puissance et de la prospérité, qu'on y reçut des lettres du pape Benoit XII, qui retraçaient ce que la position des communes avait eu de plus déplorable en ne leur proposant d'autre remède qu'une résignation complète aux volontés de Philippe de Valois. « C'est une » opinion générale, leur écrivait le pape, que la Flandre » qui possède tant de cités, une noblesse si illustre et » des peuples si nombreux, ne peut se passer de la faveur » et de la protection du roi de France: de là dépendent » l'approvisionement de ses habitants et l'activité de son » commerce, principal élément de sa puissance. Quelle » quantité innombrable d'hommes n'a-t-elle point vu périr » dans ses guerres contre les rois de France? Combien

(1) Ce mariage eut lieu en 1341. La ville de Bruges donna à la mariée deux hanaps à pied et deux coupes dorées:

Item bi burchemeesters en scepenen van ii nappen met voeten en ii waterstopen vergoud en waren ysent 't feeste als mynhere van Aerpe huwede en nam Jac^e dochter van Aertevelt, cu l. *Comptes de la ville de Bruges*, 1341, f° 29.

» ses richesses n'ont-elles point souffert de ses fréquentes » rébellions? Le passé peut vous instruire pour l'avenir » et vous apprendre, tout ce que vous auriez à redouter » pour vos personnes et vos biens si, ce qu'à Dieu ne » plaise, le roi de France se trouvait réduit à vous com- » battre, (1). » Lorsque ces lettres arrivèrent en Flandre, les communes avaient déjà reconnu Édouard III pour roi de France, et leur réponse fut le départ de Baudouin de Lisseweghe, qu'elles envoyèrent à Avignon afin qu'il y réclamât l'annullation de toutes les clauses relatives à l'interdit insérées dans les traités (2): pour l'obtenir, il portait avec lui l'acte du roi d'Angleterre qui y avait renoncé, comme roi de France; mais cet acte devait être de peu de valeur aux yeux du pape qui ne respectait pas les droits d'Édouard III. Benoit XII, fils d'un pauvre meunier des bords de l'Ariège, qui devait la tiare à l'influence française, s'empressa de consulter Philippe de Valois sur l'accueil qu'il convenait de faire aux députés des communes de Flandre. « Nous avons, » disait-il, appris par des lettres venues d'Allemagne, que » les Flamands ont prêté serment de fidélité au roi » d'Angleterre en le nommant expressément roi de France, » et comme ils nous annoncent que leurs députés nous » expliqueront plus complètement leurs intentions, nous » ne savons point si, dans ce cas, nous devons leur » accorder un sauf-condnit (3). »

Il ne parait point que le pape ait reçu Baudouin de Lisseweghe et ses collègues, mais il censura sévèrement

(1) Baronius, xxv, p. 200.
(2) *Comptes de la ville de Bruges*, 1339—1340, fol. 88.
(3) Baronius, *ann. eccl.* tome xxv.

la conduite du roi d'Angleterre, qui lui avait fait part de ses prétentions au trône de France. Dans la lettre qu'il lui adressa, il lui déclarait que s'il s'appuyait sur l'allégation de ses droits, l'incapacité politique des femmes dans l'ordre héréditaire de la monarchie le condamnait; que s'il comptait sur la force des armes, la France n'était point un pays tel que l'on pût en prendre possession par conquête, puis il ajoutait: « Si ceux qui t'ont donné » ces conseils se vantent d'avoir déjà soumis à ta domi- » nation la Flandre qui forme l'un des fiefs du royaume » de France, considère quels sont les peuples sur lesquels » reposent tes espérances. La fidélité est une vertu qu'on » n'a jamais louée chez eux (1). On sait combien de fois, » violant leur serments, ils ont chassé leurs seigneurs » naturels, et, si ceux-là mêmes ont été victimes de » leur inconstance et de leurs trahisons, que peux-tu, » mon fils, attendre de leur part (2)?... Il ni faut point » se confier beaucoup aux Allemands ni aux Flamands: » leur zèle s'éteindra dès qu'ils ne pourront plus s'enrichir » de tes trésors. Si tu rappelles à ta mémoire l'histoire » de tes prédécesseurs, tu y verras comment les Allemands » et les Flamands se sont conduits à leur égard, et tu » y apprendras quelle foi tu dois ajouter à leurs pro- » messes (3). »

Édouard III avait, dès le 30 janvier, chargé Nicolas de

---

(1) Considerandum qui et quales, cujusque conditionis sunt illi qui te introduxerunt; in ipsis namque hactenus virtus fidelitatis nequaquam extitit commendata.

(2) Naturales dominos... sæpe de ipsa Flandria ejecerunt et si hoc fecerunt de illis quos revereri naturaliter tenebantur, quid de te, fili, præsumendum sit...

(3) Lettre du 5 mars 1339 (v. st.), Baron. tome xxv.

Fiesque de porter sa justification à Benoit XII, mais elle avait été interceptée par les Français à quelques lieues d'Avignon (1). La réponse publique et solennelle du roi d'Angleterre aux accusations de ses ennemis, qui voulaient ne voir dans ses démarches que l'ambition d'un seul homme, et dans les conseils de Jacques d'Artevelde qu'une tentative mal dissimulée d'usurpation tyrannique (2), fut le manifeste qu'il publia à Gand le 8 février :

« Edward, par la grâce de Dieu, roy de France et » d'Engleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, » as tous pairs, prélatz, ducs, countes, barons, nobles » et communes du royalme de France, de quel estat ou » condition qu'ils soient, cognoissance de vérité :

» Parce que notoire chose est que Monsieur Charles de » bonne mémoire, naguères roy de France, morust saisi » héritablement du royalme de France, et que nous » sommes fils de la sœur germaine du dict seigneur » Charles, et qu'après sa mort le dit royalme nous est » notoirement par droit héritage écheu et dévolut, et » que sire Philippe de Valois, fils al oncle du dict » sire Charles et ainsy en plus loingtiesme degré que » nous ne somes, s'est abatuz, contre Dieu et droicture, » ès dict royalme par povoir et le détient traitreusement;

« Si avons par boine et grande déliberation, en » affiance de Dieu et des bones gens, empris le nom » et le gouvernement du dit royalme, comme nous » devons, et si somes en ferme propos de faire gra- » çiousement et débonnairement à ceux qui veuillent

(1) Rymer, II, 4, pp. 63 et 64; Baron., tome XXV.

(2) Sub tyrannis subjiceremini jugo gravissimo ad quod principaliter illorum ferri videtur intentio. Lettre du pape Benoit XII, 8 janvier 1339 (v. s.), Baronius, tome XXV; Rymer, II, 4, p. 70.

» faire devers nous leur devoir, et n'est mie nostre
» intention de vous tollir vos droitures, mais pensons
» de faire droit à tous, et de reprendre les bones
» loys et les custumes, qui furent au temps de nostre
» ancestre progeniteur saint Lowys roy de France,
» et aussi n'est mie nostre volenté de quere nostre gaigne,
» en vostre damage, par eschange et mutations de mon-
» noies, ou par exactions ou maletottes nient dues, car
» (Dieu merciz) assez avons pour nostre estat et nostre
» honour maintenir; ains volons noz subgetz tant come
» nous purrons eeser, et les libertés et priviléges de tous,
» et espécialement de sainte église, défendre et maintenir
» à nostre povoir.

» Et si volons toutefois, ès besoignes du royalme, avoir
» et suivre le bon conseil de pairs, prélats, nobles et autres
» sages hommes, nos foiaulx du dit royalme, sans rien
» soudainement ou volontairement faire ou commencer. »

» Et vous disons que nous désirons sovereinement que
» Dieux, par travail de nous et de bones gens, meistra
» paix et amour entre chrestiens, et nommément entre
» vous, ainsy que les armes des chrestiens se pourroient
» faire en haste devers la Terre-Sainte, pour la délivrer
» des mains des mescréants, à quele chose, avec l'aide
» de Dieu, nous aspirons.

» Et veuillez entendre que nous avons sovent tendus
» au dit sire Philippe plusieurs resonables voies de paix,
» mais il n'a voulu assentir à nulle tiele voie; ains nous
» a guerroyé ès nos autres terres et s'efforce de nous
» faire outréement à son povoir. Et ensi somes contrains,
» par nécessité, de nous défendre, et nos droitures pour-
» chasser, mais vraiment nous ne quérons mie mortalité,
» ne enpovrissement du pueple, ains désirons que eux et
» leurs biens feussent sauvés.

» Par quoy volons et garantons, de nostre grace et
» debonnaireté, que tous gens du dit royalme, de quel
» estat ou condition qu'ils soient, qui se veuillent adresser
» à nous, comme nos chiers et foiaulx les bones gens du
» païs de Flandres ont fait, en regard de Dieu et de nostre
» droit, et nous reconnoistre leur droit roy, et faire à
» nous leur devoir, entre cy et la feste de pasque prochain
» à venir, soient resçus à nostre paix et en nostre especiale
» protection et defense, et qu'ils aient pleinement leurs
» possessions et leurs biens muebles et nient muebles, sans
» rien perdre ou estre grevés pour chose faite encontre
» nous en temps passé.

» Et pur ceo que les choses susdites ne povent mie de
» laissier estre à chascun de vous especialement notifiées,
» si les avons fait publier overtement, et afficher ès issues
» des églises, et ès autres lieux publics, qu'els peussent
» ainsy venir en notice de tous, à confort de nos foiaulx
» et terrour de nos rebelles, et que nul desoremais par
» ignorance des dites choses se puisse excuser (1). »

On ne peut douter que Jacques d'Artevelde ne soit l'auteur de cette déclaration: il ne voyait dans Édouard III que le protecteur d'une confédération européenne des communes. Appelé à traiter avec l'un des princes les plus puissants du monde, il ne s'était pas contenté des engagements formels de ses ambassadeurs, et avait réclamé l'adhésion des communes anglaises, comme il avait obtenu celle des communes de Brabant et de Hainaut (2). Lorsque le roi d'Angleterre quitta la

---

(1) Rymer, II, pp. 64 et 66; Robert d'Avesbury, p. 51; *Anon. de Denis Sauvage*, 76.

(2) Ghelyc dat het in Vlaenderen gedaen was... *Comptes de la ville de Gand*, 1339, 1340, f° 142.

Flandre pour aller réunir ses hommes d'armes dans ses États, Guillaume de Steelant, Nicolas de Schotelaere et d'autres députés des communes flamandes s'embarquèrent avec lui (1). Un parlement fut convoqué à Westminster le mercredi après la mi-carême (22 mars 1339, v. s.) et ce fut là que le roi Édouard, après « boine deliberation, avis et meur quonseil avecques » les archevesques, évesques, prélats, ducs, contes, » barons, nobles, et tous autres procureurs des viscontées, » villes et chastelenies de son royalme, » prêta solennellement serment sur les saints Évangiles d'observer les traités qu'il avait approuvés à Gand, et quand le même serment eut été prononcé par les évêques de Canterbury, de Dunelm, de Lincoln et de Londres, les comtes de Derby, de Northampton, de Warwick, de Gloucester, de Huntingdon, d'Oxford et d'autres chevaliers, il fut répété par « les mayors et communités des cinq boines » villes d'Engleterre, Londres, Warwick, Lincoln, Bristal et Norwich, les baillius, mayors et communités » des cinq ports, Sandwich, Douvres, Winchelsea, Hastings et Rye, en signe de plus grande sureté et par » le commun conseil, octroy, assent, quonsent et accord » de tout le parlement (2). » Ce fut dans ce même parlement qu'Édouard III déclara qu'à l'avenir aucun impôt ne pourrait être levé en Angleterre sans l'assentiment préalable des barons et des communes (3).

---

(1) *Comptes de la ville de Gand*, 1339—1340, f° 142; *Comptes de la ville de Bruges*, 1339—1340, ff° 85 et 89.

(2) *Archives de Bruges*, *Ruwenboek*, f° 29. Les députés des communes de Flandre reçurent à cette occasion, des pensions du roi d'Angleterre. RYMER, II, 4, p. 74.

(3) BARNES, p. 161.

Édouard III avait promis de retourner en Flandre avant les fêtes de la saint Jean et avait laissé pour ôtages les comtes de Derby et de Salisbury que devaient rejoindre plus tard les comtes de Northampton et de Suffolk. La reine Philippine de Hainaut était aussi restée à Gand (1) à l'abbaye de Saint-Pierre où elle était souvent « visitée » et confortée d'Artevelde, des seigneurs, des dames » et des damoiselles de Gand (2). » Ce fut là qu'au milieu des témoignages du respect et de l'affection des bourgeois, naquit Jean, depuis duc de Lancastre (3). Peu de temps après Catherine de Courtray devint également mère d'un fils, que la reine d'Angleterre tint sur les fonts du baptême et auquel elle donna en souvenir d'elle, le nom de Philippe (4). C'est ainsi que Dieu avait marqué dans la même ville et à peu près au même jour, le berceau de Philippe d'Artevelde qui devait être vaincu par Charles VI, et celui de l'ayeul du roi Henri V, qui devait venger à Azincourt la défaite de Roosebeke.

Les légats du pape étaient arrivés à Tournay dès le mois de janvier, pour y publier les censures ecclésiastiques dont le roi d'Angleterre avait été menacé, à cause de son alliance avec l'empereur Louis de Bavière, alors frappé d'excommunication (5); mais le roi de France intervint pour obtenir un sursis, car il cherchait dès cette époque à réconcilier l'empereur avec le pape, pourvu qu'il révoquât le vicariat accordé à Édouard III. L'évêque de Carthagène et son collègue quittèrent Tournay: ils y furent remplacés

---

(1) Uxorem suam cum liberis in ea parte progenitis (rex) dimisit quasi in assecurationem redditus sui. Knyghton, iii, 16.

(2) Froissart, i, 1, 97.

(3) *Chr. de Saint-Denis*, v, p. 380.

(4) L'Espinoy, *recherches*.

(5) Baron. *ann. eccl.* tome xxv.

par l'évêque de Senlis et l'abbé de Saint-Denis, chargés par le roi de prononcer contre la Flandre, « un excom-» muniement si grand et si horrible qu'il n'etoit prestre » qui y osât celebrer le divin service (1). »

L'excommunication avait été fulminée le 4 avril, jour de la fête de saint Ambroise: le même soir, Matthieu de Trie et Godemar du Fay rassemblèrent à Tournay, environ mille hommes d'armes et trois cents arbalétriers, et se dirigèrent pendant la nuit vers les frontières de Flandre. Au point du jour ils parurent devant les faubourgs de Courtray, puis, après y avoir escarmouché quelque temps, ils continuèrent à suivre la Lys jusque près de Warneton, pillant tout ce qu'il rencontrait et faisant conduire à Tournay tous les troupeaux qui paissaient dans les prairies: encouragés par ce succès, ils tentèrent, à leur retour, la même expédition sur les rives de l'Escaut, entre Tournay et Audenarde, lorsqu'arrivés près de Berchem, ils se virent tout-à-coup surpris par une nombreuse troupe de Gantois, commandée par Jacques d'Artevelde et leurs autres capitaines (2). A peine eurent-ils le temps de s'éloigner précipitamment, et le vendredi avant le dimanche des Rameaux, l'on aperçut du haut des remparts de Tournay, les tentes des milices communales de Flandre, qui occupaient les villages de Chin et de Ramegnies (3).

Jacques d'Artevelde avait jugé que si les communes

---

(1) FROISSART, I, 1, 106.

(2) Item ghaven sy die scepenen, hoeftmanne, dekene die ute trocken 's woensdags voor Palmesondag omme te elpene verweerne 't groete onrecht en de groete overdaden die de coninc van Vranckerike dede doen up de goede lieden van de lande van Vlaenderen ghemeenlike... *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1340, f° 165.

(3) MORVIN, p. 471; GIOV. VILLANI, XI, 108.

flamandes se réunissaient aux hommes d'armes anglais qui n'avaient point accompagné Édouard III, il ne serait point impossible de s'emparer de Tournay par un coup de main; cette conquête importante, faite dès les premiers jours du printemps, eût permis au roi d'Angleterre de se porter à son retour avec toutes ses forces au centre de la puissance de Philippe de Valois. Pour assurer la réussite de son projet, il avait envoyé en toute hâte un message à la commune d'Ypres et aux comtes de Salisbury et de Suffolk, qui se trouvaient dans cette ville, afin qu'ils le rejoignissent sans délai sous les murs de Tournay.

Les bourgeois d'Ypres avaient montré le plus grand zèle pour cet armement: le châtelain Gérard d'Oultre, les échevins, Jacques de Vroede et Nicolas de Dickebie, s'étaient placés à leur tête, et déjà ils s'étaient mis en marche lorsqu'ils supplièrent les chefs anglais de s'arrêter pour chasser d'Armentières, une garnison génoise qui ne cessait de piller toutes les campagnes environnantes. Bien que les Génois fissent bonne défense, Armentières fut prise d'assaut et livrée aux flammes. Ce succès fut fatal aux vainqueurs, car il leur donna une confiance exagérée dans leurs propres forces. Au lieu de se diriger vers Courtray, en se tenant sur la rive gauche de la Lys, où ils n'avaient rien à craindre, ils se persuadèrent qu'ils pourraient prendre Lille, comme ils avaient enlevé Armentières: ils étaient arrivés assez près de l'abbaye de Marquette, lorsqu'un chevalier flamand, nommé Wafflart de Croix, qui marchait en avant, remarqua à l'extrémité d'un chemin creux dans lequel ils allaient s'engager, un retranchement récemment élevé: il soupçonna aussitôt quelque embuscade. « Messeigneurs, dit-il aux comtes anglais, qu'égarait le » même aveuglement, je vois bien que ceux de Lille ont

» avis de notre venue. Je crains quelque trahison et
» nous ne pouvons continuer notre marche sans grand
» péril. — Messire Wafflart, répondirent Salisbury et
» Suffolk, nous ne changerons pas de route pour
» quelques vilains qui n'oseront pas nous attaquer. »
Le sire de Croix comprit alors que ses conseils étaient
inutiles. « Beaux seigneurs, s'écria-t-il une dernière fois,
» puisque vous ne voulez point me croire, ne comptez
» pas sur moi, si les Français vous attaquent, car tout
» l'or de Bruges ne suffirait point à ma rançon, » et il
tourna bride à ces mots. Tandis qu'il s'éloignait, les Anglais
et les Yprois s'avançaient entre des haies qui dominaient
la route, quand ils se virent tout à coup attaqués de
front par cinq cents hommes d'armes et assaillis de toutes
parts par des arbalétriers. La retraite était impossible :
il fallut se défendre avec courage, mais sans espoir de
succès. Des deux échevins d'Ypres, l'un périt, l'autre
fut fait prisonnier. Les Français avaient placé sur une
lance la tête d'un jeune écuyer du Limousin, qu'à ses
armes brillantes, ils avaient pris pour le roi d'Angleterre :
plus heureux, le comte de Salisbury rendit son épée
et fut conduit prisonnier au Châtelet de Paris, mais
il laissait sa femme, la belle Alice de Derby, dans
un château solitaire de sa patrie, sans défense contre
les armes des Écossais, sans défense peut-être aussi
contre la passion d'Édouard III, quoiqu'elle lui répétât :
« Je ne pourrois penser que si noble et si gentil prince
» que vous estes, dut quérir tour pour deshonorer mon
» mari qui est si vaillant chevalier, qui tant vous a servi
» et qui encore est pour vous emprisonné (1). » Si le

---

(1) Froissart, I, 1, 108, et *réd. prim.* I, 96; *Chron. de Saint-Denis*, v, p. 381; *Cont. G. de Nangis*, 1340.

comte de Salisbury avait écouté le conseil de Wafflart de Croix, la chapelle de Saint-Georges de Windsor n'eût probablement pas vu fonder l'ordre « du Bleu Gertier, » qui semblait aux chevaliers chose moult honorable, où » toute amour se nourriroit (1). »

Jacqnes d'Artevelde avait appris avec consternation la déroute de Marquette : il se voyait réduit à renoncer au siège de Tournay ; toutefois, avant de s'éloigner, il établit une garnison dans le château d'Helchin et prit toutes les mesures nécessaires pour prévenir désormais les excursions de Matthieu de Trie et de Godemar du Fay. Il ne revint à Gand que pour faire rédiger, d'un commun accord avec les autres communes, l'acte d'appel de la sentence d'interdit prononcée par l'évêque de Senlis et l'abbé de Saint-Denis (2). La terreur religieuse des Flamands s'était promptement calmée, car « le roy anglois, pour eux » apaiser, dit Froissart, leur manda que de ce, ils ne » fussent néant effrayés, car la première fois qu'il re» passeroit la mer, il leur mènerait des prestres de son » pays qui leur chanteroient des messes, voulust le pape » ou non, car il est bien privilégié de ce faire. Parmi » ce, s'appaisèrent les Flamands (3). »

D'autres événements rappellèrent presque aussitôt les communes sous leurs bannières. Le comte de Hainaut avait juré que l'incendie qu'il allumerait en France, vengerait bien celui de sa ville d'Aspre, détruite par la garnison de Cambray, et l'abbé de Crespy avait porté ses lettres de défi à Philippe de Valois. En effet la destruction d'Aubenton fit oublier le sac d'Aspre, et bientôt

---

(1) Froissart, I, 1, 213.
(2) *Comptes de la ville de Gand*, 1340, f° 144.
(3) Froissart, I, 1, 106.

après les chevaliers de Hainaut s'emparèrent d'Avesnes et de Landrecies.

Cependant, de même que Jacques d'Artevelde avait voulu enlever Tournay avant l'assemblée des hommes d'armes français, Philippe de Valois avait résolu de conquérir les États du comte de Hainaut tandis qu'Édouard III se trouvait encore en Angleterre. Il voulait punir sévèrement sa rébellion, afin que cet exemple effrayât le duc de Brabant et les autres princes qui avaient abandonné son alliance. Une armée considérable avait été réunie à Cambray : on y comptait six mille hommes d'armes et huit mille sergents à pied, brigands ou bidauds, comme les nomme Froissart. Le duc de Bourgogne et le duc d'Alençon y conduisirent de nombreux renforts, et bientôt après, elle reçut pour chef le duc de Normandie, fils aîné du roi de France.

La trahison de Gérard de Sassegnies livra le château d'Escaudœuvre aux Français, et le 1 juin 1340 ils investirent le château de Thun-l'Évêque, situé à la jonction de la Scarpe et de l'Escaut, et défendu par les deux frères de Gauthier de Mauny. Le duc de Normandie avait fait venir de Cambray et de Douay des machines de guerre d'une nouvelle construction qu'on nommait ribaudequins. Elles lançaient nuit et jour des pierres et d'autres projectiles qui brisaient les murailles et les toits. « Oncques gens d'armes, dit Froissart, ne » souffrirent pour leur honneur en forteresse autant de » peine, ni de meschef que cils faisoient. » Cependant Jean et Thierri de Mauny conservaient l'espoir qu'ils ne tarderaient point à être secourus, et ce fut dans cette pensée qu'ils demandèrent une trève de quinze jours, promettant de se rendre, si le comte de Hainaut laissait s'écouler ce délai sans venir à leur aide.

Ils ne s'étaient point trompés : le comte de Hainaut avait convoqué dans les prairies de Nave les communes et la noblesse de ses États dans laquelle on remarquait les sires de Lalaing, d'Enghien, de Ligne, d'Antoing, de la Hamaide, de Roisin, de Trazegnies. Le duc de Brabant le suivait également avec ses chevaliers et ses milices communales. Le comte de Gueldre lui avait amené un grand nombre de chevaliers de Saxe et de Westphalie : le jeune comte de Namur était accouru lui-même avec deux cents lances; enfin, Jacques d'Artevelde, fidèle au traité qui unissait les communes de Flandre à celles du Hainaut (1) venait d'arriver à Condé avec une armée que Froissart évalue à plus de soixante mille hommes (2).

A cette nouvelle, le duc de Normandie ordonna aux échevins de Tournay d'armer précipitamment cinq cents sergents pour renforcer la garnison de Saint-Amand, de peur que Jacques d'Artevelde ne cherchât à s'emparer de cette ville pour surprendre l'armée française, campée sur la rive droite de la Scarpe (3). Il avait déjà envoyé des messagers au roi de France qui réunissait à Péronne et à Arras une nombreuse armée pour combattre Édouard III. Philippe de Valois se porta aussitôt en avant avec toutes ses forces « et assez tost après, « ajoute Froissart, il y vint comme soudoyer du duc » son fils, car il ne pouvait nullement venir à main

---

(1) omme onsen eet te quitene metten graven van Enegauwen en omme te wederstaene den coninc van Vrankerike. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1340, fol. 172.

(2) Froissart, i, 1, 118. Les bourgeois de Gand, quittèrent leurs foyers le 7 juin. Leur expédition dura dix-huit jours. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1340, fol. 172.

(3) Gilles li Muisis, p. 224.

» armée sur l'empire : pourquoi le duc son fils fut toudis
» chef et souverain de cette entreprise, mais il s'ordon-
» noit par le conseil du roi son père (1). »

Le comte de Hainaut avait chargé ses héraults de défier le duc de Normandie, mais il n'obtenait aucune réponse. Irrité de ces retards, il proposa d'établir un pont sur l'Escaut et d'attaquer l'armée française; les communes de Brabant qui se plaignaient de leur inaction, appuyèrent son avis, et les mêmes motifs y engagèrent sans doute les communes de Flandre. Rien n'était plus aisé que de franchir l'Escaut près de Maulde et d'assaillir le front de l'armée du duc de Normandie, tandis que Jacques d'Artevelde intercepterait sa retraite en se dirigeant de Condé vers Saint-Amand, par la forêt de Vicogne. La tour de l'abbaye de Flines eût dominé le champ de bataille, et de là l'ombre malheureuse de Gui de Dampierre eût pu voir deux de ses petits-fils sous des bannières opposées, l'un, dépositaire de son autorité, soutenant ceux qui avaient cherché à l'anéantir, l'autre n'ayant recueilli dans l'héritage de son ayeul qu'un peu de gloire qu'il ne livrait pas du moins aux ennemis de son pays. Le duc de Brabant était le seul qui rejetât avec dédain ce projet audacieux : peut-être n'avait-il vu qu'à regret la confédération des communes de son duché avec celles de Flandre et désirait-il secrètement le triomphe du roi de France. Son rang lui assurait une grande influence dans toutes les délibérations, et l'on n'osa point adopter une résolution à laquelle il s'était vivement opposé. Tout ce qu'on obtint de lui, fut un simulacre de mouvement offensif qui permit

(1) Froissart, i, 1, 117.

à Jean et à Thierri de Mauny d'évacuer le château de Thun-l'Évêque et de se retirer sur la rive droite de l'Escaut. En vain le comte de Hainaut chargea-t-il une dernière fois le sire de Maubuisson de défier le duc de Normandie; celui-ci se contenta de répondre qu'il n'avait pas coutume de combattre à la volonté de ses ennemis. L'armée française s'éloignait en bon ordre, afin de profiter des événements les plus favorables pour tenter une nouvelle invasion (1).

En étudiant l'histoire de ces grandes luttes du moyen-âge, on reconnait sous Philippe de Valois et sous Jacques d'Artevelde, l'opposition des principes sociaux que Philippe le Bel et Breydel représentaient au commencement du quatorzième siècle; la Flandre seule a fait un grand progrès: elle est arrivée tout d'un coup à l'unité en acceptant l'autorité morale du génie d'un seul homme: dans le camp de Philippe de Valois, au contraire, les maximes funestes des Plassian et des Nogaret conservent tout leur empire: ce sont les mêmes ruses et les mêmes excommunications, les mêmes promesses et les mêmes menaces. Le mouvement rétrograde de Philippe de Valois après le siège de Thun-l'Évêque rappelle la retraite de Philippe le Bel, attendant pour attaquer les Flamands au Mont-en-Pévèle, la nouvelle du désastre de Zierikzee.

Comme Philippe le Bel, Philippe de Valois avait recruté à grands frais une multitude de marins génois qui pillaient les côtes de Flandre et d'Angleterre et s'emparaient des navires qu'ils pouvaient atteindre.

(1) Froissart, i, 1, 109—119; *Chron. de Saint-Denis,* v, p. 380; *Contin. G. de Nangis,* 1340; Gilles li Muisis, p. 223.

Sachant qu'on n'était plus éloigné de l'époque où Édouard III avait promis de retourner en Flandre, il avait ordonné à toute sa flotte de se réunir et de livrer combat aux vaisseaux qui ramèneraient le roi d'Angleterre. Cette flotte portait trente-cinq mille hommes placés sous les ordres d'un chevalier d'Artois, nommé Hugues Quiéret, et le commandement supérieur de cette expédition avait été donné au trésorier du roi, Nicolas Béhuchet, qui était aussi curieux de voir une bataille que Pierre Flotte lui-même, le matin de la journée de Courtray. Trente galères génoises obéissaient à un chef de corsaires de Port-Vendres, nommé Barbavara: on y remarquait aussi cent quarante gros navires équipés à Calais et dans les ports de Normandie; enfin en y comprenant sans distinction les diverses espèces de vaisseaux, hokebos, dromons, galiots et coquets, elle comptait plus de huit cent voiles.

Le 8 juin, cet armement formidable parut à l'entrée du Zwyn. Nicolas Béhuchet débarqua aussitôt un grand nombre de ses hommes d'armes dans l'île de Cadzand où il fit brûler toutes les habitations et égorger tous les laboureurs. Mais les bourgeois de Bruges, conduits par Jean Breydel et Jean Schynckele, accoururent assez tôt pour secourir la ville de L'Écluse; ils purent voir toute la flotte française se serrer autour des ruines fumantes de Cadzand en se maintenant avec des chaines de fer pour éviter le mouvement de la marée: c'était-là que, cachée entre les dunes et fermant le passage du port de L'Écluse, elle espérait s'emparer aisément du roi d'Angleterre, au moment où il entrerait dans le Zwyn, sans soupçonner le danger qui le menaçait.

Cependant deux jours s'étaient à peine écoulés, lorsque l'arrivée de la flotte française fut connue à Orewell, où se trouvait le roi Édouard III, qui devait s'embarquer

le 12 juin. L'archevêque de Canterbury s'empressa de l'en instruire, mais le roi ne voulut point le croire : « Vous voulez m'obliger, lui disait-il, à renoncer à » mon expédition, mais je l'exécuterai malgré vous : si » vous avez peur, vous pouvez rester en Angleterre. » Ce fut en vain que son amiral Robert de Morle, jura sur sa tête que ce récit n'était que la vérité, et lui amena même un pilote qui avait été le témoin de la manœuvre de Nicolas Béhuchet; Édouard III ne consentit à retarder de quelques jours son départ que lorsque des lettres du comte de Gueldre lui transmirent le même avis. Ses messagers se rendirent aussitôt dans tous les ports des comtés voisins, ordonnant à tous les vaisseaux de se réunir immédiatement à Orewell. Enfin, le 22 juin, le roi, voyant que deux ou trois cents navires l'avaient déjà rejoint, n'hésita plus à quitter l'Angleterrre. Il avait promis de retourner en Flandre avant les fêtes de la saint Jean, et à ses yeux il n'était point de péril qui pût justifier la violation de son serment (1).

Le lendemain, 23 juin, vers trois heures, Édouard III découvrit les côtes de Flandre. Il fit aussitôt ralentir la marche de sa flotte, et trois de ses chevaliers, Renaud de Cobham, Jean Chandos et Étienne de Labourkin, descendirent à terre près de Blanckenberghe, et s'avancèrent le long des dunes. A peine avaient-ils fait quelques pas, qu'ils aperçurent au delà des prairies de Sainte-Anne toute la flotte française rangée en ordre de bataille dans les deux bras que forme le Zwyn. Ils se hâtèrent d'aller raconter ce qu'ils avaient vu, et le roi d'Angleterre fit jeter l'ancre sur le rivage.

(1) Robert d'Avesbury, p. 54; Walsingham, p. 154.

Édouard III attendait impatiemment le lever du soleil (24 juin 1340), mais le vent avait changé pendant la nuit: la marée était basse, et il était devenu presque impossible d'entrer dans le Zwyn. Tandis que les Anglais multipliaient leurs efforts, ils virent quelques galères génoises sortir du golfe et gagner la mer. C'était Barbavara. Il avait inutilement supplié Béhuchet de quitter une position où il perdait tout l'avantage de la supériorité du nombre. Le trésorier du roi, dont le courage faiblissait, n'avait pas voulu s'éloigner du hâvre de L'Écluse : « Seigneur, » lui avait répondu l'Italien, puisque vous ne voulez » croire mon conseil, je ne me veulx mie perdre (1), » et il s'était placé vaillamment avec ses gros vaisseaux devant les coquets anglais.

Il était en ce moment près de midi. Édouard III ordonna d'attaquer les galères génoises. « J'ai de long- » temps désiré, dit-il, que je les pusse combattre : si les » combattrons s'il plait à Dieu et à saintGeorge; car » voirement m'ont-ils fait tant de contraires que j'en veuil » prendre la vengeance, si je y puis avenir (2). » Cependant Barbavara se signala par sa valeur; il s'empara du premier vaisseau qui l'aborda. Édouard III, rétablit le combat en s'élançant au milieu des traits des ennemis : la cuisse percée d'une flèche, il continuait à exhorter ses amis par sa parole et son exemple à bien garder son honneur. Robert d'Artois, Henri de Flandre, Gauthier de Mauny, Chandos, Percy, Cobham et cent autres rivalisaient de courage autour de lui. Enfin Barbavara réduit à céder, se retira en bon ordre, après

---

(1) *Chron. de Saint-Denis*, v, p. 386.
(2) Froissart, i, 1, 120.

avoir acquis autant de gloire que s'il eut été vainqueur.

La marée qui montait, portait la flotte anglaise dans le Zwyn. Béhuchet était peut-être celui qui s'applaudissait le plus de la défaite de Barbavara: il allait obtenir seul tout l'honneur du succès: ses hommes d'armes étaient quatre contre un, ses vaisseaux plus nombreux et plus forts; aussi s'empressa-t-il de faire briser les chaines qui les retenaient en ordre de bataille, et permit-il à chacun de s'assurer une part de butin et de prisonniers. Là s'engagea une nouvelle mêlée, non moins sanglante et non moins terrible (1); les Français manœuvraient en désordre: deux de leurs plus grands navires, le *Christophe* et l'*Édouard,* qu'ils avaient autrefois enlevés chargés de laines anglaises destinées aux Flamands, avaient été reconquis par Édouard III, et tous ceux qui avaient cherché à se refugier sur le rivage, avaient été impitoyablement massacrés par les communes flamandes qui, au bruit de ce combat, accouraient de toutes parts vers L'Écluse.

La Flandre avait promis au roi d'Angleterre des secours plus importants. Lorsque Renaud de Cobham avait débarqué la veille à Blanckenberghe, on lui avait annoncé

---

(1) Bellum fortissimum quale circa oras Angliæ nusquam est visum. Knyghton, iii, 16.

Van deser hoeger victorien
Die ewelyc blyft in memorien
Worden blyde ten selven male
Alle die spreken Dietsche tale..

. . . .

Want 't kerstenheid es gedeelt in tween:
Die walsche tongen die es een;
D'andre die Dietsche al gheheel.
Jean De Clerck, v. 1303 et 1585.

qu'un jour suffirait pour réunir deux cents navires : en effet, les députés de Bruges avaient employé toute la nuit à préparer cet armement, et les Français entendirent bientôt résonner autour d'eux les trompes des marins flamands. Les uns étaient venus de Bruges par les eaux intérieures, d'autres sortaient du port de L'Écluse et des baies voisines. Ils décidèrent la victoire (1) : le trésorier du roi, Nicolas Béhuchet, tomba en leur pouvoir, et n'écoutant que leur désir de venger la dévastation de l'île de Cadzand, ils le pendirent au haut d'un mât. Hugues Quiéret avait péri également, après avoir vu toute la flotte française détruite ou conquise, et avec lui un si grand nombre d'hommes d'armes, « que la mer en » était toute ensanglantée en ce lez et estimait-on bien les » morts à trente mille hommes (2). »

Dès le lendemain, la reine d'Angleterre arrivait de Gand avec Thomas de Vaernewyck et Jean Uutenhove, pour féliciter Édouard III, que sa blessure retenait sur son navire. Le bruit de la victoire de L'Écluse s'était

---

(1) Supervenientibus Flammingis.. fugam arripuerunt. *Cont. G. de Nangis*, 1340. « Ils s'éprouvèrent si bien et si vassalement parmi un » secours de Bruges et du pays voisin qui leur vint, qu'ils obtinrent la » place et l'eau. » Froissart, I, 1, 122. Édouard III lui-même rendit hommage à la vaillance des Flamands dans la lettre qu'il adressa à son fils : « Les Flemengs estoient de bone volonté d'avoir venuz à nous à » la bataille du commencement tant que à la fin. » James, Hist. du prince Noir, I, p. 549.

(2) *An. de Denis Sauvage*, 78; Rymer, II, 4, 79; *Lettre du roi d'Angleterre à son fils*, citée par M. James, Hist. du prince Noir, I, p. 548; Rob. d'Avesbury, p. 54; Froissart, I, 1, 120; *Chron. de Saint-Denis*, V, p. 385; Giov. Villani, XI, 120; *Cont. G. de Nangis*, 1340; Knyghton, III, 16; *Manuscrit du Vatican*, cité par Baronius; Jean De Klerk, v. 1273, et *Brabantsche Yeesten*, l. V, v. 4241; *Comptes de la ville de Bruges*, 1340, f. 137; *Miroir historial de Jean de Neuville*; *Ann. Laub.* 1340.

promptement répandu dans tout le pays. Dès qu'elle fut connue à Valenciennes, où se trouvaient le duc de Brabant et le comte de Hainaut, Jacques d'Artevelde monta dans une tribune érigée sur la place du marché, « et montra, » dit Froissart, de quel droit le roi d'Angleterre avait eu » la chalenge de France, et aussi quelle puissance les » trois pays avoient, c'est à savoir Flandre, Hainaut » et Brabant, quand ils étoient d'un accord et d'une » alliance ensemble; et fit adonc par ses paroles et son » grand sens, que toutes manières de gens qui l'ouïrent, » dirent qu'il avoit grandement bien parlé et par grande » expérience; et en fust de tous moult loué et prisé, » et dirent qu'il estoit bien digne de gouverner la comté » de Flandre. Après ces choses faites et devisées, les » seigneurs se partirent là l'un de l'autre, et prirent » un bref jour d'être ensemble à Gand (1). »

Jacques d'Artevelde les y précéda, et les comptes de la ville de Gand nous apprennent que le 30 juin, il était déjà à Ardenbourg, où le roi d'Angleterre, à peine guéri de sa blessure, avait fait un pélerinage (2): il l'accompagna à Bruges, où s'étaient réunis les comtes de Gueldre et de Hainaut, le marquis de Juliers et les autres alliés du roi, et ce fut là que les députés des communes flamandes demandèrent à Édouard III de les aider à repousser les Français afin qu'ils se pussent mettre en possession de la ville de Tournay et du comté d'Artois qu'il

(1) FROISSART, I, 1, 123.

(2) Le 28 juin Édouard n'avait point encore quitté son navire, comme nous l'apprend la lettre qu'il adressa au prince de Galles. JAMES, I, p. 549. « Notre entent, y dit-il, est à demorer en pees en le ewe, tant que nous » avons pris certeyn point avec nos allies et autres nos amys de Flandres » de ceo qui soit à faire. »

leur avait accordés. Ils offraient un corps de cent mille hommes pour l'expédition de Tournay, que le roi Édouard lui-même devait commander, et cinquante mille hommes pour la seconde, qui devait être confiée à Robert d'Artois. Édouard III annonça la conclusion de cette convention au parlement d'Angleterre par des lettres écrites à Bruges, le 9 juillet (1) et il se rendit à Gand pour y jurer solennellement de l'observer (2).

Si quelque chose peut peindre la puissance à laquelle étaient arrivées les communes flamandes, c'est la rapidité de leurs armements. En cinq jours elles mirent cent quarante mille hommes sur pied. Tous ces bourgeois, que leurs ennemis accusaient d'être excités par l'or des Anglais, avaient déclaré qu'afin de venir en aide à la cause du pays, ils voulaient servir sans solde (3), « tant avoient » pris la guerre en cœur (4). » Le 15 juillet, les bourgeois de Bruges et de Gand quittèrent leurs foyers pour obéir à l'appel de leurs capitaines : les uns se dirigeaient vers Audenarde ; les autres vers la West-Flandre, où devaient

---

(1) Noz, considérantz la pursuite de nostre droit, per assent de noz dits allies et grants estantz en tour de nous, de nostre roialme et du pays de Flandres, avons pris point d'aler à terre et à departir nostre host, une partie ovesque nous vers Tourney, ou il avera cent mill homes de Flandres armés, et monsieur Robert d'Artoys vers Seint-Omer od cynquante mill, outre nous allies et lour pooir... Don. à Bruges, le 9 jour de juyl l'an de nostre règne d'Engleterre quatorzisme et de nostre règne de France primer (Rymer, II, 4, p. 80).

(2) Van 't friedach markt scone te makene up den tyt dat de coninc zwoer. *Comptes mms. de la ville de Gand*, 1340, fol. 154.

(3) Daer mede scolden sy de stede quite van haere soudeyen omme dat sy saghen den grooten nood daer de stede in was, die sy gheerne wilden helpen draghen en verlichten. *Comptes de la ville de Gand*, 1340, f. 216.

(4) Froissart, I, 1, 128.

les rejoindre les milices d'Ypres, de Furnes, de Poperinghe, de Cassel et de Bergues (1).

Philippe de Valois s'était hâté d'envoyer à Tournay le connétable, les comtes de Foix, de Guines, de Poitiers, de Narbonne, les maréchaux de Trie et de Briquebec, Geoffroi de Charny, Jean de Landas et d'autres braves chevaliers, avec trois mille hommes d'armes et dix mille sergents « car il ne vouloit mie perdre une telle cité que » Tournay étoit (1). » En même temps, il chargeait le duc de Bourgogne, le comte d'Armagnac, les sires de Créquy, de Waurin, de Vergy, de Saint-Venant, d'aller conduire des renforts non moins considérables à la garnison de Saint-Omer « se doutant plus des Flamands que » d'autrui (3). » Il avait lui-même réuni une armée de soixante-dix mille hommes, entre Lens et Arras, afin de se porter partout où un secours important deviendrait nécessaire, ordonnant à tous ses chevaliers de rester enfermés dans les villes sans accepter aucune lutte en pleine campagne; il avait habilement compris qu'il fallait contenir les communes d'Artois, déjà prêtes à répondre à l'appel d'Édouard III, et éviter les chances d'une défaite qui eût pu être le signal d'une insurrection, s'il est vrai, comme le racontent plusieurs historiens, que les bourgeois de Saint-Omer voulaient profiter de la première occasion favorable pour livrer leurs remparts aux communes de Flandre (4).

---

(1) *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1340, fol. 148.

(2) Froissart, i, 1, 132.

(3) Froissart, i, 1, 124.

(4) Messire Robert dit à ces retifs qu'ils alassent hardiment avant,

« Seigneurs, que me louez-vous? disait le duc de Bour-
» gogne à ses amis, en voyant l'armée de Robert d'Artois
» rangée en ordre de bataille entre Arques et Saint-Omer,
» je ne puis voir que je ne soye aujourd'huy déshonoré
» ou que je ne désobéisse au roy. » — « Sire, répondirent
» les autres chevaliers, à l'aide de Dieu et de vos bons
» amis, à la paix du roy viendrez-vous bien, » et sans attendre l'arrivée de Philippe de Valois, qui se dirigeait vers Saint-Omer, ils s'armèrent précipitamment. Le duc de Bourgogne s'avança vers l'aîle droite de l'armée flamande, placée près de l'enceinte d'une maladrerie, où Robert d'Artois se tenait avec quelques archers anglais et les milices de Bruges et du Franc; le comte d'Armagnac attaquait au même moment l'aîle gauche formée des Yprois qui s'appuyaient sur le centre, composé des milices de Furnes et de Bergues. Cependant les Flamands avaient fortifié leur position en creusant un large fossé garni de pieux ferrés, et il fut impossible de la forcer. Les Français se replièrent en désordre vers Saint-Omer, et toute l'aîle droite qu'animait la présence de Robert d'Artois et de Henri de Flandre quitta aussitôt ses retranchements pour inquiéter leur retraite (26 juillet 1340).

Les communes deBruges et du Franc suivaient de si près le duc de Bourgogne, qu'elles parvinrent aux portes de Saint-Omer en même temps que les hommes d'armes français, mais il s'y pressait une telle foule de fuyards, que Robert d'Artois ne put s'y ouvrir un passage, et les

---

car il estoit tout à seur de la ville de Sainct-Omer; et en avoit ja receu deux paires de lettres; et que si tost qu'il viendrait devant la porte, ceux de la ville le lairroient entrer et luy livreroient le duc de Bourgoigne; et de ce estoit-il tout asseuré. *An. de Denis Sauvage*, 80.

traits qu'on lançait des remparts, l'empêchèrent de poursuivre ses succès. Là périrent un grand nombre de chevaliers français qui, en cherchant à rentrer à Saint-Omer, se virent tout-à-coup entourés par les assaillants, entre autres les sires d'Amelincourt, de Branges et de Beaufort. La nuit était venue et Robert d'Artois avait ordonné aux milices flamandes de se retirer; mais en se dirigeant vers le camp, elles rencontrèrent les hommes d'armes du comte d'Armagnac, qui avaient repoussé les Yprois et s'avançaient sans soupçonner le péril qui les menaçait. Déjà les archers anglais criaient : Saint George! et une nouvelle mêlée s'engagea: ce fut là qu'un noble chevalier de Bourgogne, nommé Gauthier de Juilly, rendit son épée à la commune de Bruges. Lorsque le comte d'Armagnac et le duc de Bourgogne reparurent à Saint-Omer à la lueur des torches, y portant avec eux les corps des plus illustres de leurs compagnons qui avaient succombé, les cris et les gémissements des chevaliers qui leur survivaient, retentirent de toutes parts.

Cependant Robert d'Artois approchait du camp d'Arques. Quelques feux y étaient allumés, mais un profond silence y régnait. Toutes les tentes étaient désertes, et la milice victorieuse de Bruges, qui avait ajourné aux premières heures du jour l'assaut de Saint-Omer, apprit avec stupeur que la terreur des Yprois s'était communiquée aux milices de Poperinghe, de Cassel et de Bailleul, chargées de la garde du camp, et qu'elles fuyaient vers la Flandre, comme si depuis l'époque de Guillaume de Juliers de tristes souvenirs devaient à jamais les éloigner des bords de l'Aa. Robert d'Artois donna en pleurant l'ordre de les suivre, et vers l'aurore les milices de Bruges placèrent leurs machines de guerre et leurs bagages sur leurs chariots, et se replièrent vers Ypres, avec leurs

capitaines Jean de Cockelaere, Jean Hooft et Jean Schynckele (1).

Robert d'Artois se rendit aussitôt au siége de Tournay: c'était là qu'allait désormais se concentrer toute la lutte entre les communes de Flandre et les hommes d'armes de Philippe de Valois.

Robert d'Artois trouva le roi Édouard III avec Jacques d'Artevelde entre Espierres et Helchin, où il attendait depuis le 21 Juillet l'arrivée de ses alliés. Déjà il avait adressé à Philippe de Valois ses lettres de défi où il lui annonçait qu'il était « entré en la terre de Flandre comme » seigneur souverain d'icelle. » Mais le roi de France lui repondit avec dédain: « De ce que vous cuidiez avoir les » Flamens en aide, nous cuidons estre certains que les » bonnes gens et les communes du pays se porteront en » telle manière envers nostre cousin, le conte de Flandres » leur seigneur, qu'ils garderont leur honneur et leur » loyauté; et pour ce qu'ils ont mespris jusques à ore, » ce a esté par mal conseil de gens qui ne gardoient pas » au profit commun, mais au profit de eux seulement (2). »

Ces lettres de Philippe de Valois furent remises au roi d'Angleterre le 31 juillet. En ce moment tous ses alliés l'avaient rejoint et il ordonna l'investissement immédiat de la ville. Les comtes de Hainaut et de Gueldre portèrent leurs tentes près de l'abbaye du Saulchoy. Le duc de Brabant qui parait dès cette époque avoir été

---

(1) *Anon. de Denis Sauvage*, 79; *Chron. de Saint-Denis*, v, p. 392; Villani, xi, 110; Robert d'Avesbury, p. 61; *Comptes de la ville de Bruges*, 1340, ff. 121, 142 et 145.

(2) *Chronique de Saint-Denis*, v, p. 397.

l'objet de quelque méfiance (1), se trouvait placé un peu plus vers le sud à côté du camp du roi d'Angleterre, qui s'était établi dans la léproserie de Vaulx. De l'autre côté de l'Escaut, Robert d'Artois occupait avec d'autres troupes anglaises tout l'espace compris entre Orcq et Pontariez. Enfin Jacques d'Artevelde s'était réservé la position la plus périlleuse, c'est-à-dire la chaîne de collines qui s'étend depuis la route de Lille jusqu'au hameau de Sept-Fontaines. Cette armée, qui fermait toute issue à la garnison de Tournay ne comprenait pas moins de cent vingt mille hommes.

Dès les premiers jours du siège, les Flamands donnèrent le signal de l'attaque : « Les Flamands, dit Froissart, » assailloient souvent ceux de Tournay, et avoient fait, » en nefs sur l'Escaut, beffrois et atournements d'assauts, » et venoient heurter et escarmoucher presque tous les » jours à ceux de Tournay. Si y en avoient de navrés » des uns et des autres, et se mettoient à grand'peine » les Flamands de conquérir et dommager Tournay ... » Entre les assauts que les Flamands firent, il y en eut » un qui dura un jour tout entier. Là eut mainte appertise » d'armes faite, car tous les seigneurs et les chevaliers » qui, en Tournay étoient, furent à cet assaut; et étoit » ledit assaut en nefs et en vaisseaux à ce appareillés de » long temps, pour ouvrir et rompre les poternes de » l'arche; mais elles furent si bien défendues, que les » Flamands n'y conquirent rien : ainçois perdirent une

(1) Ce fut le duc de Brabant qui laissa sortir de Tournay les femmes et les enfants qui épuisaient les approvisionnements de la garnison. Froissart i, 1, 132.

» nef toute chargée de gens, et retournèrent au soir tous
» lassés et travaillés (1). »

Cet échec fit renoncer aux assauts, et l'on jugea utile de serrer de plus en plus étroitement le blocus, afin d'obliger les chevaliers français à céder, sinon à la force des armes, du moins à l'horreur de la famine et aux fléaux des maladies contagieuses. Les Flamands et les Anglais se consolaient de leur inaction en multipliant leur chevauchées; c'est ainsi qu'ils brûlèrent tour à tour Orchies, Saint-Amand, Landas, Marchiennes, Seclin et insultèrent les faubourgs de Lille et de Lens. Ces expéditions avaient duré pendant tout le mois d'août lorsque les défenseurs de Tournay, exténués de fatigues et de privations, réussirent à faire parvenir au roi de France un message qui lui apprit leur triste situation.

Philippe de Valois n'avait pas quitté Aire: il avait chargé le duc d'Athènes et le vicomte de Thouars d'aller piller toute la vallée de Cassel: il avait même mis en délibération dans son conseil, s'il ne devait point profiter de la fuite des Yprois pour les assiéger dans leur ville et envahir la West-Flandre, mais il semble probable toutefois que ces rumeurs répandues à dessein ne furent qu'une ruse pour engager les Flamands à lever le siège de Tournay. Cependant la garnison flamande qui occupait la montagne de Cassel, inspirée par les héroiques souvenirs de Zannequin, repoussa toutes les attaques, et bientôt après le roi de France, se rendant aux prières des chevaliers enfermés à Tournay, se dirigea vers Saint-Venant, avec toute son armée, qui comprenait en ce moment les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Normandie, de Bourbon, de Bretagne, de Bourgogne,

(1) Froissart, I, 1, 128.

de Lorraine et d'Athènes, les comtes de Flandre, de Savoie, d'Alençon, d'Armagnac, de Boulogne, de Dreux, d'Aumale, de Blois, de Sancerre, de Roussy, l'évêque de Liége et un grand nombre d'autres barons, sans compter les milices communales. Il ne s'arrêta point à Lille et alla aussitôt placer son camp au pont de Bouvines, afin de rappeler à Édouard III qu'un de ses ayeux avait expié par une sanglante défaite les mêmes projets et la même ambition (7 septembre).

Dès que l'arrrivée de Philippe de Valois fut connue au siége de Tournay, Édouard III quitta la léproserie de Vaulx pour passer l'Escaut et, à son exemple, le comte de Hainaut et le duc de Brabant vinrent s'établir entre Chercq et les ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Martin. Toute l'armée des assiégeants s'y était rangée en ordre de bataille et avait fortifié sa position de telle sorte que le roi de France ne pouvait faire parvenir le moindre secours à Tournay, sans combattre ses ennemis sur les retranchements mêmes qu'ils avaient élevés.

Les maréchaux français rapportèrent à Philippe de Valois que la position qu'occupait Édouard III était à peu près inaccessible: jamais il ne s'était d'ailleurs mieux souvenu des sages conseils du roi Robert de Naples, et bien plus que l'année précédente, il redoutait non seulement la trahison des communes auxquels s'adressait le manifeste du roi d'Angleterre, mais aussi celle de plusieurs de ses barons, comme le prouva depuis le supplice du sire de Clisson qui était en ce moment près de lui à Bouvines. Loin de songer à une attaque, il craignait lui-même d'être assailli et avait résolu de ne point quitter sa position, qui n'était pas moins forte que celle de ses adversaires. La Marque, après avoir

décrit une courbe autour de son aile droite depuis Ennevelin jusqu'à Louril, formait tout-à-coup une ligne droite devant le front de son armée, puis elle se repliait autour de son aile gauche en méandres sinueux qui se prolongeaient jusqu'auprès d'Annapes. D'un côté, il était protégé par les marais de Hem et de l'autre par les prairies de Péronne, que séparait le Pont-à-Tressin, passage étroit que deux sergents n'auraient pu traverser à la fois.

Il faut toutefois le remarquer, ce choix d'une position militaire convenait bien mieux au roi d'Angleterre, qui continuait à bloquer la garnison de Tournay, qu'au roi de France qui, de son camp de Bouvines, ne pouvait rien faire pour la secourir. Cette barrière de ruisseaux et de marais qui s'étendait autour des Français, avait aussi d'autres inconvénients. Les chevaucheurs anglais ne craignaient point de renouveler leurs courses jusqu'aux portes de Lens et de Douay, arrêtant les hommes d'armes isolés qui allaient rejoindre l'armée française et s'emparant de tous les convois de vivres qui lui étaient destinés.

L'inaction du roi de France paraissait si honteuse, que deux chevaliers flamands, Wafflart de Croix et Guillaume de Bailleul, conçurent le projet de franchir le Pont-à-Tressin, et d'aller rompre quelques lances avec les Français. Wafflart de Croix avait pendant longtemps fait la guerre à la garnison de Lille et connaissait fort bien tous les chemins; le sire de Bailleul partageait son courage aventureux. Les deux chevaliers et leurs compagnons profitèrent d'une matinée où régnait un épais brouillard, et ayant atteint le Pont-à-Tressin sans être aperçus, ils pénétrèrent dans le camp du roi de Bohême. Cependant ils devaient être les victimes de leur témérité. Pressés de toutes parts par une armée immense, ils périrent presque tous en voulant repasser la Marque. Guillaume de Bailleul

y perdit sa bannière et Wafflart de Croix, séparé des siens, se vit réduit à se cacher au milieu des joncs des marécages; des chasseurs l'y aperçurent et le livrèrent aux capitaines de Lille, qui le firent mourir. Ainsi s'accomplit ce qu'il avait annoncé lui-même au comte de Salisbury: « Si je » estoie pris, tout li or de Bruges ne me rachèterait point » que je ne fusse mors à honte (1). » D'autres escarmouches eurent lieu dans lesquelles les Allemands prirent Charles de Montmorency, et les Français Wulphart de Ghistelles, mais elles n'amenaient point de résultat, et l'armée du roi de France se voyait punie de l'abandon où elle laissait l'intrépide Godemar du Fay et ses amis, par la même famine et les mêmes contagions.

Alors vivait à l'abbaye de Fontenelle une pieuse princesse, petite-fille de Philippe le Hardi, et à la fois mère du comte de Hainaut et sœur du roi de France. Joignant ses efforts à ceux des cardinaux envoyés par le pape, elle cherchait à faire accepter son noble rôle de médiatrice. « Et par plusieurs fois, la bonne dame étoit chue » aux pieds du roi de France son frère, en lui priant » que répit ou traité d'accord fut pris entre lui et le roi » anglois. Et quand la bonne dame avoit travaillé à ceux » de France, elle s'en venoit à ceux de l'empire, especia» lement au duc de Brabant et au marquis de Juliers, » qui avoit eu sa fille, et à messire Jean de Hainaut, » et leur prioit que pour Dieu et pour pitié, ils voul» sissent entendre à aucun traité d'accord et avoier le » roi d'Angleterre à ce qu'il y voulsist descendre (2). »

Philippe de Valois se prêtait volontiers à ces démar-

---

(1) FROISSART, *réd. primit.* I, 195.
(2) FROISSART, I, 1, 143.

ches (1) : Édouard III les eût peut-être repoussées plus vivement, si, après un siége infructueux de soixante-quatorze jours, il n'avait vu s'approcher la fin de l'automne : d'ailleurs il avait épuisé tous ses trésors, et l'alchimie même à laquelle il avait eu précédemment recours, ne pouvait point remplacer ceux qu'avaient absorbés ses largesses (2). Il savait aussi que de sourds murmures agitaient ses États où sa présence ne tarderait point à être nécessaire. Les communes de Flandre, fatiguées de leur oisiveté plutôt que découragées par la stérilité de leurs efforts, étaient également disposées à une trève, mais elles exigeaient qu'elle ne fût faite qu'à des conditions telles qu'on eût pu les imposer à Philippe de Valois après une défaite, et les comptes des trois bonnes villes de Flandre, en 1340, rappellent l'envoi de leurs députés « pour » régler les conditions de la trève entre lesdeux rois (3). »

Les conférences eurent lieu dans l'église d'Esplechin. Le roi de France avait désigné comme ses plénipotentiaires le roi de Bohême, le duc de Lorraine, l'évêque

---

(1) Non intendens, ut videbatur, liberare villam suam Tornacensem ab obsidione vi armorum, sed potius quomodo posset per tractatus pacis a loco recedere sine bello. *Corp. chr. Flandr.* I, p. 213.

(2) Rex.

Sciatis quod,

Cùm datum sit nobis intelligi quod Johannes le Rous et Magister Willielmus de Dalby, per Artem Alkemoniæ, sciunt Metallum Argenti conficere, et hujusmodi Metallum ante hœc tempora fecerunt, et adhuc faciunt,

Et quod ipsi, per Artem illam, nobis a regno nostro, per factionem hujus modi Metalli, multum prodesse poterunt, si id veraciter fieret,

Assignavimus, dilectum nobis, Thomam Cary, ad prædictos, Johannem et Willielmum, ubicunque inventi fuerint, sive fuerint infra libertates, sive extra, ad nos, sub salvo et securo conductu, una cum instrumentis et aliis rebus quibuscumque, dictam Artem contingentibus, secum inventis, ducendum.... RYMER, II, 3, p. 24.

(3) Omme te ordineerne die vaerde tusschen de twee coninghen.... *Comptes de la ville de Bruges*, 1340, f. 118.

de Liège, les comtes de Savoie et d'Armagnac; mais ils trouvèrent les députés des communes flamandes inébranlables dans leurs prétentions, et quelle que fût leur habileté, ils se virent réduits à les subir.

La trève qui fut signée le 25 septembre dans l'église d'Esplechin, devait durer jusqu'au 24 juin 1341 : elle suspendait aussi les hostilités des Ecossais contre l'Angleterre, et il y était convenu que s'ils repoussaient les conséquences d'une négociation à laquelle ils étaient restés étrangers, le roi de France les abandonnerait sans pouvoir désormais les secourir de quelque manière que ce fût. Enfin Philippe de Valois y prenait l'engagement de ne point augmenter les fortifications, ni les approvisionnements des forteresses que les Anglais assiégeaient en Guyenne (1).

Ce que la trève d'Esplechin nous offre de plus intéressant, c'est la grande place qu'y occupe la Flandre. Les Crépinois et les autres usuriers d'Arras, ne pourront plus se prévaloir de leurs créances, et aucun des chevaliers flamands qui ont suivi le comte au camp de Bouvines, ne pourra rentrer dans ses foyers, à peine d'y être jugé comme malfaiteur et de perdre tous ses biens avec l'assentiment du roi de France (2). De plus, Philippe de Valois y renonce au pouvoir de faire excommunier les Flamands, que ses prédécesseurs avaient reçu du pape Honorius, et cet article de la trève se trouve reproduit dans

(1) D'après Villani, cette condition de la trève d'Esplechin aurait été également applicable à la ville de Tournay, et il n'hésite pas à accuser la bonne foi de Philippe de Valois, qui ne tarda pas à y introduire des approvisionnements pour deux ans. Giov. Villani, xi, 111.

(2) Rymer, ii, 4, p. 83; Gilles li Muisis, p. 228; *Cont. G. de Nangis*, 1340; R. d'Avesbury, p. 65.

une déclaration solennelle ainsi conçue : « Philippe, par
» la grâce de Dieu, roys de Franche, savoir faisons à
» tous présens et à venir, que nous renonçons dès main-
» tenant pour nous, nos hoyrs et successeurs, perpé-
» tuellement, à toutes lettres, bulles, privilèges, instru-
» ments, procurations, forches, actes, muniements et
» autres pièces, par la vertu desquels nous avons fait ou
» porriemes faire entredire ou excommunier le pays de
» Flandre ... Item, que nous fairons resolre, rappeler,
» et anuller toutes les sentences jetées, pronochiées ou
» promulguées sur le pays de Flandre, par les juges,
» exéquteurs ordinaires ou autres, sans les cout et frais
» du conte et pays de Flandres dessus dis, et que toutes
» les lettres, bulles, privilèges, procurations, instruments,
» forces, actes, muniements et autres pièces que nous
» ou nos gens avons de ces choses, soient rendues à ceulx
» de Flandres entièrement, dimanche prochain venant en
» huit jours, dedans la ville de Tournay, et que nous les
» ferons rappeler et annuler à perpétuité par nostre saint
» Père le Pape, à nos cout et frais, avant le dimanche
» qu'on chante : *Lætare Jherusalem* prochain venant (1) ...
» lesquelles requestes, nous, à la prière de notre amée
» sœur, accordons et octroyons à perpétuité, eu sur ce
» bon quonseil et meure délibération, et les promettons
» entretenir en boine foi, sans fraude et sans malengien.
» Donné sur les champs de lés le pont de Bovines, l'an
» de grace M. CCC et XL, au mois de septembre (2). »

---

(1) Par une remarquable coïncidence, c'était également le dimanche de *Lætare* que l'évêque de Senlis avait prononcé en 1337 (v. s.) l'excommunication des Flamands.

(2) *Archives de Bruges*, Ruwenboek, f. 20; DIERICX, app. aux mém. sur la ville de Gand, p. 109.

Jacques d'Artevelde rentré à Gand, parut sur la place du marché pour y rendre compte à tous les bourgeois assemblés de sa conduite au siège de Tournay (1), et peu de jours après, le 7 octobre, les échevins déchirèrent publiquement à l'hôtel-de-ville les bulles et les sentences d'excommunication que le roi de France avait remises à leurs députés (2). Le même jour, le comte de Flandre qui était revenu à Gand avec Jacques d'Artevelde (3), fit publier une déclaration par laquelle il abjurait tous ses griefs et approuvait tout ce qui avait eu lieu (4).

Tandis que Louis de Nevers se voyait réduit à dissimuler vis-à-vis des communes victorieuses, Philippe de Valois se hâtait d'étouffer dans ses États les sympathies qu'y trouvaient les bourgeois de Flandre et les tendances qui se manifestaient pour parvenir au but qu'ils avaient déjà atteint. « Beaucoup de personnes s'étonnaient, dit Gilles » li Muisis, de ce que le roi de France eût consenti à » tout ce qui était exprimé dans la trève, mais elles ne » pouvaient prévoir ce qui suivit, parce qu'il n'y en avait » point d'exemple : le roi de France fit saisir dans tout » son royaume les biens et les revenus des barons, » des chevaliers et de tous ceux qui lui étaient contrai- » res (5). »

D'autres soins préoccupaient le roi d'Angleterre. Mécontent d'avoir dû renoncer à la conquête de Tournay,

---

(1) *Ancienne chronique* citée par M. Moke, Esquisse biographique, p. 31.

(2) Doe worden alle de instrumente ghecasseert, duersneden ten scepenen huus ute voer de goede lieden van den poort. *Comptes de la ville de Gand*, 1340, f. 200.

(3) Comes vero paucis diebus in Flandria moratus. *Corp. chr. Fl.* I, p. 328.

(4) *Archives d'Ypres.*

(5) Gilles li Muisis, p. 232.

et surtout d'avoir été si près de l'armée de son adversaire sans pouvoir la combattre, il était rentré en Flandre, ayant épuisé tous ses trésors et chargé de dettes énormes. En vain adressait-il les lettres les plus pressantes à l'archevêque de Canterbury et à ses autres ministres: ils ne lui envoyaient point d'argent et se contentaient de chercher à se justifier par de pompeuses protestations ou de frivoles excuses (1). Enfin Édouard III appela près de lui Jacques d'Artevelde et les autres échevins et capitaines des villes de Flandre, qu'il nomme dans une de ses lettres, « ses fidèles amis, les compagnons de » son expédition et de ses tribulations (2). » Il leur exposa la coupable négligence de ses conseillers et peut-être ne leur cacha-t-il point les rumeurs qui les montraient associés à un complot (3). Leur avis unanime fut que le retour du roi en Angleterre était devenu indispensable. Il se rendit aussitôt secrètement à L'Écluse, avec le comte de Northampton, et ce ne fut que lorsqu'il eut mis à la voile, que les communes de Flandre furent instruites de son départ par les lettres suivantes :

« Edward, par la grâce de Dieu, roi de France et » d'Engleterre, et seigneur d'Irlande : à nos chers et » bien amez burghmaistres, eskevins, capitaines et con- » seilz de Gaunt, Brugges et Ipre, et autres bones villes » de Flandres et à toute la communaulté du pays de Flan- » dres, saluz et conoissance de véritet. Du bon port et » naturel affection que vous avez eu envers nous, puis que » l'alliance se fist entre nous et vous, vous mercions tant

(1) Rob. d'Avesbury, p. 71; Giov. Villani, xi, 111; Knyghton, iii, 16.

(2) Amici fideles, perigrinacionis nostræ comites et tribulacionis participes. Rob. d'Avesbury, p. 82.

(3) Jan De Clerck, *Belg. museum*, iv, p. 365.

» come nous savons et poons, et vous supplions de en celle
» volenté demorer devers nous en temps à venir, et si
» Dieu plest en droit de nous, nous tiendrons les alliances
» et ferrons quantque en monde pourrons pour l'onneur
» et proufit de vous touz et du pays, mès, au fin que
» nostre aler vers Engleterre vous soit connuz et par si
» hastive manière, nous vous signifions la cause, que
» aucuns de nos féaux conseillers et ministres en Engle-
» terre se ont portiez par tielle manière devers nous,
» que si nous ne mettons briefment remède, nous ne
» troverons aide de faire gré à vous des covenances entre
» nous et vous, et si doutons que si nous ne mettions aide
» par nous meismes, que nos mauveis ministres susditz
» mettroient hastivement nostre people en meschief ou
» en désobéissance de nous ... et si nul y feust qui vodrait
» faire voler autre parole que nostre aler n'est por le
» bien du pays de Flandre, ne le tiegnez mie pour ami
» du pays.... Donné en la mer le XXVIII[e] jour de novem-
» bre (1). »

Édouard III avait remonté la Tamise et était arrivé à Londres, au milieu de la nuit (2). Ses ministres furent aussitôt conduits captifs à la tour de Londres, et un long manifeste apprit à la nation les méfaits de l'archevêque de Canterbury et la volonté du roi de n'employer sa puissance qu'à gouverner ses sujets avec justice et douceur (3). Tout ce document, où les pensées les plus généreuses

---

(1) *Messager des sciences et des arts, de Gand*, III, p. 450.

(2) Priusquam gallus cantaret. R. d'Avesbury, p. 70.

(3) Licet nobis detestabile semper sit et fuerit abuti potenciæ magnitudine, quia summis desideriis affectamus clemencia et lenitate cum moderamine justiciæ gubernare subjectos. Rob. d'Avesbury, p. 86; Rymer, II, 4, p. 90; Steph. Birchington, *in vitis archiep. Cant.* p. 24; Walsingham, p. 147.

sont exprimées dans un noble langage, semble un écho de la déclaration adressée le 8 février 1339 aux bonnes villes de France par le conseil de Jacques d'Artevelde.

Édouard III avait consenti à proroger jusqu'au 29 août le terme de la trève qui devait expirer le 24 juin (1). En priant les communes de Flandre d'y donner leur adhésion (2) il leur avait annoncé que des conférences allaient s'ouvrir à Antoing et qu'il espérait qu'on pourrait y atteindre le but pacifique qu'elles se proposaient (3). En effet l'archevêque de Rheims, le comte d'Eu, le duc de Brabant et plusieurs chevaliers d'Angleterre et de Flandre (4) se réunirent à Antoing le 1er août, mais comme il leur paraissait impossible de s'accorder sur les prétentions d'Édouard III, ils se séparèrent presqu'aussitôt; cependant, ils s'assemblèrent de nouveau dix jours après pour prolonger les trèves (5) et il fut bientôt convenu qu'elles dureraient jusqu'aux fêtes de la Saint-Jean 1342 (6).

Le roi d'Angleterre, en subissant ces retards, ne pouvait ignorer combien ils lui étaient funestes. Il voyait se perdre tous les fruits de la merveilleuse activité qu'il avait déployée en 1338; car l'empereur, cédant aux démarches du roi de France, venait de révoquer par une déclaration solennelle du 13 juin, les pouvoirs du

---

(1) Convention du 20 juin 1341. *Archives de Lille; Belgisch museum*, IV, p. 376.

(2) Placeat igitur (petimus) dilectioni vestræ dicto prorogationi præbere consensum. RYMER, II, 4, p. 104.

(3) Quod sequetur finis placidus quem optatis. RYMER II, 4, p. 104.

(4) Et alii milites ex parte regis Angliæ et de consilio Flandrensium. GILLES LI MUISIS, p. 232.

(5) GILLES LI MUISIS, p. 233.

(6) RYMER, II, 4, p. 112.

vicariat qu'il avait accordé à Édouard III (1). Le roi d'Angleterre cherchait du moins à s'assurer de plus en plus l'appui de la Flandre, et par une charte du 18 août, il promulgua le réglement de l'étape des laines de Bruges qui devait être gouvernée par un maire et des connétables librement élus par les marchands anglais et être moins soumise à l'autorité du droit strict qu'aux principes équitables de la juridiction commerciale (2).

Il n'était point douteux toutefois que les hostilités ne tarderaient pas à recommencer. Les députés de tous les alliés se trouvèrent dans les derniers jours du mois de mai à Malines; il s'agissait d'y décider de quel côté on porterait la guerre et il parait qu'à la prière des Flamands il y fut résolu que la première expédition aurait pour objet la conquête de l'Artois. Un effroyable désastre suspendit tout à coup ces délibérations, comme un présage fatal de la stérilité de leurs résultats. Presque toute la ville de Malines fut détruite par un incendie. Cinq mille maisons furent consumées, et la flamme ne respecta ni la magnifique cathédrale récemment construite en l'honneur de saint Rombaut, ni le vaste édifice des halles que Villani appelle le palais de la laine (3), et qui contenait à cette époque quatorze mille pièces de draps (4).

Au mois de juillet, tout annonçait de plus en plus le renou-

---

(1) *Belgisch museum*, IV, p. 374.

(2) Secundum legem mercatoriam et non secundum conumunem legem regni nostri. RYMER, I, 4, p. 109. Le nombre des villes d'étapes avait été également déterminé en Angleterre: c'étaient Newcastle, York, Lincoln, Norwich, Westminster, Canterbury, Chichester, Winchester, Exeter, Bristol, Caërmarthen, Dublin, Waterford, Cork et Drogheda. Les navires flamands possédaient, à l'exclusion des navires anglais, le privilège de transporter les laines des ports d'Angleterre à ceux de Flandre. JAMES, *hist. du prince Noir*, I, p. 372.

(3) Palagio della lana. GIOV. VILLANI, XI, 140.

(4) GILLES LI MUISIS, p. 233; GIOV. VILLANI, XI, 140.

vellement prochain des hostilités. Édouard III terminait ses armements (1), et il venait de nommer le comte de Northampton son lieutenant en France (2). Le 2 août, les milices des communes de Flandre se mirent en marche : elles s'avancèrent vers Cassel et de là jusqu'auprès de Gravelines, où elles campèrent vis à vis de l'armée française que commandaient le comte d'Eu et le comte de Valois (3). Cependant les Anglais ne paraissaient point. Une femme reçut la mission d'aller en Angleterre se plaindre de ces retards près d'Édouard III. La commune de Gand l'avait investi du mandat le plus étendu (4), et c'était à elle que les députés des autres communes flamandes devaient adresser leurs messages (5): fille de Sohier de Courtray, épouse de Jacques d'Artevelde, elle était à ce double titre digne de représenter la Flandre dans les négociations les plus importantes; et l'on ne peut douter qu'elle n'ait reçu l'accueil le plus honorable en Angleterre, car le roi venait d'ordonner que des sergents royaux se rendissent

---

(1) RYMER, II, 4, p. 130.

(2) RYMER, II, 4, p. 131.

(3) *An. de Denis Sauvage*, 84; *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1342, f.° 161; *Comptes de la ville de Gand*, 1342, f.° 73.

(4) Item ghaven sy van costen die jonkfro Kateline Jacobs wyf van Artevelde en die met haere waeren ten tyd dat soe was in Ingelant in den orbore van der stede, daer soe vele groot bederven voerderde ter stede bouf. *Comptes mss. de la ville de Gand.*

(5) Item à Jehan Linvael, pour un message envoiet à Norewelle à le femme Jake d'Artevelde... *Comptes mss. de la ville d'Ypres*, 1342. *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1342, *fol.* 157. Catherine de Courtray fit un second voyage en 1344, en Angleterre, où elle était de nouveau envoyée par la commune de Gand. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1344, fol. 138. Peut-être s'y trouvait-elle encore en 1345: Uxor sua cum suo thesauro erat in Angliâ. *Corp. chr. Fland.* II, p. 218. — Dans le tableau généalogique de la famille de Jacques d'Artevelde, une faute d'impression a substitué au nom de sa femme Cathérine de Courtray; celui de Christine de Courtray qui épousa Jean d'Artevelde.

au devant de tous les ambassadeurs flamands et que ses ménestrels jouassent de leurs instruments chaque jour à leur lever « en l'honneur de la terre de Flan- » dre (1). »

Si Édouard III remet à Catherine de Courtray cinq cents livres pour payer les sergents des milices communales, il lui est devenu impossible de réaliser son projet d'aborder en Artois. D'autres motifs réclament impérieusement sa présence au nord de la Loire. Le duc de Bretagne est mort, laissant son héritage contesté par son frère Jean de Montfort et son neveu Charles de Blois. Le premier soutient les Anglais; le second, le parti de Philippe de Valois; mais l'héroïne de la Bretagne est une sœur du comte de Flandre, Jeanne de Montfort. Héritière de la valeur et de l'énergie de ses ayeux, elle lutte contre tous les obstacles, et sa fermeté domine tous les revers. C'est dans les récits de Froissart qu'il faut suivre les exploits de cette princesse « qui » bien avait courage d'homme et cœur de lion (2). » C'est là qu'il faut la voir chevauchant dans les rues d'Hennebon, pour ranimer le zèle de ses amis, s'élançant bientôt dans le camp français qu'elle livre aux flammes, puis lorsqu'on la croit perdue, reparaissant tout à coup « à grand'son de trompettes et de nacaires, » et saluant sur les flots les navires de Gauthier de Mauny et de ses compagnons, « qu'elle baise les uns après les autres, » deux ou trois fois comme une vaillante dame (3). » Plus d'un chevalier de Flandre passa sans doute la mer pour

(1) Van 's coninex ministruelen die Pieter van Basevelde en sinen ysellen daghelix up vielen omme die eere van den laude van Vlaenderen te verwerven. *Comptes mss. de la ville de Bruges.*

(2) Froissart, I, 1, 158.

(3) Froissart, I, 1, 175—177.

tirer l'épée en faveur de la petite-fille de Gui de Dampierre et s'associer à ces luttes au milieu desquelles grandissait Duguesclin (1). Peu d'années après le siège du château d'Hennebon, six hommes d'armes flamands prirent part sur la lande de Mivoie à ce célèbre duel des Trente, où les combattants montrèrent autant de courage que « si tous fussent Rolands ou Oliviers (2). »

---

(1) Quelques chevaliers flamands furent plus tard les compagnons de Bertrand du Guesclin. Son biographe nomme Louis d'Haveskerke et l'un des bâtards de Flandre:

> Loys de Havequerque, de Flandres la pueplée...
> Li bastart de Flandres, voire li plus petis.
>
> CUVELIER, v. 4131 et 19,651.

Louis d'Haveskerke périt à la bataille de Cocherel avec un autre chevalier de Flandre, nommé Baudouin d'Hannekin: « Là furent, dit » Froissart, moult bons chevaliers du coté des François, messire Bau» douins d'Ennequins, messire Louis de Havesquierque... Je vous dis, » si comme j'ai ouï recorder à ceux qui y furent d'un coté et d'autre, » que on n'avoit point vu la pareille bataille d'autelle quantité de gens » estre aussi bien combattre que celle fut... Les François obtinrent la » place: mais il couta grandement de leurs gens et y furent morts messire » Baudouin d'Ennequins, maître des arbalétriers, messire Louis de Ha» vesquierque et plusieurs autres. » (FROISSART, I, 1, 175—177).

> En ce dur monde transitoire
> Doibt par droict estre mémoire
> Du vaillant homme de renom,
> Lequel eut Baudouin à nom
> D'Anekin et fut chevaliers,
> Et maistres des arbalestriers,
> De Lille, Douay, gouverneur...
> Par devant Cocheriel morut...
> Or prions la Vierge Royne,
> Qui porta la vertu divine
> Qu'elle vueille à son fils prier
> Pour l'ame du bon chevalier.
>
> BUZELIN, *Gallo-Flandria*, p. 483.

(2) FROISSART, I, 2, 7; ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*.

Cependant la comtesse de Montfort s'était rendue elle-même en Angleterre, pour y réclamer un secours immédiat. Robert d'Artois fut chargé du commandement des hommes d'armes qui devaient la soutenir, mais à peine était-il arrivé en Bretagne, qu'il y fut mortellement blessé à la défense de Vannes. Édouard III n'hésita plus, et dans les premiers jours d'octobre, il fit voile avec tous ses vaisseaux réunis au port de Sandwich, pour aller venger la mort du comte d'Artois; mais aussitôt arrêté dans son expédition par les forces supérieures du roi de France et du duc de Normandie, il se vit réduit à se soumettre à la médiation des légats du pape, et une trève qui devait durer jusqu'à la Saint-Michel 1346, fut conclue à Malestroit, le 19 janvier 1342 (v. s.). Les dispositions qui y sont relatives à la Flandre, reproduisent les stipulations de la trève d'Esplechin du 25 septembre 1340, sur les fugitifs et les bannis, et à l'égard des créances des Crépinois; mais il y est dit de plus que le comte de Flandre pourra « comme seigneur sans moyen quoique » non souverain » résider dans ses États tant que le peuple de Flandre ne s'y opposera point. Les cardinaux délégués par le pape s'y engagent aussi à travailler diligemment à ce que les Flamands puissent obtenir une bonne et valable sentence d'absolution, qui efface tous les interdits prononcés contre eux (1). Nous ne tarderons point à signaler l'influence que ces conventions devaient exercer sur la situation politique de la Flandre.

Dans les derniers jours de juillet 1342, c'est-à-dire au moment même où les milices des communes flamandes s'assemblaient pour combattre, le comte de Flandre était

---

(1) Rob. d'Avesbury, p. 102; Gilles li Muisis, p. 234.

arrivé inopinément à Halewyn (1) près de Menin : les députés des magistratures municipales, qui n'avaient jamais cessé de l'honorer comme leur prince, s'étaient rendus au devant de lui, et le 4 août, il était venu habiter son château de Male (2). Il voulait profiter du moment où les communes, voyant s'évanouir de nouveau le projet de la conquête de l'Artois, semblaient devoir être plus accessibles à ses brigues et à ses démarches. L'appui que lui prêtait le roi de France n'était point douteux, et il avait récemment conclu une alliance avec le duc de Bourgogne (3). Enfin, le pape Clément IV, près de qui Philippe de Valois, malgré les promesses les plus formelles, n'avait rien fait pour obtenir la suppression de la bulle d'Honorius III, menaçait de nouveau la Flandre. Invoquant une déclaration de Benoit XII, qui avait refusé d'approuver les renonciations formelles du roi de France, il annonçait, par une bulle du 21 octobre 1342, que si les Flamands n'obéissaient point immédiatement aux ordres de Philippe de Valois, il les ferait excommunier par l'évêque de Bologne (4).

Il ne paraît point que ces intrigues pour séparer la Flandre de l'Angleterre, soient restées inconnues d'Édouard III. Le 4 octobre, prêt à s'embarquer pour la Bretagne, il avait chargé Guillaume Trussell d'aller en Flandre pour y réveiller le zèle des communes (5). C'était précisément vers cette époque, que Louis de Nevers, rassuré par l'absence du roi d'Angleterre retenu au siège

---

(1) Halluin.
(2) *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1342, fol. 110, 111 et 135.
(3) *Hist. de Bourgogne par D. Plancher*, II, pr. p. 267.
(4) BARON., *Ann.* tome XXV.
(5) RYMER, I, 4, p. 135.

de Vannes, avait résolu de tenter les plus grands efforts pour rompre l'alliance de son peuple avec les Anglais. Tous les députés des bonnes villes de Flandre se réunirent en parlement le 9 novembre à Damme (1), et le comte de Flandre crut pouvoir s'y expliquer plus formellement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, mais ses propositions furent mal accueillies, et Guillaume Trussell, qui assistait à cette assemblée, put lui-même s'assurer que la Flandre ne songeait point à trahir ses engagements. « Si est, très cher sire, » lui écrivaient peu après les magistrats des bonnes villes, » que sur ce eu conseil et avys et meure delibéracion avec » les bones gentz communaument des autres villes et com- » mun pays de Flandres, vous signifyons que nous somes » acord avec le dit pays de Flandres tout entièrement de » tenir et acomplir à toutz jours les alliances faites entre » nostre dit seigneur le roy et le pays de Flandres, et sur » ce avons renoveleit no serments ... Ains ferons vers no » dit seigneur le roi come boins et loials subgitz faire » deveroient, en toutz cas, vers lour bon et droiturier » seigneur souverain, et ce povez bien considérer puisque » vous avez veu que les boines gentz de Flandre furent » si esmeus quant darnièrement fumes au Dam pour au- » cunes novelletez qui furent attemptez au contraire des » dites alliances ... Doné à Gand, au plein parlement des » trois boines villes et commun pays de Flandres, le vigile » Saint-André (2). »

Selon un récit dont l'exactitude est fort douteuse, le comte de Flandre avait fait préparer un certain nombre

(1) *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1342, f° 117.
(2) Rymer, I, 4, p. 138.

de bannières, sous les quelles devaient se rallier tous ses partisans. L'un des chefs de cette conjuration était un noble d'Ardenbourg, nommé Pierre Lammens, mais Jacques d'Artevelde, instruit de ce qui se passait, se hâta de se diriger vers Ardenbourg, où il frappa le chevalier *leliaert* sur le seuil même de sa maison: peu d'instants après, on retrouvait cachée dans sa demeure la bannière qui était le signe d'une trahison déjà sévèrement punie. Si cette anecdote semble peu digne de foi, il n'en est pas moins certain que les complots du comte devaient éclater au mois de décembre 1342, et que l'énergique activité de Jacques d'Artevelde les fit échouer dans toutes les parties de la Flandre (1). Nous savons d'ailleurs que Louis de Nevers, mécontent de cet échec et de plus en plus méprisé de ses peuples, quitta la Flandre le 2 janvier pour se retirer en France (2).

A peine Jacques d'Artevelde est-il rentré à Gand, qu'un riche bourgeois, nommé Jean de Steenbeke, ose l'accuser de vouloir soumettre toute la Flandre aux lois de sa dictature militaire. Artevelde se défend et se justifie, mais Steenbeke appelle ses amis aux armes et le sang est prêt à couler, quand les bannières de seize métiers viennent se ranger autour du capitaine de Saint-Jean: au premier bruit de ce qui avait eu lieu, les bourgeois de Bruges, d'Ypres et de Courtray accoururent à Gand pour soutenir le héros des communes, mais déjà la paix était rétablie, et les magistrats avaient ordonné aux deux adversaires d'habiter, l'un le château du comte, l'autre l'hôtel de Gérard le Diable, jusqu'à ce qu'une sentence légale eut été prononcée sur leur différend.

---

(1) Meyer, 1342.
(2) Despars, II, p. 368.

Cette fameuse querelle de Jacques d'Artevelde et de Jean de Steenbeke atteignit-elle les dimensions d'une lutte politique? ne faut-il point y reconnaître plutôt les tristes conséquences d'une inimitié toute personnelle? on ne peut guère en douter, car dès la fin du douzième siècle, selon le témoignage de Gilbert de Mons, on ne cessait de voir à Gand les hommes les plus puissants, secondés par de nombreux amis et protégés par les tours crenelées qui couronnaient leurs habitations, se livrer des combats où le nombre des morts était souvent considérable (1).

En 1306, c'est-à-dire quatre années après la bataille de Courtray, Jean Borluut, vainqueur des armées de Philippe le Bel, avait été menacé dans ses foyers par des querelles domestiques, et l'intervention des magistrats avait été nécessaire pour préserver les bourgeois de Gand du triste spectacle de voir une héroïque famille répandre sur leurs places publiques, les dernières gouttes du sang qu'avaient respecté les ennemis de la patrie (2).

En 1342 la situation semble la même. Jean de Steenbeke était favorable à l'alliance d'Édouard III, car il avait été l'un de ceux qui allèrent les premiers avec Jacques Masch, chercher les laines anglaises à l'étape de Dordrecht en 1338 (3); mais sa maison était contigue

(1) Homines multi in Gandavo et potentes parentila et turribus fortes inter se discordabant et sæpius ad arma conveniebant: unde sæpius multi occidebantur, multi quoque vulnerabantur. Gilbert de Mons, p. 249.

(2) *Invent. des archives de Rupelmonde*, p. 322; *Notes manuscrites.*

(3) Il quitta Gand le 10 juin 1338 avec Jacques Masch pour se rendre en Hollande. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1338,

à celle qu'occupait Jacques d'Artevelde, au Mont de la Calandre, et des discussions d'intérêt privé qui depuis longtemps peut-être étaient prêtes à éclater, avaient été la source de la haine la plus vive.

Plusieurs jours s'étaient écoulés, lorsque les magistrats de Gand ordonnèrent que Jacques d'Artevelde recouvrât immédiatement la liberté, tandis qu'ils condamnaient Jean de Steenbeke et ses principaux amis à un exil de cinquante années.

Jacques d'Artevelde, triomphant des accusations de ses ennemis, n'en était que plus grand. La Flandre prospérait : on recreusait le canal de la Lieve pour rendre plus faciles les communications de la ville de Gand et de la mer ; l'agriculture, qui n'avait jamais suffi au soutien de la population nationale, faisait des progrès si rapides, qu'un réglement obligea tous les navires qui apportaient du sel, des vins ou d'autres produits des pays étrangers, à prendre à leur départ un chargement de blés de Flandre (1). Les lettres mêmes renaissaient. L'abbé de Saint-Bertin, Jean De Langhe, d'Ypres, plus connu sous le nom d'Iperius, complétait les annales de son monastère, commencées par Hincmar, et ne les interrompait que pour traduire quelque docte travail sur l'Orient, les voyages de Guillaume de Bollizeele ou la relation du moine arménien Héthoum (2). Enfin Jean d'Harlebeke, qui parait ne pas avoir été étranger aux

---

fol. 178. En 1339, il figure au nombre des échevins, et en 1340, parmi les doyens des métiers. *Comptes mss. de la ville de Gand,* 1339, fol. 58 et 1340, fol. 186.

(1) Gilles li Muisis, p. 237.

(2) Foppens, ii, p. 669 ; *Mém. de la soc. de Géogr. de Paris*, iv, pp. 414 et 439.

négociations diplomatiques de cette époque, mérita par sa science d'avoir pour ami l'illustre abbé Gilles li Muisis (1).

Cette glorieuse époque où l'industrie flamande dominait toutes les querelles et toutes les jalousies de l'Europe, a laissé dans l'une de nos cités, un éternel monument de sa puissance. Les halles d'Ypres, furent construites au centre même de la fabrication des draps. Vastes à leur base, comme les inspirations des hommes qui les fondèrent, comme les espérances des temps qui saluèrent leur berceau, elles ont attendu vainement que l'avenir vînt compléter l'œuvre du passé. Ce fut la première pierre d'un édifice, que le temps ne devait jamais achever; cependant, quoique la vie du commerce et l'activité des arts n'animent plus leurs arceaux tristes et sombres, elles remplissent notre esprit d'un vague sentiment d'admiration et de grandeur qui va bien à la mélancolie des souvenirs et des ruines. En 1297, Édouard I[er] avait ordonné que l'on allât chercher des bois dans son domaine de Morton, pour établir des palissades autour des remparts de Bruges, parceque les bourgeois appauvris par les guerres, ne voulaient point exécuter ces travaux. En 1342, Édouard III envoye des chênes de ses forêts d'Irlande pour élever dans une autre des grandes villes de Flandre, au milieu de la paix et de la prospérité, ce que Villani, à Ypres aussi bien qu'à Malines, eut appelé le palais de la laine. Combien les destinées de la Flandre se sont agrandies en moins d'un demi-siècle! qu'il y a loin de Gui de Dampierre et d'Édouard I[er] à Jacques d'Artevelde et à Édouard III!

---

(1) Familiaris fui magistro Johanni de Harlebecke qui erat clericus semper studens et astrologus peritus atque expertus et famosus. Gilles li Muisis, p. 289.

Ces progrès ne sont pas les résultats d'une dictature, quelque glorieuse qu'elle puisse être, exercée par Jacques d'Artevelde; il n'y a pris part que par l'influence que lui assurent sa vertu et son génie. Ils n'émanent point de réformes politiques que rêvent tous les ambitieux et tous les novateurs, mais de l'exécution complète et régulière des lois qu'ont depuis longtemps sanctionnées le respect du peuple et l'expérience des siècles. Nous n'apercevons aucune modification dans les institutions, aucune mention d'une autorité extralégale en quelque lieu que ce soit. Les seuls faits qui frappent notre attention, sont le rétablissement de ce qui existait à une époque antérieure, la reconstitution de tout ce que les comtes avaient aboli ou ébranlé. Ainsi à Gand, le métier des tisserands dans lequel étaient inscrits les plus nobles bourgeois, tels que les Artevelde, les Wenemare, les Vaernewyck, les Borluut, les Goethals, les Uutenhove, avait été toujours placé au-dessus des foulons et des petits métiers; mais à l'époque où Louis de Nevers combattait la commune de Bruges, il avait redouté l'inimitié des bourgeois de Gand et avait relégué au dernier rang les membres du métier des tisserands, en les privant de leur doyen. En 1340, ils ont repris la position que leur assignent leurs richesses et leurs lumières (1), et les foulons qui, dans les rapports de l'industrie ne sont en quelque sorte que leurs ouvriers privilégiés, redeviennent le troisième membre, c'est-à-dire la troisième classe de la cité. Les réformes de Louis de Nevers devaient engendrer l'anarchie: c'est à Jacques d'Artevelde, chargé du gou-

---

(1) *Comptes de la ville de Gand*, 1340.

vernement supérieur de la ville, qu'appartient l'honneur de faire triompher le parti des hommes sages.

C'était aussi une loi ancienne, que celle qui, laissant aux habitants des campagnes les soins de l'agriculture, réservaient aux cités de Gand et d'Ypres le monopole de la fabrication des draps. A Gand, le comte Gui de Dampierre l'avait formellement reconnu en 1296 (1), et depuis la fin du XIII[e] siècle, les échevins de Gand avaient fait de fréquentes chevauchées pour le faire respecter (2). A Ypres, les mêmes réglements avaient été établis. En 1337, une expédition avait eu lieu pour obliger les habitants de Poperinghe à s'y soumettre, et le comte de Flandre lui-même les avait confirmés au mois de mai 1342 (3). Cependant, dès que Louis de Nevers se fut convaincu que toutes ses démarches auprès des bourgeois des bonnes villes n'atteindraient point leur but, il adopta une politique toute différente, et tandis que le récit partial de quelques historiens accuse Jacques d'Artevelde d'avoir cherché un appui dans les mauvaises passions, nous voyons le comte s'attribuer le rôle qu'ils reprochent à son illustre adversaire. En effet, il excite les habitants des campagnes à contester le privilège légal des villes, et les foulons à renverser l'autorité des tisserands. Du fond de l'asyle que lui accorde Philippe de Valois, il prépare des combats et des émeutes, et le prince, dont la bataille de Cassel inaugura la domination, ne croit pouvoir rétablir son

(1) DIERICX, *Lois des Gantois*, tome II.

(2) *Comptes de la ville de Gand*, 1314, 1336 et 1342.

(3) Il parait que ceci eut lieu à la suite d'un compromis par lequel les bourgeois d'Ypres et de Poperinghe acceptèrent pour arbitres les magistrats de Gand, de Bruges et du Franc. Charte du 23 mars 1341, (v. s.), *Archives d'Ypres*.

autorité, qu'en paraissant une seconde fois au milieu de ses peuples, les mains souillées de leur sang.

Au mois de mai 1344, selon les uns, au mois de septembre selon les autres, les habitants de Poperinghe déclarèrent ne plus reconnaître le privilège des Yprois et se donnèrent un chef nommé Jacques Beyts. Les bourgeois d'Ypres prirent aussitôt les armes et sortirent de leurs remparts sous les ordres de messire Jean de Hautekerke. Une longue et terrible mêlée s'engagea: Jacques Beyts y périt avec le plus grand nombre de ses amis, et les Yprois poursuivant leur triomphe, allèrent détruire tous les métiers à tisser les draps qu'ils trouvèrent à Bailleul, à Langhemarck et à Reninghelst (1).

A Gand l'émeute fut plus terrible: la lutte y éclata entre les tisserands et les foulons. Ceux-ci réclamaient une augmentation de salaire (2): ce fut le prétexte de la sédition. En vain les prêtres apportèrent-ils sur la place publique l'ostensoir et les hosties consacrées: rien ne put modérer la fureur des combattants. Jacques d'Artevelde et les autres magistrats soutenaient le doyen des tisserands, Gérard Denys (3): la cause de l'ordre et de la justice triompha. Jean Bake, doyen des foulons, succomba avec cinq cents des siens, mais leur mort devait engendrer de tristes souvenirs: c'était non seulement un symptôme de désorganisation publique, mais aussi une source de haines et de vengeances. Le lundi 2 mai 1345 fut un jour néfaste: il annonçait d'autres malheurs et nos chroniqueurs ne se sont point trompés

---

(1) *Corp. chr. Flandr.* 1, p. 215.

(2) Volebant fullones habere de quolibet panno quatuor grossos plus quam habere solebant. *Ibid.*

(3) Cui se sociavit Jacobus de Artevelde. *Corp. chr. Fl.*, 1, p. 215.

en le nommant *den quaden maendug*, c'est-à-dire le mauvais lundi (1).

Le comte ne dissimulait plus: il abordait sans hésiter cette affreuse ressource des guerres civiles qui présentent dans leurs péripéties, tant d'éléments d'intrigues et de trahisons. Dès le mois d'octobre 1344, il essaya de surprendre la forteresse d'Audenarde, si importante dans les guerres du quatorzième siècle, mais il n'y réussit point (2). Prêt à tenter de nouveaux efforts, il conclut un traité secret avec le duc de Brabant: nous avons déjà raconté comment ce prince, mécontent de la confédération des communes de son duché avec celles de Flandre (3), avait arrêté, en 1340, les succès des alliés sur les bords de l'Escaut; au siége de Tournay, la sincérité de ses engagements avait de nouveau paru douteuse (4). Il osait enfin lever le voile et se prononcer ouvertement en faveur de Louis de Nevers, qui lui faisait espérer le mariage de son fils Louis de Male avec l'une

(1) Lesquels réduisirent le mestier des foulons à néant, comme il est encoires pour le jour d'huy, et fut à raison de la dicte effusion de sang le susdict lundi, appelé *den quaden maendach*, c'est-à-dire le mauvais lundy. Oudegherst, ii, p. 462; *Corp. chr. Flandr.* i, p. 215; *Chr. Corn. Zantfliet*, *Ampliss. coll.* v, p. 238; Gilles li Muisis, p. 237; *Excell. chron.* fol. 56; *Chronycke van Vlaenderen* i, p. 205.

(2) Item van de vaerd van Audenaerde doe verraetnesse geweest soude hebben... swondages vor Alre-Heleghe dag...

Item saterdages voer S. Katelinen dag doe Persemier en sine ghesellen binnen Audenaerde commen waren bi nachte met verranessen omme de poort te keerne...

Comptes mss. de la ville de Gand, 1344, fol. 113.

(3) Les communes de Brabant paraissent avoir profité de l'accroissement de leur puissance pour réclamer de nouveaux privilèges qui tendaient à diminuer l'autorité du duc Jean III. (Anvers, 8 août 1335, Bruxelles, 31 décembre 1338, Malines, 30 mars 1339 (v. st.) Louvain 19 mars 1340, (v. st.) *Brabantsche Yeesten*, i, *Corp. dipl.* pp. 803, 814, 819 et 822.

(4) Villani (xi. iii) l'accuse ouvertement d'y avoir trahi ses alliés.

de ses filles (1). Grâce à l'appui du duc Jean, le comte de Flandre parvint à s'emparer de Termonde et ce fut là qu'il appela tous ses partisans à le rejoindre (2).

Ainsi Louis de Nevers rompait le premier tous les liens qui l'unissaient à ses peuples. Il avait oublié tous les événements qui s'étaient accomplis en Flandre depuis six années, pour ne se souvenir que de son complot de Dixmude. Si les communes avaient exprimé leur méfiance et leurs craintes dans l'une des clauses de la trève de Malestroit, elles l'avaient du moins respecté constamment comme leur légitime seigneur, même à l'époque où il n'avait reparu au milieu d'elles que pour les livrer aux discordes civiles. Elles avaient compris que dans cette apparence de soumission, il y avait une puissance extérieure de plus pour leur influence et leur autorité; mais que devenait la légitimité des droits héréditaires de Louis de Nevers si, méconnaissant la fidélité des bourgeois, il opposait à leurs plaintes et à leurs griefs la puissance de son épée comme s'il n'eut été qu'un étranger et un ennemi?

Il semble que Louis de Nevers, en recourant inopinément à la force des armes, ait agi à l'instigation de Philippe de Valois : la trève de Malestroit avait été rompue par la trahison dont le sire de Clisson et ses amis avaient été les victimes, et Édouard III venait d'adresser aux communes de France un nouveau manifeste pour leur annoncer que son unique but était de rétablir les institutions et les libertés du règne de saint Louis (3). Un grand armement avait été réuni au port de Sandwich

---

(1) Giov. Villani, xii, 46.
(2) Intendebat ipsos debellare et terram suam, suorum amicorum adjutorio, recuperare. *Corp. chr. Flandr.* i, p. 216.
(3) James, *Hist. du Prince noir*, i, p. 406.

et le roi d'Angleterre était prêt à passer la mer (1) quand des messagers, venus de Flandre, réclamèrent sa présence, comme le seul moyen d'y maintenir son autorité et de protéger ses alliés (2).

Édouard III quitta le 3 juillet le port de Sandwich, suivi de cent trente navires (3), et le surlendemain il entrait dans le Zwyn (4). Le 7 juillet, Jacques d'Artevelde arriva à L'Écluse, pour le féliciter sur sa venue (5), et le conduire à Gand (6). Cependant les partisans du comte, enfermés à Termonde, ne faisaient point de progrès, et Jacques d'Artevelde apaisa si complètement les craintes du roi d'Angleterre, que celui-ci jugea inutile de poursuivre son voyage jusqu'à Gand. Il demanda seulement que les députés des bonnes villes se rendissent près de lui à L'Écluse et dès le 11 juillet ils obtempérèrent à son désir. Nous remarquons Thomas de Vaernewyck, Jean Uutenhove, Liévin de Waes, parmi les députés de Gand (7); Jean de Cockelaere, Jean d'Harlebeke, Gilles Hooft, parmi ceux de Bruges (8).

Si nous acceptions le récit de Froissart et de Villani, nous placerions à L'Écluse cette célèbre conférence où Jacques d'Artevelde, en voulant élever le prince de Galles

---

(1) GIOV. VILLANI, XII, 46.

(2) Propter aliqua nova subita quæ venerunt nobis de perditione terræ nostræ Flandriæ et quorumdam alligatorum nostrorum. RYMER, II, 4, p. 185.

(3) RYMER, II, 4, p. 185; *Corp. chr. Fl.*, I, p. 216.

(4) *Memorien-bouc der stadt Gendt; Corp. chr. Fl.*, I, p. 216.

(5) Omme hem te dankene en te wille comene, dat hi an 't lant comen was. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1345, fol. 184.

(6) Omme hem te ghebringhene te Gent waerd. *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1345, fol. 184.

(7) *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1345, fol. 184.

(8) *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1345, fol. 95.

au comté de Flandre, se sépara de tous ses amis et prépara la révolution qui devait le perdre. Mais tous les documents officiels s'accordent à le démentir : il n'est fait mention de ces négociations, ni dans la lettre qu'Édouard III adressa vers cette époque à tous les vicomtes d'Angleterre, ni dans les comptes des bonnes villes de Flandre. On s'occupa, il est vrai, de Louis de Nevers, de sa trahison, de ses complots : c'était la grande question du moment, celle qui agitait toutes les communes et avait amené Édouard III à L'Écluse (1). Peut-être, quelques bourgeois instruits que le comte se proposait de marier son fils à une princesse de Brabant, insistèrent-ils aussi dès ce moment pour que l'on reprît l'ancien projet de lui faire épouser plutôt une fille d'Édouard III. Hors de ces données positives, de ces conjectures probables, il n'y a de place que pour les calomnies des *leliaerts* qui, prêts à tenter un dernier effort contre Jacques d'Artevelde, cherchaient à lui aliéner les sympathies du peuple en ne cessant d'accuser son ambition. Ils redoutaient son influence plus que son autorité et voulaient le désarmer avant de le combattre. Cinq siècles se sont écoulés : il est temps que, dégagée des rumeurs des factions et des mensonges de l'envie, l'histoire redevienne impartiale et juste.

Les communes de Flandre, loin de songer à reconnaître pour comte le prince de Galles, avaient seulement déclaré que l'absence et l'hostilité de Louis de Nevers, rendaient nécessaire de créer un *rewaert*, c'est-à-dire un dictateur investi de la puissance suprême (2) ; après plu-

(1) *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1345 fol. 185.

(2) Déjà à plusieurs reprises, on avait créé des *rewaerts* pour diriger le gouvernement du pays pendant l'absence du comte, mais leur autorité

sieurs entrevues avec Édouard à L'Écluse, et une assemblée tenue à Bruges, le 16 juillet (1), leur élection unanime désigna Sohier de Courtray, héritier d'un nom illustre et uni étroitement par les liens du sang à Jacques d'Artevelde (2). Son premier soin fut de se rendre à Alost pour s'opposer aux entreprises des *leliaerts*, commandés par Florent de Brugdam, tandis que les milices communales des bonnes villes de Flandre, soutenues par Jean de Mautravers et une troupe d'archers anglais, qui avaient débarqué à L'Écluse, se préparaient à former le siège de Termonde (3).

Grâce à ces mesures, Édouard III put se féliciter de s'être assuré l'alliance de la Flandre plus fermement que jamais (4). Ne jugeant pas nécessaire de s'arrêter plus longtemps à L'Écluse, il donna à sa flotte l'ordre d'appareiller le 24 juillet, soit vers les côtes de Bretagne, où le comte de Montfort et ses partisans, harcelés de toutes parts par les garnisons françaises, réclamaient instamment son appui; soit vers

---

parait avoir toujours été de peu de durée. Tantôt il n'y avait qu'un *rewaert* pour toute la Flandre, tantôt chacune des trois grandes villes en désignait un pour l'administration supérieure des intérêts qui lui étaient propres. C'est ainsi que nous trouvons parmi les *rewaerts* de Flandre, en 1332, Gui, frère bâtard du comte (*comptes mss. de la ville de Bruges*, 1332, fol. 93) en 1343 Simon Van Hale, seigneur de Mirabel, qui avait épousé une sœur de Louis de Nevers. Je citerai aussi parmi ceux de Bruges, Gérard de Rasseghem, mentionné dans les documents publics de 1340, qui figure peu après dans l'une des expéditions des milices brugeoises comme maréchal de la ville, *als marscalc van ons stede* (*comptes mss. de la ville de Bruges*, 1340, fol. 89 et 141).

(1) *Comptes mss. de la ville de Gand*, 1345, fol. 185.

(2) *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1345, fol. 135.

(3) *Comptes mss. de la ville de Bruges*, 1345, fol. 135; Meyer, 1345.

(4) Dictam terram Flandriæ (laudetur Deus) stabilivimus ita quod nunquam fuit in fidelitate nostra magis firma. Rymer, II, 4, p. 185.

celles de la Gascogne où le comte de Lancastre venait d'aborder (1). Mais ce projet ne devait point s'exécuter : à peine était-il sorti du hâvre de L'Écluse, qu'une horrible tempête s'éleva et, après deux jours de périls, le roi d'Angleterre fut jeté, le 26 juillet, sur les rivages de son royaume (2). Les nouvelles qu'il ne tarda point à y recevoir de Flandre, l'obligèrent bientôt à renoncer complètement à son expédition.

Le 22 juillet, une conférence avait eu lieu entre Édouard III et les députés des communes. Il n'est point douteux que Jacques d'Artevelde n'y ait assisté, et le même jour il s'arrêta à Bruges pour annoncer au peuple les mesures qui avaient été prises pour maintenir la paix; le lendemain il arrive à Ypres, pour y remplir la même mission, et l'enthousiasme avec lequel sont accueillies ses paroles, est une nouvelle preuve de l'affection que lui conservent les bourgeois. Cependant lorsqu'il rentre à Gand, le dimanche 24 juillet (3), il aperçoit sur son

---

(1) Rob. d'Avesbury, p. 121; Giov. Villani, xii, 46.

(2) Cumque de dictis partibus festinantes juxta primum propositum ad partes inimicorum nostrorum pro expeditione guerræ nostræ, transire disponeremus, irruit super nos ventus contrarius et tempestas et sic ad costeram Angliæ cum magno periculo projecti fuimus. Rymer, ii, 4, p. 185.

(3) *Memorien-bouc der stadt Gendt* (mss. des arch. de la Flandre-orientale); *Chr. manuscrite de Roland de Baenst,* écrite vers 1475; *Excell. chronycke,* fol. 57 (xve siècle). Villani place la mort de Jacques d'Artevelde le 19 Juillet, Meyer et Despars le 17 Juillet. J'hésite d'autant moins à adopter la date du 24 juillet, que la lettre d'Édouard III à tous les lieutenants des comtés, rédigée immédiatement après son retour, mentionne expressément les heureux résultats des efforts du roi pour affermir en Flandre l'influence de ses amis et son intention de s'embarquer sans délai pour la France. Il est donc bien évident. qu'arrivé le 26 juillet à Sandwich et quatre jours après à Londres, il ignorait encore le 3 août la mort du plus illustre de ses alliés de Flandre (Alligatorum

passage quelques hommes aux traits sinistres qui semblent le menacer, et vers le soir il entend tout à coup résonner des clameurs furieux autour de sa demeure: c'est en vain que ses valets se hâtent de fermer les portes, les cris redoublent: Artevelde a reconnu la voix de ses ennemis, car les uns l'accusent de vouloir faire piller Gand par les Anglais, les autres répètent qu'il a profité de son autorité pour rassembler d'immenses richesses et que déjà il a envoyé son trésor à Londres. Cependant il n'hésite pas et parait à une fenêtre: « Seigneurs, leur dit-il, tel que je suis vous m'avez fait; » et me jurates jadis que contre tous hommes vous me » défendriez et garderiez: et maintenant vous me voulez » occire et sans raison. Faire le pouvez, si vous voulez, » car je ne suis qu'un seul homme contre vous tous, » à point de défense. Avisez pour Dieu et retournez au » temps passé. Si, considérez les grâces et les grands » courtoisies que jadis vous ai faites. Vous me voulez » rendre petit guerdon des grands biens que au temps » passé je vous ai faits. Ne savez-vous comment toute » marchandise étoit périe en ce pays? Je la vous recouvrai. » En après, je vous ai gouvernés en si grand' paix que » vous avez eu du temps de mon gouvernement toutes

---

Flandriæ), et en effet, ce n'est que peu de jours après, que les événements de Gand l'engagent à ajourner son expédition contre Philippe de Valois. Je ne crois pas qu'il soit vrai, comme le racontent Villani et d'autres historiens, qu'Édouard III, en apprenant l'attentat de Thomas Denys, ait défendu toute relation commerciale avec la Flandre, mais il n'en est pas moins certain que l'on ne peut concilier la présence du roi à L'Écluse au moment où Jacques d'Artevelde fut la victime de son dévouement à sa cause, avec la joie qu'il témoigne dans sa lettre de tout ce qu'il a fait en Flandre: *terram Flandriæ* (*laudetur Deus*) *stabilivimus.* Rymer, II, 4, p. 185.

» choses à volonté, blés, laines, avoir et toutes mar-
» chandises dont vous êtes recouvrés et en bon point. »
L'éloquence de Jacques d'Artevelde, la justice de sa défense, le souvenir de ses services, ne purent le sauver. Les hommes qui le menaçaient étaient bien résolus à ne point l'écouter. Les querelles politiques n'étaient pour eux qu'un prétexte et leurs haines personnelles étaient impatientes de frapper le capitaine de Saint-Jean. On remarquait parmi eux un bourgeois, nommé Jean Panneberch, qui était excité par les mêmes rancunes qui avaient naguère fait naître le complot de Jean de Steenbeke (1), et avec lui ses parents Gauthier de Mey, Jean van Meerlaer, Jean Pauwels, Paul et Simon de Westhuc. De ceux qui les suivaient, les uns étaient les débris du parti des foulons, qui aspiraient à venger Jean Bake, les autres, des membres des petits métiers, des tuiliers, des corroyeurs, factieux vulgaires qui avaient été soudoyés par le duc de Brabant et le comte de Flandre (2).

Jacques d'Artevelde comprit qu'il était inutile de chercher plus longtemps à se justifier : cédant aux prières de ses serviteurs, qui lui exposaient que toutes les portes allaient être brisées, il se retirait dans la cour de sa maison pour gagner une église voisine et y trouver un asyle au pied des autels, quand ses ennemis, triomphant dans leurs efforts, se précipitèrent vers lui en poussant des cris de mort. Un savetier, nommé Thomas Denys, les précédait (3), et ce fut lui qui, docile instrument d'un

---

(1) Jean Panneberch, propriétaire de terres situées à Basserode, parait avoir eu à se plaindre des mesures qui avaient été prises pour l'établissement des digues du polder qui appartenait à Jacques d'Artevelde.

(2) Giov. Villani, xii, 46.

(3) Froissart, i, 1, 248; Despars, ii, p. 376.

complot détestable, trancha une vie à laquelle étaient attachées la grandeur et la gloire de la patrie.

Avec Jacques d'Artevelde périrent neuf de ses parents et plusieurs de ses amis, parmi lesquels se trouvait Gelnot de Lens.

Il est si vrai que le meurtre de Jacques d'Artevelde ne fut pas une révolution politique, mais seulement un acte de vengeance personnelle, que rien ne fut changé dans le gouvernement de la ville. Le doyen des tisserands, Gérard Denys, qui avait combattu à ses côtés contre Jean Bake (1), succéda à son autorité, c'est-à-dire au *beleet der stede* (2). Jean Scoutheet dont la famille s'allia plus tard à la postérité du capitaine de Saint-Jean (3), remplaça Gelnot de Lens. Thomas de Vaernewyk, conserva ses fonctions (4).

Le premier soin des magistrats fut d'ordonner une enquête sur ce qui avait eu lieu. Les coupables, fidèles à l'usage du *wehrgeld,* qui s'était maintenu dans les lois et dans les mœurs, offrirent aussitôt le prix de l'homicide et ils furent de plus condamnés à une expiation solennelle de leur crime (5). En 1375, malgré trente années

---

(1) *Corp. chr. Flandr.* I, p. 215; *Chr. Corn. Zantfliet*, *Ampliss. coll.* V. p. 258.

(2) *Comptes mss. de la ville de Gand,* 1345, fol. 259.

(3) L'Espinoy.

(4) *Comptes de la ville de Gand,* 1345, fol. 259.

(5) Si forte contentio in Gandavo orta fuerit, præco cum tribus scabinis ad bellatores accedet, et ut pacem et treugas donent, postulabit ... *Keure de* 1192, Warnkœnig, trad. de M. Gheldof, III, p. 229; quicumque treugas aut concordiam infregerit et inde per veritatem scabinorum convictus fuerit, comiti sex libras, oppido XX libras, ei illi cui injuria illata est X libras dabit. *Ordonn. de Philippe de Namur,* ibid. p. 249. Si quis super homicidio, vel incendio, vel vulnere per cultellum illato vel pace infracta legaliter protractus fuerit, sex libras amittet. *Charte*

d'émeutes, malgré la restauration de Louis de Male. la sentence des magistrats continuait à être exécutée et une lampe expiatoire brûlait encore dans le cloître de Notre Dame de la Biloke (1).

Les députés des communes flamandes avaient traversé la mer et s'étaient rendus à Westminster, près d'Édouard III. « Là s'excusèrent-ils si bel de la mort d'Artevelle » et jurèrent solennellement que nulle chose n'en savoient » et s'il l'eussent sçu, défendu et gardé l'eussent à leur » pouvoir, mais étoient de la mort de lui durement cour- » roucés et désolés, et le plaignoient et regrettoient » grandement; car ils reconnaissoient bien qu'il leur avoit » esté moult propice et nécessaire à tous leurs besoins, » et avoit régné et gouverné le pays de Flandre bellement » et sagement... Et remontrèrent encore au roi et à son » conseil que si Artevelle étoit mort, pour ce n'étoit il » mie éloigné de la grace et de l'amour des Flamands. Ces » paroles et autres adoucirent grandement le mautalent » du roi d'Angleterre et se tint finablement assez bien » content des Flamands, et les Flamands de lui (2). » La

---

de Hugues de Gand, 1244, ibid. p. 273. Significamus vobis quod nos assensum nostrum prebemus ad hoc: quod in villa nostra Gandensi talis fiat keura quod quicumque treugas infregerit, vulnus dando vel mutilationem membri ferendo, si teneri possit, capitali sententia et sexaginta libras Flandriæ condemnetur, si vero non teneri possit, exlex fiat in perpetuum ... *Charte de la comtesse Marguerite*, 1270, ibid. p. 294. Si Thomas Denys ne fut pas décapité et trouva son salut dans la fuite, il fut mis au ban du pays: Panneberch, Gauthier De Mey et leurs amis, s'étant rendus seulement coupables de violation de la paix publique, ne furent condamnés qu'à l'expiation judiciaire du *wehrgeld,* que nos chartes nomment en latin *Emendatio forisfactorum.*

(1) Over de dood van Jacob Van Artevelde, 't eenre lampe bouf, te berrene vor Onser-Vrauwen in 't hospitael van der Biloken. *Arch. de Gand, Jaerregisters*, 1375; Diericx, II, p. 47.

(2) Froissart, I, 1, 249.

mort de Jacques d'Artevelde avait été toutefois un évènement si important dans la situation des choses, qu'Édouard III ajourna à l'année suivante l'expédition qu'il était prêt à conduire en France (1).

La puissance de Jacques d'Artevelde a duré moins de dix années, et cependant elle semble remplir dans nos souvenirs toute l'histoire du moyen-âge : c'est que son génie a remué plus d'idées, excité plus d'espérances, conçu plus de profonds desseins, que les hommes qui l'ont précédé, pendant plusieurs siècles. Après avoir osé rêver la réconciliation de l'Europe par la paix et la liberté, après avoir réussi à unir dans une même fédération toutes les provinces voisines de la Flandre, il meurt frappé par les armes qu'il voulait briser, par le ressentiment des haines privées et jalouses qu'il avait voulu étouffer dans l'unité du développement de la civilisation humaine. Il a cru qu'il suffisait d'un levier pour soulever le monde, mais la mission qu'il s'est imposée ne le conduit point au triomphe : il n'en est que le martyr.

Si Jacques d'Artevelde avait vécu quelques années de plus, s'il avait pu, par ses conseils, rétablir sur une base nationale l'autorité du jeune prince qui naquit à Male, quelle n'eut pas été son influence dans le vaste mouvement qui éclata sous le roi Jean? N'y avait-il point déjà un remarquable symptôme d'une union pacifique et industrielle dans la manifestation de ces communes sympathies pour les traditions du règne de Louis IX?

L'Angleterre, du moins, conserva quelques vestiges

---

(1) Édouard III disait dans sa lettre du 3 août: Extitit unanimiter concordatum quod ad transeundum mare ... nos celeriter paremus. Rymer, II, 4, p. 185.



des liens qui existèrent entre l'un de ses princes et « le » sage bourgeois de Gand. » Édouard III, en devenant son allié, avait soumis sa grandeur et sa renommée à l'autorité de sa prudence : c'est à l'époque de Jacques d'Artevelde, qu'appartient la fondation du régime constitutionnel, tel qu'il existe encore aujourd'hui en Angleterre, avec la triple direction du gouvernement par le roi, les pairs et les communes (1).

La parole d'Artevelde avait retenti au delà des Alpes, jusqu'aux rives du Tibre qu'il avait naguère visitées, jeune et inconnu; l'écho des ruines de Rome, répondait à celui de son tombeau. Un poète qui, dans le silence de ses nuits, entretenait de sublimes dialogues avec les héros des temps antiques (2), avait parcouru la Flandre, enrichie par l'industrie de ses tisserands, et la cité de Gand, si fière de pouvoir attribuer son origine et son nom aux conquêtes de César (3). Revenu dans sa patrie, et honteux de voir l'ancienne reine du monde humiliée et asservie (4), il écoutait avec joie ces accents de liberté qui montaient des bords de l'Escaut à la cîme du Capitole, où son front avait ceint le laurier de Virgile :

« Écoutez ce bruit qui nous vient de l'occident : les » destins sont encore voilés de nuages. La Flandre qui » semble ne jamais cesser de combattre, s'allie aux peuples

(1) Hallam.

(2) Petrarch. oper. p. 533.

(3) Gandavum eodem conditore (Cæsare) superbum vidi et ceteros Flandriæ Brabantiæque populos lanificos atque textores. Petr. *Epist.* i, 3. — Juvenili ardore videndique cupidine Parisiorum urbem petii in quo quidem itinere ac reditu, sic juventæ calcar urgebat, extremos regni angulos, Flandriamque et Barbaricam (Brabantiam?) atque Hannoniam et inferiorem Germaniam circumivi. Petrarch. *Ep. Sen.* l. x, inter op. p. 870.

(4) Petrarch. oper. p. 534.

» de l'Angleterre et de l'Allemagne : tout s'agite entre les
» Alpes et l'Océan. Ah ! puissions-nous y trouver le signal
» de notre délivrance ! Italie, malheureux pays, condamné
» à d'éternelles douleurs, tu troublais seule autrefois de
» tes armes la paix des nations, et voici que tu te tais
» aujourd'hui, au moment où se décide le sort de l'uni-
» vers (1) ! »

Pétrarque se souvenait de Jacques d'Artevelde, lorsqu'il adressait sa fameuse lettre à Nicolas de Rienzi : FRANCISCI PETRARCHÆ AD NICOLAUM LAURENTII TRIBUNUM POPULI ROMANI, DE CAPESSENDA LIBERTATE, EPISTOLA HORTATORIA .
. . . .

KERVYN DE LETTENHOVE.

(1) Si libet occidui rumores noscere mundi
Accipe quam brevibus qui nunc sunt ...
Flandria perpetuo ... subjecta duello ...
.... conspirat in arma, fugacem
Quicunque Oceanum, latiasque interjacet Alpes :
Hæc utinam nostræ veniant monumenta salutis !
Italia, infœlix domus, irrequieta laborum,
Sicut pacifico semper pugnavit in orbe,
Sic modo, fortuna mundum jactante, quiescit.
PETRARCH. *Poem. lat.* p. 86.

UN TOMBEAU A HARLEBEKE.

Le tombeau récemment découvert à Harlebeke, se trouve dans le plus mauvais état de conservation. C'était une simple pierre tumulaire, ayant près de 2ᵐ 40ᶜ de longueur, et 1ᵐ 18ᶜ de largeur, sur laquelle est sculptée, en relief la figure d'un guerrier. On nous a assuré que les débris de ce monument ont été recueillis épars, les uns à l'orifice, les autres au fond d'un puits ancien, isolé, creusé dans le terrain occupé par le cimetière, à peu de distance de la grande chaussée de Gand : on le laisse à gauche, lorsqu'on se rend à l'église par l'entrée ordinaire et le portail principal. Ce puits sert encore aujourd'hui : et jusqu'à ces derniers temps, on communiquait avec l'intérieur du puits au moyen d'une ouverture irrégulière, pratiquée dans la pierre tumulaire dont il s'agit, dans la partie où la tête du guerrier a dû être représentée. Par un hasard assez extraordinaire, on a retrouvé presque tous les fragments.

Le guerrier est couvert d'une cotte de mailles et d'une courte tunique; il porte au côté gauche une large épée et

au bras gauche un bouclier formé comme un écu ou blason : ses pieds s'appuient sur un animal dont la forme se rapproche le plus de celle d'un lion. Cette figure se trouve placée, comme c'est l'ordinaire dans les tombes du moyen-âge, sous un arc en tiers-point, surmonté d'un baldaquin sculpté dans le style le plus pur, avec une perfection remarquable ; les chapiteaux des colonettes qui supportent cet arc, sont décorés avec simplicité et rappellent ceux qu'on rencontre dans les églises construites dans la seconde moitié du XIIIe ou dans la première moitié du XIVe siècle. Une figurine, à droite, portait vraisemblablement l'écusson de la femme du guerrier défunt, mais la pierre est trop délabrée, pour qu'on puisse la distinguer d'une manière positive. Toutes les sculptures, hormis celles du baldaquin, sont fort défigurées : il est évident qu'elles ont été soumises pendant un temps assez long, à un frottement ou bien à un piétinement qui les a détériorées en plusieurs endroits ; la pierre est écaillée et semble brûlée, et il est à croire qu'elle se trouvait placée dans l'église, lors de l'incendie qui dévasta cet édifice.

L'inscription n'est plus lisible que d'un seul côté ; elle porte : *Haerlebeke. Chevalier, trespassa l'an .... c . le vendredi devant la mi-carême, priez pour son âme.* Cette légende ne jeterait aucun jour sur le nom du personnage auquel elle fait allusion, si les armoiries que porte le bouclier ne fournissaient à cet égard un renseignement précis ; elles sont semblables pour la forme à celles que la ville de Courtrai possède depuis un temps immémorial et conserve encore actuellement, et cette donnée, corroborée du reste par tous les autres détails, semble devoir suffire pour permettre d'appliquer avec beaucoup de probabilité au monument dont il s'agit, la mention suivante que donne

Gailliaert : *In onse Vrau capelle licht noch een van die heeren van Haerlebeke ende drouch zyn wapen gelyck Cortrycke met een schilt aen zyn zyde* etc. (texte cité dans la notice sur un tombeau trouvé à Haerlebeke en 1845, page 14).

Dans cette hypothèse, le tombeau d'Haerlebeke appartiendrait à un membre de la famille autrefois célèbre, des Courtroisins ou sires de Courtrai et Haerlebeke.

—

La notice qui précède était imprimée, lorsque nous en reçumes une autre plus complète ; nous croyons devoir l'ajouter ici.

PIERRE SÉPULCRALE D'UN COURTROISIN,

TROUVÉE A HARLEBEKE.

Le bruit courut, il y a quelques mois, que l'on venait de découvrir une des pierres sépulcrales qui se trouvaient avant la réconstruction de l'église d'Harlebeke, devant le jubé de cette église et qui, d'après une tradition très ancienne et constante, couvraient les restes des anciens forestiers Liederic, Engelram et Odoacre. La trouvaille d'une pierre sépulcrale était certaine; mais personne n'en avait publié l'inscription, ni décrit les figures et les ornements. Nous croyons donc être agréable à nos antiquaires en donnant ici le dessin de la pierre. Elle est tirée des carrières de Tournai; elle est longue de deux mètres, quarante centimètres, et large d'un mètre, dix-huit centimètres.

Après l'achèvement des réparations faites à l'église d'Harlebeke, au mois de décembre passé, on résolut de renouveler la pierre qui servait de couverture à la citerne attenant à l'église. On ôta donc l'ancienne pierre et l'on vit qu'elle avait servi de pierre tumulaire avant sa destination actuelle. Le style des ornements et



la forme des lettres indique une ancienneté qui dépasse la première moitié du quatorzième siècle. Deux trous pratiqués vers le milieu et d'autres dégradations ne nous permettront jamais de connaitre au juste le personnage en l'honneur de qui ce modeste monument a été érigé. Un écu, armorié des armes de Courtrai, indique sans aucun doute que le personnage a appartenu à la famille des Courtroisins, dont plusieurs ont été seigneurs d'Harlebeke, et qui, au dire du héraut-d'armes Gaillaert, avaient leur sépulture à Harlebeke. Les paroles de notre héraut, que nous avons déjà citées dans nos Antiquités d'Harlebeke, et que nous avons encore fait valoir, l'année dernière, au sujet d'un tombeau découvert dans le cimetière d'Harlebeke, font mention de la pierre en question en ces termes : *In Onze Vrau capelle licht noch een van die heeren van Haerlebeke ende drouch zyn wapen gelyk Cortrycke met eenen schilt aen zyn zyde etc.* Elle se trouvait d'après cet auteur, dans la chapelle de Notre-Dame, et l'écu est bien le même que celui que donne notre dessin. Le mot *arlebeke,* qui est très lisible sur la pierre, est le premier de l'inscription dont le commencement est complètement effacé. Il démontre que le personnage était seigneur de l'endroit. Quel était son nom? Son écu est celui des Courtroisins; mais il y a eu tant de personnes de ce nom, les branches en ont été si multipliées, que nous n'oserions décider quel est en effet le personnage qui se trouvait enséveli sous cette pierre. Le monument est du style ogival rayonnant, il a donc dû être sculpté de 1250 à 1350. Il ne reste plus de la date dans l'inscription que le dernier chiffre qui est un C, mais ce chiffre nous permet de décider que cette pierre est de 1290 à 1300, car ce sont là les seules dates dans cet intervalle qui admettent pour dernier chiffre le C.

Reste à savoir quel était celui des Courtroisins qui était seigneur d'Harlebeke, de 1290 à 1300. M. Goethals-Vercruysse a publié, à la suite de sa chronique flamande de Courtrai, des fragments généalogiques de la famille Courtroisin, mais il est impossible de dire, d'après ces données, le nom que nous cherchons. Cette généalogie étant très rare et ne se trouvant même pas dans tous les exemplaires de la chronique de Goethals, nous la reproduisons ci-après, pour aider à dilucider la question qui nous occupe.

Parmi les nobles Flamands emprisonnés, en 1300, par ordre du roi de France, figurent Siger de Courtrai, emprisonné à Janville en Beauce, et Wautier de Nevele, châtelain de Courtrai, incarceré à Falaise en Normandie. L'un ou l'autre ne serait-il pas mort dans sa captivité et enterré à Harlebeke? Rien toutefois ne prouve que l'un ou l'autre était seigneur d'Harlebeke. Une autre question que nous ne saurions résoudre, c'est celle de savoir à quelle époque les Courtroisins ont été seigneurs d'Harlebeke? Les comtes de Flandre ont été en possession de la seigneurie d'Harlebeke de temps immémorial. Robert-le-Frison parle de sa *prefectura Harlebeccensis;* plus tard Philippe I, dit le Noble, second fils de Baudouin V, dit le Courageux, comte de Hainaut et de Flandre, qui succéda à son grand-oncle Henri-l'Aveugle, dans le comté de Namur, prit le nom de DOMINUS DE HARLEBECCA (1). Il mourut sans enfants, en 1212, et l'une de ses nièces, fille de sa sœur Yolende et de Pierre de Courtrai, comte d'Auxerre, nommée Marguerite, qui épousa en premières nôces Raoul, seigneur d'Issoudan et en secondes nôces

---

(1) Voir l'inventaire des archives de l'église collégiale d'Harlebeke publié en 1843, dans les *Annales de la Société d'Émulation*.

Henri, comte de Vianen, hérita de la seigneurie d'Harlebeke. Un rouleau de parchemin, appartenant à M. Ernest Le Fevre, de Courtrai, contient à l'appui de ce que nous venons de dire, ce qui suit : *Henricus comes et Margareta, uxor sua, comitissa Namurcensis et Vianensis et Domini de Harlebecca manumiserunt ancillam suam avam. Actum apud Harlebeccam anno m. cc. xxx secundo, sabbato post Invocavit me.*

En 1230, la seigneurie d'Harlebeke était donc encore la propriété des descendants de nos comtes, et un demi siècle plus tard, elle avait passé dans la famille des Courtroisins, probablement par alliance d'un seigneur de ce nom avec une apparentée d'Henri de Vianen ou de sa femme Marguerite.

F. VAN DE PUTTE.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE COURTROISIN.

Elbodo ou Dilbodo, épousa Adèle ou Emma, fille du comte d'Ardres. Il est le plus ancien châtelain de Courtrai connu. Il voulut, vers 989, durant la minorité de Baudouin IV, se déclarer comte indépendant de Courtrai et mourut peu après. On croit que les châtelains, ses successeurs, descendent de lui.

COURTRAI.

Lambert, châtelain de Courtrai, 1080.

Wautier, châtelain de Courtrai, 1065—1091.

COURTRAI.

Everard Rogier, fils au châtelain de Courtrai, sans qu'on sache s'il était fils de Lambert ou de Wautier, vivait en 1050. Enterré à Harelbeke, où se voyait, en 1580, sa pierre sépulcrale avec l'inscription : *Mense Januario obiit Everardus Rogerius Cortracensis.*

COURTRAI.

Rogier I, châtelain de Courtrai.

Norbert de Courtrai, 1111.

Wautier, châtelain de Courtrai, 1109, mort en 1131.

Siger de Courtrai, épousa en 1096, Pétronille, héritière de Braclo, fille de Liebert, sr. de Braclo et d'Alix de Florinnes, sœur de St. Liebert, évêque de Cambrai.

Courtrai.	**Courtrai,** ***Lille.***	**Courtrai,** ***Nevele.***	**Mortagne,** ***Nevele.***	**Nevele,** ***Bethune.***
Rogier II, châtelain de Courtrai, 1129, 1131; châtelain de Gand 1138. Mort en 1190. Marié en 1143, à Sara de Lille et en secondes nôces, en 1170, à Marguerite de Guisnes, morte en 1222. Daniel de Courtrai, prévôt de Bruges, 1198—99, 1216.	Rogier III, le jeune, châtelain de Courtrai, 1190, mort en 1198; marié à Béatrice de Nevele. Wautier de Courtrai, marié à la fille de Guillaume le jeune, châtelain de Saint-Omer, sans enfants. Arnould de Courtrai. Giselbert de Courtrai.	.... de Courtrai, dame de Nevele, épousa Everard Radulphe le jeune, sr. de Mortagne, châtelain de Tournai.	Michel de Mortagne. Radulphe de Mortagne, sr. de Nevele, châtelain de Courtrai, épousa Jeanne de Bethune, fille de Guillaume et d'Élisabeth de Pontrohart. Rogier de Mortagne, sr. d'Espierre, épousa dame ..... de Seneffe, veuve de Wautier de Braine.	Wautier, sr. de Nevele, châtelain de Courtrai, 1280, épousa en 1284, Jeanne de Beveren ou de Dixmude, dame de Pamele, fille de Thierri et de Marguerite de Bievre. Roland de Nevele, sr. de Rumbeke, ép. Marie, dame de Wervick. Guillaume de Nevele, sr. d'Oorthove ép. ...dame de Wervick.

		Courtrai, ***Wamberchies.***	**Courtrai.**	**Courtrai.**
	Siger de Courtrai, chevr. Sr de Drongen, épousa Alix, fille de Bernard, chevr. Sr de Wamberchies.	Wautier de Courtrai. Bernard de Courtrai.	Daniel de Courtrai, sr. de Drongene, où il est enterré. Pieron de Courtrai.	Siger de Courtrai, dit le Courtroisin, sr. de Drongene.
Rogier de Courtrai, dit de Warcoing, 1187—1197.	Désiré de Courtrai, prévôt de St-Pierre, à Lille, évêque de Térouanne, mort à Cambrai en 1194. Robert de Courtrai, prévôt de Lille après son père. Pétronille de Courtrai, mariée à Siger I, châtelain de Gand.	Siger de Courtrai. Wautier de Courtrai, chapelain du comte.		

Courtrai, ***Bracle.***	**Courtrai,** ***Bracle.***	**Courtrai,** ***Bracle.***	**Courtrai,** ***Bracle.***	**Courtrai,** ***Bracle.***
.... de Courtrai, seigneur de Bracle.	Rase de Courtrai, sr. de Bracle, mort en Novembre 1213. Rogier de Courtrai, 1210. Daniel de Courtrai, mort en septembre, épousa Ida ou Ada......	.... de Courtrai, seigneur de Bracle.	Daniel de Courtrai, seigneur de Bracle, mort en décembre 1320.	Rase de Courtrai chev., sr. de Bracle, mort en 1333. Enterré dans le chœur de Bracle. Robert de Bracle, chev., sr. de Court au bois, à Bracle. Agnès de Bracle, épousa Nicolas De Jonghe, 1349.

JOYAUX DE ROBERT DE BETHUNE,

DÉPOSÉS PAR LUI EN GAGES A YPRES.

Nous Robs coens de Flands faisons savoir à tous q nous avons bailliet en wages a nos ames les avoe et les eschevins de no ville d'Ypres pour qnze cents et qtre vins libr de par^{s}, lesqls il nous ont pstes a no gnt besoing en ses deniers comptants ensi ql est plus plainemet contenu en une lettre de obligation q il ont de nous, les joiaux et ornemens dont les pchons et parties sen suivent.

Pmiers, un gnt angele darget dore, tenat une couronne en se main, la ou il i a une espine de la courone nre Signi^{r}.

Item un aut. angele darget dore tenat une taulete de reliques en sa main.

Item une gnde crois doree a tout un gnt piet la u on le met, et dens imagines q sont dales le crusifix lune a lun lis et laut a laut.

Item une fiertre dargent dorée a un clokereul en milieu q qtre évecq soustienct.

Item une gnde taule darget doree plaine de reliques

a tout un couv̄cle coulant a m̄ot et a vol. — Itē une aut. taule doree plaine de reliq̄s ouvrans a deus huissieres.

Item une crois doree plaine de pieres p̄tieuses wide dedans a tout un piet dargent dore pour oster et remetre.

Īte un enchensier dargēt dore dont les kaynettes ne sont point dorees.

Īte une aūt enchensier simple dargēt.

Īte une biele taulete dargent doree a un crucifix dedans et une manuele dehors pō donner pais.

Īte deus haus candelers dargēt cascū a trois pinniaus dores.

Īte deus aūts candelers dargent bas.

Īte un bel calice dor a tout une platine dor q̄ ī ap̄tient.

Īte un bel hanap a piet haut tout dor et a couv̄cle dor q̄ ī ap̄tient, dont li couv̄cles au fonses esmaillies des armes de Flandre et li bachins dou hanap des armes de Luxembourgh.

Īte un bel hanap dargēt a piet et a couvercle tous dores dont li couv̄cle a un ḡton de kaisne sus.

Īte un aut hanap dargent a piet tout dore, de viere œuvre dont li piet est brisies p̄ desous.

Īte un tres viel pesant drogoir a piet esmailliet de viele esmaillure.

Īte une crois de jaspic double.

Īte deus capes de cuor de dras dor fourrees de candal noir.

Īte trois orillons dautel. — Īte une casule, un warde-cors, un tourinkiel et une cape de cuor; siis feulles, trois manicles, deus estoles, siis parures de manches, trois parures damits, et tout de broudure a ymagines.

Īte deus pendans dautel ouvres a ymagines de broudure sour samit v̄mel.

Ite une nape dautel a un riche orfrais de perles.

Ite une aule dont les parures sont eseptes chi dessus.

Ite une casule, wardecors, tournikiel et deus capes de blanc samit.

Ite une casule, wardecors, tournikiel et deus capes de v^e de soie semees de rosetes blankes rouges et gaunes.

Ite deus capes de vert samit fourees de candal gaune.

Ite sis parures doubes de samit vermel ouvrees à lions et a fleurs de lis dor et a aigles dargent.

Ite une parure damit et deus parures de manches de ce meismes.

Ite une casule, wardecors, tournikiel et deus capes de samit bleu.

Ite une casule, wardecors et tournikiel et deus capes de samit changant.

Ite un wardecors, tournikel de drap vermel a rosetes semees dor fourrees de candal gaune.

Ite une casule, wardecors, torniket et deus capes de noir candal fourrees de candal vmel.

Ite un drap de noir condal pour pendre devant lautel et une estole et son maniple de ce meisme.

Ite deus dras dautel dor a lions noir. — Ite une cape de caor et deus dras dautel entirs dun blanc dyapre.

Ite une casule vmelle fouree de candal gaune. — Ite deus courtines de soie roin. — Ite deus autr courtines d'autel.

Ite une toaille dautel parée.

Ite un vies drap dor entir pour lautel.

Ite deus paremens daube un damit et un poignet semees des armes de Flandre entre auts armures.

Ite pluseurs auts menues cosetes aptenas a lautel, scellees dou scel signeur Jehan de Ghisnes no capelain.

En tesmoignage de la ql cose nous avons scele ces

prsentes letts de no scel, lesqlles furent faites et donnees a Douze lan de grce mil trois cens diis et noef, le lundi aps le feste del exaltation sainte crois.

(Le scel, qui pendait à simple queue de parchemin, a été arraché.)

Conforme à l'original déposé aux archives d'Ypres, 2e bureau voûté, armoire B, N° 35.

QUELQUES MOTS

SUR

LES MÉDAILLES ET LES JETONS

QUI ONT RAPPORT A LA VILLE DE BRUGES.

La ville de Bruges, si riche en monuments de toute espèce, restes de son ancienne splendeur, offre aussi son contingent en médailles servant à perpétuer la mémoire des évènements qui y ont eu lieu. Un grand nombre de ces médailles sont inédites et celles qui ont été décrites se trouvent souvent classées dans les collections de nos amateurs parmi les médailles des autres villes; car ceux qui recueillent ce qui a rapport aux Pays-Bas, suivent dans leurs arrangement la classification de Van Mieris et Van Loon.

Aujourd'hui que l'on est occupé à restaurer l'ancienne salle qui a servi aux réunions du magistrat du Franc,

et que l'on se propose d'y placer des meubles de l'époque et d'y réunir les antiquités qui se trouvent éparses dans différentes salles de l'Hôtel-de-ville et de la Halle, nous croyons que ce serait compléter cette belle idée que d'y placer un médailler où on arrangerait toutes les médailles et jetons qui ont rapport à notre ville et à la Flandre-Occidentale. Ceci n'entrainerait qu'une dépense insignifiante pour le moment, car un tiers de ces pièces sont très-communes et s'obtiennent à bas prix et ce seraient les seules qu'on aurait besoin d'acheter dans le début. Quant aux raretés, on ne pourrait se les procurer qu'à la longue et une à une, de sorte que même en donnant de grands prix, pourvu qu'on se tienne dans les limites étroites de la Flandre-Occidentale, on n'y mettrait pas beaucoup d'argent. En formant cette collection, Bruges ne ferait qu'imiter les villes de la Hollande, qui exhibent toutes aux yeux de leurs habitants quelques tiroirs de médailles qui concernent leur localité: quelques villes même de la Belgique, moins importantes que la nôtre, ont déjà suivi cet exemple: Mons, Tournay, Audenarde et Ypres possèdent des collections numismatiques dignes d'examen.

J'ai parcouru tous les traités de médailles, ainsi qu'un grand nombre de collections, et j'ai trouvé cent trente-neuf pièces qui se rapportent à Bruges et aux autres villes de la Flandre-Occidentale. Je les désigne ici une à une, d'après leur ordre chronologique et en indiquant les auteurs où elles sont décrites ou les noms des amateurs qui les possèdent. J'aurais pu les décrire tout au long, mais mon butn'a été icique d'en constater l'existence, afin de montrer que, si on voulait faire une collection toute locale, l'ensemble formerait une très belle suite historique. En visitant les nombreuses collections de Hollande, il est bien probable

qu'on trouverait encore un grand nombre de nouvelles pièces a intercaler dans notre liste.

Un catalogue des médailles et jetons de la Flandre-Occidentale, où on donnerait la description détaillée de chacune d'elles, accompagnée d'un dessin et d'une notice historique, c'est-à-dire, une monographie complète de notre province, dans le genre des histoires métalliques de Van Mieris et Van Loon, est un ouvrage à faire et qui serait extrêmement intéressant.

1	1430	Installation de l'ordre de la Toison d'or, à Bruges, sous Philippe-le-Bon. Sans date. *Van Mieris,* I, page 42.
2	»	Jeton sur le même sujet. *Le même,* ib.
3	1436	En commémoration de l'institution de la confrérie de l'Arbre sec, à Bruges, sous le même prince.
4	»	Jeton sur le même sujet. Chez *Serrure,* à Gand.
5	1468	Jeton de la monnaie de Bruges, frappé à l'occasion de la fête de l'ordre de la Toison d'or, sous Charles-le-Téméraire. *Van Mieris,* page 99.
6	»	Le même, avec la date écrite à rebours. Chez *Jonnaert,* à Gand.
7	1468	Mariage de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'Angleterre, célébré à Damme. *Van Mieris,* ib. page 100.
8	»	Jeton sur le même sujet. *Le même,* ib. N° 2.
9	»	Autre. *Le même,* ib. N° 3.
10	»	Autre, grand C et M gothique, entre-

		lacés par un nœud; ℞ armes de Bourgogne; sans date. Chez *Serrure*.
11	1474	Meréau en plomb de Louis de Gruthuize, dit de Bruges. Chez *de Robiano*, à Bruxelles.
12	1477	Mariage de Marie de Bourgogne avec l'empereur Maximilien, célébré à Bruges. *Van Mieris*, ib. page 140.
13	»	Autre médaille. *Le même*, ib. N° 2.
14	»	Autre » — p. 141, N° 3.
15	»	Autre » — ib. N° 4.
16	1484	Philippe-le-Beau, encore enfant, fait son entrée à Bruges; plaque sans revers. *Le même*, ib. page 171.
17	»	Jean de Gruthuize. *Le même*, ib. p. 167.
18	1509	Philippe de Comines. Chez *De Wolf*, à Gand.
19	1510	Jeton de la Loge des bourgeois, à Bruges, sans date et avec une inscription française. Chez *Jonnaert*.
20	»	Le même, avec une inscription flamande. Chez *Casterman*, à Tournay.
21	1559	Joost Damhouder. *Van Loon*, I, p. 41.
22	1576	François Sonnius, évêque d'Ypres. Coin de *Simon*.
23	1583	Monnaie de siège d'Ypres, de XX sols. *Van Loon*, I, page 335.
24	»	Idem de X sols. *Le même*, ib.
25	»	Idem de X sols, mais plus petite. *De Vries* et *De Jonge*, pl. III, N° 8.
26	1586	Goltzius, imprimeur à Bruges. Coin de *Simon*.
27	1592	De Busbecq de Comines. Id.

28	1600	Bataille de Nieuport, gagnée par le prince Maurice. *Van Loon*, I, p. 548.
29	1604	Reddition d'Ostende. *Le même*, II, p. 15.
30	1607	Plaque en cuivre, représentant le portrait de Simon Stevin. Conservée au *Musée de Leyde*.
31	»	Un second exemplairc, ciselé artistement d'après celui-ci, par H. Lanting, se trouve chez *Rudolphi*, à Berlin.
32	1625	Philippe IV; jeton de la chambre des comptes de Bruges; ℟ armes de la ville, CALCULI COMP. BRUG. A° 1625. *Van Orden*, N° 1177.
33	»	Le même, sans legende au revers et sans date. *Jonnaert*.
34	1634	Armes d'Espagne; ℟ lion portant d'une main une colonne, et de l'autre les armes d'Ypres; jeton. *Van Orden*, N° 1208.
34bis.	»	Le même, sans date. Id. N° 1209.
35	1640	Effigie de Philippe IV; ℟ armes de Furnes; jeton. Id. II, N° 196.
36	1645	S. P. Q. B., dans une couronne de chêne, ℟ armes d'Espagne; jeton. Idem, N° 1250.
37	1646	Prise de Courtray, Bergues et Mardick. *Van Loon*, II, page 295.
38	1647	Comme le N° 36, mais avec une différence de date.
39	1648	Prise d'Ypres. *Catalogue des coins du cabinet royal à Paris*, N° 34.
40	1649	Buste de Philippe IV et de sa seconde femme en regard; au-dessus deux

		mains entrelacées; ℞ armes de Bruges. Jeton frappé pour la Chambre des comptes de Bruges, à l'occasion du mariage de Philippe IV. Sans date. *E. Jonnaert.*
41	1655	Comme le N° 34, mais avec une différence de date.
42	1658	Suite des conquêtes de Louis XIV sur l'Escaut, la Lys et l'Yperlé. *Van Loon*, I, page 437.
43	1660	Armes du Franc de Bruges; ℞ armes d'Espagne; jeton. *Van Orden*, N° 1288.
44	»	Buste de Philippe IV; ℞ armes de la châtellenie de Courtray; jeton. *Le même*, N° 1289.
45	»	Armes de Flandre; ℞ armes de Furnes. CALCULI URBIS ET TERRITORI FURNENSIS. Jeton. Chez *Jonnaert*.
46	1662	Martin Prats, évêque d'Ypres. *Van Loon*, II, page 505.
47	»	Idem, autre. *Le même*, ib. page 506.
48	1663	Comme le N° 43, mais avec une différence de date. *Van Orden*, N° 1296.
49	1666	Effigie de Charles II, très jeune; ℞ armes du Franc de Bruges; jeton. *Le même*, N° 1304.
50	1667	La même, à l'envers; ℞ armes de la ville d'Ostende; jeton. *Le même*, N° 1305.
51	»	Armes d'Espagne; ℞ armes d'Ostende; jeton. *Le même*, N° 1305 bis.

52	1667	Prise de Tournay et de Courtray. *Van Loon*, III, page 9.
53	»	Prise de Courtray et d'Audenarde. *Catalogue des coins du Cabinet royal*, N° 140.
54	»	Déroute du comte Marsin, près du canal de Bruges. *Van Loon*, III, page 12.
55	1668	Armes d'Espagne; ℟ armes d'Ypres. Chez *Goetghebeur*, à Gand.
56	1670	Comme le N° 49, mais avec une différence de date. Chez *Jonnaert*.
57	»	Effigie de Louis XIV; ℟ armes de la châtellenie de Courtray; jeton. Vendu chez *D'Hane*, sous le N° 693.
58	»	Charles II; médaille d'inauguration à Courtray. *Verachter* et *Université de Gand*.
59	1671	— fortifications de la nouvelle écluse, à Ostende. *Van Loon*, III, page 46.
60	1674	Comme le N° 49, mais avec une différence de date et le portrait du roi beaucoup moins jeune. *Van Orden*, II, 215.
61	1676	Charles II; nouvelles fortifications à Ostende. *Van Loon*, III, page 171.
62	»	Nieuport 1675; ℟ armes d'Espagne; jeton. *Van Orden*, 1343.
63	»	Comme le N° 43, mais avec la date de 1675.
63 bis.	1677	Charles II; le roi à cheval; ℟ les armes du Franc de Bruges, jeton. *Jonnaert*.
64	1678	Prise d'Ypres. *Van Loon*, III, 242.

65	1682	Comme le N° 63 bis, mais avec une autre date. *Van Orden*, N° 1377.
66	1683	Prise de Courtray et de Dixmude. *Catalogue des coins du cabinet royal*, N° 257.
67	»	Armes du Franc de Bruges; ℞ armes d'Espagne; jeton. *Jonnaert*.
68	1686	Comme le N° 43, mais avec une différence de date et la tête couronnée du roi. *Van Orden*, 1392.
69	1689	Furnes sous la protection des Français. *Van Loon*, III, page 439.
70	»	Jeton aux armes de Furnes; ℞ armes de Flandre, sans date. *Van Orden*, N° 1408.
71	»	La fontaine d'Ypres; ℞ un soleil rayonnant; exergue: CASTELL. IPR. *Catalogue des coins du cabinet royal*, N° 454.
72	1692	Les armes de Furnes, TUTI QUOS SERVAT; exergue: FURNÆ. *Catalogue des coins du cabinet royal*, N° 459.
73	»	Prise de la citadelle d'Ypres. Vendu chez *D'Hane*, au N° 777.
74	1693	Prise de Furnes et de Dixmude. *Van Loon*, IV, page 71.
75	1695	Prise de Deynze et de Dixmude. Id. ib. page 134.
76	»	Tête nue de Charles II; ℞ armes de la ville de Bruges; jeton, sans date. *Jonnaert*.
77	»	Le même, avec la tête couronnée du roi, et au-dessus de l'écu S. P. Q. B.

		Décrit par *Van Orden*, au N° 1409.
78	1695	Même avers ; ℞ armes du Franc de Bruges; jeton sans date. *Jonnaert.*
79	»	Idem; ℞ armes de la chambre des courtiers de Bruges; jeton sans date. Le même.
80	1700	Effigie de Louis XIV; ℞ armes du territoire d'Ypres; jeton. *Van Orden,* N° 1420.
81	1708	Effigie de Philippe V; ℞ armes de la ville de Bruges. *Van Orden,* II, N° 237.
82	»	Gand, Bruges, Plasschendale et sept autres places, reprises aux Français. *Van Loon,* IV, page 536.
83	1709	Autre médaille sur le même sujet. Id. ib.
84	1711	Médaille frappée par la châtellenie de Courtray, à l'occasion de l'élection de Charles VI comme empereur romain. *Goetghebuer,* à Gand.
85	1716	Charles VI; médaille frappée par le Franc de Bruges à l'occasion de la naissance du prince Léopold d'Autriche. *Supplément à Van Loon,* pl. II, N° 7.
86	»	— Médaille frappée par la châtellenie de Courtray, à l'occasion du même évènement. Id. ib. N° 8.
87	»	— Autre, inédite. Vendue chez *D'Hane,* au N° 864.
88	1717	— Médaille frappée par la châtellenie de Courtray, à l'occasion de son inauguration comme comte de Flandre.

		Revue numismatique, tome II, p. 150.
89	1717	Charles VI; autre frappée par le territoire d'Ypres pour le même sujet. *Goetghebuer*, à Gand.
90	»	Médaille de l'académie de dessin à Bruges; buste de S. Luc : ARTIUM PROTECTOR; ℞ écusson des peintres : ÆTERNA BRUGENSIUM CONCORDIA; sans date. *Jonnaert*.
91	»	— Femme assise tenant d'une main l'écu et de l'autre une couronne : ARTES CORONAT; ℞ singe assis devant un encadrement d'attributs d'architecture; au centre : ACADEMIA BRUGENSIS PRIMUS ARCHITECTURÆ ETC. (1).
92	»	— Jeton du territoire d'Ypres; sans date.
93	»	— Jeton de la ville d'Ypres, sans date. *Goetghebuer*.
94	»	— Jeton du Franc de Bruges, sans date.
95	»	— Le même, où l'empereur porte une coiffure à l'antique. Chez *Serrure*.
96	»	— Jeton du Franc de Bruges, où l'Empereur ne porte que le titre de Charles III d'Espagne. *Goetghebuer*.
97	»	— Jeton de la ville de Bruges, sans date. Chez le même.
98	»	— Jeton de la Chambre des courtiers; sans date. *Serrure*.
99	»	— Traité de Vienne, qui supprime la

(1) Je n'ai jamais vu l'original de cette belle médaille, que je décris d'après un clichet en plomb, qui se trouve dans ma collection. J.

		société des Indes à Ostende. *Supplément à Van Loon,* pl. VIII, N° 79.
100	1735	En commémoration de l'institution de la Confrérie de Notre-Dame de l'Arbre sec, à Bruges. Vendu chez *D'Hane,* au N° 889.
101	1740	Marie-Thérèse; jeton de la châtellenie de Courtray; sans date. *Supplément à Van Loon,* pl. XVII, N° 151.
102	»	— Jeton du territoire d'Ypres, sans date. *Goetghebuer.*
103	»	— Le même de la ville d'Ypres. *Jonnaert.*
104	»	— Jeton du Franc de Bruges, sans date. Chez le même.
105	»	— Jeton de la ville de Bruges, sans date. Chez *Speelman,* à Gand.
106	1744	Louis XV; prise d'Ypres. *Supplément à Van Loon,* pl. XXI, N° 191.
107	»	— Prise de Menin. Id. ib. N° 190.
108	»	— Prise de Furnes. Id. ib. N° 192.
109	1745	— Prise d'Ostende, Nieuport et Audenaerde. Id. ib. N° 189.
110	1746	— Conquête de six villes de Flandre. *Catalogue des coins du cabinet royal,* N° 113.
111	1757	Rétablissement du Sas de Slykens, sous Charles de Lorraine. Chez *Speelman,* à Gand.
112	»	Académie de dessin, à Bruges, sous le même. *Jonnaert.*
113	1766	Marie-Thérèse; jeton frappé par le Franc de Bruges après la mort de François I.

		L'impératrice y est représentée en habits de deuil ; sans date. *Jonnaert.*
114	1766	Marie-Thérèse ; jeton de la ville d'Ypres, portant le même avers. Chez le même.
115	1771	Construction du phare d'Ostende, sous le même. *Speelman.*
116	1780	Joseph II ; jeton du territoire d'Ypres ; sans date. *Goetghebuer.*
117	»	— Le même de la ville d'Ypres. Chez le même.
118	1783	— Agrandissement du port d'Ostende. Vendu chez *D'Hane,* sous le N° 1049.
119	1819	Sur la mort du docteur Van den Hende, à Bruges.
120	»	Médaille de l'académie de Bruges, à l'effigie de Jean Van Eyck. Sans date.
121	»	Médaille de la société royale littéraire brugeoise. Sans date.
122	1830	De Muelenaere et Vilain XIIII, éliminés des États-Généraux. *Guioth*, pl. I, N° 3.
123	»	De Potter, né à Bruges, en 1786. Id. ib. N° 5.
124	»	Autre, plus petite et variée. Id. ib. N° 6.
125	»	La société des amis des beaux-arts à Courtray, à leurs frères morts pour la liberté. Idem, pl. III, N° 21.
126	»	De Potter, déclaré membre du gouvernement provisoire, le 28 septembre. Id. planche IV, N° 28.
127	»	Petite médaille à bélière, à l'effigie de De Potter au revers. BRUXELLES, 23, 24, 25, 26 7bre 1830. Id. ib. N° 35.

128	1830	La même, mais au revers le lion belgique entouré de la légende : AUX BRAVES DÉFENSEURS DE NOS DROITS. Idem, pl. V, N° 36.
129	»	Médaille composée avec les revers des deux précédentes. Id. ib. N° 37.
130	»	Le colonel de Pontécoulant à ses compagnons d'armes immolés à Bruges, Gand, Bruxelles etc. Id. pl. VI, N° 48.
131	»	De Potter, Cte F. De Mérode, etc. membres du Gouvernement provisoire. Convocation du Congrès national. Id. ib. N° 51.
132	1837	Académie de Bruges. Exposition. Idem pl. XXXIV, N° 250.
133	1739	Chemin de fer de Gand à Courtray. Id. planche XLI, N° 288.
134	»	Rétablissement de la tour de la cathédrale, à Bruges. Id. pl. XL, N° 285.
135	1841	L'abbé De Foere, à Bruges. Idem, planche XLVII, N° 314.
136	1842	Commune de Sweveghem, Flandre occidentale; sans date. Id. pl. LII, N° 333.
137	1843	La reine Victoria à Ostende. Idem, pl. LIX, N° 363.
138	»	La reine Victoria à Bruges. Id. ib. N° 364.
139	1846	Monument élevé à Simon Stevin, à Bruges.

FIN.

ERRATA.

Page 285, note 1, au lieu de: *Jacques d'Artevelde — Christine de Courtray*, lisez: *Jacques d'Artevelde — Catherine de Courtray*.

Même page, même note, au lieu de: *Jean d'Artevelde — Catherine de Courtray, sœur de Christine de Courtray*, lisez: *Jean d'Artevelde — Christine de Courtray, sœur de Catherine de Courtray*.

Page 290, ligne 2, au lieu de: *la rivalité des opinions publiques*, lisez: *la rivalité des opinions politiques*.

Page 293, ligne 14, au lieu de: *qu'on ne le retint captif*, lisez: *qu'on ne le retînt captif*.

Page 295, ligne 3, au lieu de: *il ne suiva*, lisez: *il ne suivait*.

Même page, ligne 28, au lieu de: *à envoyé*, lisez: *a envoyé*.

Page 297, ligne 25, au lieu de: *suivi d'un grand nombre*, lisez: *avec un grand nombre*.

Page 305, ligne 12, au lieu de *ordonua*, lisez: *ordonna*.

Page 308, ligne 22, au lieu de: *Arondel*, lisez: *Arundel*.

Page 317, première note: au lieu de: 2, lisez: 1.

Même page, deuxième note: au lieu de: 1, lisez: 2.

Même page, troisième note: au lieu de: 1, lisez: 3.

Page 320, ligne 8, au lieu de: *protégea au* XIIe *siècle*, lisez: *protégea au* XIIIe *siècle*.

Même page, ligne 10, au lieu de: *c'est au* XIIIe *siècle*, lisez: *c'est au* XIVe *siècle*.

Page 340, ligne 24, au lieu de : *ne sétait pas*, lisez : *ne s'était pas*.

Page 354, ligne 1 : au lieu de : *eut été*, lisez : *eût été*.

Page 375, note 5, au lieu de : *au nom de sa femme Cathérine de Courtray ; celui*, lisez : *au nom de sa femme Catherine de Courtray, celui*.

Page 384, ligne 22, au lieu de *envoye*, lisez : *envoie*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome quatrième de la deuxième Série.





